
Informations internes sur L'AGRICULTURE

**Surfaces agricoles
pouvant être mobilisées
pour une réforme de structure**

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION «ECONOMIE ET STRUCTURE AGRICOLES» – DIVISION «BILANS, ETUDES, INFORMATION»

*La reproduction, même partielle, du contenu de ce rapport est subordonnée
à la mention explicite de la source*

Informations internes sur L'AGRICULTURE

**Surfaces agricoles
pouvant être mobilisées
pour une réforme de structure**

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION «ECONOMIE ET STRUCTURE AGRICOLES» – DIVISION «BILANS, ETUDES, INFORMATION»

I.

La présente étude a été entreprise dans le cadre du programme d'études de la Direction Générale de l'Agriculture de la Commission des Communautés Européennes. Les travaux ont été réalisés par un groupe d'experts, à savoir :

- | | |
|--|--|
| <u>pour la R.F. d'Allemagne</u> | - Dr. F. RIEMANN et Dr. H. von AUENMÜLLER de l'Agrarsozialen Gesellschaft e.V. - GÖTTINGEN. |
| <u>pour la France</u> | - A. BRUN de l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques Appliquées - DIJON. |
| <u>pour l'Italie</u> | - Prof. F. PLATZER et Dr. N. MORANO de l'Istituto di Estimo - Facoltà di Agraria - PORTICI. |
| <u>pour les Pays-Bas</u> | - Landbouw Economisch Instituut, représenté par Monsieur T. de RUITER et Monsieur L. PROMPERS - LA HAYE. |
| <u>pour la Belgique</u> | - J. LECLERCQ et J. BERGANS du Centre d'Etudes des Travaux d'Infrastructure Rurale - Faculté des Sciences Agronomiques - GEMBLoux. |
| <u>pour le Grand-Duché de Luxembourg</u> | - F. DERNEDEN du Service d'Economie Rurale - Ministère de l'Agriculture - LUXEMBOURG. |

Les travaux ont été exécutés en collaboration avec les Divisions "Bilans, Etudes, Information", "Mesures concernant l'évolution des structures sociologiques de la population agricole et problème foncier" et "Coordination des politiques nationales de structure et mesures communautaires".

*

* *

Cette étude ne reflète pas nécessairement les opinions de la Commission des Communautés Européennes dans ce domaine et n'anticipe nullement sur l'attitude future de la Commission en cette matière.

S O M M A I R E (1)



	<u>Page</u>
AVANT - PROPOS	' III
PARTIE I. : R.F. D'ALLEMAGNE	1
PARTIE II : FRANCE	63
PARTIE III : ITALIE	143
PARTIE IV : PAYS-BAS	227
PARTIE V : BELGIQUE	268
PARTIE VI : GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG	300

(1) Une table des matières détaillée figure à la fin de chaque rapport.

AVANT - PROPOS

Ces études constituent une tentative de répondre aux besoins d'information, dans le cadre des problèmes posés et les propositions faites par la Commission en matière de la réforme des structures agricoles (1).

L'objet de l'étude consiste à déterminer par pays, les surfaces agricoles qui pourront progressivement être libérées et mobilisées à des fins de réforme de structures et le nombre correspondant d'agriculteurs qui cesseront l'activité agricole au cours d'une période allant jusqu'à 1980 en bénéficiant soit d'une pension de vieillesse qui pourra être anticipée, soit d'une aide à la reconversion vers une autre profession.

Chaque année, en effet, un certain nombre de chefs d'exploitation cessent l'exploitation agricole pour des raisons économiques de non viabilité, ou pour des raisons d'âge et de santé. Selon qu'il y a ou non un successeur héréditaire prêt à poursuivre l'exploitation, la dévolution des terres est toute différente. Une exploitation, spécialement lorsqu'elle est bien structurée, est fréquemment reprise par le fils ou le gendre de l'ancien exploitant; il ne se produit qu'une simple permutation d'un chef d'exploitation par un plus jeune. Lorsque ce changement de gestion ne comprend pas de modification de taille de l'exploitation, il n'est pas mis en évidence dans les relevés statistiques.

Au contraire, lorsqu'il n'y a pas de successeur potentiel, les terres sont réellement "libérées" pour une nouvelle affectation qui peut être agricole ou extra-agricole. Les législations en vigueur dans les Etats membres octroient des primes - de plus en plus importantes - aux agriculteurs qui cessent leur activité, mais exigent en compensation la réaffectation des terres à des fins d'amélioration des structures.

(1) Les premières propositions faites en cette matière à la Commission des Communautés Européennes ont été formulées dans le "Memorandum sur la réforme de l'agriculture dans la CEE" (Déc. 1968) auquel il est renvoyé à de nombreuses reprises. Ces premières propositions ont par la suite été complétées, modifiées et précisées.

IV.

La Commission des Communautés Européennes a proposé des dispositions qui accéléreraient encore la cessation de l'activité agricole dans des exploitations non viables par l'octroi d'incitations financières supplémentaires d'une part et qui d'autre part affecteraient les terres rendues disponibles, pour autant qu'elles demeurent dans le cycle agricole, aux exploitations les plus aptes à les exploiter.

Par conséquent, il était nécessaire de chercher à mieux connaître le volume des terres provenant de la cessation, terres qui pourraient être réaffectées à d'autres exploitations en voie de modernisation.

C'est ce que les auteurs des études par pays ont tenté de réaliser en déterminant dans un passé récent, le nombre d'agriculteurs sans successeurs qui avaient cessé leur activité, ainsi que les superficies concernées. Ce nombre et ces superficies ont servi de base pour établir la prévision des départs au cours de la période 1970-1980.

Le nombre probable de cessations d'activité et la superficie des terres libérées ont été établis d'abord pour le cas de la poursuite normale des cessations en agriculture au rythme observé et compte tenu des mesures et aides nationales en vigueur.

L'évolution de l'accélération du mouvement suite à de nouvelles dispositions qui seraient prises sur le plan national ou sur le plan communautaire dépend évidemment de la nature de ces dispositions et des modalités de leur application. Le degré d'incertitude que présentent cependant de telles évaluations n'a pas autorisé leur élaboration systématique. Les quelques efforts faits dans ce sens ont gardé nécessairement un caractère fragmentaire et n'apparaissent qu'en marge des textes repris dans la présente publication.

PARTIE I : REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

F. RIEMANN

H. von AUENMÜLLER

I. Analyse de la situation actuelle et évolution au cours des dernières années.

A. Analyse de la situation actuelle

A peine 7 % des exploitations agricoles de la République fédérale d'Allemagne (disposant de plus de 0,5 ha de surface agricole utile (SAU)) exploitaient en 1968 plus de 20 ha de SAU (cf. tableau 1). Au total ces exploitations cultivent 43 % environ de la SAU de la République fédérale (cf. tableau 2). Mais les divers Länder présentent des différences considérables. Par exemple, le Schleswig-Holstein/Hambourg possède avec 41 % la plus grande proportion d'exploitations de plus de 20 ha de SAU, suivi d'assez loin par la Basse-Saxe/Brême (22 %), la Rhénanie-du-Nord-Westphalie (16 % et la Bavière (10 %). Dans les autres Länder les valeurs correspondantes sont inférieures à la moyenne fédérale de 7 %. Bien que la majorité des exploitations fourragères se trouvent dans les Länder où la structure dimensionnelle des exploitations est relativement favorable, les exploitations fourragères ne sont pas rares en Bade-Wurtemberg. Il est vrai que dans ce Land les exploitations disposant d'une assez grande superficie se rencontrent principalement dans les zones de montagnes moyennes où l'on ne peut faire que du fourrage.

Face à environ 800.000 exploitations à temps complet on avait en 1966/67, environ 323.000 exploitations d'appoint, disposant de plus de 0,5 ha de SAU et produisant pour plus de 1.000 DM par an de produits destinés au marché (cf. tableau 5, colonne 2). Ces exploitations occupaient pendant la campagne 1967/68 (1er juillet - 30 juin) 2 147 000 chefs d'exploitations et membres de leur famille (= main-d'oeuvre familiale) (cf. tableau 4. S'y ajoutaient 186.000 travailleurs salariés permanents - étrangers à la famille. Alors que les hommes ne représentent que 40 % de la main-d'oeuvre familiale, ils constituent, avec 70 %, l'essentiel de la main-d'oeuvre salariée permanente. Lorsque la taille des exploitations croît, le pourcentage d'hommes dans la main-d'oeuvre familiale à temps complet augmente, mais ne dépasse celui des femmes que dans les exploitations de plus de 20 ha de SAU au total (exploitations à temps complet et exploitations d'appoint réunies : cf. tableau 4, section 1) et notamment dans les exploitations gérées à titre d'activité principale (cf. tableau 5, colonne 3 et 4).

Les chiffres des tableaux 6 à 9 concernant la main-d'oeuvre familiale et les chefs d'exploitations à temps complet sont tirés d'un sondage effectué dans le cadre de l'enquête sur la main-d'oeuvre de 1966/67. Les valeurs entre

parenthèses sont obtenues par extrapolation et présentent une erreur type relative de 10 à moins de 15 %, de sorte que ces données ne sont avancées qu'avec une certaine réserve. Au demeurant, en ce qui concerne la méthode d'enquête et d'extrapolation, nous renvoyons à la brochure "Agriculture et Sylviculture, Pêche (série spéciale B); Exploitations, main-d'oeuvre et matériel d'exploitation (série 5); II. Main-d'oeuvre 1966/67" pages 6 à 15, publié par l'Office statistique fédéral de Wiesbaden. Les méthodes d'extrapolation font que les sommes figurant dans les tableaux 6 et 7 ainsi que 8 et 9 diffèrent légèrement.

Dans toutes les classes d'âge, la main-d'oeuvre féminine constitue la majorité de la main-d'oeuvre familiale à temps complet (cf. tableau 6). La relation hommes/femmes est toutefois plus équilibrée dans les groupes d'âge de "65 ans et plus" et de "14 à 25 ans" et plus inégale dans le groupe d'âge de "45 à 55 ans" (1 à 2,1). La forte proportion de main-d'oeuvre féminine résulte du fait que dans cette statistique on a regroupé la main-d'oeuvre à temps plein des exploitations et celle des exploitations d'appoint. Dans les exploitations d'appoint, le rapport main-d'oeuvre masculine/main-d'oeuvre féminine (à temps plein) est de 1 à 8,7 alors que le rapport correspondant pour les exploitations constituant la principale source de revenus est de 1 à 1,2 (cf. tableau 5, section 6).

A peine la moitié des chefs d'exploitation masculins occupés à plein temps à l'agriculture sont âgés de 45 à 65 ans. Parmi les chefs d'exploitation féminins 62 % même font partie de ce groupe d'âge (cf. tableau 8). Pour les chefs d'exploitation masculins, la proportion de ce groupe d'âge diminue lorsque la taille de l'exploitation augmente. On enregistre la même tendance pour les chefs d'exploitation masculins du groupe d'âge "65 ans et plus". Le tableau 9 donne la structure d'âge des chefs d'exploitation dans les Länder. Le Schleswig-Holstein, où la structure de taille des exploitations est la plus favorable, a le pourcentage le plus élevé (49 %) de chefs d'exploitation masculins dans le groupe d'âge de "14 à 45 ans".

Dans la République fédérale d'Allemagne, les exploitations de 10 ha ou plus de SAU disposent de 1,8 million de vaches (cf. tableau 10). La moyenne du cheptel de cette catégorie d'exploitations est de moins de 8 vaches laitières. 5.190 exploitations seulement ont plus de 30 vaches, 15.960 ont de 21 à 30 bêtes. A peine les deux tiers de ces dernières exploitations se trouvent dans la catégorie d'exploitations de 20 à 50 ha de SAU.

La comparaison des revenus d'exploitation par unité de main-d'oeuvre agricole (UMA) dans les divers modes d'utilisation du sol (cf. tableau 11) fait ressortir la position défavorable des exploitations fourragères par rapport aux exploitations se consacrant aux cultures sarclées. En particulier, les exploitations fourragères de moins de 20 ha de SAU ne rivalise avec les exploitations ayant recours aux autres modes d'utilisation du sol, ni avec les exploitations fourragères de plus grandes dimensions. Il est vrai que dans les exploitations de 10 à 20 ha de SAU, la moyenne fédérale n'est également que de 8 vaches laitières par exploitation (cf. tableau 10). C'est surtout le manque de capitaux qui a, jusqu'à présent, entravé l'augmentation du cheptel de vaches dans cette catégorie d'exploitations et en particulier dans les exploitations fourragères.

Tableau 1

Nombre d'exploitations agricoles par catégories de surface agricole utile et répartition dans les Länder
Etat en 1968

Land	a) chif. abs. b) rel. (%)	Catégorie de à moins de ha de surface agricole utile							Total
		0,5 à 2	2 à 5	5 à 10	10 à 20	20 à 50	50 à 100	100 et plus	
Schleswig-Holstein/ Hambourg	a)	10.193	6.816	5.136	10.336	19.008	3.274	595	55.358
	b)	18,4	12,3	9,3	18,7	34,3	5,9	1,1	100,0
Basse-Saxe	a)	55.166	36.121	31.092	47.303	40.090	5.954	897	216.623
Brême	b)	25,5	16,7	14,4	21,8	18,5	2,7	0,4	100,0
Rhénanie-du-Nord Westphalie	a)	46.335	33.563	27.108	35.341	23.741	2.471	409	169.968
	b)	27,3	19,7	15,9	21,4	14,0	1,5	0,2	100,0
Hesse	a)	39.232	31.862	20.800	23.034	7.222	369	180	122.712
	b)	32,0	26,0	16,9	18,8	5,9	0,3	0,1	100,0
Rhénanie-Palatinat	a)	48.114	33.634	25.472	21.602	6.245	248	55	135.370
	b)	35,5	24,8	18,8	16,0	4,6	0,2	0,1	100,0
Bade-Wurtemberg	a)	100.472	67.056	54.432	43.249	10.967	470	161	276.807
	b)	36,3	24,2	19,7	15,6	4,0	0,2	0,0	100,0
Bavière	a)	63.342	77.998	98.089	102.631	35.582	1.880	462	379.984
	b)	16,7	20,5	25,8	27,0	9,4	0,5	0,1	100,0
Sarre	a)	11.433	3.954	1.737	1.447	984	53	14	19.622
	b)	58,3	20,1	8,8	7,4	5,0	0,3	0,1	100,0
Territoire fédéral 1)	a)	374.485	291.091	263.909	285.975	143.867	14.725	2.774	1.376.826
	b)	30,8	28,5	20,8	13,2	5,8	0,7	0,2	100,0

1) Y compris Berlin (Ouest) de sorte que la somme des valeurs par catégories ne coïncide pas avec les valeurs indiquées sur la ligne.

Source : Deutscher Bundestag - 5ème législature - Document V/3810, p. 142
(Rapport vert 1969)

Tableau 2

Surface 1) des exploitations agricoles par catégories de surface agricole utile et répartition dans les Länder (en 1.000 ha)

Etat en 1968

Land	a) chif.abs. b) rel. (%)	Catégorie de à moins de ha de surface agricole utile										Total
		0,5 à 2	2 à 5	5 à 10	10 à 20	20 à 50	50 à 100	100 et plus				
Schleswig-Holstein/ Hambourg	a)	10,9	21,9	37,6	158,3	583,8	211,4	118,5			1.142,5	
	b)	1,0	1,9	3,3	13,8	51,1	18,5	10,4			100,0	
Basse-Saxe/Brême	a)	57,8	117,7	227,1	691,9	1.197,2	381,6	149,3			2.822,5	
	b)	2,0	4,2	8,1	24,5	42,4	13,5	5,3			100,0	
Rhénanie-du-Nord Westphalie	a)	49,7	109,4	197,9	525,5	680,3	160,4	59,6			1.782,7	
	b)	2,8	6,1	11,1	29,5	38,2	9,0	3,3			100,0	
Hesse	a)	41,8	104,7	149,2	330,3	186,9	25,4	29,3			867,6	
	b)	4,8	12,1	17,2	38,1	21,5	2,9	3,4			100,0	
Rhénanie-Palatinat	a)	51,6	111,1	183,3	303,0	162,9	16,5	8,2			836,6	
	b)	6,2	13,3	21,9	36,2	19,4	2,0	1,0			100,0	
Bade-Wurtemberg	a)	105,5	221,2	392,8	600,4	285,5	32,0	24,7			1.662,0	
	b)	6,4	13,3	23,6	36,1	17,2	1,9	1,5			100,0	
Bavière	a)	68,9	269,7	719,4	1.442,1	961,8	121,7	73,3			3.656,9	
	b)	1,9	7,4	19,7	39,4	26,3	3,3	2,0			100,0	
Sarre	a)	11,4	12,8	12,2	21,0	28,0	3,4	2,2			91,0	
	b)	12,5	14,1	13,4	23,1	30,8	3,7	2,4			100,0	
Territoire fédéral (2)	a)	397,7	968,7	1.919,9	4.073,1	4.087,2	992,7	465,2			12.864,4	
	b)	3,1	7,5	14,9	31,7	31,8	7,4	3,6			100,0	

1) Surface agricole utile

2) Y compris Berlin(Ouest), de sorte que la somme des valeurs par catégories ne coïncide pas avec les valeurs indiquées sur la ligne "territoire fédéral".

Source : Deutscher Bundestag - 5ème législature - Document V/3810 p. 143 (Rapport Vert 1969)

Tableau 3

Structure socio/économique des familles vivant dans les exploitations agricoles et de la main d'oeuvre qui y est employée

(en milliers de personnes)

Situation en juillet 1966 (1)

Surface agricole utile de à moins deha	Nombre des exploitations		Personnes vivant dans le ménage				Parmi les personnes de plus de 14 ans vivant dans le ménage				Main-d'oeuvre étrangère à la famille			
	Total	dont avec enf. âgés de moins de 14 ans	enf. de moins de 14 ans.	personnes de 14 ans et plus.	dont occupés ailleurs	exclus. occupés ailleurs ou pas occupés du tout.	Main d'oeuvre familiale				Permanente		non Permanente	
							masculine		féminine		masculine	féminine	masculine	féminine
							total	dont occ. à temps complet	total	dont occ. à temps complet				
Type de ménage 1 5)														
0,5 - 2 ¹⁾	27,1	—	—	47,5	11,4	0,5	22,5	9,3	24,5	18,9	4,0	1,5	3,8	2,9
2 - 5	46,1	—	—	82,4	19,1	0,5	40,7	17,9	41,2	35,1	1,6	1,6	4,5	3,7
5 - 10	22,0	—	—	41,0	4,7	0,2	20,9	16,2	19,9	18,8	1,4	1,0	1,7	2,0
10 - 20	10,9	—	—	20,7	0,8	0,1	10,6	9,9	10,0	9,5	0,6	0,4	1,4	1,4
20 - 30	2,7	—	—	4,9	0,2	0,0	2,6	2,4	2,3	2,2	0,5	0,2	0,6	0,4
30 - 50	1,3	—	—	2,4	0,1	0,1	1,3	1,2	1,0	1,0	0,7	0,2	0,3	0,1
50 et plus	1,2	—	—	1,9	0,1	0,0	1,1	0,8	0,8	0,7	4,4	1,1	0,7	0,5
Total 4)	111,3	—	—	200,8	36,4	1,7	99,6	57,8	99,5	86,3	13,3	6,1	12,9	11,1
Type de ménage 2 6)														
0,5 - 2 ¹⁾	54,2	25,7	48,4	161,3	69,8	33,0	64,3	18,4	64,0	50,6	6,0	3,0	4,1	4,9
2 - 5	143,8	63,1	123,6	450,7	205,6	78,9	188,3	42,4	183,5	144,2	2,7	2,0	5,5	6,4
5 - 10	126,0	55,1	112,2	401,2	120,1	55,4	181,1	101,5	164,7	139,6	1,7	1,6	4,9	6,6
10 - 20	118,1	53,1	110,7	391,5	58,2	45,7	183,8	151,5	162,0	145,9	2,9	2,4	6,6	9,0
20 - 30	33,3	15,7	34,9	113,4	10,7	11,3	54,1	48,9	48,0	43,8	1,6	0,9	3,0	2,9
30 - 50	14,6	7,4	15,5	49,7	4,2	5,8	23,9	21,6	20,0	18,3	3,7	0,7	2,2	1,8
50 et plus	4,0	2,2	4,4	13,0	1,0	2,1	5,8	5,1	5,1	4,7	8,0	1,2	1,1	2,0
Total	494,0	222,3	449,6	1 580,7	469,6	232,1	701,4	389,3	647,2	547,2	26,6	11,9	27,4	33,8
Type de ménage 3 7)														
0,5 - 2 ¹⁾	17,4	14,5	26,7	67,9	22,0	14,4	24,4	7,6	29,1	21,7	2,6	1,3	1,8	1,5
2 - 5	83,2	72,4	145,5	330,5	121,4	59,7	124,1	22,5	146,7	107,1	0,6	0,4	1,9	2,1
5 - 10	86,6	76,5	159,0	344,1	80,4	54,0	133,6	64,2	156,5	124,2	0,6	0,6	2,4	2,6
10 - 20	98,7	97,9	184,0	400,0	38,0	52,2	164,9	126,6	182,9	150,8	1,3	0,9	3,4	6,3
20 - 30	26,3	23,5	51,5	107,2	5,0	12,5	45,2	38,2	49,5	41,2	0,6	0,5	2,2	3,2
30 - 50	9,6	8,1	17,9	40,7	1,6	5,6	17,0	14,6	18,1	14,7	2,1	0,6	1,5	2,2
50 et plus	1,8	1,6	3,2	7,6	0,5	1,1	3,0	2,6	3,5	2,8	2,4	0,6	0,6	0,7
Total	323,5	284,5	587,7	1 298,0	268,8	199,5	512,3	276,2	586,2	462,4	10,2	4,9	13,9	18,7
Type de ménage 4 8)														
0,5 - 2 ¹⁾	10,4	3,3	6,7	35,2	9,9	7,5	11,5	6,0	16,2	11,4	6,5	3,8	1,6	1,9
2 - 5	36,2	14,6	30,1	131,7	48,2	25,5	47,4	13,7	58,8	40,8	4,3	3,3	3,5	1,7
5 - 10	46,4	21,3	46,0	178,6	44,0	30,8	67,3	38,3	80,5	63,0	5,9	4,3	2,5	2,6
10 - 20	62,8	34,6	79,1	256,4	34,7	42,0	100,8	79,4	113,6	93,0	12,5	7,3	4,6	5,0
20 - 30	29,2	17,2	40,6	119,0	10,7	18,3	48,4	40,6	52,3	44,3	13,3	4,8	3,1	3,1
30 - 50	20,4	12,2	27,9	77,1	4,9	10,3	32,4	28,0	34,4	28,9	18,0	6,9	5,4	4,4
50 et plus	10,2	5,3	11,8	33,8	2,2	6,4	13,7	11,8	13,7	11,8	35,7	12,1	4,5	6,3
Total 4)	215,5	108,5	242,3	831,7	154,8	140,6	321,5	217,7	369,6	293,1	96,2	42,6	25,2	25,1
Total														
0,5 - 2 ¹⁾	109,1	43,5	81,8	311,9	113,1	55,5	122,6	41,3	133,8	102,7	19,1	9,6	11,2	11,2
2 - 5	309,3	150,1	299,2	995,3	394,2	164,7	400,5	96,5	430,1	327,1	9,3	7,4	15,3	14,0
5 - 10	280,9	152,9	317,1	964,9	249,3	140,3	403,0	220,0	421,6	345,5	9,8	7,6	11,5	13,7
10 - 20	290,5	175,6	373,8	1 068,6	131,8	140,0	460,1	367,4	468,5	399,2	17,2	11,0	16,0	21,7
20 - 30	91,5	56,4	127,0	344,5	26,7	42,3	150,3	130,1	151,9	131,4	16,0	6,3	8,9	9,7
30 - 50	45,8	27,7	61,2	169,8	10,8	21,6	74,7	65,4	73,5	62,9	24,5	8,5	9,4	8,6
50 et plus	17,2	9,1	19,3	56,3	3,8	9,5	23,7	20,3	23,1	20,0	50,6	15,0	7,0	9,6
Total 4)	1 144,3	615,3	1 279,5	3 911,2	929,6	573,9	1 634,8	941,0	1 702,5	1 389,0	146,5	65,4	79,4	88,5

- 1) Résultats de l'enquête sur la main d'oeuvre agricole. Sans Hambourg, Brême, Berlin.
- 2) La main d'oeuvre étrangère à la famille bénéficiant du vivre et du couvert n'a pas été comptée
- 3) Dans l'exploitation, y compris le ménage du chef d'exploitation
- 4) Dans la catégorie de 0,5 à moins de 2 ha de SAU, exclusivement les exploitations qui produisent pour le marché
- 5) Ménages à une seule génération
- 6) Ménages de deux générations.
- 7) Ménages de trois générations, et plus
- 8) Ménages des types 1 à 3 (avec parents en ligne directe) où vivent en outre des personnes dont la parenté n'est pas en ligne directe et/ou de la main-d'oeuvre étrangère à la famille bénéficiant du vivre et du couvert.

Tableau 4

Main-d'oeuvre des exploitations agricoles et de leurs ménages (1)
(en milliers de personnes)

Situation de la campagne 1967/68 (2)

Catégories de main-d'oeuvre	Exploitations disposant d'une surface agricole utile de						Total (3)	Territoire fédéral y compris Hambourg, Brême et Berlin(3)
	0,5 à 2 ha (3)	2 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 50 ha	50 ha et plus		
1) Main-d'oeuvre familiale à temps complet (4)								
masculine	32	77	181	341	199	20	850	855
féminine	90	294	313	376	194	20	1.287	1.292
total	122	371	494	717	393	40	2.137	2.147
2) Main-d'oeuvre familiale à temps partiel (4)								
masculine	79	290	187	101	35	4	696	697
féminine	29	102	77	75	36	4	323	324
total	108	392	264	176	71	8	1.019	1.021
3) Main-d'oeuvre salariée permanente								
masculine	13	8	9	16	36	46	128	131
féminine	7	7	7	10	12	12	55	55
total	20	15	16	26	48	58	183	186
4) Main-d'oeuvre salariée non permanente								
masculine	9	10	7	9	10	4	49	49
féminine	11	13	12	19	12	5	72	72
total	20	23	19	28	22	9	121	121

(1) Territoire fédéral sans Hambourg, Brême et Berlin

(2) Provisoire

(3) Sans la main-d'oeuvre dans les exploitations de la catégorie de 0,5 à moins de 2 ha de SAU, qui ne produisent pas pour le marché (c'est-à-dire dont les recettes de ventes sont inférieures à 1.000 DM par an)

(4) Chefs d'exploitation et aides familiaux

Source : Deutscher Bundestag - 5ème législature - Doc. V/3810, p. 148
(Rapport Vert 1969).

Tableau 5

Main-d'oeuvre des exploitations gérées à titre d'activité principale (exploitations P) et des exploitations d'appoint (exploitations A) gérées par le chef d'exploitation.

(milliers de personnes)

Situation de la campagne 1966/67 ¹⁾

Catégorie de taille de l'exploitations d'après la SAU et d'après le mode de faire-valoir	Nombre d'ex-ploita-tions	Main-d'oeuvre familiale à temps complet		Main-d'oeuvre familiale à temps partiel		Main-d'oeuvre salariée permanente		Main-d'oeuvre salariée non per-manente	
		m.	f.	m.	f.	m.	f.	m.	f.
1) 0,5 à moins de 2 ha ²⁾									
exploitations P	42	28	43	16	9	13	7	6	7
exploitations A	60	4	49	64	22	1	-	3	5
Total	102	32	92	80	31	14	7	9	12
2) 2 à moins de 5 ha									
exploitations P.	114	67	124	67	32	6	5	7	9
exploitations A.	188	18	187	227	71	3	2	4	5
Total	302	85	311	294	103	9	7	11	14
3) 5 à moins de 10 ha									
exploitations P.	210	189	255	103	54	7	6	7	11
exploitations A.	63	11	72	80	22	2	1	2	3
Total	273	200	327	183	76	9	7	9	14
4) 10 à moins de 20 ha									
exploitations P.	278	349	375	84	68	15	10	12	21
exploitations A.	11	4	11	12	4	2	1	1	1
Total	289	353	386	96	72	17	11	13	22
5) 20 ha et plus									
exploitations P.	156	215	212	34	35	86	27	18	22
exploitations A.	1	-	2	1	-	5	2	1	-
Total	157	215	214	35	35	91	29	19	22
6) Total 2) 3)	800	848	1009	304	198	127	55	50	70
exploitations P.	323	37	321	384	119	13	6	11	14
exploitations A.	1123	885	1330	688	317	140	61	61	84
7) Exploitations de 2 ha et plus de SAU									
exploitations P.	758	820	966	288	189	114	48	44	63
exploitations A.	263	33	272	320	97	12	6	8	9
Total	1021	853	1238	608	286	126	54	52	72

1) Résultat de l'enquête sur la main-d'oeuvre agricole de 1964/65

2) Sans la main-d'oeuvre dans les exploitations de la catégorie de 0,5 à moins de 2 ha de SAU qui ne produisent pas pour le marché (c'est-à-dire dont les recettes de ventes sont inférieures à 1.000 DM par an).

3) Les différences dans les totaux sont dues au fait que les chiffres sont arrondis par excès ou par défaut.

Source : Deutscher Bundestag, 5ème législature doc. V.25.40, p. 238 (Rapp.Vert 1968)

Tableau 6

Main-d'oeuvre familiale occupée dans l'agriculture à temps complet(1), ventilée par catégories de taille des exploitations gérées, par âge (2) et par sexe

Situation en avril 1967

Groupe d'âge (de à)	a) masculine b) féminine(3) c) total	Exploitations disposant d'une surface agricole utile de à ha dans lesquelles travaille une main-d'oeuvre familiale (1) du groupe d'âge....						Total
		0,5 à 5	5 à 10	10 à 20	20 à 30	30 à 50	50 et plus	
14 à 25	a)	(2.900)	17.100	46.100	20.100	10.400	(1.700)	98.300
	b)	(20.300)	23.800	40.800	17.400	7.600	(2.400)	112.300
	c)	(23.200)	40.900	86.900	37.500	18.000	(4.100)	210.600
25 à 45	a)	28.800	68.300	154.900	59.900	30.500	9.400	351.800
	b)	160.000	137.500	170.300	57.200	29.700	9.100	563.800
	c)	188.800	205.800	325.200	117.100	60.200	18.500	915.600
45 à 55	a)	15.200	32.200	52.200	17.700	8.400	2.900	128.600
	b)	87.600	66.800	71.000	23.600	11.100	4.200	264.300
	c)	102.800	99.000	123.200	41.300	19.500	7.100	392.900
55 à 65	a)	35.600	53.100	67.400	23.600	11.500	4.000	195.200
	b)	94.300	67.100	70.800	22.800	10.900	3.300	269.200
	c)	129.900	120.200	138.200	46.400	22.400	7.300	464.400
65 et plus	a)	28.900	26.100	31.300	10.800	(5.500)	(900)	103.500
	b)	41.900	28.100	31.300	10.400	(4.500)	(1.600)	117.800
	c)	70.800	54.200	62.600	21.200	10.000	(2.500)	221.300
Total	a)	111.400	196.800	351.900	132.100	66.300	18.900	877.400
	b)	404.100	323.300	384.200	131.400	63.800	20.600	1.327.400
	c)	515.500	520.100	736.100	263.500	130.100	39.500	2.204.800

(1) Main-d'oeuvre familiale = chef d'exploitation + membres de la famille, qui vivent sous le toit du chef d'exploitation.

(2) La structure d'âge se réfère à la situation au 31 décembre 1966

(3) Calculé par l'auteur à partir de c) et a)

() Ces données ne sont pas suffisamment garanties par les relevés statistiques

Source : Office statistique fédéral de Wiesbaden, série spéciale B (agriculture et sylviculture, pêche) Série 5 (exploitations, main-d'oeuvre et matériel d'exploitation) II Main-d'oeuvre 1966/67, p. 30

Tableau 7

Main-d'oeuvre familiale (1) occupée à temps complet dans l'agriculture, par Land, âge (2) et sexe

Groupe d'âge (de... à.....)	a) masculine b) féminine c) total	B u n d e s l a n d								Total
		Schleswig Holstein	Basse- Saxe	Rhénanie- du-Nord- Westphalie	Hesse	Rhénanie- Palatinat	Bade- Württem- berg	Bavière	Sarre	
14 à 25	a)	5.700	16.600	15.800	5.500	8.300	14.000	37.200	n.d.	103.100 ⁴
	b)	3.500	14.800	16.800	6.600	9.800	14.600	41.900		108.000 ⁴
	c)	9.200	31.400	32.600	12.100	18.100	28.600	79.100	(500)	211.600
25 à 45	a)	20.900	65.500	48.900	22.700	32.100	50.300	109.600	1.700	351.700
	b)	23.700	92.800	73.400	48.200	54.500	91.300	174.700	5.100	563.700
	c)	44.600	158.300	122.300	70.900	86.600	141.600	284.300	6.800	915.400
45 à 55	a)	7.400	23.600	18.400	8.200	10.900	18.900	40.600	700	128.700
	b)	9.900	40.100	35.800	20.900	26.600	45.300	83.000	2.700	264.300
	c)	17.300	63.700	54.200	29.100	37.500	64.200	123.600	3.400	393.000
55 à 65	a)	9.100	33.000	28.100	13.600	19.600	30.600	59.600	1.500	195.100
	b)	8.100	41.000	36.500	21.100	29.200	51.000	79.100	3.100	269.100
	c)	17.200	74.000	64.600	34.700	48.800	81.600	138.700	4.600	464.200
65 et plus	a)	2.700	15.700	15.600	8.100	9.900	20.200	30.800	(800)	103.800
	b)	2.400	16.000	18.200	8.900	12.800	24.100	33.500	(1.600)	117.500
	c)	5.100	31.700	33.800	17.000	22.700	44.300	64.300	2.400	221.300
Total	a)	45.800	154.400	126.800	58.100	80.800	134.000	277.800	4.700 ⁴	882.400 ⁴
	b)	47.600	204.700	180.700	105.700	132.900	226.300	412.200	12.500 ⁴	1.322.600 ⁴
	c)	93.400	359.100	307.500	163.800	213.700	360.300	690.000	17.700	2.205.500

(1) Main-d'oeuvre familiale = chef d'exploitation + membres de la famille vivant sous le toit du chef d'exploitation

(2) La structure d'âge se réfère à la situation au 31 décembre 1966.

(3) Calculé par l'auteur sur la base de c) et a)

(4) Sans la Sarre (pas de données)

() Les données ne sont pas suffisamment garanties par les relevés statistiques

Source : Office statistique fédéral de Wiesbaden, série spéciale B (agriculture et sylviculture, pêche) série 5 (exploitations, main-d'oeuvre et matériel d'exploitation); II Main-d'oeuvre 1966/67 p. 31

Tableau 8

Chefs d'exploitation occupés à temps complet dans l'agriculture, par catégories de taille des exploitations gérées, par âge (1) et par sexe

Situation en avril 1967

Groupe d'âge (de... à.....)	a) masculine b) féminine (2) c) total	Exploitations disposant d'une surface agricole utile... à ... ha, gérées par des chefs d'exploitation du groupe d'âge...											
		0,5 à 5 ha		5 à 10 ha		10 à 20 ha		20 ha et plus		total			
		Chiffres abs.	en %	Chiffres abs.	en %	Chiffres abs.	en %	Chiffres abs.	en %	Chiffres abs.	en %		
14 à 45	a)	19.600	22	53.300	37	117.000	49	69.700	51	259.600	43		
	b)	9.300	19	7.300	29	4.400	26	2.700	30	23.700	24		
	c)	28.900	21	60.600	36	121.400	48	72.400	50	283.300	40		
45 à 65	a)	46.100	53	78.900	54	108.600	46	59.800	44	293.500	48		
	b)	29.900	62	14.900	59	11.400	67	5.500	60	61.600	62		
	c)	76.000	56	93.800	55	120.000	47	65.300	45	355.100	50		
65 et plus	a)	22.100	25	12.600	9	10.900	5	7.100	5	52.700	9		
	b)	9.300	19	3.100	12	1.300	7	900	10	14.500	14		
	c)	31.400	23	15.700	9	12.200	5	8.000	5	67.200	10		
Total	a)	87.800	100	144.800	100	236.500	100	136.600	100	605.800	100		
	b)	48.500	100	25.300	100	17.100	100	9.100	100	99.900	100		
	c)	136.300	100	170.100	100	253.600	100	145.700	100	705.700	100		

(1) La structure d'âge se réfère à la situation au 31 décembre 1966

(2) Calculé par l'auteur sur la base de c) et a)

(3) Calculé par l'auteur

Source : Office statistique fédéral de Wiesbaden, série spéciale B (agriculture et sylviculture, pêche) Série 5 (exploitations, main-d'oeuvre et matériel d'exploitation); II Main-d'oeuvre 1966/67 p. 32 et 33

Tableau 9

Chefs d'exploitation occupés à temps complet dans l'agriculture, par Land, par âge (1) et par sexe

Situation en avril 1967

Groupe d'âge (de..... à.....)	a) masculin b) féminin (2) c) total	B u n d e s l a n d										Total (3)
		Schleswig Holstein	Basse- Saxe	Rhénanie- du-Nord- West- phalie	Hesse	Rhénanie- Palatinat	Bade- Württem- berg	Bavière	Sarre			
14 à 45	a)	16.000	46.600	31.800	16.900	23.600	38.300	85.100	1.200			259.500
	b)	1.000	4.900	3.300	2.200	2.200	3.200	7.000	100			23.900
	c)	17.000	51.500	35.100	19.100	25.800	41.500	92.100	1.300			283.400
45 à 65	a)	14.900	50.600	41.500	19.000	27.800	46.200	91.500	1.900			293.400
	b)	2.000	7.500	7.800	4.000	6.600	11.100	22.100	700			61.800
	c)	16.900	58.100	49.300	23.000	34.400	57.300	113.600	2.600			355.200
65 et plus	a)	1.700	8.300	9.400	3.100	5.100	10.600	14.100	(500)			52.800
	b)	400	1.400	2.300	500	1.600	4.100	4.100	100			14.500
	c)	2.100	9.700	11.700	3.600	6.700	14.700	18.200	600			67.300
Total (3)	a)	32.600	105.600	82.700	39.000	56.500	95.200	190.700	3.600			605.900
	b)	3.300	13.700	13.300	6.700	10.400	18.300	33.200	900			99.800
	c)	35.900	119.300	96.000	45.700	66.900	113.500	223.900	4.500			.705.700

(1) La structure d'âge se réfère à la situation au 31 décembre 1966

(2) Calculé par l'auteur à partir de c) et a)

(3) Les chiffres étant arrondis à la centaine, de légères différences apparaissent dans les totaux

Source : Office statistique fédéral de Wiesbaden, série spéciale B (agriculture et sylviculture, pêche); série 5 (exploitations, main-d'oeuvre et matériel d'exploitation); II Main-d'oeuvre 1966/67, p. 32 et 33

Tableau IO

Éleveurs de vaches laitières et vaches laitières par catégories de taille des exploitations et des cheptels sur le territoire fédéral

Situation en décembre 1967

Effectifs de.... vaches	a) vaches laitières b) éleveurs de vaches	exploitations disposant de ha de surface agricole utile							TOTAL
		0 à 0,5	0,5 à 2	2 à 5	5 à 10	10 à 20	20 à 50	50 et plus	
1	a	6.131	35.365	32.171	7.406	2.882	1.636	388	85.979
	b	6.131	35.365	32.171	7.406	2.882	1.636	388	85.979
2	a	4.688	45.932	150.336	44.152	9.276	2.868	468	257.720
	b	2.344	22.966	75.168	22.076	4.638	1.434	234	128.860
3	a	2.289	14.772	162.090	123.342	25.710	3.882	435	332.520
	b	763	4.924	54.030	41.114	8.570	1.294	145	110.840
4	a	1.476	4.404	102.992	220.344	73.644	7.144	388	410.392
	b	369	1.101	25.748	55.086	18.411	1.786	97	102.598
5	a	1.005	1.745	43.445	225.010	154.485	13.830	545	440.065
	b	201	349	8.689	45.002	30.897	2.766	109	88.013
6	a	678	978	19.416	184.482	243.912	27.984	564	478.014
	b	113	163	3.236	30.747	40.652	4.664	94	79.669
7	a	511	672	8.687	114.408	268.023	45.794	819	438.914
	b	73	96	1.241	16.344	38.289	6.542	117	62.702
8	a	552	456	4.352	80.016	289.672	83.712	1.384	460.144
	b	69	57	544	10.002	36.209	10.464	173	57.518
9	a	297	270	2.016	48.114	205.092	92.754	1.620	350.163
	b	33	30	224	5.346	22.788	10.306	180	38.907
10	a	280	330	1.380	37.710	205.840	141.580	2.860	389.980
	b	28	33	138	3.771	20.584	14.158	286	38.998
11 - 15	a	705	252	2.130	56.670	433.128	546.565	22.718	1.062.168
	b	55	20	171	4.643	34.593	42.489	1.701	83.672
16 - 20	a	458	53	590	5.478	141.095	356.465	38.793	542.932
	b	25	3	34	319	8.017	20.000	2.131	30.529
21 - 30	a	483	222	356	985	46.169	245.723	94.994	388.932
	b	19	8	15	43	1.974	10.166	3.735	15.960
31 - 40	a	427	107	176	136	2.498	45.136	67.179	115.659
	b	12	3	5	4	74	1.322	1.915	3.335
41 - 50	a	248	-	-	94	283	7.695	36.828	45.148
	b	5	-	-	2	6	173	806	990
51 et plus	a	574	.	-	-	.	2.986	62.834	66.394
	b	3	.	-	-	.	47	815	865
TOTAL	a	20.802	105.558	530.137	1.148.347	2.101.709	1.625.754	332.817	5.865.124
	b	10.243	65.118	201.414	241.903	268.584	129.247	12.926	929.435
Nombre de vaches par éleveur (1)		2,0	1,6	2,6	4,7	7,8	12,6	25,7	6,3

(1) Calculé par l'auteur

Source : Rapport statistique mensuel du BML : octobre 1968, p. 712-713

Tableau 11

Revenu d'exploitation par unité de main-d'oeuvre agricole (UMA), par modes d'utilisation du sol et
par catégories de taille des exploitations dans la République fédérale d'Allemagne (en DM)

Situation de la campagne 1967/68

Mode d'utilisation du sol	Dans la catégorie de taille de le revenu atteint a été de			
	moins de 20 ha	20 à 50 ha	50 ha et plus	Total
Exploitations - cultures sarclées	10.134	13.536	16.652	11.894
Exploitations céréalières	9.025	10.964	14.367	10.201
Exploitations fourragères	8.881	10.223	10.579	9.391
Modes d'utilisation du sol = moyenne :	9.448	11.684	15.189	10.708

Source : Deutscher Bundestag , 5ème législature, document V/3.810
(Rapport Vert 1969) p. 182-185

B . Analyse de l'évolution au cours des dernières années (1959/60-1967/68)

Le nombre des exploitations agricoles de la république fédérale d'Allemagne a diminué de 15 % de 1960 à 1968. En l'occurrence, le nombre des exploitations de plus de 20 ha de SAU a augmenté alors que le nombre des exploitations de 10 à 20 ha est resté pratiquement constant et que celui des exploitations de moins de 10 ha de SAU a diminué de 19 à 25 % (cf. tableau 12). Si le nombre des exploitations de "10 à 20 ha de SAU" est resté constant, c'est pourtant cette catégorie qui a fourni les exploitations qui ont grossi la catégorie des exploitations de "20 à 50 ha de SAU". En outre, jusqu'en 1965, un grand nombre d'exploitations de la catégorie de "5 à 10 ha de SAU" sont passées dans la catégorie de "10 à 20 ha de SAU". A partir de 1966, le nombre des exploitations de cette dernière catégorie a recommencé à diminuer, les exploitations de cette catégorie passant dans la catégorie de "20 à 50 ha de SAU" et ce essentiellement par suite de la location de terres supplémentaires. Les exploitations de moins de 10 ha de SAU cèdent de plus en plus de surfaces affermées dans la mesure où d'autres sources de revenus sont offertes aux chefs d'exploitation ou dans la mesure où ceux-ci décèdent. L'affermage des surfaces possédées par les petits agriculteurs soulève souvent des difficultés en raison de la petite dimension des terrains. Des différences considérables apparaissent au niveau régional (cf. tableaux 12 et 13). Par exemple, le nombre des exploitations de la catégorie de "10 à 20 ha de SAU" dans les Länder du Nord-Ouest diminue constamment dès avant 1965, alors qu'en Hesse, en Rhénanie-Palatinat et en Bavière il n'a commencé à baisser qu'en 1966. Ce n'est que dans le **Bade-Württemberg** que le nombre des exploitations de cette catégorie a continué à **augmenter en 1968 par rapport à l'année précédente**. Ce phénomène pourrait être dû à la grande proportion de cultures spéciales qui garantit dans de nombreux districts de ce Land un revenu certain sur une surface relativement faible.

Mais c'est surtout le nombre d'unités de main-d'oeuvre familiale jeune (moins de 25 ans) qui a diminué, comme le montre le tableau 14. Le nombre d'unités de main-d'oeuvre féminine de cette classe d'âge a diminué de près de 50 % de 1960 à 1966. Dans la classe de "25 à 45 ans" le nombre d'unités de main-d'oeuvre masculine a relativement peu changé en 1966 par rapport à 1960; cependant une diminution de 6 % a été enregistrée de 1964 à 1966. Le nombre d'unités de main-d'oeuvre féminine n'a diminué dans cette classe d'âge aussi que depuis 1964. On peut constater une diminution constante de la main-d'oeuvre des deux sexes dans la classe d'âge de plus de 45 ans.

Le nombre des chefs d'exploitation occupés à temps complet dans l'agriculture a diminué de 25.000 unités en moyenne par an pendant la période 1960/1966 (cf. tableau 15). Le nombre des exploitations agricoles a diminué de 30.000 unités environ par an en moyenne pendant la même période (cf. tableau 12); de sorte que pour la période considérée non seulement 25.000 chefs d'exploitations occupés à temps complet dans l'agriculture, mais encore 5.000 chefs d'exploitations d'appoint ont abandonné chaque année l'agriculture. Pour les propriétaires d'exploitations masculins, qui en général sont simultanément chefs d'exploitation, un rajeunissement certain s'est manifesté depuis 1960. Si en 1960, la proportion de ceux qui sont âgés de 25 à 45 ans n'atteint encore que 31 %, ce pourcentage est déjà passé à 42 % en 1966 (cf. tableau 15).

En 1967, 1/4 des exploitations pratiquant l'élevage des vaches a cessé la spéculation laitière par rapport à 1959 (cf. tableau 17). Le processus d'abandon du cheptel laitier s'est accéléré pendant la période 1963/1967 par rapport à la période 1959/1963 (-14,8 contre - 12,7). Les exploitations de 2 à 10 ha de SAU ont notamment plus fortement réduit le cheptel laitier au cours de la deuxième période de 4 ans indiquée qu'au cours de la première (1959/63).

En outre, les exploitations de plus de 50 ha de SAU auxquelles d'autres possibilités de production s'offrent dans l'agriculture ont également abandonné l'élevage des vaches. L'augmentation du nombre des éleveurs de vaches dans la catégorie de "20 à 50 ha de SAU" est due au passage des exploitations de la catégorie de "10 à 20 ha de SAU" dans la catégorie supérieure (cf. tableau 12) où pour la même période on a enregistré une progression de 18 % environ du nombre des exploitations. Or, même dans cette catégorie certaines exploitations ont abandonné l'élevage des vaches. Les cheptels de moins de 11 vaches ont été réduits, les cheptels de 11 à 20 vaches se sont développés de 73 % de 1959 à 1967, les cheptels de 21 à 50 vaches ont même augmenté de 105 % (voir tableau 16).

Si l'on considère la moyenne au niveau fédéral (cf. tableau 18), le cheptel moyen de vaches ne s'est pas beaucoup modifié dans les diverses catégories en dépit des variations mentionnées. Néanmoins, ces valeurs moyennes ne doivent pas faire oublier que certaines exploitations de plus de 20 ha de SAU ont fortement développé l'élevage des vaches.

Les tableaux 19 à 22 donnent un aperçu de l'évolution des revenus. Ils reflètent les différences de situation entre catégories de taille des exploitations et entre Länder. En particulier, les exploitations fourragères céréalières et les exploitations fourragères qui tirent la principale partie de leurs revenus de l'élevage de vaches laitières ne peuvent pas être comparées, en ce qui concerne l'évolution des revenus, aux exploitations utilisant le sol différemment.

Tableau 12.

Variation du nombre des exploitations agricoles par catégories de surface agricole utile et répartition par Land pour les années 1960 et 1968.

Land	a) 1960 b) 1968 c) variation en %: 1960 : 1968	Tranches de à moins de ha de surface agricole utile										100 et plus	Total	
		0,5 à 2	2 à 5	5 à 10	10 à 20	20 à 50	50 à 100							
Schleswig-Holstein/ Hambourg	a)	10.724	8.650	7.047	13.501	18.028	3.101	575						61.626
	b)	10.133	6.816	5.136	10.336	19.008	3.274	595						55.358
	c)	- 5,0	- 21,3	- 27,2	- 23,4	+ 5,4	+ 5,6	+ 3,5						- 10,2
Basse-Saxe Brême	a)	55.390	45.637	41.607	55.695	34.917	5.222	820						247.292
	b)	55.166	36.121	31.092	47.303	40.090	5.954	897						216.623
	c)	- 15,6	- 20,9	- 25,3	- 11,9	+ 14,8	+ 14,0	+ 2,4						- 12,4
Rhénanie-du-Nord Westphalie	a)	61.600	44.216	36.373	37.964	20.841	2.335	339						203.716
	b)	46.335	33.563	27.108	36.341	23.741	2.471	409						159.968
	c)	- 24,8	- 24,1	- 25,5	- 4,3	+ 13,9	+ 5,8	+ 3,1						- 16,6
Hesse	a)	57.895	44.654	28.933	23.406	4.554	394	182						160.015
	b)	39.232	31.882	20.800	23.034	7.222	369	180						122.719
	c)	- 32,2	- 28,6	- 28,1	- 1,6	+ 58,6	- 6,3	- 1,1						- 23,3
Rhénanie-Palatinat	a)	61.629	48.237	35.355	19.476	3.147	240	44						168.126
	b)	48.114	33.634	25.472	21.602	6.245	248	55						135.370
	c)	- 21,9	- 30,3	- 28,0	+ 10,9	+ 98,4	+ 3,3	+ 25,0						- 19,5
Bade-Wurtemberg	a)	114.935	89.995	70.640	38.767	8.276	472	177						323.262
	b)	100.472	67.056	54.432	43.249	10.967	470	161						276.807
	c)	- 12,6	- 25,5	- 22,9	+ 11,6	+ 32,5	- 0,4	- 9,0						- 14,4
Bavière	a)	74.135	99.722	120.907	97.929	31.792	1.870	440						426.795
	b)	63.342	77.998	98.089	102.631	35.582	1.880	462						379.984
	c)	- 15,6	- 21,8	- 18,9	+ 4,8	+ 11,9	+ 0,5	+ 5,0						- 11,0
Sarre	a)	16.199	5.846	2.094	1.665	420	33	11						26.268
	b)	11.433	3.954	1.737	1.447	984	53	14						19.622
	c)	- 29,6	- 32,4	- 17,0	- 13,0	+ 134,3	+ 60,6	+ 27,3						- 25,3
Territoire fédéral 1)	a)	462.828	387.069	343.017	286.470	122.015	13.672	2.639						1.617.710
	b)	374.485	291.091	263.909	285.975	143.867	14.725	2.774						1.376.826
	c)	- 19,1	- 24,8	- 23,1	- 0,2	+ 17,9	+ 7,7	+ 5,1						- 14,9

(1) Y compris Berlin(Ouest) de sorte que la somme des valeurs par catégories ne coïncide pas avec les valeurs indiquées sur la ligne "territoire fédéral".

Tableau 13

Variation de la surface agricole utile (SAU) des exploitations agricoles par catégories de surface agricole utile et répartition par Land pour les années 1960 et 1968 (en milliers d'hectares)

Land	a) 1960 b) 1968 c) variation en %: 1960:1968	Tranches de à moins de ha de surface agricole utile										100 et plus	Total
		0,5 à 2	2 à 5	5 à 10	10 à 20	20 à 50	50 à 100	100 à 200	200 à 500	500 à 1000	1000 à plus		
Schleswig- Holstein/ Hambourg	a)	11,8	27,8	52,0	203,4	551,0	199,6	117,2	1.162,8				
	b)	10,9	21,9	37,6	158,3	583,8	211,4	118,5	1.142,5				
	c)	- 7,6	- 21,2	- 27,7	- 22,2	+ 6,0	+ 5,9	+ 1,1	- 1,7				
Basse-Saxe/ Brême	a)	69,1	149,9	305,3	764,7	1.045,6	332,8	142,1	2.809,5				
	b)	57,8	117,7	227,1	691,9	1.197,2	381,6	149,3	2.822,5				
	c)	- 16,4	- 21,5	- 25,6	- 9,5	+ 14,5	+ 14,7	+ 5,1	+ 0,5				
Rhénanie -du- Nord Westphalie	a)	67,2	143,9	265,5	536,3	605,4	153,1	57,0	1.828,4				
	b)	49,7	109,4	197,9	525,5	680,3	160,4	59,6	1.782,7				
	c)	- 26,0	- 24,0	- 25,5	- 2,0	+ 12,4	+ 4,8	+ 4,6	- 2,5				
Hesse	a)	60,7	145,7	208,7	319,7	119,9	27,2	29,5	911,4				
	b)	41,8	104,7	149,2	330,3	186,9	25,4	29,3	867,6				
	c)	- 31,2	- 28,1	- 28,5	+ 3,3	+ 55,9	- 6,6	- 0,7	- 4,8				
Rhénanie- Palatinat	a)	67,4	159,2	253,7	251,3	82,7	16,2	6,2	846,7				
	b)	51,6	111,1	183,3	303,0	162,9	16,5	8,2	836,6				
	c)	- 23,4	- 30,2	- 27,7	+ 16,0	+ 97,0	+ 1,9	+ 32,3	- 1,2				
Bade-Würtem- berg	a)	122,6	300,0	502,6	525,1	219,7	32,4	26,3	1.728,7				
	b)	105,5	221,2	392,8	600,4	285,5	32,0	24,7	1.662,0				
	c)	- 13,9	- 26,3	- 21,8	+ 14,3	+ 29,9	- 1,2	- 6,1	- 3,9				
Bavière	a)	81,7	345,3	880,0	1.355,9	868,1	120,7	70,0	3.721,7				
	b)	68,9	269,7	719,4	1.442,1	961,8	121,7	73,3	3.656,9				
	c)	- 15,7	- 21,9	- 18,2	+ 6,4	+ 10,8	+ 0,8	+ 4,7	- 1,7				
Sarre	a)	16,7	18,0	15,0	23,2	10,9	2,2	1,6	87,6				
	b)	11,4	12,8	12,2	21,0	28,0	3,4	2,2	91,0				
	c)	- 31,7	- 28,9	- 18,7	- 9,5	+156,9	+ 54,5	+ 37,5	+ 3,9				
Territoire fédéral 1)	a)	497,5	1.290,2	2.483,2	3.990,5	3.504,5	884,5	450,1	13.100,5				
	b)	397,7	968,7	1.919,9	4.073,1	4.087,2	952,7	465,2	12.864,4				
	c)	- 20,1	- 24,9	- 22,7	+ 2,1	+ 16,6	+ 7,7	+ 3,4	- 7,8				

1) Y compris Berlin (Ouest) de sorte que la somme des valeurs par catégories ne coïncide pas avec les valeurs indiquées sur la ligne "territoire fédéral".

Source : Deutscher Bundestag - 5ème législature - doc. V/3810 page 142 (Rapport Vert 1969)

Tableau 14

Variation du nombre d'unités de main-d'oeuvre agricole 1) occupées à temps complet dans l'agriculture pour les années 1960-1966, par âge et par sexe.

Classes d'âge (de ... à	a) chef abs. (en milliers de personnes) b) rel. en %	1 9 6 0		1 9 6 4		1 9 6 6		Variation 1964/1966 en %					
		hommes	femmes	total	hommes	femmes	Total	hommes	femmes	Total			
14 à 25	a)	165	204	369	116	128	244	102	105	207	- 12,1	- 18,0	- 15,2
	b)	15,2	13,1	14,0	12,6	9,7	10,9	9,9	12,0	8,5	9,9		
25 à 45	a)	355	403	838	361	561	922	341	528	869	- 5,5	- 5,9	- 5,7
	b)	32,6	31,1	31,7	39,3	42,8	41,4	40,1	42,9	41,8			
45 à 65	a)	449	701	1.150	342	513	855	310	491	801	- 9,4	- 4,3	- 6,3
	b)	41,2	45,1	43,5	37,3	39,1	38,3	36,4	39,9	38,5			
65 et plus	a)	120	166	286	99	110	209	98	107	205	- 1,0	- 2,7	- 1,9
	b)	11,0	10,7	10,8	10,8	8,4	9,4	11,5	8,7	9,8			
Total	a)	1.089	1.554	2.643	918	1.312	2.230	851	1.231	2.082	- 7,3	- 6,2	- 6,6
	b)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0			

1) Main-d'oeuvre familiale = chef d'exploitation et aides familiaux

2) Calculée par l'auteur

Source : Annuaire statistique de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts 1968, p. 40 et 41, tableau 53 et 54.

Tableau 15

Variation du nombre de chefs d'exploitation occupés à temps complet dans l'agriculture pour les années 1960 - 1966, par âge et par sexe.

Classes d'âge (de .. à ..)	a) chef abs. (en milliers de personnes b) rel. en %	1960				1964				1966				Variation 1964-1966 en % (2)					
		hommes		femmes		Total		hommes		femmes		Total		hommes		femmes		Total	
		abs.	rel.	abs.	rel.	abs.	rel.	abs.	rel.	abs.	rel.	abs.	rel.	abs.	rel.	abs.	rel.	abs.	rel.
14 à 25	a)	7	1	7	1	8	7	1	8	7	1	8	7	1	8	± 0	± 0	± 0	± 0
	b)	1,1	1,0	1,2	1,0	1,1	1,2	1,0	1,2	1,2	1,1	1,1	1,2	1,1	1,1				
25 à 45	a)	221	18	246	22	268	246	22	268	246	21	267	246	21	267				
	b)	30,9	17,9	39,7	24,2	37,7	39,7	24,2	37,7	42,3	24,1	39,9	42,3	24,1	39,9	± 0	± 4,5	± 0,4	
45 à 65	a)	413	68	312	56	368	312	56	368	281	54	335	281	54	335	-8,9	-3,6	-9,0	
	b)	57,6	66,1	50,4	60,6	51,7	50,4	60,6	51,7	48,3	62,1	50,1	48,3	62,1	50,1				
65 et plus	a)	75	16	53	13	66	53	13	66	48	11	59	48	11	59	-9,4	-15,4	-10,6	
	b)	10,4	15,0	8,7	14,2	9,4	8,7	14,2	9,4	8,2	12,7	8,9	8,2	12,7	8,9				
Total	a)	716	103	618	92	710	618	92	710	582	87	669	582	87	669	-5,8	-5,4	-5,8	
	b)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0				

1) Calculée par l'auteur.

Source : Annuaire statistique de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts 1968, page 40

Tableau 16

Evolution du nombre d'éleveurs de vaches par catégories de taille des exploitations et des cheptels sur le territoire fédéral, pour les années 1959 à 1967

Cheptel de ... vaches	Exploitations de ha de surface agricole utile										Total
	moins de 2	2 à 5	5 à 10	10 à 20	20 à 50	50 et plus	20 et plus	20 et plus	20 et plus	20 et plus	
1	a) 1959	58.447	54.399	9.955	2.785	858	204	166.648			
	b) 1963	65.836	42.952	8.132	2.548	1.155	271	120.894			
	c) 1967	41.487	32.171	7.406	2.882	1.636	388	85.979			
2	a)	49.033	158.731	39.823	7.221	1.246	250	256.304			
	b)	35.429	113.575	27.835	5.210	1.364	287	183.700			
	c)	25.310	75.168	22.076	4.638	1.434	234	128.850			
3	a)	6.277	93.936	84.273	17.548	1.709	162	203.905			
	b)	6.041	73.229	58.505	11.170	1.452	186	150.583			
	c)	5.687	54.030	41.114	8.570	1.294	145	110.840			
4-5	a)	1.387	37.224	155.377	91.520	8.036	338	293.905			
	b)	1.658	37.700	132.974	68.530	5.645	308	246.815			
	c)	2.020	34.437	100.088	49.308	4.552	206	190.611			
6-10	a)	412	2.979	48.070	138.990	38.202	1.594	250.247	3)		
	b)	577	4.722	63.792	161.155	52.945	1.171	284.362			
	c)	695	5.383	66.210	158.522	46.134	850	277.794			
11-20	a)	48	69	1.307	15.306	43.150	6.367	66.247			
	b)	115	142	3.573	27.510	52.640	5.137	89.117			
	c)	103	205	4.962	42.610	62.489	3.832	114.201			
21-50	a)	8	5	10	299	3.489	6.078	9.889			
	b)	33	21	25	967	6.231	6.696	13.973			
	c)	47	20	49	2.054	11.661	6.456	20.285			
51 et plus	a)	5	-	-	1	10	733	749			
	b)	4	-	-	-	17	810	831			
	c)	3	-	-	-	47	815	865			
Total	a)	155.617	347.343	338.815	273.670	96.720	15.726	1.247.894	3)		
	b)	109.693	272.341	294.836	277.090	121.449	14.866	1.090.275			
	c)	75.361	201.414	241.903	268.584	129.247	12.926	929.435			

- 1) (1959 et 1963) : Annuaire statistique de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts 1965, pages 107-108
- 2) (1967) : Rapport Statistique mensuel du BML; octobre 1968, pages 712 et 713 - Pour ces trois années, résultats du recensement du bétail de décembre.
- 3) La somme des valeurs partielle présente une différence de 20.000 éleveurs de vaches par rapport aux valeurs indiquées (erreur d'impression dans les statistiques)

Tableau 17

Evolution du nombre d'éleveurs de vaches dans les catégories de taille des exploitations pour les années 1959 à 1967 (territoire fédéral)

Années	Exploitations de ha surface agricole utile						Total
	moins de 2 ha	2 à 5	5 à 10	10 à 20	20 à 50	50 et plus	
a) Exploitations avec élevage de vaches (en milliers)							
1959 1)	156	347	339	274	117	16	1.248
1963 1)	110	272	295	277	121	15	1.090
1967 2)	75	201	242	269	129	13	929
b) Variation du nombre d'éleveurs de vaches (3)							
1959 à 1963	- 29,5	- 21,6	- 13,0	+ 1,1	+ 3,4	- 6,2	- 12,7
1963 à 1967	- 31,8	- 26,1	- 18,0	- 2,9	+ 6,6	- 13,3	- 14,8
1959 à 1967	- 51,9	- 42,1	- 28,6	- 1,8	+10,3	- 18,7	- 25,6

Sources : 1) (1959 et 1963) : Annuaire statistique de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts 1968, page 109

2) (1967) : Rapport statistique mensuel du BML (Ministère fédéral de l'agriculture); octobre 1968 p.712 et 713

3) Calculée par l'auteur d'après la partie a) du présent tableau.

Tableau 18

Evolution du cheptel moyen de vaches dans les catégories de taille des exploitations pour les années 1959 à 1967
(territoire fédéral)

Années	Exploitations de ha surface agricole utile						Total
	moins de 2 ha	2 à 5	5 à 10	10 à 20	20 à 50	50 et plus	
a) Cheptel moyen par exploitation							
1959 1)	1,4	2,4	4,0	6,2	10,3	22,1	4,5
1963 1)	1,5	2,5	4,5	7,0	11,3	23,6	5,4
1967 2)	1,7	2,6	4,7	7,8	12,6	25,7	6,3
b) Variation du cheptel moyen en % (3)							
1959 à 1963	+ 7,1	+ 4,2	+ 12,5	+ 12,9	+ 9,6	+ 6,8	+ 20,0
1963 à 1967	+ 13,3	+ 4,0	+ 4,4	+ 11,4	+ 11,5	+ 8,9	+ 16,7
1959 à 1967	+ 21,4	+ 8,3	+ 17,5	+ 25,8	+ 22,3	+ 16,3	+ 40,0

- Sources : 1) Tiré de : Annuaire statistique de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts 1968, page 109
 2) Calculée par l'auteur d'après des données fournies par le "Rapport statistique mensuel du BML" , oct. 1968
 pages 712 - 713
 3) Calculée par l'auteur d'après la partie a) du présent tableau.

Tableau 19

Evolution du revenu des exploitations par unité de main-d'oeuvre (UM) à temps complet de 1960 à 1968 dans les exploitations de cultures sarclées et céréalières.

Land	a) campagne 1959/60 ¹⁾ b) campagne 1967/68 ²⁾ c) progression de 1960 à 1968 ³⁾	Catégories de surface agricole utile des exploitations		
		10-20 ha (moins de 20 ha)	20-50 ha (20 ha et plus)	50 ha et plus (50-100 ha)
Schleswig-Holstein	a)	-	6.434	12.032
	b)	-	11.816	18.499
	c)	-	+ 83 %	+ 54 %
Basse-Saxe	a)	4.497	5.452	8.023
	b)	7.855	10.996	15.688
	c)	+ 74 %	+ 101 %	+ 95 %
Rhénanie-du-Nord-Westphalie	a)	5.671	6.666	-
	b)	11.108	17.745	-
	c)	+ 95 %	+ 166 %	-
Hesse	a)	4.978	6.252	7.174
	b)	8.656	12.309	16.642
	c)	+ 74 %	+ 96 %	+132 %
Rhénanie-Palatinat	a)	4.581	6.459	-
	b)	9.679	13.512	-
	c)	+111 %	+ 109 %	-
Bade-Wurtemberg	a)	5.066	7.881	-
	b)	10.879	14.195	-
	c)	+114 %	+ 80 %	-
Bavière	a)	5.068	6.477	8.500
	b)	8.234	11.499	15.886
	c)	+ 62 %	+ 77 %	+ 87 %

Sources : 1) 6ème Rapport Vert et Plan vert 1961, tableaux relatifs aux résultats comptables.

2) tiré de : Deutscher Bundestag, 5ème législature, doc. V/3180, section "Résultats comptables des exploitations témoins"

3) calculé par l'auteur.

Tableau 20

Evolution du revenu des exploitations par unité de main-d'oeuvre (UM) occupée à temps complet de 1960 à 1968 dans les exploitations de cultures céréalières et sarclées.

Land	a) campagne 1959/60 1) b) campagne 1967/68 2) c) progression de 1960 à 1968 3)	Catégories de surface agricole utile des exploitations		
		10-20 ha (moins de 20 ha)	20-50 ha (20 ha et plus)	50 ha et plus (50-100 ha)
Schleswig-Holstein	a)	6.413	6.396	7.100
	b)	8.518	11.453	17.793
	c)	+ 33 %	+ 79 %	+150 %
Basse-Saxe	a)	4.028	5.521	5.950
	b)	10.544	11.050	12.854
	c)	+160 %	+100 %	+116 %
Rhénanie-du-Nord- Westphalie	a)	5.541	6.700	7.293
	b)	9.737	12.644	14.597
	c)	+ 75 %	+ 89 %	+100 %
Hesse	a)	4.024	6.394	7.039
	b)	9.024	11.795	17.593
	c)	+124 %	+ 84 %	+149 %
Rhénanie-Palatinat	a)	4.299	5.607	-
	b)	9.313	13.145	-
	c)	+116 %	+134 %	-
Bade-Württemberg	a)	4.836	6.390	-
	b)	9.926	11.163	-
	c)	+105 %	+ 74 %	-
Bavière	a)	4.635	5.792	6.947
	b)	8.899	11.163	15.288
	c)	+ 91 %	+ 92 %	+120 %

Sources : 1) 6ème Rapport vert et Plan vert 1961, tableaux relatifs aux résultats comptables.

2) tiré de : Deutscher Bundestag, 5ème législature, doc. V/3180, section "Résultats de comptables des exploitations témoins"

3) Calculé par l'auteur.

Tableau 21

Evolution du revenu des exploitations par unité de main-d'oeuvre (UM) occupée à temps complet de 1960 à 1968 dans les exploitations céréalières-fourragères.

Land	a) campagne 1959/60 1) b) campagne 1967/68 2) c) progression de 1960 à 1968 3)	Catégorie de surface agricole utile des exploitations		
		10-20 ha (moins de 20 ha)	20-50 ha (20 ha et plus)	50 ha et plus (50 - 100 ha)
Schleswig-Holstein	a)	-	6.710	9.759
	b)	-	11.414	16.540
	c)	-	+ 70 %	+ 69 %
Basse Saxe	a)	4.169	5.340	3.958
	b)	8.134	8.784	10.166
	c)	+ 95 %	+ 64 %	+156 %
Rhénanie-du-Nord-Westphalie	a)	5.148	5.571	6.648
	b)	9.814	12.757	12.565
	c)	+ 90 %	+128 %	+ 89 %
Hesse	a)	3.947	-	-
	b)	10.516	-	-
	c)	+166 %	-	-
Rhénanie-Palatinat	a)	4.388	5.252	-
	b)	8.553	10.227	-
	c)	+ 95 %	+ 94 %	-
Bade-Würtemberg	a)	4.167	5.575	7.183
	b)	9.312	10.541	11.983
	c)	+113 %	+ 89 %	+ 66 %
Bavière	a)	4.138	5.504	5.500
	b)	8.699	9.836	12.055
	c)	+110 %	+ 79 %	+119 %

Sources : 1) 6ème Rapport Vert et Plan vert 1961, tableaux relatifs aux résultats comptables.

2) tiré de : Deutscher Bundestag, 5ème législature, doc. V/3180, section "Résultats de comptes des exploitations témoins"

3) calculé par l'auteur.

Tableau 22

Evolution du revenu des exploitations par unité de main-d'oeuvre (UM) occupée à temps complet de 1960 à 1968 dans les exploitations fourragères.

Land	a) campagne 1959/60 1) b) campagne 1967/68 2) c) progression de 1960 à 1968 3)	Catégories de surface agricole utile des exploitations		
		10-20 ha (moins de 20 ha)	20-50 ha (20 ha et plus)	50 ha et plus (50-100 ha)
Schleswig-Holstein	a)	5.000	6.267	6.881
	b)	9.291	10.209	12.958
	c)	+ 85 %	+ 62 %	+ 88 %
Basse-Saxe	a)	4.415	5.029	5.286
	b)	6.291	9.141	9.050
	c)	+ 57 %	+ 82 %	+ 71 %
Rhénanie-du-Nord- Westphalie	a)	5.675	6.020	-
	b)	12.791	11.660	-
	c)	+125 %	+ 93 %	-
Hesse	a)	4.107	-	-
	b)	8.040	-	-
	c)	+ 96 %	-	-
Rhénanie-Palatinat	a)	4.288	-	-
	b)	8.023	-	-
	c)	+ 87 %	-	-
Bade-Württemberg	a)	5.063	-	-
	b)	10.098	-	-
	c)	+ 99 %	-	-
Bavière	a)	4.656	5.035	-
	b)	8.235	10.082	-
	c)	+ 77 %	+100 %	-

Sources : 1) 6ème Rapport vert et Plan vert 1961, tableaux relatifs aux résultats comptables.

2) tiré de : Deutscher Bundestag, 5ème législature, doc. V/3180, section "résultats comptables des exploitations témoins"

3) calculé par l'auteur

C. Commentaire de processus d'évolution typiques illustrés par l'exemple de 170 communes témoins pour la période de 1949 à 1960

- Source pour les tableaux présentés ci-après : Riemann, F. : Grösse und verbleib aufgelöster landwirtschaftlicher Kleinbetriebe. In : Berichte über landwirtschaft, volume 40 (1962) p. 244-290

L'Agrarsoziale Gesellschaft a étudié dans 170 communes des Länder de Basse-Saxe, de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, de Hesse et de Bade-Würtemberg, le démembrement d'exploitations agricoles de 1949 à 1960. En l'occurrence, elle a également examiné les raisons du démembrement des exploitations et cherché à savoir ce que sont devenus les familles et quelles sont les exploitations qui cultivent désormais le sol libéré.

Sur les 13.061 exploitations initialement existantes, 4.403 ont été démembrées et ont été examinées. Cela représente 1,4 % des exploitations agricoles démembrées dans la république fédérale d'Allemagne entre 1949 et 1960. On entend par exploitations démembrées celles qui par cession de terres sont réduites au point d'exploiter moins de 0,5 ha et de ne plus être recensées statistiquement comme exploitations agricoles.

Ce sont surtout des petites exploitations agricoles qui ont été démembrées (cf. tableau 25). Près de la moitié d'entre elles disposaient auparavant de moins d'un ha, 25 % disposaient de 1 à 2 ha et 4 % seulement de plus de 7,5 ha. 10 % ne disposaient pas de leur propre ferme avec bâtiments d'exploitation. Le taux de démembrement a été plus fort pour les petites exploitations: les deux tiers des exploitations de 0,5 à 1 ha et 43 % des exploitations de 1 à 2 ha; mais 8 % seulement des exploitations de 7,5 à 15 ha ont été démembrées. Au total, au cours des dernières années, un tiers des exploitations agricoles, se trouvant initialement dans les 170 communes témoins ont été démembrées.

Seuls quelques-uns (13%) des anciens propriétaires ayant abandonné leur exploitation agricole pouvaient encore être considérés comme des agriculteurs. Il s'agissait surtout de travailleurs (40 %), de retraités (26 %) et d'autres travailleurs indépendants (14 %) qui avaient exploité à titre d'appoint leur terrain, le plus souvent petit. Il n'est pas possible de parler d'un démembrement d'exploitations agricoles (cf. tableau 23).

Ce sont des raisons économiques et personnelles qui ont provoqué le démembrement. Dans l'ensemble, les exploitations ont été supprimées parce que les anciens propriétaires dans 31 % des cas sont morts et dans 31 % des cas étaient trop âgés et que les héritiers n'ont pas continué à gérer ces exploitations dans leur forme ancienne. Lorsque le démembrement de l'exploitation survient

à l'occasion d'un changement de génération, on pourra parler de raisons personnelles. La proportion en est plus forte dans les communes du Sud de l'Allemagne que dans celles du Nord - par exemple 77 % dans les communes témoins du Bade-Württemberg contre 55 % dans celles de Basse Saxe -, où les raisons économiques ont plus souvent provoqué le démantèlement des exploitations. Cette différence résulte du fait que parmi les indépendants et les travailleurs des communes témoins de Basse-Saxe, qui présentaient 64 % des anciens propriétaires, près de la moitié ont continué à exercer cette activité professionnelle, alors que dans les communes témoins du Bade-Württemberg où les indépendants et les travailleurs ne représentaient que 46 % des anciens propriétaires, 25 % des indépendants et 33 % des travailleurs seulement ont continué leur activité. Ils ont abandonné l'exploitation du sol, alors qu'ils auraient personnellement été en mesure de la poursuivre. Ce renoncement volontaire de l'utilisation agricole est plus répandu dans le Nord de l'Allemagne que dans le Sud.

Les fermes qui étaient la propriété des titulaires des anciennes exploitations agricoles ont été conservées par plus de 90 % des familles après la libération des terrains; elles leur servent désormais de logement rural. De la sorte l'étroit milieu de vie de la plupart des familles ne s'est pas profondément modifié parce que, dans la plupart des cas, l'agriculture n'était de toute façon pratiquée que sur de petites surfaces à titre d'appoint et que le logement ainsi que la véritable profession demeurent inchangés. Ce renoncement à l'agriculture n'a conduit qu'exceptionnellement à quitter les communes rurales.

Les anciennes terres exploitées n'ont été vendues que dans 13 % des cas. Une grande partie des anciennes terres (40 %- dans le Nord davantage, dans le Sud moins) est constituée par des terres auparavant affermées et rendues au bailleur. Une autre partie, plus faible (14 % - dans le Nord moins, dans le Sud davantage) a été transmise aux héritiers disposant déjà d'une propriété rurale. Mais dans un tiers des cas, les terres exploitées auparavant personnellement ont été données à bail. C'est très important parce que cela influe de façon déterminante sur les mesures visant à améliorer les structures agricoles. Dans la conception de la politique structurelle, il faudra tenir compte du fait que la surface des terres affermées s'accroît; il s'ensuit que l'élément dynamique des structures agricoles gagne en importance (cf. tableau 24).

Les effets du démembrement des exploitations sur les structures agricoles sont très variables. Dans les régions où prévaut le régime de la succession intégrale et dans les régions à structure économique mixte et où regnent des conditions de production agricole favorables, le démembrement d'exploitations a conduit à de profondes améliorations de la structure agricole grâce à la libération de surfaces agricoles utilisées. Des opérations de remembrement peuvent orienter judicieusement ce processus et l'accélérer. Dans les régions moins industrialisées et dans les zones où les structures agricoles sont mauvaises et les conditions de production défavorables, notamment lorsque le partage réel de la propriété est encore répandu, le démembrement de l'exploitation conduit en revanche à une amélioration insignifiante de la structure agricole parce que la demande de surfaces agricoles est faible. Alors que dans le processus prédomine nettement en général la tendance au démembrement de petites exploitations - 4 % seulement avaient autrefois plus de 7,5 ha - la tendance n'est pas aussi uniforme lorsqu'il s'agit des variations de la taille des exploitations restantes. Sans doute, au dessous de 7,5 ha c'est la réduction qui prédomine et au dessus de 7,5 ha l'agrandissement. Néanmoins, un quart des exploitations de 2 à 5 ha initialement existantes ont été agrandies et ce parfois si fortement qu'elles se sont rapprochées de la taille des exploitations familiales (cf. tableau 25 et 26). Il y a donc encore dans les régions de petite paysannerie de nombreuses familles qui saisissent les occasions d'accroître des fermes trop petites pour se créer une existence entièrement agricole. Les surfaces ont été absorbées surtout par des exploitations de 15 à 30 ha (cf. tableau 27).

Les variations structurelles indiquées pour 1961 se sont poursuivies avec une intensité encore accrue. Les valeurs de seuil des agrandissements et des réductions ont continué à se déplacer vers le haut.

Tableau 23

Situation professionnelle et sort des anciens exploitants dans les communes témoins

- Comparaison 1949/53 - 1960 -

Avant le démembrement de l'exploitation	Anciens exploitants Total	Après la dissolution de l'exploitation						Personnes morales	Sans profession ni indication
		Agriculteurs	Autres professions indépendantes	Tra-vail-leurs	Retraités Rentiers Viagers	Change-ments de domi-cile	Décès		
	chif.abs.	% de tous les anciens exploitants							
Agriculteurs	564	4	2	6	29	10	47	-	2
Autres professions indé-pendantes	631	0	46	4	14	5	30	-	1
Travailleurs	1.767	0	0	43	29	7	20	-	1
Retraités, rentiers-viagers	1.155	-	-	0	50	3	47	-	0
Personnes morales 1)	39	-	-	-	-	-	5	95	-
Personnes liées par un contrat de travail avec paiement en terre 2)	112	-	-	11	9	68	10	-	2
Sans profession ni indication	135	1	1	3	6	9	18	-	62
Total	4.403	1	7	19	31	7	31	1	3

(1) Principalement masses héréditaires indivisées ; deux personnes morales ont été dissoutes

(2) Principalement épouses de non agriculteurs.

Tableau 24

Répartition des cessions de terres en cas de démembrement d'exploitations
dans les communes témoins des Länder.

- Comparaison 1949/53 - 1960 -

	Nombre des cas	la terre a été				Autres cas
		vendue	donnée à bail	rendue	reprise par les héritiers	
Länder		en % de tous les cas				
Basse-Saxe	2179	12	23	58	6	1
Rhénanie-du-N.-Westph.	699	11	38	43	6	2
Hesse	807	13	49	18	19	1
Bade-Würtemberg	1183	15	34	21	29	1
Total	4868	13	32	40	14	1
Cercles						
Brilon	219	7	46	42	4	1
Büren	148	7	34	56	2	1
Schleiden	259	15	35	35	12	3
Wittgenstein	73	15	37	44	4	-
Celle	360	11	14	68	6	1
Gandersheim	401	10	24	62	4	-
Göttingen	368	10	28	52	9	1
Holzminden	396	5	19	67	8	1
Melle	229	7	10	80	2	1
Wesermünde	425	25	34	32	7	2
Bergstraße	234	13	47	27	12	1
Limburg	280	10	56	17	17	0
Oberlahn	293	14	43	14	27	2
Ludwigsburg	431	15	47	10	27	1
Rastatt	419	20	16	27	36	1
Sinsheim	333	10	37	29	23	1
Total	4868	13	32	40	14	1
Situation professionnelle ou sort après le démembrement de l'exploitation						
Agriculteurs	28	14	21	21	22	22
Autres pref.indépend.	352	12	51	33	2	2
Travailleurs	996	9	31	57	2	1
Retraités,rentiers-viag.	332	11	37	41	11	0
Chang.de résidence	359	18	15	62	3	2
Décès	1513	14	28	28	30	-
Personnes morales	42	17	40	17	21	5
Sans prof.ni autre ind.	126	15	23	37	10	15
Total	4868	13	32	40	14	1

Tableau 25

Variation de taille des exploitations dans les 170 communes témoins

- Comparaison 1949/53 - 160 -

Catégories de taille initiales de surface exploitable en ha	Nombre des exploitations 1949/53	dont jusqu'en 1960							
		démembrées		réduites		agrandies		inchangées	
		nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
0,5 - 1	3230	2120	66	356	11	460	14	294	9
1 - 2	2677	1149	43	839	31	472	18	217	8
2 - 5	3111	802	26	1248	40	840	27	221	7
5 - 7,5	1115	163	14	396	36	489	44	67	6
7,5 - 15	1570	130	8	426	27	896	57	118	8
15 - 30	824	28	3	218	26	474	58	104	13
30 - 100	434	10	2	125	29	231	53	68	16
plus de 100	100	1	1	34	34	47	47	18	18
Total	13061	4403	34	3642	28	3909	30	1107	8

Tableau 26

Evolution de la taille des exploitations initialement existantes

- Comparaison 1949/53 - 1960

Catégories de taille de surface exploitable en ha	Nombre des exploitations en 1949/1953.	Exploitations qui ne sont plus recensées statistiquement	Part des exploitations en 1960 (catégories de taille en ha de surface exploitable)									
			0,5 - 1	1 - 2	2 - 5	5 - 7,5	7,5 - 15	15 - 30	30 - 100	plus de 100		
			(en % des exploitations de 1949/53)									
0,5 - 1	3230	66	28	15	1	0	0	0	0	-	-	
1 - 2	2677	43	19	30	7	1	0	0	0	-	-	
2 - 5	3111	26	7	14	43	8	3	0	0	-	-	
5 - 7,5	1115	15	3	4	17	35	24	2	0	-	-	
7,5 - 15	1570	8	1	2	4	6	63	16	0	-	-	
15 - 30	824	4	0	0	1	1	6	78	10	-	-	
30 - 100	434	2	1	0	-	0	2	6	88	1	-	
plus de 100	100	1	-	-	-	-	-	-	-	-	99	
Total et %												
1949/53	13061	34	13	11	14	6	11	7	3	1		

Tableau 27

Variations de la répartition des exploitations et des surfaces exploitables dans la catégories de taille des exploitations des communes témoins.

- Comparaison 1949/53 - 60 -

Catégories de taille de surfa- ce exploitable en ha	Exploitations en %		Surfaces en %		Variations en valeur absolue	
	1949/53	1960	1949/53	1960	Nombre des ex- ploita- tions	Ha de surfaces exploit- tables
0,5 - 1	25	22	2,3	1,5	-1231	- 890
1 - 2	20	17	3,8	2,4	-1082	-1522
2 - 5	24	20	10,1	6,3	-1241	-3986
5 - 7,5	9	8	6,9	5,0	- 333	-1999
7,5 - 15	12	16	16,6	16,5	- 131	- 815
15 - 30	6	11	17,2	21,0	+ 158	+2974
30 - 100	3	5	20,6	23,1	+ 38	+1660
plus de 100	1	1	22,5	24,2	+ 4	+ 698

D. L'évolution des exploitations de petits agriculteurs et d'agriculteurs exerçant la profession à titre d'appoint pendant la période de 1958 à 1968

Au cours de l'hiver 1968/69, l'ASG (Agrarsoziale Gesellschaft) a effectué à la demande des ministres de l'agriculture du Bund et des Länder et en collaboration avec l'Istitut Divo de Frankfort - une enquête représentative auprès des petits agriculteurs et des agriculteurs exerçant la profession à titre d'appoint, en vue de connaître leur avis sur la forme future de leur exploitation et de leur activité professionnelles. L'enquête a été effectuée auprès des chefs d'exploitation de moins de 15 ha en général - et de moins de 20 ha dans le Schleswig-Holstein et la Basse-Saxe. A cette occasion des questions ont également été posées sur les changements intervenus au cours des 10 dernières années (1958/1968). Les données concernant l'évolution des surfaces et par voie de conséquence de l'élevage laitier sont intéressantes. Il faut toutefois souligner qu'en raison de la méthode d'échantillonnage, il n'a pas été possible de questionner également les chefs d'exploitations démembrés.

1) Variations de la SAU dans les exploitations de moins de 15 ha

Les catégories de taille des exploitations et les Länder présentent des différences typiques qu'il n'est souvent pas encore possible d'expliquer **actuellement** parce que les résultats n'ont pas été exploités séparément - par exemple, en opérant une distinction entre les exploitations gérées à titre d'activité principale et les exploitations gérées à titre d'activité d'appoint. Ces résultats seront repris ultérieurement.

Les exploitations de moins de 5 ha (cf. tableaux 28 et 29) n'ont été partout qu'assez rarement agrandies. Les 10% d'exploitations agrandies en Bavière constituent une exception marquante. Les différences enregistrées dans la proportion des exploitations de moins de 5 ha qui ont été réduites sont beaucoup plus importantes. Dans la Hesse et le Bade-Würtemberg près de la moitié des exploitations sont touchées par cette réduction; dans le Schles-Schleswig-Holstein, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et la Bavière un cinquième seulement. La proportion des exploitations inchangées est relativement grande dans le Schleswig-Holstein, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et la Rhénanie-Palatinat puisqu'elle est des 3/4 environ; dans la Hesse et le Bade-Würtemberg la mobilité a été beaucoup plus grande. Dans ces deux Länder, la moitié des exploitations de moins de 5 ha sont restées inchangées.

En moyenne les 3/4 des exploitations de 5 à 10 ha sont demeurés inchangés. On peut donc constater ici une plus faible mobilité. Pour les exploitations modifiées, les réductions prédominent encore dans le Schleswig-Holstein et la Basse-Saxe alors qu'elles sont à égalité avec les agrandissements dans la Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

Dans les autres Länder - du Sud de l'Allemagne - les agrandissements de la surface prédominent déjà notamment dans la Hesse et le Bade-Wurtemberg. Au cours des dix dernières années, de nombreux propriétaires d'exploitations de 5 à 10 ha se sont de toute évidence efforcés encore d'élargir leur base de production.

C'est dans la catégorie des exploitations de 10 à 15 ha que les tendances à l'agrandissement sont le plus nettement marquées. Dans la Hesse et la Rhénanie-Palatinat seul 1/3 des exploitations est demeuré inchangé; 60 % environ des exploitations de ces Länder ont été agrandies. Dans le Bade-Wurtemberg elles représentent aussi plus de 50 %. La tendance à l'agrandissement de ces exploitations est nettement moins forte dans le Nord de l'Allemagne, (Schleswig-Holstein, Basse-Saxe, Rhénanie-du-Nord-Westphalie). La Bavière occupe une position intermédiaire. La faible propension à réduire ces exploitations constitue un phénomène uniforme.

2) Variations de l'élevage laitier dans les exploitations dont la SAU a été réduite

La réduction de la SAU dans les exploitations de 5 ha a exercé en général une profonde influence sur l'élevage laitier qui n'est demeuré inchangé que dans 1/4 de ces exploitations, mais qui dans 42 % de celles-ci a été totalement abandonné, (en l'occurrence ce pourcentage n'est nettement inférieur que dans le Schleswig-Holstein). Dans un peu moins des 3/4 restants l'élevage laitier a été réduit. Les réductions les plus importantes de l'élevage laitier pour ces exploitations ont été enregistrées en Sarre, mais aussi en Basse-Saxe et en Bavière (cf. tableaux 30 et 31).

Dans les exploitations de 5 à 10 ha qui ont réduit leur SAU entre 1958 et 1968, l'évolution consécutive de l'élevage laitier est encore aussi marquée; on rencontre également des extensions de l'élevage laitier, notamment en Bavière et dans le Schleswig-Holstein. En général, il a été procédé plus souvent à une réduction du cheptel qu'à un abandon total de l'élevage laitier. Le tableau est analogue pour les exploitations de 10 à 15 ha dans ces régions. Il est vrai qu'en l'occurrence il y a lieu de tenir compte du fait que ces deux catégories de superficie comprennent assez peu d'exploitations dont la SAU a été réduite (cf. tableau 29).

Au total, on peut constater que l'on a recensé dans le territoire fédéral 260.000 exploitations environ de moins de 15 ha dont la SAU a été réduite de 1958 à 1968. Ce chiffre représente 20 % environ de la SAU de toutes les exploitations agricoles de l'Allemagne de l'Ouest. Dans 100.000 de ces exploitations environ, l'élevage laitier a été totalement abandonné au cours de la même période et, dans 85.000 exploitations, il a été réduit . Seules 5.000 de ces exploitations ont accru leur cheptel laitier.

Tableau 28

Variation de la surface agricole utile dans les exploitations agricoles de 1958 à 1968 (en milliers d'exploitations)

Land	Exploitations de moins de 5 ha de surface agricole utile			Exploitations de 5 à 10 ha de surface agricole utile			Exploitations de 10 à 15 ha de surface agricole utile		
	Surface agricole utile			Surface agricole utile			Surface agricole utile		
	agrandie	réduite	inchangée	agrandie	réduite	inchangée	agrandie	réduite	inchangée
Schleswig - Palatinat	0,8	3,0	12,8	0,5	0,9	4,3	1,3	0,2	3,3
Basse-Saxe	6,6	30,0	55,2	2,1	5,2	24,1	6,9	1,2	18,3
Rhénanie-du-Nord-Westphalie	2,8	18,2	60,6	4,0	4,2	20,6	5,6	1,5	14,4
Hesse	3,8	33,5	36,7	6,9	2,3	12,2	8,4	0,6	5,2
Rhénanie-Palatinat	3,6	22,1	57,8	3,6	1,3	21,5	8,8	0,6	4,9
Bade-Wurtemberg	11,0	77,5	87,5	15,2	6,6	35,1	14,5	-	12,6
Bavière	13,7	31,8	97,5	18,2	5,6	76,2	24,2	1,5	40,4
Sarre	1,0	7,2	8,0	0,5	0,1	1,2	.	.	0,9
Territoire fédéral ¹⁾²⁾	45,7	226,1	415,0	47,9	25,2	195,9	66,6	7,4	101,2

1) Sans les villes-Etats

2) Les écarts dans les totaux sont dus au fait que les chiffres sont arrondis par excès ou par défaut

Source : Enquête de l'Agrarsozial Gesellschaft e.v. Göttingen (ASG) en 1969

Tableau 29

Variation de la surface agricole utile dans les exploitations agricoles de 1958 à 1968

(en % des exploitations)

Land	Exploitations de moins de 5 ha de surface agricole utile			Exploitations de 5 à 10 ha de surface agricole utile			Exploitations de 10 à 15 ha de surface agricole utile		
	Surface agricole utile ; ;			Surface agricole utile			Surface agricole utile		
	agrandie	réduite	inchangée	agrandie	réduite	inchangée	agrandie	réduite	inchangée
Schleswig-Holstein	5	18	77	9	16	75	28	4	68
Basse-Saxe	7	33	60	7	17	76	26	5	69
Rhénanie-du-Nord-Westphalie	4	22	74	14	15	71	26	7	67
Hesse	5	45	50	32	11	57	59	4	37
Rhénanie -Palatinat	4	26	70	14	5	81	62	4	34
Bade-Wurtemberg	6	44	50	27	12	61	54	-	46
Bavière	10	22	68	18	6	76	37	2	61
¹⁾²⁾ Territoire fédéral	7	33	60	18	9	73	38	4	58

1) Sans la Sarre (valeurs trop faibles) et sans les villes-Etats

Source : Enquête de l'Agrarsoziale Gesellschaft e.V., Göttingen (ASG) en 1969

Tableau 30

Variation de l'élevage laitier dans les exploitations dont la surface agricole utile a été réduite de 1958 à 1968
(en milliers d'exploitations)

Land	Exploitations de moins de 5 ha de surface agricole utile			Exploitations de 5 à 10 h de surface agricole utile			Exploitations de 10 à 15 ha de surface agricole utile			
	Elevage laitier			Elevage laitier			Elevage laitier			
	déve- loppé	réduit aban- donné	inchan- gé	déve- loppé	réduit aban- donné	inchan- gé	déve- loppé	réduit aban- donné	inchan- gé	
Schleswig-Holstein	-	1,4	0,4	1,2	0,2	0,5	0,1	0,1	0,1	-
Basse-Saxe	-	10,0	14,3	5,7	-	3,6	0,7	0,7	0,25	0,25
Rhénanie-du-Nord Westphalie	-	4,7	7,6	5,9	0,5	2,6	0,2	0,2	-	0,25
Hesse	-	11,0	14,4	8,1	-	0,6	0,6	0,6	-	0,3
Rhénanie-Palatinat	-	6,2	8,8	7,1	-	-	0,65	0,65	0,3	0,3
Bade-Wurtemberg	-	21,2	32,5	23,8	0,7	4,0	0,7	-	-	-
Bavière	0,5	11,1	15,7	15,7	1,5	2,6	0,5	0,5	-	-
Sarre	0,1	4,1	2,9	0,1	-	-	0,1	-	-	-
Territoire fédéral ¹⁾	0,9	70,9	95,3	59,0	2,2	11,7	5,2	3,0	0,9	1,3

1) Sans les villes-états

Source : Enquête de l'Agrarsoziale Gesellschaft eV. Göttingen, (ASG) en 1969

Tableau 31

Variation de l'élevage laitier dans les exploitations dont la surface agricole utile a été réduite de 1958 à 1968

(en % des exploitations dont la surface agricole utile a été réduite)

(en % des exploitations dont la surface agricole utile a été réduite)

Land	Exploitations de moins de 5 ha de surface agricole utile				Exploitations de 5 à 10 ha de surface agricole utile				Exploitations de 10 à 15 ha de surface agricole utile			
	Elevage laitier				Elevage laitier				Elevage laitier			
	déve- loppé	réduit	aban- donné	inchan- gé	déve- loppé	réduit	aban- donné	inchan- gé	déve- loppé	réduit	aban- donné	inchan- gé
Schleswig-Holstein	-	46,7	13,3	40,0	22,2	55,6	11,1	11,1	-	50,0	50,0	-
Basse-Saxe	-	33,3	47,7	19,0	-	69,2	13,5	17,3	-	58,3	20,8	20,9
Rhénanie-du-Nord- Westphalie	-	25,8	41,8	32,4	11,9	61,9	4,8	21,4	20,0	60,0	-	20,0
Hesse	-	32,8	43,0	24,2	-	26,1	26,1	47,8	50,0	-	-	50,0
Rhénanie-Palatinat	-	28,1	39,8	32,1	-	-	50,0	50,0	-	-	50,0	50,0
Bade-Wurtemberg	-	27,4	41,9	30,7	10,6	60,6	10,6	18,2	-	-	-	-
Bavière	1,6	34,9	49,4	14,1	26,8	46,4	8,9	17,9	66,7	33,3	-	-
Sarre	1,4	56,9	40,3	1,4	.	.	100,0
Territoire fédéral 1)	0,4	31,4	42,1	26,1	8,7	46,4	20,6	24,3	29,7	40,5	12,2	17,6

1) Sans les villes-états

Source : Enquête de l'Agrarsoziale Gesellschaft e.v. Göttingen, (ASG) en 1969

II. Evolution prévisible pour la période 1970-1980 en l'absence de tout facteur nouveau.

A. Analyse des principaux facteurs influençant la libération des terres

L'évolution de la mobilité foncière fait apparaître clairement que celle-ci subit l'influence de divers facteurs. La mobilité foncière, c'est-à-dire la libération de surfaces agricoles, est plus ou moins fortement influencée par la conjonction de plusieurs facteurs. Nous analyserons sommairement les facteurs particulièrement déterminants dans la république fédérale d'Allemagne.

1) Comportement traditionnel

Indépendamment des changements économiques et des actions politiques, la population agricole des diverses régions de la république fédérale a une attitude très variable en matière d'exploitation des terres. Lors d'une enquête effectuée par l'ASG (Agrarsoziale Gesellschaft) auprès des agriculteurs cultivant des exploitations d'appoint sur les raisons qui les poussent à continuer de gérer leurs terres, environ 40 % des personnes interrogées, représentatives d'une grande partie du territoire de la république fédérale ont allégué que c'était pour maintenir une tradition. Ce point de vue n'était sensiblement moins représenté qu'au Schleswig-Holstein (10 %) et en basse-Saxe (24%). Il est évident que le niveau de vie reste dans une large mesure déterminée par l'exportation traditionnelle des surfaces agricoles.

2) Structure d'âge des chefs d'exploitation

Il est compréhensible que les jeunes chefs d'exploitation quittent plus facilement l'agriculture que ceux qui sont plus âgés. Des éléments traditionnels jouent aussi un rôle à cet égard, mais il s'y ajoute les facteurs économiques. Il est pratiquement impossible à un chef d'exploitation d'un certain âge de changer de profession. S'ils n'ont pas les moyens suffisants pour assurer leurs vieux jours. Ces chefs d'exploitation sont dans l'obligation de continuer à exercer leur profession aussi longtemps qu'ils en sont physiquement capables. Il faut compter que les régions où la moyenne d'âge des exploitants est élevée seront caractérisées par un accroissement de la mobilité foncière si des mesures ou des événements particuliers permettent aux chefs d'exploitation âgés d'abandonner leur activité agricole.

3) Structure économique générale

Son influence est déterminante parce que c'est d'abord la possibilité de se procurer des revenus en dehors de l'agriculture qui offre d'autres issues à l'agriculteur. Toutefois, les changements de profession dans la république fédérale d'Allemagne ne se traduisent pas par une libération correspondante de surfaces agricoles, parce que celles-ci continuent dans bien des cas, et au moins dans une certaine mesure, d'être à titre d'appoint. En république fédérale d'Allemagne existeraient officiellement quelque 600.000 exploitations agricoles d'appoint représentant environ 1,5 million d'ha de SAU. Ces chiffres seront certainement confirmés par le prochain recensement agricole.

L'importance de la structure économique générale pour la mobilité foncière est essentiellement déterminée par la structure dimensionnelle des exploitations agricoles, et par les conditions de production. Les effets d'une structure économique extra-agricole favorable sur la mobilité foncière sont plus importantes dans les régions caractérisées par la prédominance des petites exploitations, par des conditions naturelles défavorables et une mauvaise situation de marché.

4) Structure agricole

a) Structure de l'exploitation

L'influence de la structure de l'exploitation agricole sur la mobilité foncière est très diverse. Lorsque la structure économique générale est favorable, les chefs des exploitations non susceptibles d'être développées sont les premiers à céder leurs terres. En revanche, des conditions naturelles défavorables (pentes, humidité persistante, risques d'inondations) peuvent conduire à des cessions de terres dans toutes les catégories de taille et, d'une façon générale les exploitations assez importantes ne libéreront des terres mal situées que pour s'arrondir et se rationaliser.

b) Structure foncière

De même que les conditions naturelles défavorables, la structure foncière peut aussi conduire à libérer des terres. Une voirie défectueuse des parcelles mal situées etc.. peuvent conduire à la libération de terres lorsqu'il existe une autre issue sur le plan professionnel ou lorsqu'il est possible d'exploiter d'autres terres. Un remembrement peut entraîner une récession de la mobilité foncière lorsqu'il n'entre pas d'autres facteurs en jeu.

c) Terres louées

L'existence de terres louées contribue à la mobilité foncière surtout lorsque les propriétaires ne font pas valoir directement une exploitation. Les terrains agricoles appartenant à l'Etat, aux communes et aux églises constituent une réserve de terres relativement mobile. En règle générale, les changements d'exploitant provoquent une adaptation des exploitations bien plus rapide que lorsqu'il s'agit de petites surfaces exploitées par d'anciens petits cultivateurs. Une faible proportion de terres de location entrave toujours la mobilité foncière.

5) Modes d'utilisation du sol

Les conditions naturelles et la situation de marché influent sur l'orientation de la production. La rentabilité variant suivant la spéculation, certains modes d'utilisation du sol donnent des résultats d'exploitation inférieurs à d'autres. Aussi l'influence sur la mobilité foncière est-elle variable.

6) Mesures des pouvoirs publics

Elles exercent des influences tantôt directes, tantôt indirectes sur la mobilité foncière.

a) Sécurité sociale

En règle générale, elle prend à la terre sa fonction d'unique sécurité sociale et augmente ainsi la liberté de décision des chefs d'exploitation.

Une pension de vieillesse suffisante permet notamment aux agriculteurs d'un certain âge de cesser leur activité dès l'âge de la retraite.

b) Rééducation professionnelle

La rééducation professionnelle évite bien souvent le déclassement social en cas de changement de profession. De telles mesures permettent donc aux jeunes chefs d'exploitation de se décider plus facilement à changer de profession, ce que beaucoup d'entre eux redoutent autrement, même lorsqu'il existe des emplois en dehors de l'agriculture.

c) Indemnité viagère de départ, primes à la cession de terres

Alors que les mesures des pouvoirs publics visées plus haut n'influent qu'indirectement sur la mobilité des terres, d'autres mesures visent directement à l'accroître. Certains avantages financiers spécifiques octroyés à certaines catégories de propriétaires fonciers ont pour objet d'accentuer le mouvement de libération des terres. L'efficacité de telles mesures dépend essentiellement de l'influence des autres facteurs cités. C'est pourquoi il est impossible de prévoir quels seront généralement les effets des mesures directes de l'Etat. Ils seront très variables, même dans de petits espaces.

B. Méthode de prévision des surfaces qui seront libérées de 1970 à 1980.

L'évaluation des surfaces qui seront libérées au cours de la période 1970-1980 est d'abord effectuée globalement pour l'ensemble du territoire de la république fédérale d'Allemagne puis est complétée par des prévisions pour les différentes régions, et notamment :

- 1) la région de l'Allemagne du Nord = Schleswig-Holstein et Basse-Saxe (Hambourg et Brême compris)
- 2) la région de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie
- 3) la région sud-ouest de l'Allemagne = Hesse + Rhénanie-Palatinat + Bade-Wurtemberg + Sarre
- 4) la région de la Bavière.

La libération des terres s'effectuant pour des motifs différents, l'évolution probable dans les différentes régions est présentée séparément de l'ensemble de la république fédérale. Ceci vaut tant pour la structure dimensionnelle des exploitations agricoles - qui a déjà été donnée au tableau 1 et précisée ensuite dans la récapitulation du tableau 32 - que pour des offres d'emplois extra-agricoles, largement dispersées.

Tableau 32

Répartition des exploitations agricoles dans les régions, par catégories de taille

	Pourcentage des exploitations de			Situation en 1968
	Moins de 10 ha de SAU	de 10 à 20 ha de SAU	Plus de 20 ha de SAU	Total
Ensemble du territoire fédéral :	67,5	20,8	11,7	100,0
Allemagne du Nord	53,1	21,2	25,7	100,0
Rhénanie-du-Nord-Westphalie	62,9	21,4	15,7	100,0
Sud-ouest de l'Allemagne	79,0	16,1	4,9	100,0
Bavière	63,0	27,0	10,0	100,0

Le sud-ouest de l'Allemagne compte encore près de 80 % d'exploitations de moins de 10 ha de surface agricole utile (SAU), alors qu'en Allemagne du Nord on tombe à près de 50 %. En Rhénanie-du-Nord-Westphalie une exploitation sur six possède déjà plus de 20 ha de SAU, contre une exploitation sur 10 en Bavière. À part quelques petites zones, la région industrielle de Rhénanie-du-Nord-Westphalie offre aux agriculteurs, plus de possibilités de gagner ailleurs leur vie que les régions rurales d'Allemagne du Nord et de Bavière.

Les tableaux 33 à 37 ci-après donnent l'évolution au cours de la période quinquennale de 1963 à 1968, et ce, pour les catégories de taille d'exploitation, publiées dans les "Rapports verts" du gouvernement fédéral. On a ainsi les données de base permettant de prévoir l'évolution de 1970 à 1980. Pour déterminer l'année de base 1970, il a été supposé que l'évolution des années 1968/69 et 1969/70 serait exactement la même que celle des années 1966/67 et 1967/68. Il a été admis que les conversions de terres pour 1968/69 et 1969/70 seraient les mêmes que pour les années 1966/67 et 1967/68. Nous avons ainsi retenu une année de légère récession ainsi qu'une année d'expansion de l'économie générale.

Les tableaux 33 à 37 présentent ensuite l'évolution possible, dans certaines hypothèses, au cours de la période 1970 - 1980 :

Dans l'hypothèse I nous supposons que dans les catégories de taille des exploitations caractérisées au cours de la période 1963-68 par une réduction des surfaces cultivées dont l'évolution sera de même ampleur au cours des années 1970-80. Les surfaces libérées au cours des cinq années en question ont donc été multipliées par deux pour déterminer les surfaces libérées au cours de la période 1970/80.

Dans l'hypothèse II tient compte de la tendance qui apparaît au cours de la période 1963-68. À l'aide de la formule des intérêts composés, on a calculé les surfaces "F 80" correspondant aux catégories de taille de moins de 20 ha de SAU en 1980, à partir des surfaces "F 70" correspondant à ces catégories de taille en 1970 et du facteur "q 10". La différence entre la répartition des surfaces calculée pour 1980 et celle de 1970 donne les surfaces libérées dans les différentes catégories de taille. Dans le facteur "q 10", q correspond aux moyennes des variations annuelles relatives des surfaces dans les **diverses catégories de taille, calculées pour la période 1963-68.** Ces valeurs figurent à la partie supérieure des tableaux 33 à 37, à la suite des chiffres absolus donnés pour les surfaces converties dans les différentes catégories de taille des exploitations, sous le titre "(variation) rel.(active) par an". Nous n'osons rien affirmer en ce qui concerne les catégories de taille supérieures à 20 ha de SAU.

L'hypothèse III porte sur les valeurs relatives des surfaces qui, pensons-nous, seront libérées en moyenne de 1970 à 1980 en Allemagne - dans les catégories de taille de moins de 20 ha de SAU, nous nous attendons à ce que dans les catégories de taille de 0,5 à 2 ha et de 2 à 5 ha les libérations soient réduites par rapport aux années 1963-68, étant donné que ces exploitations peuvent continuer d'être gérées à titre d'appoint, même lorsque la profession principale n'est pas celle d'agriculteur. Les exploitations de 5 à 10 ha devront vraisemblablement céder des surfaces accrues si l'on veut continuer de les gérer à titre d'appoint. Il en est de même, à plus forte raison pour les exploitations de 10 à 20 ha. Un nombre considérable d'exploitations de cette catégorie de taille passera, comme dans le passé dans la catégorie immédiatement supérieure (20 à 50 ha).

Les taux de variation annuels adoptés pour la République Fédérale - valeurs globales" ont également été adoptés comme "hypothèse III" pour les différentes régions. Ceci permet de voir l'effet que produirait l'hypothèse si elle était appliquée aux différentes régions. Ce résultat n'est toutefois satisfaisant que dans une comparaison tenant compte des données régionales, comme c'est le cas dans "hypothèse IV". Nous n'osons pas davantage nous prononcer sur les exploitations de plus de 20 ha de SAU, étant donné que si nous pouvons recenser les "exploitations mutantes" (cf. pages 51-52), nous ne pouvons le faire pour les exploitations abandonnées dans ces catégories de taille. De ce fait nous ne pouvons évaluer le nombre total des exploitations de plus de 20 ha de SAU.

Dans l'hypothèse IV nous avons tenté d'incorporer dans notre calcul les données et les possibilités variables suivant les régions.

Cette hypothèse ne figure donc pas au tableau 33 relatif à la République Fédérale -valeurs globales. Les éléments retenus sont les suivants :

- En ce qui concerne l'Allemagne du Nord (tableau 34) nous partons du fait que, contrairement à l'évolution générale moyenne en R.F.A. (hypothèse III), des surfaces accrues seront libérées dans les catégories de taille de 2 à 5 ha et de 10 à 20 ha. Les catégories de taille citées en dernier lieu n'offre pas une base d'existence suffisamment solide dans les régions herbagère d'Allemagne du Nord. Les exploitations de 2 à 5 ha réduiront leur surface parce que l'élevage laitier (cf. tableau 10 p.13) qu'elles ont pratiqué jusqu'à présent, exige trop de main-d'oeuvre pour une exploitation d'appoint.

- En Rhénanie-du-Nord-Westphalie (tableau 35) les emplois offerts par les agglomérations constituent un attrait supplémentaire pour la jeune génération d'exploitants cultivant des fermes de 0,5 à 2 ha et de 2 à 5 ha. Aussi, faut-il s'attendre à une libération de terres plus prononcée dans cette région que dans la R.F.A. en moyenne. En revanche, les exploitations de 10 à 20 ha ont, en raison de la proximité immédiate des grands centres de consommation, plus de chances de se développer, tout en faisant la même surface ou en l'augmentant légèrement; aussi s'attend-on à ce que le taux de variation annuel reste faible (0,5 %).
- Dans le Sud-Ouest de l'Allemagne (tableau 36) l'évolution des exploitations d'une superficie inférieure à 5 ha sera la même qu'en Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Mais les exploitations de 10 à 20 ha se maintiendront plus difficilement, étant donné que leur situation en montagne moyenne est plus défavorable au point de vue climatique. Aussi a-t-on choisi un taux de variation annuel de 1 % supérieur à celui de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, mais inférieur au taux annuel de 1,5 % applicable à la "République Fédérale Valeurs Globales " (Hypothèse III).
- Dans de vastes régions de la Bavière (tableau 37) il n'existe pas d'autre source de revenus que l'agriculture, si bien que la jeune génération cultivant actuellement des exploitations de moins de 20 ha émigrera vers les centres urbains. Ainsi l'exploitation d'appoint disparaîtra, si bien que des taux de variation relativement élevés ont été admis pour toutes les catégories de taille. Ils sont le plus souvent supérieurs aux prévisions pour la "République Fédérale, Valeurs Globales".

Critique de la méthode d'analyse

La technique d'évaluation des terres libérées utilisée ne donne pas entière satisfaction parce qu'elle n'a pas permis de tenir compte

- a) de la structure d'âge des exploitants,
- b) de la libération des terres résultant des changements de profession ou de l'invalidité des chefs d'exploitation.

ad.a) la structure d'âge des chefs d'exploitation est connue pour l'ensemble du territoire de la République Fédérale, par catégories de taille des exploitations. Mais en l'occurrence il n'a pas été tenu compte des chefs d'exploitation qui ne produisent pratiquement pas pour le marché, mais seulement pour leur propre consommation. Leur nombre est évalué à près de 300.000. La plupart d'entre eux exploitent des fermes de moins de 10 ha de SAU. La répartition des chefs d'exploitation, compte tenu de la restriction ci-dessus, n'est connue que globalement

pour les différents Länder et n'est pas faite pour les différentes tailles d'exploitations. Parmi des données disponibles à ce jour la répartition par catégories de taille dans les Länder fait défaut si bien que nous n'avons pas suffisamment de chiffres pour les régions que nous avons constituées (cf.p.47)

ad.b) La statistique officielle ne donne aucune indication sur les surfaces agricoles libérées par suite de changements de profession ou de l'invalidité des chefs d'exploitation. Manquent aussi des données sur les surfaces libérées reprises par un successeur, sans qu'il en résulte un changement de la surface de ces exploitations. L'expérience nous apprend qu'une partie des terres libérées est reprise par d'autres exploitations ; nous ne pouvons donner ci-après qu'une idée approximative de l'importance des surfaces libérées pour agrandir des exploitations (voir ci-après tableau 38). Les dossiers des caisses de retraite agricole contiennent des indications sur l'affectation des terres cédées par les agriculteurs atteignant l'âge de la retraite, mais ces documents n'ont pas encore été exploités ni mis en forme à notre usage.

C. Terres libérées et terres disponibles

Les tableaux 33 à 37 font état de la libération des terres dans la mesure où celles-ci a pu être déterminée sur base de l'évolution dans le passé et où il a été possible d'en tirer des conclusions pour l'évolution probable au cours des années 1970/80. Dans les tableaux en question ne figurent donc comme "Surfaces libérées " que celles des catégories de taille inférieures ou égales à 20 ha de SAU, car aucune libération de terres n'est décelable statistiquement dans les catégories de taille de plus de 20 ha de SAU. La mobilité des terres dans les catégories de taille de plus de 20 ha de SAU n'a donc pu être déterminée.

Les surfaces considérées comme "libérées" n'apparaissent pas non plus en totalité sur le marché foncier. Au contraire, il faut encore soustraire les surfaces appartenant à des exploitations qui sont passées, par agrandissement dans les catégories de taille de plus de 20 ha. Cette situation apparaît au tableau 38. Les surfaces considérées comme "libérées", inscrites aux tableaux 33 à 37 ont été soustraites des "surfaces destinées aux exploitations mutantes; la différence obtenue est la "surface disponible". La "surface disponible" a alors été ventilée d'une part en surfaces à usage non agricole, terrains à bâtir, sylviculture, terres incultes, et d'autre part en surfaces restantes (SAU) destinées à l'agrandissement d'exploitations agricoles.

Le nombre des exploitations qui, au cours de la période 1963-68, sont passées dans les catégories de taille de plus de 20 ha, a été obtenu en comparaison entre le nombre des exploitations en 1963 et le nombre des exploitations en 1968. Ces exploitations mutantes proviennent presque exclusivement de la catégorie de taille de 10 à 20 ha de SAU et avaient pour la plupart, d'après des enquêtes régionales, une superficie de près de 20 ha avant de changer de catégorie. Aussi avons-nous admis dans le tableau 38 que chaque "exploitation mutante" a amené avec elle une superficie de 20 ha en la faisant passer de la catégorie de taille de 10 à 20 ha de SAU dans la catégorie de taille de plus de 20 ha. Nous avons appliqué le même mode de calcul dans les hypothèses I à IV pour les exploitations mutantes :

- Dans l'hypothèse I nous avons doublé le nombre des exploitations mutantes recensées pour la période 1963-68 et calculé la surface en conséquence.
- Dans l'hypothèse II, nous sommes partis de l'évolution constatée au cours des années 1966-68 et avons multiplié le nombre obtenu par 5 pour déterminer le nombre correspondant à la période 1970-80. Il a ainsi tenu davantage compte de la tendance qui s'est dessinée récemment.
- Les hypothèses III et IV incluent les 20.000 exploitations supplémentaires que, par rapport à 1968, M. Théodor Heidhues compte trouver en 1980 dans les catégories de taille de plus de 20 ha (cf. Heidhues, Théodor et Schmitt, Günther : Zur Neuorientierung der agrarpolitik . Dans Agrarwirtschaft : Sonderheft 33, page 27, tableau 3, Hanovre 1969). Dans l'analyse régionale de la situation en 1980, nous avons admis que la proportion des exploitations de plus de 20 ha dans ces régions serait exactement la même qu'en 1968. Pour 1980 nous avons donc réparti les 20.000 "exploitations mutantes", reprises de M. Heidhues, entre les régions (d'Allemagne du Nord, de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, du Sud-Ouest de l'Allemagne et de Bavière) suivant les proportions 1968, et soustrait une surface correspondante à la "surface disponible" figurant au tableau 38.

Tableau 33

Surfaces reconverties au cours de la période 1963/68 et évaluation des surfaces qui seront libérées jusqu'en 1980 (en milliers d'ha) dans la République Fédérale.

Valeurs Globales	Catégorie de taille des exploitations en hectares de SAU										Surfaces totales lib. par les expl. < 20 ha		Surf. affect. à usage agricole.			
	0,5 - 2		2 - 5		5 - 10		10 - 20		20 - 50		supérieur à 50		lib. par les expl. < 20 ha		Surf. affect. à usage agricole.	
	chif. absolu	rel. par an	chif. absolu	rel. par an	chif. absolu	rel. par an	chif. absolu	rel. par an	chif. absolu	rel. par an	chif. absolu	rel. par an	chif. abs.	rel. par an	chif. abs.	rel. par an
1963/64	- 15,1	- 3,4	- 34,6	- 2,9	- 78,4	- 3,4	- 4,4	- 0,1	+ 92,9	+ 2,6	- 0,1	0	- 132,5	- 39,7	- 0,3	-
1964/65	- 9,6	- 2,2	- 69,6	- 6,1	- 119,8	- 5,3	- 22,4	- 0,5	+ 129,9	+ 3,5	+ 37,7	+ 2,8	- 221,4	- 53,8	- 0,4	-
1965/66	- 7,4	- 1,8	- 39,4	- 3,7	- 75,7	- 3,6	- 1,2	0	+ 78,0	+ 2,0	+ 6,2	+ 0,4	- 123,7	- 39,6	- 0,3	-
1966/67	- 4,9	- 1,2	- 31,2	- 3,0	- 71,8	- 3,5	- 20,8	- 0,5	+ 86,3	+ 2,2	+ 11,1	+ 0,8	- 128,7	- 31,3	- 0,2	-
1967/68	- 9,3	- 2,3	- 31,8	- 3,2	- 56,8	- 2,9	- 28,1	- 0,7	+ 78,0	+ 1,9	+ 1,5	+ 0,1	- 126,0	- 46,5	- 0,4	-
1963/68 (5 ans)	- 46,3	- 2,2	- 206,6	- 3,8	- 402,5	- 3,7	- 76,9	- 0,4	+ 465,1	+ 2,4	+ 56,4	+ 0,8	- 732,3	- 210,9	- 0,3	-
Répartition des surfaces en 1968.	397,7	-	968,7	-	1919,9	-	4073,1	-	4087,2	-	1417,9	-	-	-	-	12864,4
Reconversion de surfaces en 1968-70	- 14,2	- 1,8	- 63,0	- 3,1	- 128,6	- 3,2	- 48,9	- 0,6	+ 164,3	+ 2,0	+ 12,6	+ 0,5	- 254,7	- 77,8	- 0,3	-
Répartition probable des surfaces en 1970	383,5	-	905,7	-	1791,3	-	4024,2	-	4251,5	-	1430,5	-	-	-	-	12786,2
Hypothèse I																
a) surfaces libérées	- 92,6	- 2,2	- 413,2	- 3,8	- 805,0	- 3,7	- 153,8	- 0,4	(- 930,2	+ 2,4)	(+ 112,8	+ 0,8)	- 1464,6	- 421,8	- 0,3	-
b) répartition des surfaces en 1980.	290,9	-	492,5	-	986,3	-	3870,4	-	5181,7	-	1543,3	-	-	-	-	12364,8
Hypothèse II																
a) surfaces libérées	- 75,8	tendance	- 290,4	tendance	- 567,1	tendance	- 147,7	tendance	-	-	-	-	- 1081,0	- 409,2	tendance	-
b) répartition des surfaces en 1980	307,7	-	615,3	-	1224,2	-	3876,5	-	-	-	(6353,7)	-	-	-	-	12377,4
Hypothèse III																
a) surfaces libérées	- 53,0	- 1,5	- 198,2	- 2,5	- 581,0	- 4,0	- 556,3	- 1,5	-	-	-	-	- 1388,5	- 534,8	- 0,4	-
b) répartition des surfaces en 1980	330,5	-	707,5	-	1210,3	-	3467,9	-	-	-	(6535,6)	-	-	-	-	12251,8
Hypothèse IV																
a) surfaces libérées																
b) répartition des surfaces en 1980																

1) Les données relatives aux surfaces concernant à la fois les exploitations de 20 à 50 ha et plus : il n'est pas possible de scinder les chiffres.

2) Le moindre déficit de surfaces affectées à des usages non agricoles figurant à l'hypothèse II (par rapport aux hypothèses I et III) est dû à la méthode de calcul et ne doit pas être surestimé.

3) Le sens de réalité nous obligeant à tabler sur une libération accrue des terres à la rentabilité marginale, la prévision a été majorée de 115,000 ha environ par rapport aux chiffres des hypothèses I et II.

Pour plus d'explications voir page

Tableau 34

Surfaces couvertes au cours de la période 1963-68 et évaluation des surfaces qui seront libérées jusqu'en 1980 (en milliers d'ha) dans la région de l'Allemagne du Nord

Période	Catégorie de taille des exploitations en hectares de SAU										Surf. tot. lib. par les expl. < 20ha	Surf. affect. à usage non-agric.	Surf. tot. restant affect. à usage agric.		
	0,5 - 2	2 - 5	5 - 10	10 - 20	20 - 50	supérieur à 50									
	Chif. absolu	Rel. par an	Chif. absolu	Rel. par an	Chif. absolu	Rel. par an	Chif. absolu	Rel. par an	Chif. absolu	Rel. par an	Chif. absolu	Rel. par an	Chif. absolu	Rel. par an	
1963/64	- 6,7	- 9,7	- 7,3	- 4,7	- 20,5	- 6,5	- 26,4	- 2,7	+ 40,0	+ 2,5	+ 7,2	+ 0,9	- 60,9	- 13,7	
1964/65	+ 7,5	+ 11,4	- 0,9	- 0,6	- 5,2	- 1,8	- 37,5	- 4,0	+ 57,4	+ 3,5	+ 24,5	+ 3,0	- 43,6	+ 45,0	
1965/66	+ 0,7	- 1,0	- 2,0	- 1,3	- 8,3	- 2,9	- 17,5	- 1,9	+ 14,6	+ 0,8	+ 7,3	+ 0,9	- 28,5	- 5,8	
1966/67	+ 0,4	+ 0,6	- 3,3	- 2,2	- 9,0	- 3,2	- 22,1	- 2,5	+ 26,6	+ 1,5	+ 8,3	+ 1,0	- 34,4	+ 0,1	
1967/68	- 0,9	- 1,3	- 3,8	- 2,6	- 7,6	- 2,8	- 21,6	- 2,5	+ 19,3	+ 1,1	+ 7,4	+ 0,9	- 33,9	- 5,9	
1963/68 (5 ans)	- 0,4	0	- 17,3	- 2,3	- 50,6	- 3,4	- 125,1	- 1,7	+ 58,4	+ 1,9	+ 54,7	+ 1,9	- 193,4	+ 19,7	
Répartition des surfaces en 1968	68,7	-	139,6	-	264,7	-	850,2	-	1781,0	-	860,8	-	-	-	3865,0
Reconversion de surfaces de 1968 à 1970	- 0,5	- 0,3	- 7,1	- 2,4	- 16,6	- 3,0	- 43,7	- 2,5	+ 46,4	+ 1,3	+ 15,7	+ 1,0	- 67,9	- 5,8	- 0,1
Répartition probable des surfaces entre les catégories de taille en 1970	68,2	-	132,5	-	248,1	-	806,5	-	1827,4	-	876,5	-	-	-	3859,2
Hypothèse I															
a) surfaces libérées	- 0,8	0	- 34,6	- 2,3	- 101,2	- 3,4	- 250,2	- 1,7	(+ 210,0 + 1,3)	(+ 76,5 + 0,9)	- 386,8	- 100,0	- 0,3	-	-
b) répartition des surfaces en 1980	67,4	-	97,9	-	146,9	-	556,3	-	•	•	(2990,7) ¹⁾	-	-	-	3859,2
Hypothèse II															
a) surfaces libérées	- 0,8	dance	- 27,6	ten-dance	- 73,2	ten-dance	- 193,6	ten-dance	•	•	•	•	- 295,2	- 100,0	- 0,3
b) répartition des surfaces en 1980	67,4	-	104,9	-	174,9	-	612,9	-	•	•	(2899,1) ¹⁾	-	-	-	3859,2
Hypothèse III															
a) surfaces libérées	- 9,4	- 1,5	- 29,0	- 2,5	- 80,5	- 4,0	- 111,5	- 1,5	•	•	•	•	- 230,4	- 100,0	- 0,3
b) répartition des surfaces en 1980	78,8	-	103,5	-	167,6	-	695,0	-	•	•	(2814,3) ¹⁾	-	-	-	3859,2
Hypothèse IV															
a) surfaces libérées	- 9,4	- 1,5	- 38,6	- 3,5	- 80,5	- 4,0	- 224,8	- 3,5	•	•	•	•	- 363,3	- 100,0	- 0,3
b) répartition des surfaces en 1980	78,8	-	93,9	-	167,6	-	571,7	-	•	•	(2947,2) ¹⁾	-	-	-	3859,2

(1) Les données relatives aux surfaces concernent à la fois les exploitations de 20 à 50 ha et de 50 ha et plus. Il n'est pas possible de scinder les chiffres.

(2) A la suite d'une correction de la statistique en 1964-65, le bilan des surfaces est devenu positif, bien que des surfaces aient été aussi affectées à des usages non-agricoles. Pour plus d'explications voir p.

Tableau 35

Surfaces reconverties au cours de la période 1963/68 et évaluation des surfaces qui seront libérées jusqu'en 1980 dans la région de RHENANIE-DU-NORD-MESTPHALIE.

Période.	Catégorie de taille des exploitations en hectares de SAU												Surfaces totales lib. par les expl. < 20ha agricoles. chif. abs.	Surf. affect. à usage agric. chif. absolu.	Surf. totales restant affect. à usage agric. chif. absolu.	
	0,5 - 2		2 - 5		5 - 10		10 - 20		20 - 50		Supérieur à 50					Surf. affect. à usage agric. chif. rel. par an
	chif. absolu	rel. par an	chif. absolu	rel. par an	chif. absolu	rel. par an	chif. absolu	rel. par an	chif. absolu	rel. par an	chif. absolu	rel. par an				
1963/64	2,7	4,7	1,1	0,9	12,6	5,0	1,3	-0,2	11,5	11,8	3,5	1,7	-17,7	2,7	0,1	-
1964/65	1,2	1,9	6,7	5,3	21,1	8,7	7,3	-1,3	8,1	11,3	5,6	2,6	-36,3	22,6	1,3	-
1965/66	0,9	1,7	2,8	2,3	7,9	3,6	-0,6	-0,6	11,0	11,7	1,4	0,2	-15,0	2,6	0,2	-
1966/67	1,0	1,9	3,3	2,8	7,9	3,7	-0,3	-1,0	12,5	11,9	2,2	1,0	-17,5	2,8	0,2	-
1967/68	1,4	2,7	3,7	3,3	7,1	3,5	-2,9	-1,5	11,1	11,7	0,7	0,3	-20,1	9,7	0,6	-
1963/68 (5 ans)	7,2	2,6	17,6	2,9	56,6	4,9	25,2	-0,9	54,2	11,7	12,0	1,0	-106,6	40,4	0,5	-
Répartition des surfaces en 1968	49,7	-	109,4	-	197,9	-	525,5	-	680,3	-	220,0	-	-	-	-	1782,8
Reconversion de surfaces de 1968 à 1970	2,4	2,3	7,0	3,0	15,0	3,6	-13,2	-1,2	23,6	11,8	1,5	0,4	-37,6	-12,5	-0,4	-
Répartition probable des surfaces entre les catégories de taille en 1970	47,3	-	102,4	-	182,9	-	512,3	-	703,9	-	221,5	-	-	-	-	1770,3
Hypothèse I	14,4	2,6	35,2	2,9	113,2	4,9	50,4	-0,9	(+108,4	+1,7)	(+24,0	+1,0)	-213,2	-80,82	-0,5	-
a) surfaces libérées	32,9	-	67,2	-	69,7	-	461,9	-	812,3	-	245,5	-	-	-	-	1689,5
b) répartition des surfaces en 1980	11,2	26,4	22,3	45,8	110,6	466,5	1010,1	155,7	71,0	0,4	1699,3	-	-	-	-	-
Hypothèse II	6,5	1,5	22,4	2,5	59,3	4,0	70,9	-1,5	123,6	44,1,4	1013,5	159,1	-71,0	-0,4	-	-
a) surfaces libérées	40,8	-	80,0	-	123,6	-	482,6	-	981,7	127,3	71,0	0,4	-	-	-	1699,3
b) répartition des surfaces en 1980	8,5	2,0	29,8	3,5	59,3	4,0	29,7	-0,5	482,6	-	981,7	127,3	-71,0	-0,4	-	-
Hypothèse IV	38,8	-	72,6	-	123,6	-	482,6	-	981,7	127,3	71,0	0,4	-	-	-	1699,3

1) Les données relatives aux surfaces concernent à la fois les exploitations de 20 à 50 ha et de 50 ha et plus. Il n'est pas possible de scinder les chiffres.

2) Ce chiffre paraît trop élevé. Il est dû aux chiffres extrêmement élevés de 1964-65 (2ème ligne). Dans les hypothèses II - IV on a retenu une cession annuelle de 7100 ha de terres, compte tenu du déficit élevé de surfaces non-agricoles dans la région (zone de concentration urbaines).

- Pour plus d'explications, voir page

Tableau 36

Surfaces reconverties au cours de la période 1963-68 et évaluation des surfaces qui seront libérées jusqu'en 1980 - dans la région du Sud-Ouest de l'Allemagne

Période	Catégorie de taille des exploitations en hectares de SAU												Surfaces tot. lib. par les 20ha supérieurs à 50			Surf. affect. à usage non-agric. à usage agric.	
	0,5 - 2		2 - 5		5 - 10		10 - 20		20 - 50		supérieurs à 50		rel. p.a. chif. abs.	rel. p.a. chif. abs.	rel. D.A.	Surf. totales restant affect. à usage agric. chif. absolu	
	abs.	rel. p.a.	abs.	rel. p.a.	abs.	rel. p.a.	abs.	rel. p.a.	abs.	rel. p.a.	abs.	rel. p.a.					
1963/64	4,5	1,8	19,6	3,4	19,9	2,2	2,5	-0,2	34,5	7,2	0,6	0,4	46,5	12,6	0,3		
1964/65	12,0	5,0	40,3	7,3	57,3	6,4	26,6	+2,2	51,0	+10,0	5,1	3,6	109,6	26,9	0,8		
1965/66	7,0	3,1	26,8	5,2	36,2	4,3	7,6	+0,6	32,5	+5,8	4,1	2,8	70,0	34,0	1,0		
1966/67	3,3	1,4	17,6	3,6	31,1	3,9	2,8	+0,2	31,8	+5,3	4,3	2,8	52,0	21,7	0,5		
1967/68	7,6	3,5	17,6	3,9	26,5	3,5	1,2	-0,1	36,4	+5,8	1,1	0,8	52,9	17,6	0,5		
1963/68(5 ans)	34,4	3,0	121,9	4,7	171,0	4,1	33,3	+0,5	186,2	+6,8	5,0	0,7	327,3	112,8	0,6		
Répartition des surfaces en 1968	210,3	-	449,8	-	737,5	-	1254,7	-	663,3	-	144,7	-	-	-	-	3457,3	
Reconversion de surfaces entre 1968-70	10,9	2,5	35,2	3,7	57,6	3,7	1,6	+0,1	68,2	+5,4	5,4	1,8	103,7	39,3	0,5		
Répartition probable des surfaces entre les catégs. de taille en 1970	199,4	-	414,6	-	679,9	-	1256,3	-	731,5	-	136,3	-	-	-	-	3418,0	
Hypothèse I																	
a) surfaces libérées	68,8	3,0	243,8	4,7	342,0	4,1	66,6	+0,5	372,4	+6,8	10,0	0,7	654,6	215,6	0,6		
b) répartition des surfaces en 1980	130,6	-	170,8	-	337,9	-	1322,9	-	1103,9	-	126,3	-	-	-	-	3192,4	
Hypothèse II																	
a) surfaces libérées	52,1	tendance	157,9	tendance	231,8	tendance	15,6	tendance	-	-	-	-	457,4	207,0	tendance		
b) répartition des surfaces en 1980	147,3	-	256,7	-	448,1	-	1240,7	-	-	-	(1118,2) ¹⁾	-	-	-	-	3211,0	
Hypothèse III																	
a) surfaces libérées	27,6	1,5	90,7	2,5	220,6	4,0	173,7	-1,5	-	-	-	-	512,6	207,0	0,6		
b) répartition des surfaces en 1980	171,8	-	325,9	-	459,3	-	1082,6	-	-	-	(1173,4) ¹⁾	-	-	-	-	3211,0	
Hypothèse IV																	
a) surfaces libérées	35,8	2,0	120,7	3,2	220,6	4,0	119,0	-1,0	-	-	-	-	496,1	207,0	0,6		
b) répartition des surfaces en 1980	163,6	-	293,9	-	459,3	-	1137,3	-	-	-	(1156,9) ¹⁾	-	-	-	-	3211,0	

1) Les données relatives aux surfaces concernent à la fois les exploitations de 20 à 50 ha et de 50 ha et plus. Il n'est pas possible de scinder les chiffres.

Pour plus d'explications, voir page

Tableau 37

Surfaces reconverties au cours de la période 1963-68 et évaluation des surfaces qui seront libérées jusqu'en 1980 dans la région de Bavière

Période	Catégorie de taille des exploitations en hectares de SAU.												Surfaces totales lib. par les expl. 20 ha supérieures à 50 ha	Surf. affect. à usage agricole, rel. par sa chif. absolu.	Surf. tot. restant affect. à usage agric. chif. absolu.		
	0,5 - 2		2 - 5		5 - 10		10 - 20		20 - 50		supérieur à 50 ha					rel. p.a.	abs.
Valeurs Globales	abs.	rel. p.a.	abs.	rel. p.a.	abs.	rel. p.a.	abs.	rel. p.a.	abs.	rel. p.a.	abs.	rel. p.a.	abs.	rel. p.a.	abs.	rel. p.a.	abs.
1963/64	1,2	1,6	6,6	2,1	25,4	3,0	26,2	1,8	6,9	0,8	10,2	5,0	33,2	10,7	0,3		
1964/65	3,3	4,6	22,0	7,0	36,6	4,5	4,8	-0,3	12,4	1,4	2,0	1,0	66,7	52,3	1,4		
1965/66	0,2	0,3	7,7	2,6	23,2	3,0	12,2	+0,9	20,1	2,2	2,3	1,2	30,9	3,9	0,1		
1966/67	0	0	6,9	2,4	23,7	3,1	3,7	+0,3	15,4	1,6	1,8	0,9	30,6	9,7	0,3		
1967/68	0,1	0,1	6,8	2,5	15,8	2,1	2,6	+0,2	10,7	1,1	3,6	1,8	22,7	13,0	0,3		
1963/68 (5 ans)	4,4	1,2	50,0	3,3	124,7	3,2	39,0	+0,5	65,5	1,4	7,7	0,8	179,1	81,8	0,4		
Répartition des surfaces en 1968	68,9	-	269,7	-	719,4	-	1442,1	-	961,8	-	195,0	-	-	-	-	-	3656,9
Reconversion des surfaces en 1968-70	0,1	-	13,7	-	39,5	-	6,3	-	26,1	-	1,8	-	53,1	22,7	0,4	-	-
Répartition probable des surfaces en 1970	68,8	-	256,0	-	679,9	-	1448,4	-	987,9	-	193,2	-	-	-	-	-	3634,2
Hypothèse I																	
a) surfaces libérées	8,8	1,2	100,0	3,3	249,4	3,2	79,8	+0,5	31,0	+1,4	15,7	0,8	358,2	163,6	0,4	-	-
b) répartition des surfaces en 1980	60,0	-	156,0	-	430,5	-	1528,2	-	1,18,9	-	177,5	-	-	-	-	-	3470,6
Hypothèse II																	
a) surfaces libérées	8,0	tendance	73,8	tendance	186,0	tendance	19,8	tendance	-	-	-	-	287,6	156,8	tendance	-	-
b) répartition des surfaces en 1980	60,8	-	182,2	-	493,9	-	1428,6	-	-	-	(1311,9) ¹⁾	-	-	-	-	-	3477,4
Hypothèse III																	
a) surfaces libérées	9,5	1,5	56,0	2,5	220,6	4,0	200,3	-1,5	-	-	-	-	486,4	156,8	0,4	-	-
b) répartition des surfaces en 1980	59,3	-	200,0	-	459,3	-	1248,1	-	-	-	(1510,7) ¹⁾	-	-	-	-	-	3477,4
Hypothèse IV																	
a) surfaces libérées	12,4	2,0	74,5	3,5	230,6	4,0	270,4	-2,0	-	-	-	-	577,9	156,8	0,4	-	-
b) répartition des surfaces en 1980	56,4	-	181,5	-	459,3	-	1178,0	-	-	-	(1602,2) ¹⁾	-	-	-	-	-	3477,4

1) Les données relatives aux surfaces concernent à la fois les exploitations de 20 à 50 ha et de 50 ha et plus. Il n'est pas possible de scinder les chiffres.

Pour plus d'explications, voir page

Tableau 38
Surfaces "libérées" et des surfaces " disponibles " en République Fédérale et dans les différentes régions jusqu'en 1980 (en milliers d'ha)

	République Fédérale, valeurs Globales	Allemagne du Nord	Rhénanie-du-Nord-Westphalie	Sud-Ouest de l'Allemagne	Bavière	Territoire Fédéral total (+++)
Période 1963-68						
Surfaces libérées (cf. tableau 33)	732,3	34) 194,4	35) 106,6	36) 327,3	37) 179,1	34-37) 807,4
Surfaces destinées aux exploitations mutantes	362,3	123,4	45,6	143,3	55,1	367,4
Surfaces disponibles	370,0	71,0	61,0	184,0	124,0	440,0
dont : a) pour usage non agricole	211,0	±)	40,4	112,8	81,8	235,0
b) pour l'agrandissement d'exploitations	159,0	71,0	20,6	71,2	42,2	205,0
Hypothèse I relative à la période 1970-1980						
Surfaces libérées (cf. tableau 33)	1464,6	34) 386,8	35) 213,2	36) 654,6	37) 358,2	34-37) 1612,8
Surfaces destinées aux exploitations mutantes	724,6	247,8	91,2	286,6	110,2	735,8
Surfaces disponibles	740,0	139,0	122,0	368,0	248,0	877,0
dont : a) pour usage non agricole	422,0	100,0	84,0	215,6	163,6	563,2
b) pour l'agrandissement d'exploitations	318,0	39,0	38,0	152,4	84,4	313,8
Hypothèse II relative à la période 1970-80						
Surfaces libérées (cf. tableau 33)	1081,0	34) 295,2	35) 155,7	36) 457,4	37) 287,6	34-37) 1195,9
Surfaces destinées aux exploitations mutantes	600,0	170,0	80,0	250,0	100,0	600,0
Surfaces disponibles	481,0	125,2	75,7	207,4	187,6	595,9
dont : a) pour usage non agricole	409,2	100,0	71,0	207,0	156,8	534,8
b) pour l'agrandissement d'exploitations	71,8	25,2	4,7	0,4	30,8	61,1
Hypothèse III relative à la période 1970-80						
Surfaces libérées (cf. tableau 33)	1388,5	34) 230,4	35) 159,1	36) 512,6	37) 486,4	34-37) 1388,5
Surfaces destinées aux exploitations mutantes	400,0	130,0	66,0	110,0	94,0	400,0
Surfaces disponibles	988,5	100,4	93,1	402,6	392,4	988,5
dont : a) pour usage non agricole	534,8	100,0	71,0	207,0	156,8	534,8
b) pour l'agrandissement d'exploitations	453,7	0,4	22,1	195,6	235,6	453,7
Hypothèse IV relative à la période 1970-80						
Surfaces libérées (cf. tableau 33)		34) 363,3	35) 127,3	36) 496,1	37) 577,9	34-37) 1564,6
Surfaces destinées aux exploitations mutantes		130,0	56,3 ++)	110,0	94,0	390,0
Surfaces disponibles		233,3	71,0	386,1	483,9	1174,6
dont : a) pour usage non agricole		100,0	71,0	207,0	156,8	534,8
b) pour l'agrandissement d'exploitations		133,3	-	179,1	327,1	639,8

Notes : voir page

Liste des abréviations

1. Abréviations courantes dans le texte :

ha = 1 hectare = 10.000 m²

SAU = surface agricole utile = terres de cultures + herbages + cultures
spéciales + horticulture

Cf. = voir à ce sujet ... Texte de la page ...

2. Abréviations particulières aux tableaux 33 - 38:

Répartition probable des surfaces = répartition probable des surfaces
(compte tenu de l'évolution retenue
pour chaque hypothèse)

Surfaces libérées = surfaces libérées par les exploitations
de chacune des catégories de taille consi-
dérées. Il n'est pas tenu compte des sur-
faces cédées aux "exploitations mutantes"
(cf.p. 50/51)

Surf. tot.lib. = surface totale libérée

chif.abs. = chiffres absolus; c.à.d. en milliers
d'hectares.

rel. par an = variation annuelle par rapport à l'année
précédente

usage non agric. = usage non agricole

...

...

3. Notes au bas du tableau 38

+) A la suite d'une correction de la statistique de l'année 1965, la SAU a
augmenté de 45.000 ha en Allemagne du Nord, si bien que sur le plan purement
statistique il n'a pas été cédé de terres à usage non agricole pendant la
période 1963 - 1968.

++) Dans cette hypothèse et du point de vue purement théorique, il ne reste
plus, après déduction de la surface destinée à un usage non agricole
(71.000 ha), que 56.300 ha pour les "exploitations mutantes".

+++) Total République Fédérale = sommes des quatre régions (Allemagne du Nord,
..., Bavière) énumérées au tableau 38. Les différences entre la colonne
"République Fédérale Valeurs Globales" et la colonne "Territoire Fédéral,
total" est d'origine méthodologique.

4. Appréciation des résultats

Le tableau 38 comporte une colonne "République Fédérale, Valeurs globales" et une colonne "Territoire Fédéral, total". Cette dernière regroupe les chiffres concernant les régions d'Allemagne du Nord, de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, du Sud-Ouest de l'Allemagne et de Bavière. Les surfaces libérées sont plus importantes dans la colonne "Territoire Fédéral, total" pendant la période 1963-1968 et dans les hypothèses I et II que dans la colonne "République Fédérale, Valeurs globales", étant donné que dans les régions du Sud-Ouest de l'Allemagne et de la Bavière (cf. tableaux 36 et 37) des terres ont encore été mutées pendant la période 1963-1968, dans la catégorie de taille de 10 à 20 hectares, qui, sur le plan régional, ont été recensées comme terres libérées, alors qu'elles n'apparaissent pas dans le relevé "global" de la République Fédérale.

La représentation par régions et par conséquent aussi la colonne "Territoire fédéral, total" reflète la situation d'une façon plus précise que la colonne "République Fédérale, Valeurs Globales".

La base de calcul pour les hypothèses I et II est la période 1963-1968 si bien qu'on a aussi, pour la "surface libérée", des différences entre les colonnes "République Fédérale, Valeurs Globales" et "Territoire Fédéral, total". Cela s'explique aussi par le paragraphe précédent.

Dans l'hypothèse III les résultats obtenus par les deux modes d'appréciation sont identiques puisque nous adoptons les mêmes taux de variation pour les différentes catégories de taille, tant dans le calcul "Global" que dans le calcul "régional". Sous l'angle "régional", les résultats "globaux" n'apparaissent que répartis sur les différentes régions. L'hypothèse IV est fondée, comme nous l'avons déjà expliqué, sur des taux de variation différents pour les diverses régions et catégories de taille (cf. p.48/49). La comparaison avec l'hypothèse III fait très clairement ressortir les éléments importants de la mobilité des terres sur le plan régional que nous escomptons trouver.

La surface affectée à un "usage non agricole" pour la période 1963-1968 est trop faible dans la colonne "République Fédérale, Valeurs Globales" étant donné qu'en Allemagne du Nord une correction de la statistique relative à l'année 1965 a augmenté la S.A.U. de 45.000 ha (cf. tableau 34). Pour cette région nous nous sommes donc basés, pour les hypothèses I à IV sur une surface (estimée) de 100.000 ha affectés à un usage non agricole.

Dans les autres régions nous avons procédé de la même manière en ce qui concerne les surfaces converties à un "usage non agricole": les valeurs résultant du calcul de tendance (hypothèse II) concernant les surfaces affectées à un "usage non agricole" ont été reprises aussi pour les hypothèses III et IV, parce qu'elle nous ont paru plus réalistes. Pour la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, nous avons dû réduire dans l'hypothèse IV, de 10.000 ha la surface pour les "exploitations mutantes" étant donné qu'on n'a trouvé qu 127.000 ha de terres libérées. Du point de vue purement théorique, le déficit pour cette région serait d'environ 10.000 ha jusqu'en 1980 et il manquerait aussi des terres pour agrandir la surfaces des exploitations trop petites. Ces deux résultats ne peuvent être utilisés qu'avec la prudence qu'impose la méthode d'évaluation utilisée.

Pour conclure ce chapitre, nous soulignerons que l'hypothèse IV trace l'évolution que nous considérons comme la plus probable pour la période 1970 - 1980. Si de nouveaux facteurs ne viennent pas influencer positivement ou négativement l'évolution de la structure agricole, nous pouvons escompter que la surface destinée à l'agrandissement des exploitations trop petites, figurant à la colonne " République Fédérale, total" sera d'environ 640.000 ha.

Cela représente environ 5 % de la surface agricole utile (SAU) actuellement exploitée en République Fédérale. Cela ne représenterait que 64.000 ha environ de SAU entre 1970 et 1980, chiffre qui ne permettrait, en aucun cas, d'adapter les structures agricoles allemandes aux exigences de l'économie nationale. Il est donc urgent de mettre en oeuvre des mesures complémentaires pour stimuler la mobilité foncière.

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. <u>ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE ET EVOLUTION</u>	
<u>AU COURS DES DERNIERES ANNEES.</u>	
A. Analyse de la situation actuelle	2
B. Analyse de l'évolution	16
C. Commentaire de processus d'évolution typique illustrés par l'exemple de 170 communes témoins pour la période de 1949 à 1960	29
D. L'évolution des exploitations de petits agriculteurs et d'agriculteurs exerçant la profession à titre d'ap- point pendant la période de 1958 à 1968	37
1) Variations de la SAU dans les exploitations de moins, de 15 ha.	37
2) Variations de l'élevage laitier dans les exploitations dont la SAU a été réduite	38
II. <u>EVOLUTION PREVISIBLE POUR LA PERIODE 1970-1980 EN L'ABSENCE</u>	
<u>DE TOUT FACTEUR NOUVEAU.</u>	
A. Analyse des principaux facteurs influençant la libération des terres	44
1) Comportement traditionnel	44
2) Structure d'âge des chefs d'exploitation	44
3) Structure économique générale	45
4) Structure agricole	45
5) Modes d'utilisation du sol	46
6) Mesures des pouvoirs publics	46
B. Méthode de prévision des surfaces qui seront libérées de 1970 à 1980	47
C. Terres libérées et terres disponibles	51
Liste des abréviations	59

PARTIE II : F R A N C E

A. BRUN

C. MAHOUEAU

CHAPITRE I : ANALYSE DE L'OBJET DE L'ETUDE

A. OBJET

L'objet du travail présenté ici a été défini par la Commission dans les termes suivants : "Cette étude vise à la détermination des surfaces que l'octroi de la prime d'apport structurel et de l'indemnité complémentaire de revenu pourrait libérer en France, ainsi que l'évaluation des coûts correspondants".

Rappelons que la prime d'apport structurel (PAS) est attribuée aux propriétaires-exploitants qui cessent leur activité d'exploitant et affectent leur terre à la réalisation du Programme "Agriculture 80".

L'indemnité complémentaire de revenu (ICR) est accordée aux chefs d'exploitation-propriétaires ou non des terres qu'ils cultivent, de 55 ans et plus, à condition qu'ils cessent leur activité agricole et que leurs terres soient affectées au Programme. Cette indemnité pourra être perçue par des salariés ou aides familiaux entraînés par le chef d'exploitation dans son départ.

L'existence de ces deux mesures aurait pour effet l'octroi d'un certain nombre de PAS et d'ICR correspondant à un certain coût et à certaines surfaces au cours de la période 1970-1980.

Est-ce à dire que ces mesures auront provoqué la "libération" de ces surfaces ? En l'absence de ces mesures, dans le cadre des seules institutions actuelles, que seraient-elles devenues ? Elles ne seraient certes pas dévolues au Programme Agriculture 80 puisque celui-ci n'existerait pas. Mais peut-être une partie aurait été destinée à la forêt ou à la friche ou à des équipements urbains, une autre continuerait d'être cultivée soit par les agriculteurs actuels soit par leurs successeurs familiaux, soit par d'autres, notamment les voisins qui se seraient agrandis. Dans ces conditions on voit mal ce que les mesures étudiées (PAS et ICR) ont réellement provoqué sinon la possibilité de coordonner l'usage fait d'un certain nombre d'hectares dévolus au Programme. Avec des modalités différentes les actuelles SAFER jouent déjà un rôle de coordination de l'usage fait de certaines surfaces préalablement achetées par elles.

La question posée concerne le lien entre la distribution d'ICR et de PAS et la libération de terres. Si la distribution d'ICR et de PAS tels que définis dans le Mémoire n'est pas une notion ambiguë, il n'en est pas de même de la notion de terres libérées. Aussi est-il nécessaire de préciser ce que ce terme peut désigner

afin d'éviter toute ambiguïté, et de définir l'objet de cette étude.

De toute évidence les terres libérées ne désignent pas, dans ce contexte, les terres retirées à l'agriculture puisque c'est, pour une part au moins, sur les terres libérées que devraient être installées les EAM et les U.P.

De toute évidence aussi, il ne s'agit pas de toutes les terres quittées par les exploitants quelque soit leur destinée. Ce ne peut être qu'une partie de cet ensemble. Dans le cas fréquent où quelqu'un reprend en tant que telle l'exploitation d'un agriculteur qui se retire, on ne peut parler de terres libérées.

Il semble que par terre libérée, on veuille désigner les surfaces qui à la suite du retrait d'un exploitant en place sont susceptibles d'être réorganisées, de manière à promouvoir des structures nouvelles - que cette promotion se fasse spontanément ou par l'intermédiaire d'une action de la puissance publique.

Il en résulte que la notion de libération de terre ne peut être définie que par référence au futur, à un usage ultérieur. On ne peut donc poser séparément le problème de la libération des terres et celui de l'usage ultérieur de terres libérées que sur la base d'hypothèses très simplificatrices. On pourrait par exemple, admettre que les terres quittées par les exploitants et qui n'ont pas de chances (ou peu de chances) d'être reprises par un successeur familial définissent cette catégorie de terres libérées.

La question posée est alors la suivante : la distribution de PAS et d'ICR va-t-elle modifier, dans quel sens et de combien le flux des terres quittées annuellement au cours de la période 1970-1980 par les exploitants en place et non reprises, dans leur état, par des successeurs familiaux. Nous verrons plus loin que la référence à une succession familiale est trop restrictive : si un individu achète ou loue une exploitation dont le chef vient de se retirer pour l'exploiter en tant que telle, on ne peut dire qu'il y a eu libération de terre; il n'y a cependant pas eu succession familiale. Nous parlerons alors de succession extra familiale ou par le jeu d'un marché.

Il convient de bien percevoir que les PAS et les ICR ne feront que modifier des flux de libération de terres qui, en toute hypothèses, existeront comme ils ont existé depuis qu'il existe un exode agricole. Ce que l'on voudrait savoir c'est le sens et l'importance de ces modifications.

Dans le deuxième chapitre, on cherchera à quantifier pour le passé les flux de libération de terres - en apportant des précisions complémentaires sur la signification de ce terme. On s'efforcera ensuite de prévoir ce que serait ces flux

dans la période 1970-1980 sans intervention spécifique de la puissance publique. Enfin on s'interrogera dans un dernier chapitre sur les modifications que pourrait apporter la distribution d'ICR et de PAS sur ces flux dans diverses hypothèses de comportements.

Mais avant de suivre cette longue et laborieuse démarche nous allons revenir un peu plus en détail sur la nature des flux de personnes concernés : flux de sorties d'exploitants auquel correspond un ensemble de terres, ensemble parfois désigné sous le terme de terres libérables; flux d'entrées de nouveaux exploitants qui définissent la part des surfaces libérables qui seront reprises et par différence les surfaces qui seront effectivement libérées. Si chaque sortie est compensée par une entrée, il n'y a pas globalement de libération de terres. Aucun hectare "libérable" n'est libéré. Si au contraire il n'y a que des sorties et pas d'entrées, toutes les surfaces libérables sont libérées. En distinguant les flux de sorties des flux d'entrées, il sera possible de séparer les facteurs qui agissent sur chacun des deux termes et qui de ce fait influencent le solde qui seul est apparent dans les statistiques habituelles.

B. LES DIFFERENTES COMPOSANTES DU FLUX DE SORTIE DES EXPLOITANTS AGRICOLES

Avant toute tentative de mesure, il convient de s'interroger sur la nature de ce flux, d'en déceler les différentes composantes car il est bien évident que la décision prise par un agriculteur déterminé d'abandonner le contrôle qu'il a de l'usage sur telle ou telle surface peut correspondre à des situations et des motivations très variées sur lesquelles une incitation extérieure donnée aura des effets très différents. En particulier l'abandon par un exploitant du contrôle d'une surface déterminée sera - surtout s'il est propriétaire de cette surface - lié à la destination de cette surface : vente, reprise par un successeur familial, mise en location, nature du bail consenti, etc ...

Mais la destination de la terre libérée n'est qu'un élément parmi d'autres; le nombre de facteurs qui interviennent pour déterminer un certain flux de sortie des exploitants agricoles est considérable; de plus ces facteurs ne sont pas indépendants. Aussi, plutôt que de les analyser successivement sans ordre, nous préférons définir a priori quelques grands types de "sorties" et pour chacun d'eux chercher à déceler les éléments déterminants.

1. Tout d'abord il y a des exploitants qui cessent de cultiver leur terre en totalité ou en partie parce qu'ils remplacent cette activité par une autre. Ils ont trouvé mieux pour eux-mêmes. Il s'agit là d'une véritable conversion professionnelle.

Hormis quelques exceptions, ceux qui composent ce groupe sont dans la force de l'âge. Une telle conversion est une initiative souvent risquée qui constitue fréquemment une rupture avec les habitudes traditionnelles et ne correspond pas en général à l'état d'esprit et aux possibilités des générations arrivant à l'âge de la retraite. Il est vraisemblable aussi que c'est le plus souvent l'insatisfaction engendrée par la situation initiale qui pousse certains agriculteurs à opérer cette conversion. Or l'insatisfaction dépend plus de l'existence de nouveaux besoins qu'on ne peut satisfaire que d'un état endémique de pauvreté. Or parmi les nouveaux besoins, ceux qui sont exprimés par les jeunes sortant de l'enfance - notamment le besoin d'éducation - est sûrement le plus vivement ressenti. Ceci est une raison pour penser qu'il s'agit essentiellement d'exploitants ayant de 40 à 50 ans sans pour autant être les plus mal lotis. On doit aussi rencontrer dans ce groupe des exploitants plus jeunes qui ont tenté leur chance sur une exploitation agricole mal structurée et qui s'aperçoivent assez vite qu'ils ne pourront s'y développer d'une manière satisfaisante.

Suivant la nature de la conversion réalisée des distinctions s'imposent :

- a. Il peut s'agir en premier lieu d'une mutation à l'intérieur même du secteur agricole. On peut noter pour mémoire le cas rare mais observable de celui qui aliène une partie de son exploitation de manière à se consacrer plus intensivement à la partie qu'il garde (création de verger, culture sans sol, etc ...). Dans ce cas, les terres délaissées seront celles les moins valorisables par l'activité agricole, qu'il s'agisse de terres de faible productivité ou peu accessibles ou de terres pour lesquelles existe une forte demande non agricole entraînant un prix sans commune mesure avec celui que l'activité agricole peut supporter (urbanisation).

Mais dans l'hypothèse d'un maintien dans le secteur agricole, le cas le plus fréquent est sans doute celui des exploitants changeant d'exploitation. Là la libération d'une exploitation est subordonnée à la mobilisation d'une autre exploitation en général plus importante. Un tel changement suppose que les modifications souhaitées permettant d'accroître les dimensions économiques de l'exploitation n'ont pu être réalisées sur place. Pour des raisons statistiques, il serait nécessaire de distinguer ceux qui changent d'exploitation dans la même région de ceux qui changent à la fois d'exploitation et de région.

En 1963 sur 1,9 millions d'exploitants dénombrés, 17 % avaient au moins une fois, changé d'exploitation (1). Dans ce total se trouvent comptabilisés

(1) Statistique Agricole, supplément série études n° 24, juin 1967, p. 153.

aussi bien des mutations de jeunes qui se sont agrandis que des mutations correspondant à des demi-retraites, phénomènes que nous évoquerons plus loin. Toutefois la fréquence de ces anciennes mutations est d'autant plus grande qu'il s'agit d'exploitants ayant accédé jeunes à la tête d'une exploitation. On peut penser qu'il s'agit surtout d'exploitants installés provisoirement en dehors de l'exploitation paternelle et qui lors de la retraite de leurs parents reprennent leur exploitation. Malheureusement, aucune étude n'existe qui permettrait de séparer plus précisément ces deux types de mutations dont l'influence sur les libérations de terres est opposée.

Globalement, ce flux de terres libérées par les exploitants est inférieur au flux des terres mobilisées par ces mêmes exploitants, si bien qu'au total ce groupe est plus demandeur qu'offreur de terres. Mais pour un territoire donné, notamment dans les régions de départ (par opposition aux régions d'accueil) l'inverse peut se produire et les départs entraînent alors une libération réelle des terres.

D'autre part il n'est pas précisé dans le Mémoire si les migrants dont on vient de parler sont susceptibles de bénéficier de la prime d'apport structurel et à quelles conditions. Dans le cas où ils n'en bénéficieraient pas, le flux correspondant pourra être ignoré.

- b. La conversion professionnelle est aussi celle des agriculteurs quittant le secteur plus ou moins complètement au cours de leur vie active et acquérant une activité dans un autre secteur. Il s'agit ici à proprement parler de mutation professionnelle pouvant s'accompagner de la libération plus ou moins complète des terres de l'exploitation du mutant. Dans la majorité des cas où un exploitant agricole acquiert une activité extérieure à son exploitation, il se maintient sur ses terres. Il est vraisemblable que dans un certain nombre de cas, il se maintient sur place mais abandonne l'usage de la partie de ces terres dont il ne peut ou ne veut plus assurer la mise en valeur. Les indications sur ce sujet sont très fragmentaires et il sera très difficile de faire des observations générales sur ce point. Ce qui est certain, c'est la croissance en nombre des actifs agricoles à temps partiel, c'est-à-dire qui partagent leur activité entre l'exploitation et l'extérieur - le maintien d'une activité agricole dans ces cas nous semble résulter de plusieurs motifs :
- a) cumuler deux types de revenus dont aucun n'est suffisant pour assurer le développement du ménage et l'éducation des enfants;
 - b) ne pas abandonner à des tiers l'usage d'une terre en propriété qui est considérée comme un gage contre les risques de chômage, d'inadaptation à l'activité non agricole, etc ...
 - c) garder le logement et plus généralement le cadre de vie que l'on a toujours connu et auquel on est attaché.

L'octroi d'avantages lié à la cession du droit d'usage en cours de vie active viendra agir en sens opposé pour inciter les agriculteurs à temps partiel à abandonner leur activité agricole.

Enfin, la véritable mutation professionnelle d'exploitants agricoles s'accompagnant de la cessation de l'activité agricole qu'il y ait ou non maintien dans le logement, n'est probablement pas un cas inobservable notamment chez ceux qui s'étaient installés jeunes avec l'idée qu'il s'agissait d'un essai et ayant antérieurement plus ou moins préparé leur éventuelle reconversion en cas d'échec. Dans ce cas, la terre de ces mutants devient disponible au sens où l'exploitant partant en abandonne le contrôle mais les conditions dans lesquelles cet abandon s'effectue n'est sans doute pas sans influence sur la décision même du départ. Cette dernière remarque est d'ailleurs vraie pour les autres groupes envisagés précédemment, mais dans le cas d'une mutation professionnelle conduisant à l'abandon complet de l'activité agricole, elle est sans doute plus importante.

2. Retraites

La très grande majorité des sorties d'exploitants se trouve liée au vieillissement, à la réduction ou à la cessation d'activité qui en résulte. Tous les exploitants cessent un jour leur activité et ainsi tout le territoire agricole se trouve tôt ou tard concerné par cette cessation d'activité hormis le cas, actuellement rare, des exploitants qui sont des personnes morales (sociétés, congrégations religieuses, hospices, etc ...).

Du point de vue qui nous occupe, c'est-à-dire dans l'optique de l'évolution des dimensions d'exploitation et des possibilités d'intervenir dans cette évolution, il est évident que des distinctions doivent être faites suivant l'état des projets individuels qui sont faits quant à l'usage des terres que les exploitants cessent de mettre eux-mêmes en valeur. Ou bien le départ de l'exploitant entraîne la disparition de l'exploitation et dans ce cas on peut dire qu'aucun des descendants de l'exploitant n'a joué le rôle de successeur, ou bien l'exploitation survit à l'exploitant - en ayant été éventuellement agrandie, restructurée - et dans ce cas on ne peut affirmer que l'un des descendants de l'exploitant a joué le rôle de successeur bien que ce soit probablement le cas le plus fréquent. En effet l'unité de production en question peut être présentée sur un marché (marché foncier ou marché du fermage) et trouver un acquéreur qui, dans l'optique où nous nous plaçons, joue un rôle analogue à celui d'un successeur. Nous pouvons donc considérer trois cas :

- reprise de l'exploitation (1) par un successeur familial
- reprise de l'exploitation par le jeu d'un marché
- disparition de l'exploitation.

Dans le premier cas, les projets individuels sur les surfaces concernées sont muris à l'avance, les perspectives de continuité familiale ont dans une mesure certainement importante contribué à toutes les décisions relatives à la vie de l'exploitation bien avant le départ de l'exploitant : la véritable décision est antérieure à la date du départ. Celui-ci d'ailleurs peut être très progressif à moins que des avantages pécuniaires soient attachés à sa brutalité (IVD). Les terres de ces exploitations, bien qu'elles correspondent à des surfaces que des exploitants cessent de mettre en valeur, sont en quelque sorte gelées et ne pourraient être détournées de leur destination anticipée que par une influence directe sur les anticipations des membres de la famille.

Dans le deuxième cas au contraire, les terres sortent de la famille par le jeu plus ou moins explicite d'un marché. Les anticipations sont moins précises, l'action directe d'un agent extérieur est rendue possible. Toutefois la frontière avec le cas précédent n'est pas nécessairement très nette, des ententes, des promesses entre voisins pouvant avoir la même influence sur les projets des uns et des autres que celle des liens familiaux.

Quant au cas de disparition de l'exploitation, il ne se distingue du précédent que par le fait qu'il n'y a pas d'acquéreur de l'exploitation en tant que telle sur les marchés et que la demande, si elle existe, aboutira soit à l'annexion avec une autre exploitation, soit à l'éclatement de l'exploitation offerte, soit encore à l'abandon de la mise en valeur agricole. On voit par là que la distinction entre ces deux derniers cas qui se caractérisent par l'absence de successeur familial ne peut être faite qu'à posteriori : aucun élément objectif ne permet d'identifier parmi les exploitations offertes sur un marché celles qui seront reprises, celles qui seront annexées ou éclatées et celles qui seront abandonnées à d'autres usages. Afin d'éviter toute ambiguïté par la suite, nous désignerons par l'expression succession familiale le cas n°1, succession par le jeu d'un marché ou extra-familiale le cas n°2, l'ensemble de ces deux cas constituant les "successions au sens large". Le cas n°3 correspond aux terres disponibles pour l'agrandissement des exploitations et les usages non agricoles. On parlera d'absence de succession (au sens large).

(1) L'exploitation se distingue des terres qui peuvent être affectées à une autre exploitation (fusion ou absorption) ou à plusieurs (éclatement) ou quitter l'usage agricole. Ainsi les terres peuvent être reprises sans que l'exploitation, en tant qu'unité de production, le soit.

Quelle que soit la forme de la libération de terres consécutive à une retraite d'exploitant, on doit noter que celle-ci peut être plus ou moins progressive et que les terres ainsi rendues libres peuvent être composées soit d'exploitations entières dans le cas d'une retraite brutale, soit de fractions d'exploitation, voire de parcelles dont les exploitants abandonnent l'usage au fur et à mesure qu'ils vieillissent. Dans les limites d'un finage déterminé, ce point peut être d'une importance capitale sur les modalités de la restructuration.

En résumé, nous avons distingué deux grands types de flux suivant qu'il s'agissait de "sorties" en cours de vie active et qui correspondent à des conversions professionnelles ou de sorties en fin de vie active et qui correspondent à des décès ou des retraites. Dans le premier cas, on a distingué le cas des conversions à l'intérieur du secteur agricole qui aboutissent à rendre libres des terres en un lieu donné même si dans un autre lieu d'autres terres sont mobilisées et le cas des conversions partielles ou totales à des emplois autres que celui d'exploitant agricole.

Dans le deuxième cas, on a distingué les sorties avec continuité familiale des sorties sans continuité familiale. Dans ce dernier cas, on a noté la distinction suivant que l'exploitation offerte est ou non le siège d'une nouvelle exploitation. De plus, on doit faire une différence entre les sorties progressives et les sorties non étalées dans le temps, sauf dans le cas du maintien de l'exploitation par le jeu du marché (dans ce cas la transaction est sauf exception ponctuelle).

FLUX DE SORTIE DES EXPLOITANTS AGRICOLES

I. Conversion professionnelle	a) totale	b) partielle
A. à l'intérieur de la catégorie des exploitants agricoles	I Aa	I Ab
B. à l'extérieur de la catégorie des exploitants agricoles	I Ba	I Bb
II. Retraites	a) totale	b) partielle
A. succession familiale	II Aa	II Ab
B. succession par le jeu d'un marché	II Ba	////////
C. absence de succession (au sens large)	II Ca	II Cb

A travers les explications précédentes, on perçoit que pour un exploitant, la décision de cesser son activité agricole sur tout ou partie des terres de son exploitation est complexe et fait intervenir à la fois tous les éléments objectifs et affectifs de la situation dans laquelle ils se trouvent. Age, composition de la famille et orientation professionnelle des enfants, situation patrimoniale et de revenu avant et après la décision, possibilités d'accès à une autre activité ou une autre exploitation, localisation de l'exploitation, goûts, aptitudes, etc ...

L'identification des différents flux précédents peut servir de support à une étude du passé; on peut en effet à travers diverses sources tenter d'évaluer l'importance relative des différents flux de sortie; mais dès lors que l'on cherche à prévoir l'évolution de ces flux dans différentes hypothèses (maintien des conditions actuelles, interventions nouvelles et spécifiques), il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur des explications plus complètes et surtout quantifiables des différentes influences.

CHAPITRE II : LES FLUX DE SORTIE DES EXPLOITANTS AGRICOLES DANS LE PASSE

Remarque préliminaire

Toutes les informations concernant les exploitations agricoles sont issues des statistiques du Ministère de l'Agriculture, qu'il s'agisse du recensement général de l'Agriculture ou des enquêtes par sondage de 1963 et de 1967. Dans ces trois sources, la définition de l'exploitation agricole est identique; elle est large et retient des unités de production dont le chef n'est pas nécessairement agriculteur à titre principal; cette remarque est importante, notamment du fait du rôle croissant joué par l'agriculture à temps partiel sous toutes ses formes.

La définition retenue est double. On considère comme exploitation agricole :

"Tout ensemble de terres (quelle que soit sa surface, bois et territoire non agricole non compris) mis en valeur à des fins de production animale ou végétale sous la direction d'une personne exerçant la profession d'agriculteur, de maraîcher, d'arboriculteur, ou toute autre profession impliquant l'exploitation de terres."

"Tout ensemble de terres (bois et territoire non agricole non compris) de un hectare ou plus en polyculture, de vingt ares ou plus en culture spécialisée (culture maraîchère, potagère, arboricole, fruitière, florale, viticole), quelle que soit l'activité principale de la personne qui en a la jouissance." (1)

Quant au chef d'exploitation, c'est :

"La personne qui dirige effectivement l'exploitation, c'est-à-dire prend les décisions (de production, d'achat, de ventes, etc.) même si, au sens juridique, une autre personne est considérée comme le chef d'exploitation." (1)

A. LE FLUX GLOBAL DES SORTIES D'EXPLOITANTS SUIVANT L'AGE

L'âge est une caractéristique personnelle insuffisante pour désigner un individu - même un âge très précis, c'est-à-dire une date de naissance - mais en comparant les effectifs d'une génération donnée à plusieurs dates (n_t , $n_t + \Delta t$) on constate des variations qui expriment, pour la cohorte envisagée, le solde (Δn) des entrées (e) et des sorties (s).

$$\Delta n = n_{t + \Delta t} - n_t = e - s$$

(1) Statistiques agricoles, supplément série études n° 5, juin 1965, page 3.

Il est clair que, pour les générations jeunes, e l'emporte largement sur s , alors que c'est l'inverse dans les générations anciennes. Dans ces conditions, la somme de tous les Δn positifs ($e > s$) donne une évaluation par défaut des entrées, de même que la somme de tous les Δn négatifs ($s > e$) donne une évaluation par défaut des sorties (le rapport e/s donne une évaluation par défaut du coefficient de renouvellement s'il est inférieur à l'unité).

Dans les enquêtes sur les structures faites en France en 1963 et en 1967, une question a été posée aux exploitants qui permet d'évaluer directement e : la question était la suivante : Quand avez-vous pris pour la première fois la direction d'une exploitation agricole ? Ainsi pour une génération donnée, on peut évaluer le nombre de ceux qui sont devenus chef d'exploitation entre t et $t + \Delta t$, c'est-à-dire e . Par différence le nombre réel de sorties s peut être évalué, aux erreurs statistiques près. (Ces erreurs tiennent surtout à la non identité des idées que se font les statisticiens et les exploitants agricoles de la notion de chef d'exploitation). Cette méthode pourra être appliquée à la période 1955-1963, alors qu'on devra se contenter des évaluations par défaut pour la période 1963-1967 parce que dans l'enquête de 1967 la question relative à la date d'entrée dans la fonction d'exploitant n'a pas encore été dépouillée.

1. Période 1955-1963

TABLEAU N°1 : ENTREES ET SORTIES D'EXPLOITANTS ENTRE 1955 ET 1963

Génération	Age en 1955	Age en 1963	n_{1955} (en 000)	n_{1963} (en 000)	Δn (000)	c (000)	s (000)
Après 1930	< 25 ans	< 33 ans	19,8	145,2	+ 125,4	125,6	0,2
1930-1921	25 - 34	33 - 42	252,9	392,8	+ 139,9	145,2	5,3
1920-1911	35 - 44	43 - 52	349,5	373,0	+ 23,5	62,5	39,0
1910-1901	45 - 54	53 - 62	679,0	580,7	- 98,3	56,2	154,5
1900-1891	55 - 64	63 - 72	533,8	304,9	- 228,9	24,0	252,9
avant 1891	65 et +	73 et +	449,3	102,5	- 346,8	6,6	353,4
Ensemble			2284,3	1.899,1	385,2	420,1	805,3

Source : Statistiques agricoles, supplément série études n° 28.

N.B. : Les âges sont des âges moyens en cours d'année, mesurés par la différence de millésime entre l'année de l'enquête et l'année de naissance.

Le nombre de sorties pendant ces huit années apparaît être de 805.000 alors que les entrées correspondantes sont moitié moins nombreuses (420.000). En l'absence d'informations permettant d'évaluer séparément les entrées, donc les sorties, on aurait obtenu les évaluations par défaut de 674.000 sorties pour 289.000 entrées. Le graphique de la page suivante illustre ces résultats.

Bien que les informations disponibles ne permettent pas d'établir en toute rigueur des taux de sorties aux divers âges (1), on peut tenter d'en faire une approximation (cf. annexe). On aboutit ainsi à répartir les 805.000 sorties de la manière suivante :

sorties avant l'âge de 55 ans	96.000	soit	12 %
entre 55 et 65 ans	187.000	soit	23 %
à 65 ans ou plus	522.000	soit	65 %
	805.000		100 %

2. Période 1963-1967

Pour cette période, on doit se contenter des évaluations par défaut :

TABLEAU N°2 : ENTREES ET SORTIES D'EXPLOITANTS ENTRE 1963 ET 1967

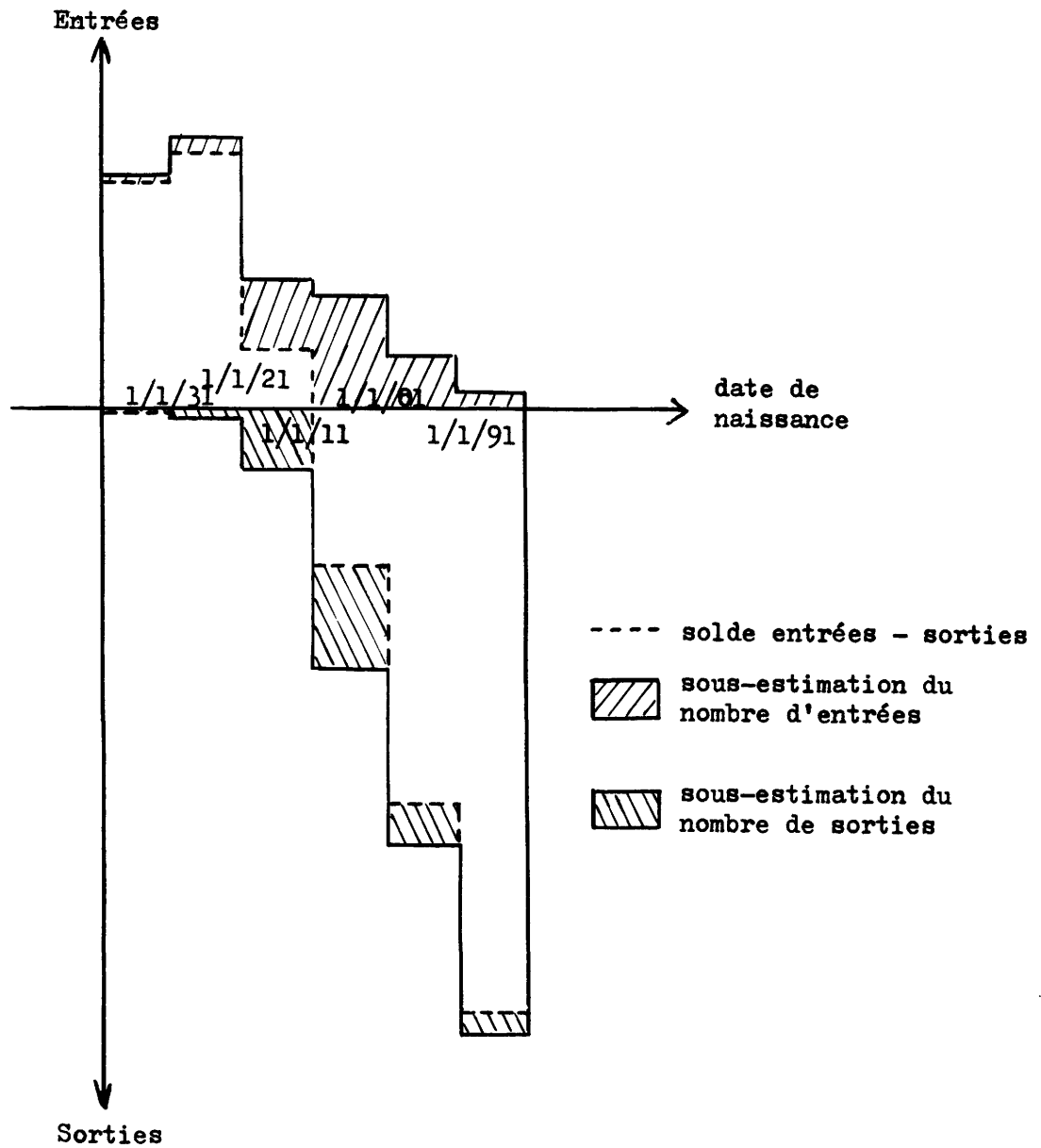
Génération	Age en 1963	Age en 1967	n ₆₃	n ₆₇	Δ n
Après 1932	< 31	< 35	74,4	144,2	+ 69,8
1932 - 1918	31 - 45	35 - 49	513,1	588,2	+ 75,1
1917 - 1903	46 - 60	50 - 64	733,2	654,2	- 79,0
Avant 1903	61 et +	65 et +	578,5	303,3	- 275,2
Ensemble	tous âges		1.899,2	1.689,9	- 209,3

Source : Statistiques agricoles, supplément série études n° 42.

En toutes hypothèses, les sorties pendant ces quatre années sont supérieures à la diminution brute des effectifs des générations nées avant 1918 soit : 354 000. Pour être exact, il faudrait ajouter à ce nombre, les sorties dans les générations plus jeunes (mais qui sont masquées par des entrées plus nombreuses) et les entrées dans les générations anciennes (qui masquent des sorties en nombre égal).

(1) Il faudrait un enregistrement continu des départs alors qu'on ne dispose que d'enquêtes à deux dates déterminées.

GRAPHIQUE N° 1 : ENTREES ET SORTIES DE CHEFS D'EXPLOITATION
ENTRE 1955 ET 1963



Source : Statistique agricole, supplément série études n° 28, page 18.

En toutes hypothèses, les sorties pendant ces quatre années sont supérieures à la diminution brute des effectifs des générations nées avant 1918 soit : 354.000. Pour être exact, il faudrait ajouter à ce nombre les sorties dans les générations plus jeunes (mais qui sont masquées par des entrées plus nombreuses) et les entrées dans les générations anciennes (qui masquent des sorties en nombre égal).

Si l'on se réfère à la période précédente, le nombre réel des sorties apparaissait supérieur de 16 % au nombre apparent (obtemu en ignorant les sorties précoces et les entrées tardives). En l'absence d'autres indications, nous reconduirons ce chiffre et nous retiendrons pour les quatre années 1963-1967 un nombre de sorties égal à $354.000 \times 1,16$ soit 410.000. Puisque, pendant cette période le nombre d'exploitations a diminué de 210.000, le nombre d'entrées serait alors de l'ordre de 200.000 et le taux réel de renouvellement serait de 49 % ($210/410$), alors que le taux apparent ressortait à 41 % ($145/354$).

3. Evolution d'une période à l'autre

Ainsi il apparaît que le nombre annuel de cessation d'activité des exploitants agricoles est du même ordre de grandeur dans les deux périodes (très légèrement supérieur à 100.000) alors que le nombre total des exploitants diminue - ceci revient à constater que le taux de sortie s'accroît d'une période à l'autre, passant de 4,8 % à 5,7 % (1).

L'importance de ces flux résulte d'une part du comportement des diverses générations à l'égard de la conversion professionnelle et de la retraite, et d'autre part des effectifs des diverses générations, c'est-à-dire de la structure par âge de la population des exploitants.

Si ultérieurement nous voulons nous livrer à quelque prospective, il serait très utile de séparer l'influence de ces deux facteurs.

Nous avons tenté de le faire de la manière suivante : à partir des données de 1955 et de 1963, nous avons tenté de caractériser le comportement des diverses générations à l'égard de la "sortie" en construisant une table de survie professionnelle des exploitants. Compte tenu des données disponibles qui concernent des classes d'âge de 10 ans dont on connaît seulement les effectifs à deux dates séparées de 8 années et le nombre des entrées et des sorties entre deux dates, la table obtenue ne peut prétendre avoir beaucoup de précision (cf. annexe). Elle nous a toutefois paru utile.

(1) Le taux de sortie des exploitants (s), le taux de diminution du nombre des exploitants v (tel que $n_t = n_0(1 + v)^t$) et le coefficient de remplacement r (nombre d'entrées/nombre de sorties, pendant la période) sont liés par la relation $v = s(r - 1)$. Dans ces conditions s exprime le nombre de sorties pendant une année pour 100 exploitants présents au début de l'année.

En effet elle caractérise à un moment donné (1955-1963) l'attitude des agriculteurs aux divers âges à l'égard du phénomène qui nous occupe : à savoir la cessation d'activité.

Nous pouvons ainsi estimer ce qu'auraient été les flux de sorties dans la période suivante (1963-1967) si les comportements aux divers âges avaient été les mêmes que dans la période précédente (1955-1963).

Les résultats de ce calcul sont les suivants :

TABLEAU N°3 : FLUX DE SORTIE DES EXPLOITANTS AGRICOLES ENTRE 1963 ET 1967
(évalués et calculés)

Génération	Age en 1963	Age en 1967	(000) (1) sorties calculées entre 1963 et 1967	Génération	Age en 1967	(1) Sorties calculées entre 1963 et 1967 (000)	Evaluation des sorties réelles (000) (2)
1	2	3	4	5	6	7	8
Après 1933	< 30	< 34	Σ	Après 1932	< 35	Σ	
1933-1929	30-34	34-38	2	1932-1918	35 à 49	22	7
1928-1924	35-39	39-43	6				
1923-1919	40-44	44-48	11				
1918-1914	45-49	49-53	15				
1913-1909	50-54	54-58	40	1917-1903	50 à 64	128	112
1908-1904	55-59	59-63	60				
1903-1899	60-64	64-68	79				
1898-1894	65-69	69-73	59	avant 1903	65 et plus	232	291
Avant 1894	70 et +	74 et +	110				
			382			382	410

- (1) Ces chiffres résultent de l'application des taux de sortie par classe d'âge analogues à ceux observés dans la période antérieure (1955-1963).
- (2) Ces chiffres résultent des variations d'effectifs entre 1963 et 1967 complétées par une estimation des départs précoces et des entrées tardives par analogie avec la période 1955-1963. (Les nombres exacts devraient être disponibles prochainement). Le regroupement en 4 grandes classes d'âge dans les 2 dernières colonnes tient au fait que le dépouillement de l'enquête communautaire sur les structures de 1967 est actuellement incomplet et ne permet pas un découpage plus fin.

Ce calcul dont, rappelons-le, les bases sont assez fragiles, supporte au moins une conclusion intéressante :

L'abaissement de l'âge de la retraite : dans les générations nées avant 1903, on note près de 300.000 départs alors que le prolongement des habitudes antérieures aurait conduit à des départs notablement moins nombreux. Par contre, il semble qu'un certain nombre d'agriculteurs n'ayant pas atteint 65 ans seraient partis s'ils s'étaient comportés comme dans le passé alors qu'ils sont restés dans leur situation de chefs d'exploitation au cours de la période.

L'explication de ces attitudes semble être la suivante : à partir de 1964, l'attribution de l'indemnité viagère de départ (assez analogue dans son principe à l'indemnité complémentaire de revenu) était accordée aux agriculteurs atteignant ou ayant dépassé 65 ans s'ils répondaient à certaines conditions, et notamment s'ils cessaient leur activité d'exploitant, alors que les caisses de retraite versent le montant des retraites aux agriculteurs atteignant 65 ans même s'ils continuent leur activité.

Il semble (1) que ces dispositions ont provoqué le départ d'environ 15.000 exploitants par an, mais en même temps ont retardé le départ d'exploitants plus jeunes qui auraient ainsi attendu d'avoir l'âge nécessaire pour bénéficier de l'indemnité viagère de départ. Toutefois le bilan serait tel que les départs provoqués seraient supérieurs en nombre aux départs retardés. Nous serons amenés à revenir sur ce sujet quand nous envisagerons l'effet que pourrait avoir l'attribution d'une indemnité compensatrice de revenu dès l'âge de 55 ans.

Quant au comportement des générations jeunes, les appréciations sont trop fragiles pour qu'on puisse en tirer d'autre conclusion que la suivante : il ne semble pas que les mutations professionnelles d'exploitants agricoles avec cessation de l'activité agricole se soient fortement accentuées pendant la période. Par contre, nous ne pouvons rien dire des mutations professionnelles incomplètes avec maintien de l'exploitation, même réduite.

4. Variations régionales

C'est un lieu commun d'affirmer l'extrême variabilité des conditions de l'activité agricole en France. Les départs d'exploitants sont naturellement influencés par ces conditions, mais ils le sont également par l'état de l'environnement, notamment urbain et industriel qui lui-même varie beaucoup d'une région à l'autre. Aussi ne serait-il pas surprenant de constater une variabilité des comportements (taux de sortie) et des flux (taux de sortie appliqués à une

(1) Le nombre indiqué ici dépend étroitement de la longueur de la période d'observation. Ce point sera repris plus loin.

structure donnée de la population des exploitants) qui soit le reflet et des conditions de l'activité agricole et des conditions de l'emploi dans les secteurs non agricoles. Toutefois il serait sans doute illusoire de vouloir donner trop de précision à propos des différences régionales, car à la fragilité des bases d'évaluation rencontrée au niveau national s'ajoutent des probabilités d'erreurs relatives plus grandes du fait que les effectifs sont plus faibles.

Enfin si les mutations internes au secteur agricole n'affectent pas les flux de personnes au niveau national, elles interviennent au niveau régional pour majorer ces flux dans les régions de départ et les minorer dans les régions d'accueil.

Ces réserves étant faites, on tentera cependant de voir comment chaque région de programme se situe par rapport à la tendance nationale.

Là aussi, on tentera de décomposer le flux global en ces deux composantes : comportement aux divers âges et structure par âge.

Les résultats présentés dans le tableau 4 et les cartes 1 et 2 appellent quelques commentaires :

Il apparaît une corrélation assez étroite entre les taux de sortie dans les différentes générations. C'est ainsi que toutes les régions qui sont au-dessus de la moyenne nationale pour le taux de sortie dans les générations âgées sont aussi au-dessus de la moyenne nationale pour les taux de sortie des générations plus jeunes sauf la Région Parisienne et le Languedoc. Pour ces 2 régions qui font exception les différences sont importantes. Elles sont incontestablement liées à leur caractère très particulier, l'une étant dominée plus que toute autre par la viticulture, l'autre par la proximité de Paris. En sens inverse, un fort taux de sortie chez les plus jeunes s'accompagne d'un fort taux de sortie chez les plus âgés, sauf pour deux régions, la Bretagne et la Bourgogne. Ici les différences restent trop faibles pour justifier une interprétation simple.

D'une manière générale, il existe donc une liaison entre les taux de départ aux divers âges et qui exprime ce qu'il y a de commun dans la retraite et la mutation professionnelle, à savoir la rupture avec une activité traditionnelle, rupture qui est d'autant plus acceptée que la distance sociale entre les différents secteurs est moins accentuée.

Une autre remarque d'importance est la grande variabilité des taux de départ dans les générations non atteintes par l'âge de la retraite (il est vrai que les flux étant moins importants, les erreurs statistiques sont plus fortes) et la

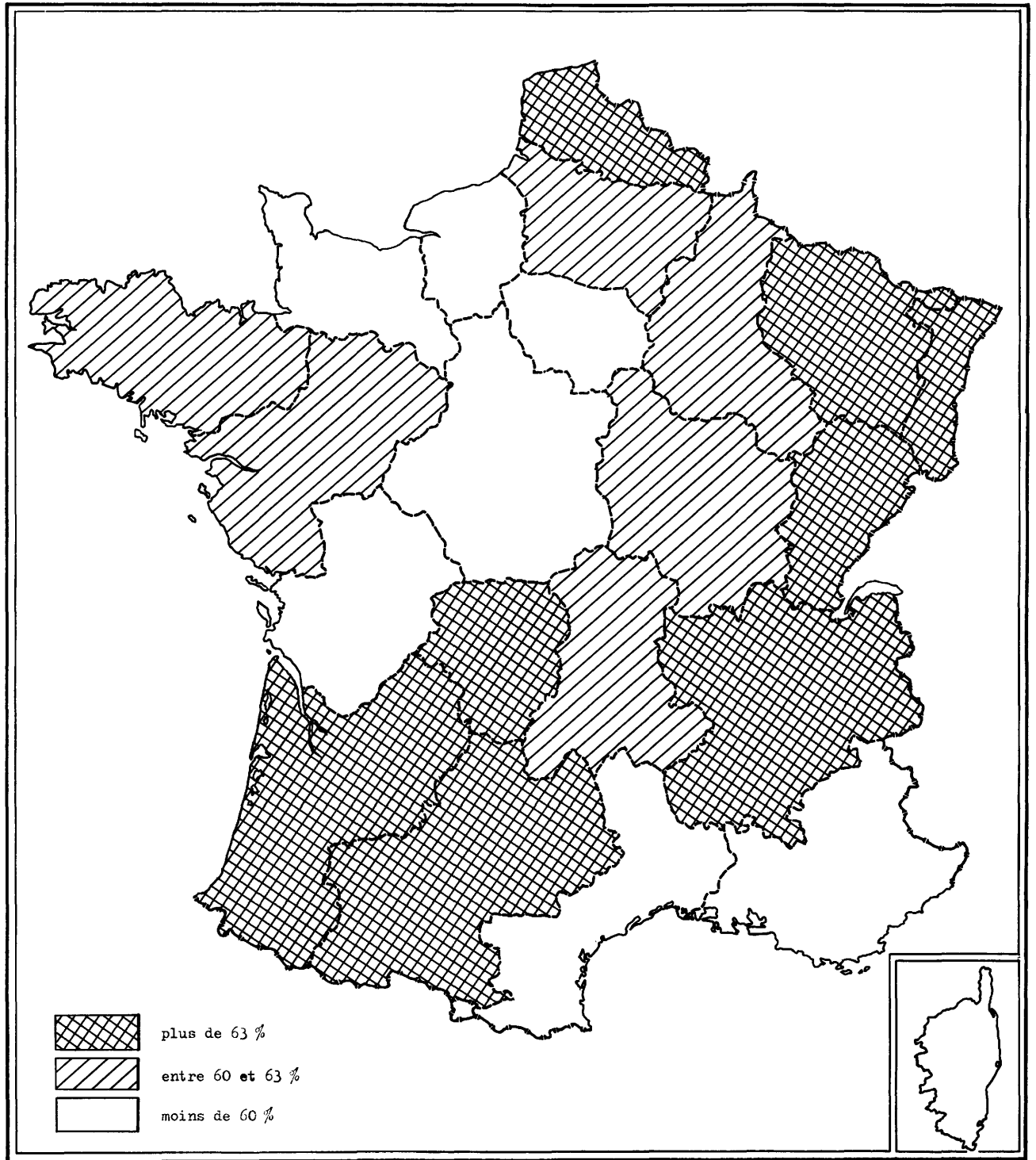
TABLEAU N°4 : VARIATIONS REGIONALES DES FLUX DE SORTIE
D'EXPLOITANTS ENTRE 1955 ET 1963

	Régions	Indice du taux de sortie dans les générations nées en 1900 et avant	Indice du taux de sortie dans les générations nées après 1900	Nombre moyen de sorties pour 100 expl. présents en 1955	Nombre de sorties dans la région pour 1000 sorties de la nation
1	Nord	131	113	37	32
2	Picardie	124	101	34	19
3	Région Parisienne	142	90	32	7
4	Centre	84	91	31	46
5	Haute Normandie	91	96	30	17
6	Basse Normandie	59	90	25	24
7	Bretagne	92	102	31	63
8	Pays de la Loire	101	103	33	77
9	Poitou-Charente	80	97	31	47
10	Limousin	124	100	40	38
11	Aquitaine	109	102	39	88
12	Midi-Pyrénées	118	105	41	101
13	Champagne	71	98	29	18
14	Lorraine	148	106	41	39
15	Alsace	144	109	43	35
16	Franche Comté	112	105	36	23
17	Bourgogne	91	103	36	42
18	Auvergne	80	98	35	49
19	Rhône-Alpes	108	103	39	108
20	Languedoc	127	96	39	79
21	Provence-Côte d'Azur-Corse	73	85	32	43
	FRANCE ENTIERE	100	100	35	1.000

Source : Enquête B.S. (Base de sondage) 1963; R.G.A. (Recensement général de l'agriculture) 1955.

LA RETRAITE DES EXPLOITANTS SUIVANT LES REGIONS DE PROGRAMME

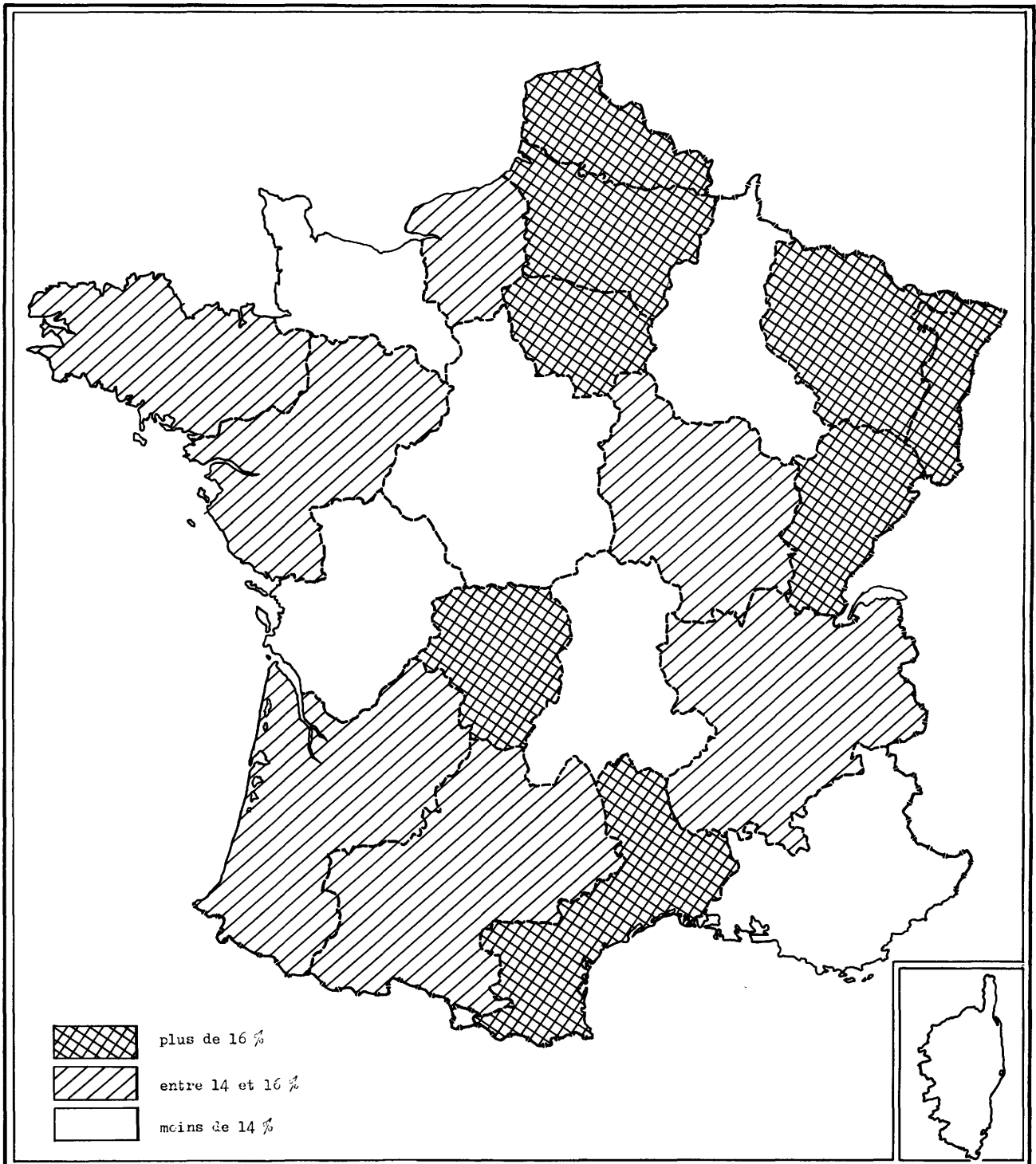
Taux de sorties des chefs d'exploitations (1) entre 1955 et 1963 pour les générations antérieures à 1900 (plus de 55 ans en 1955)



(1) Nombre de sorties entre 1955 et 1963 (effectif en 1955)

LES MUTATIONS PROFESSIONNELLES DES CHEFS D'EXPLOITATION SUIVANT LES REGIONS DE PROGRAMME

Taux de sortie des chefs d'exploitations (1) entre 1955 et 1963 pour les générations postérieures à 1899 (moins de 55 ans au 1/1/1955)



(1) Nombre de sorties entre 1955 et 1963 (effectif en 1955)

faible variabilité des comportements à l'égard de la retraite. Cette constatation conduit à penser que lorsqu'il s'agira d'établir des perspectives, on pourra avoir une confiance certaine dans l'appréciation du flux lié à la retraite alors que l'appréciation des mutations en cours de vie active sera beaucoup plus incertaine.

Toutefois il apparaît clairement que, pour ce dernier flux, deux facteurs sont primordiaux. En règle générale, les mutations en cours de vie active sont d'autant plus importantes que les emplois non agricoles sont nombreux dans la région (Nord, Picardie, Lorraine, Alsace, Languedoc); mais à l'inverse, l'exemple du Limousin, région où à la fois la proportion de population active agricole est la plus élevée et le revenu le plus bas, tend à laisser penser que, passé un certain seuil d'isolement et de pauvreté, les mutations en cours de vie active reprennent de la vigueur. Cet effet de répulsion qui entre 1955 et 1963 n'apparaît que pour le Limousin, pourrait devenir plus important et toucher d'autres régions dans l'avenir, notamment celles où les jeunes sont peu nombreux.

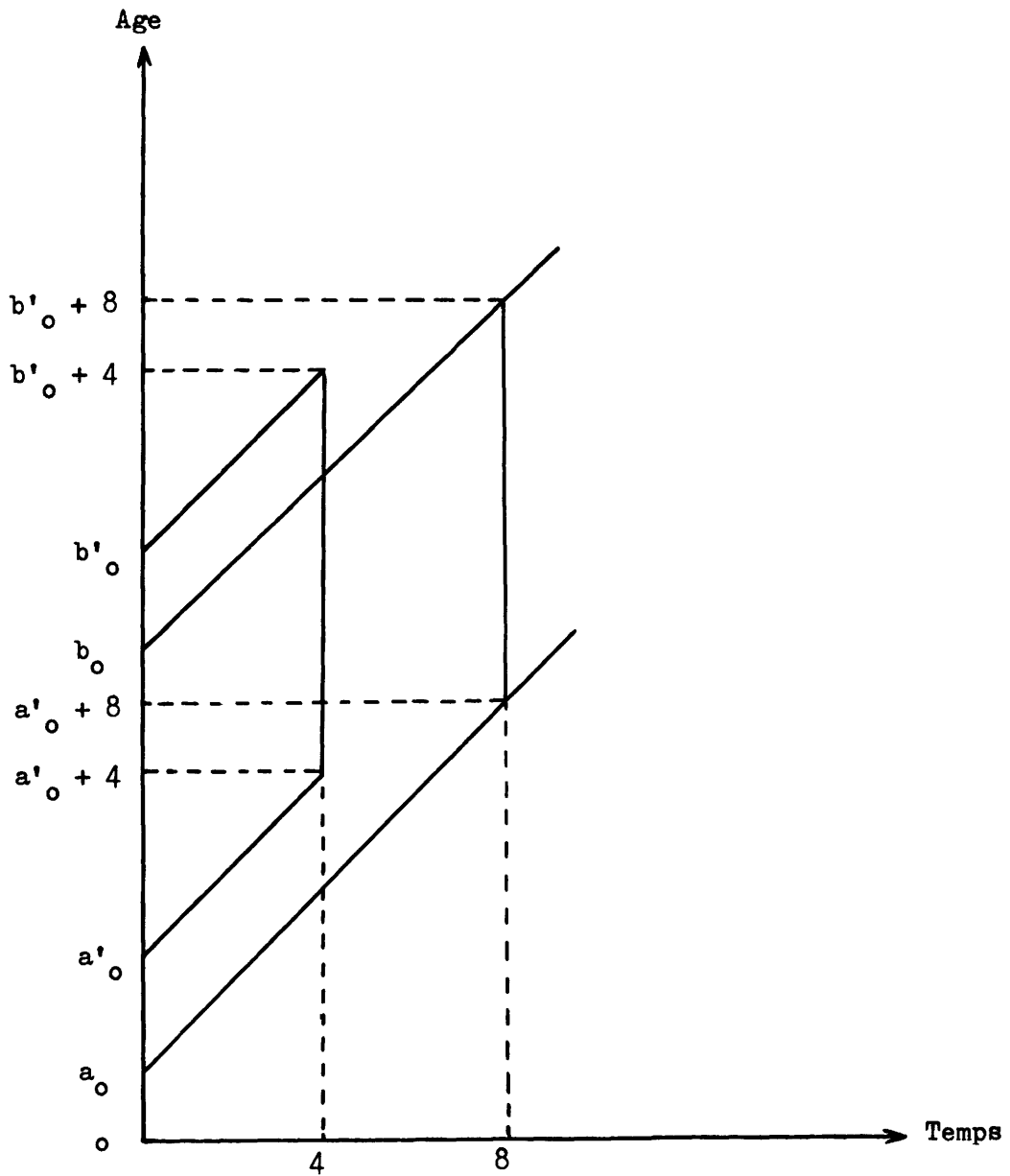
Si l'on cherche maintenant à voir l'évolution des tendances régionales entre les deux périodes 1955-1963, 1963-1967, on se heurte aux possibilités de mesures.

Cette comparaison présente à la fois un grand intérêt car elles devraient permettre dans une certaine mesure d'évaluer l'incidence régionale des indemnités viagères de départ sur les départs, et un grave risque d'erreur, car pour y parvenir nous sommes obligés, dans l'état actuel de l'information, de travailler avec des valeurs de taux de départ, dont les bases de calcul sont différentes.

Pour la période 1955-1963, nous connaissons le nombre réel de sorties d'exploitants suivant leur date de naissance. Pour chaque région, on peut calculer un taux de départ pour l'ensemble de la période et pour certains groupes de générations en faisant le rapport du nombre de sorties aux effectifs correspondant en début de période.

Pour la période 1963-1967, la même procédure peut être suivie, avec toutefois la différence suivante : ce ne sont plus les nombres réels de départs que nous connaissons par grand groupe de générations, mais leur nombre apparent (c'est-à-dire les sorties moins les entrées). Aussi ne pourrions-nous travailler que sur des générations assez anciennes (le nombre d'entrées étant alors réduit). Quoiqu'il en soit, les taux de départ ainsi calculés sont une évaluation par défaut. Cette sous-estimation peut cependant ne pas biaiser notablement les comparaisons régionales.

La difficulté principale de la comparaison n'est pas là. Elle réside dans le fait que les taux de départ ainsi calculés correspondent à des périodes de durée



Puisqu'il s'agit de générations âgées et de départ à la retraite, nous ne fixerons pas de limite supérieure (b_0 ou b'_0). Quant au choix de a_0 et a'_0 il nous est imposé par les statistiques disponibles.

Nous prendrons $a_0 = 45$ ans (en 1955)

et

$a'_0 = 46$ ans (en 1963).

inégale : 8 ans pour les premiers, 4 ans pour les seconds. De ce fait, les taux de départ, même s'ils étaient mesurés sans erreur ne sont pas directement comparables. Dans un cas on dénombre les sorties d'un groupe de générations évoluant des âges en début de période a_0, b_0 , aux âges en fin de période $a_0 + 8, b_0 + 8$; dans l'autre cas, les âges en début et fin de période seront $a'_0, b'_0, a'_0 + 4$ et $b'_0 + 4$. Or les taux sont affectés par la longueur de la période à laquelle ils se réfèrent. Toutes choses égales par ailleurs, un taux mesuré sur 8 ans n'est pas le double du taux mesuré sur quatre ans, et cet effet est d'autant plus marqué que les effectifs en cause fondent plus rapidement. Il faudra tenir compte de cette difficulté dans l'interprétation des résultats.

Les taux de départs pour 1955-1963 sont calculés en faisant le rapport du nombre de sorties réelles aux effectifs en début de période. En divisant par deux, nous avons une estimation par défaut d'un taux de départ sur quatre ans, soit r . Pour la période 1963-1967, nous rapportons les départs (apparents cette fois) aux effectifs correspondants en 1963, ce qui est également une estimation par défaut des taux de départs sur 4 ans soit r' .

Bien que r et r' soient obtenus par des procédures non rigoureuses, on peut espérer que le rapport r'/r nous donne sinon une image exacte de l'évolution des taux de départ par région du moins une idée de l'évolution comparée des taux de départ par région (1). Ce rapport r'/r est comparé à l'importance des distributions d'IVD jusqu'au 1.1.1968 : l'indice i représente la proportion du nombre de bénéficiaires d'IVD dans les effectifs d'exploitants des générations concernées en début de période (cf. tableau 5). On peut en effet penser a priori que conformément à l'intention du législateur, plus nombreuses ont été les distributions d'IVD (exprimées par i), plus grand devrait être le rapport des taux de départ (r'/r).

Les résultats de ces investigations sont présentés dans le tableau n°5 et le graphique n°2.

L'effet des distributions d'IVD sur les taux de départs n'apparaît pas très clairement (en prenant pour a_0 et a'_0 55 ans et 61 ans respectivement seule autre possibilité dans l'état actuel de l'information, l'allure des résultats n'est pas sensiblement modifiée). Il est vraisemblable, bien qu'on ne puisse l'affirmer en toute rigueur, que les taux de départs se sont accentués partout sauf dans les

(1) Les valeurs absolues de r et r' n'ont qu'une faible valeur, compte tenu des informations et du mode de calcul utilisés. De même la valeur absolue du rapport r'/r n'est pas suffisant pour affirmer une augmentation ou une diminution des taux de départ. Seule est autorisée la comparaison entre régions de ces valeurs.

TABLEAU N°5 : EVOLUTION DES TAUX DE DEPART DANS LES GENERATIONS D'EXPLOITANTS AGES
ET DISTRIBUTIONS D'I.V.D.

Régions de programme	1955 - 1963 Génération nées avant 1910			1963 - 1967 Génération nées avant 1918			$\frac{r'}{r}$	i (a)	
	Effectifs en 1955 (1) (000)	Sorties 1955-1963 (2) (000)	$2r = \frac{(2)}{(1)}$ %	Effectifs en 1963 (3) (000)	Effectifs en 1967 (4) (000)	$r' = \frac{(3)-(4)}{(3)}$ %			%
Nord	43,9	22,7	51,7	31,7	24,7	22,1	85,4	11,0	
Picardie	28,1	12,1	45,2	22,2	16,7	24,8	109,8	11,4	
Région Parisienne	11,5	4,9	42,6	9,8	7,5	23,5	110,6	3,4	
Centre	85,5	34,9	40,8	71,7	51,3	28,5	139,6	11,4	
Haute Normandie	28,4	11,8	41,6	23,7	19,7	16,9	81,2	3,8	
Basse Normandie	59,9	21,7	36,2	55,3	42,2	23,6	130,4	9,0	
Bretagne	131,0	56,6	43,2	114,0	83,9	26,4	122,2	20,0	
Pays de la Loire	125,4	56,4	45,0	102,8	74,8	27,3	121,2	18,1	
Poitou-Charente	85,5	35,7	41,7	72,1	52,4	27,4	131,4	16,1	
Limousin	61,1	29,1	47,7	44,8	33,2	25,9	108,6	22,1	
Aquitaine	140,5	68,2	48,6	109,9	75,6	31,2	128,4	22,0	
Midi-Pyrénées	156,1	67,6	43,3	114,7	85,2	25,7	118,8	20,9	
Champagne	31,9	13,1	41,1	26,8	19,3	28,0	136,4	7,9	
Lorraine	55,8	28,0	50,2	39,3	27,5	30,0	119,8	7,8	
Alsace	51,2	26,4	51,6	34,9	21,3	38,8	150,4	6,7	
Franche Comté	35,1	16,4	46,8	26,8	18,3	31,7	135,4	15,7	
Bourgogne	69,2	68,2	48,6	51,3	37,1	27,7	118,4	16,4	
Auvergne	86,3	38,1	44,2	67,9	49,5	27,1	122,6	15,1	
Rhône-Alpes	168,2	83,0	49,3	121,7	91,4	24,9	101,2	12,1	
Languedoc	124,8	57,8	46,4	96,2	71,6	25,6	110,4	8,3	
Provence-Côte d'Azur-- Corse	83,2	33,8	40,7	70,5	54,3	23,0	112,8	4,4	
FRANCE ENTIERE	1.662,1	760,8	45,7	1.308	958	26,8	117,4	14,2	

(a) i : Nombre d'agriculteurs ayant bénéficié d'I.V.D. avant le 1.1.68 rapporté aux effectifs des générations concernées.

Sources : 1955 - 1963 : Statistiques agricoles série études n° 28.

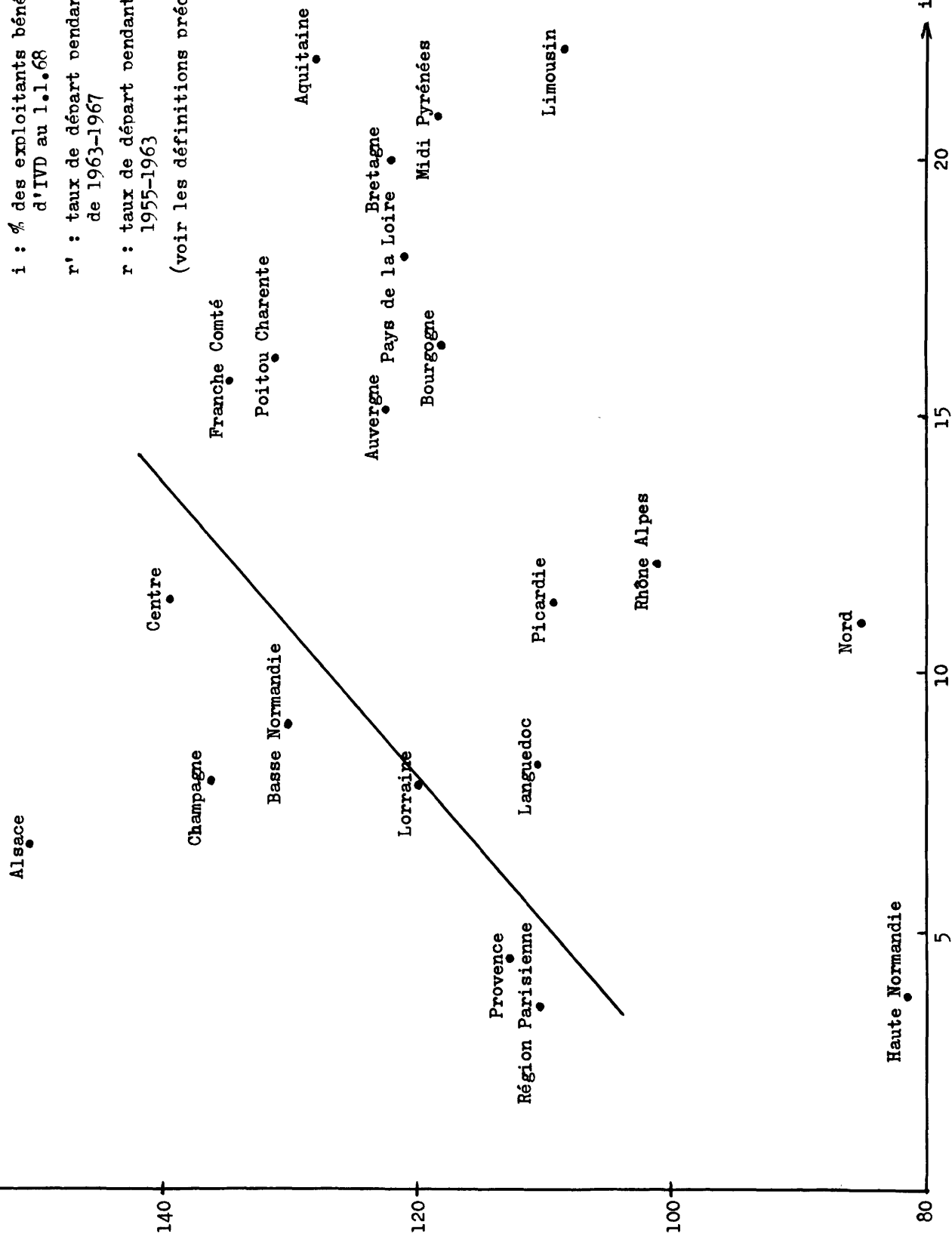
1963 : Statistiques agricoles série études n° 5.

1967 : Statistiques agricoles série études n° 42 bis.

$\frac{r'}{r}$

GRAPHIQUE N° 2 : IVD ET TAUX DE DEPART

i : % des exploitants bénéficiaires
d'IVD au 1.1.68
r' : taux de départ pendant la période
de 1963-1967
r : taux de départ pendant la période
1955-1963
(voir les définitions précises dans
le texte)



régions Haute Normandie et Nord. La question est de savoir dans quelle mesure cette accentuation est attribuable à la distribution d'IVD. Les bénéficiaires d'IVD ne représentent qu'une proportion toujours inférieure à un quart, souvent très faible, des effectifs d'exploitants qui, par leur âge, pouvaient y prétendre (14,2 % pour la France entière). La majorité des départs, pour l'ensemble de la période 1963-1967 se sont effectués en dehors de l'IVD (1). Il n'est donc pas surprenant que le lien entre distribution d'IVD et taux de départs soit faible. Toutefois ces constatations sont sûrement de moins en moins conformes à la réalité car avec le temps le nombre d'IVD distribuées augmente rapidement en même temps que les classes d'âges d'exploitants âgés voient leurs effectifs régresser. La période observée correspond à une période de démarrage. Le régime de croisière n'est pas atteint et en même temps le "stock" de bénéficiaires potentiels est maximum.

La lecture du graphique n°2 suggère une distinction entre deux types de régions. Celles dans lesquelles les taux de départs se sont fortement accentués alors que la distribution d'IVD a été faible. Cette accentuation tient au dynamisme propre de ces régions et il est vraisemblable que les IVD ont joué un rôle mineur. Il s'agit de régions du Bassin Parisien (Région parisienne, Champagne, Basse Normandie, Centre) de l'Alsace et de la Lorraine, enfin de la Provence. Pour les autres régions, le lien entre distribution d'IVD et accentuation des taux de départs est plus net mais, là encore, l'accentuation des taux de départs est plus marqué dans les régions présentant un certain dynamisme économique ou démographique (Languedoc, Franche Comté).

Cette courte analyse des aspects régionaux de l'évolution des flux de sortie des exploitants ne permet pas d'arriver à des conclusions précises et à une quantification des diverses influences. Toutefois les faits observés suggèrent que l'accentuation des départs est le résultat d'un certain nombre d'influences qui jouent séparément ou simultanément suivant les cas :

- les incitations dues à la distribution d'indemnités;
- un facteur de dynamisme économique que seule une étude plus approfondie pourrait tenter d'identifier en cherchant à séparer le jeu de plusieurs variables (créations d'emplois non agricoles, importance et proximité des centres urbains, moyens de communication, etc ...)
- l'intensité des flux de sorties antérieurs. Il est en effet difficile d'accentuer les départs là ou ceux-ci sont déjà nombreux.

(1) 107390 IVD distribuées avant le 1/1/68 à rapprocher d'environ 410.000 sorties entre les enquêtes de fin 1963 et fin 1967. Mais si l'on rapproche le nombre d'IVD distribuées des sorties sans succession (au sens large) pendant la même période, au nombre de 210.000, la proportion apparaît beaucoup plus forte. Ce point pourrait faire l'objet d'une investigation beaucoup plus approfondie.

- la densité de population agricole et le niveau des revenus agricoles ont aussi une influence, probablement de sens inverse sur les flux de sorties d'exploitants. Toutefois, le rôle de la densité de population est sans doute ambigu, une forte densité comme une très faible densité pouvant jouer un rôle analogue, favorable à des taux de départs élevés (cf. exemples opposés des régions de l'Ouest et du Limousin).

Pour démêler avec plus de précision le jeu de ces différents facteurs il faudrait pouvoir faire une analyse à un niveau géographique plus fin. L'étude de la mobilité des chefs d'exploitation (retraites et conversions professionnelles) reste un domaine peu exploré pour lequel le matériel statistique nécessaire commence à peine à être disponible. C'est-à-dire que les quelques observations qui précèdent pourraient être très largement complétées et améliorées dans l'avenir.

B. LES SURFACES CORRESPONDANT AUX DEPARTS DES EXPLOITANTS

Nous avons cherché jusqu'ici à identifier les flux de départs des exploitants agricoles dans le passé récent suivant l'âge, l'âge étant à la fois un moyen d'identification et un critère d'analyse. Dans une certaine mesure, ceci permet de distinguer les deux grandes catégories de départs que nous avons établies a priori à savoir les conversions professionnelles et les retraites. L'étude des variations de ces flux dans le temps nous a apporté quelques enseignements précisés par l'étude des variations dans l'espace.

Pour répondre aux questions posées initialement, il est nécessaire de s'interroger maintenant sur les surfaces que libèrent les exploitants en se retirant en ayant présent à l'esprit le fait que cette libération a des conséquences très différentes suivant que les surfaces correspondantes sont acquises pour accroître d'autres exploitations ou pour un usage non agricole, ou qu'au contraire elles sont maintenues dans l'exploitation dont le chef se retire.

1) Evaluation du flux global

Dans un premier temps, nous chercherons à évaluer le flux global des terres que les exploitants cessent de cultiver. Nous nous heurtons à ce stade à de graves difficultés d'observations, car il faudrait un enregistrement continu des variations de surfaces des exploitations pour mesurer avec précision les flux qui nous intéressent. En l'absence de telles observations, c'est encore l'âge auquel il faudra avoir recours pour repérer les terres que les exploitants ont cessé de mettre en valeur.

A partir de la comparaison de tableaux donnant pour différentes dates le nombre d'exploitations par classe de surface et par classe d'âge de l'exploitant, il est

possible de se faire une idée du flux global des terres que les exploitants ont cessé de cultiver pendant une période donnée.

Pour y parvenir, séparons les générations d'exploitants selon qu'au cours de la période elles accroissent ou diminuent leurs effectifs. On admettra que les diminutions d'effectifs correspondent à des cessations d'activité, ce qui est raisonnable.

On peut classer en début de période les exploitants faisant partie de ces générations, suivant la surface dont ils disposent, de même ceux qui subsistent en fin de période. Classe de superficie par classe de superficie (i) on obtient une différence d'effectifs Δn_i . Si l'on connaissait les superficies moyennes de chaque classe en début et en fin de période (s_{i1} et s_{i2}), on pourrait en déduire les superficies que les exploitants de la classe ont apparemment cessé de cultiver (ΔS_i).

$$\Delta n_i = n_{i1} - n_{i2}$$

$$\Delta s_i = n_{i1}s_{i1} - n_{i2}s_{i2}$$

Mais ceci n'est qu'apparent car certaines sorties sont dues non à une cessation d'activité mais à une modification de surface de l'exploitation entraînant un changement de classe, qu'il s'agisse d'un agrandissement ou d'une réduction de surface.

Dans le cas d'un agrandissement de surface provoquant le passage d'une classe i à la classe $i + 1$, il apparaît une libération de terre factice dans la classe i (donc en moyenne de s_i hectares) et une sortie réelle de s_{i+1} hectares est masquée dans la classe $i + 1$. Au total les agrandissements masquent des libérations de terres égales aux nouvelles mobilisées par ceux qui s'agrandissent dans les générations dont l'effectif diminue : $\sum (s_{i+1} - s_i) n_i, i + 1$

Dans le cas d'une réduction de surface de la classe i à la classe $i - 1$, il apparaît une libération de terre de s_i hectares dans la classe i , alors qu'en fait, ne sont libérés que $(s_i - s_{i-1})$ ha. Dans la classe $i - 1$, l'exploitation réduite vient prendre la place d'une exploitation de s_{i-1} ha qui est réellement sortie mais dont la sortie se trouve ainsi masquée. Au total s_i hectares apparaissent libérés dans la classe i , s_{i-1} hectares n'apparaissent pas libérés dans la classe $i - 1$ alors qu'ils devraient apparaître. Ainsi la terre réellement libérée ($s_i - s_{i-1}$) est bien comptabilisée mais la répartition de cette libération entre les classes de surfaces ne correspond pas rigoureusement à la réalité : $\sum \Delta S_i$ représente donc le volume de terre que les $\sum_i \Delta n_i$ exploitants ont cessé de cultiver soit en arrêtant leur activité totalement, soit en réduisant leur surface, diminué du volume des terres acquises par ceux d'entre eux qui se sont agrandis au cours de la période.

En d'autres termes, les exploitants des générations retenues ont au cours de la période soit cessé leur activité, libérant ainsi les hectares qu'ils cultivaient au début de la période, soit diminué leur superficie, libérant ainsi une partie seulement du territoire qu'ils cultivaient, soit enfin agrandi leurs exploitations, mobilisant ainsi un territoire préalablement libéré. C'est le solde de ces trois mouvements que mesure $\sum_i \bar{s}_i \Delta n_i$; aux erreurs près qui tiennent du fait de raisonner sur des moyennes de classe et à l'impossibilité de connaître les moyennes vraies si. La première erreur est d'autant plus grande que le nombre de classes est plus restreint. Quant à l'erreur sur l'évaluation des s_i et s_i^2 elle est mal connue. En effet, on connaît les moyennes de classe pour l'ensemble des exploitants mais on ne sait pas de combien elles se déplacent quand on ne considère que les générations dont l'effectif se réduit, c'est-à-dire les plus anciennes. Il s'agit certainement d'une diminution, mais on ne peut l'évaluer que d'une manière assez empirique (1).

Ces difficultés supposées résolues, reste l'évaluation du flux lié aux départs masqués qui, elle, sera nécessairement empirique, même si, comme entre 1955 et 1963, on connaît leur nombre.

Malgré tout, il semble que l'on puisse aboutir à saisir l'ordre de grandeur du volume de terre que les exploitants cessent d'exploiter au cours d'une période en ignorant d'une part les mutations internes au secteur agricole, d'autre part les agrandissements de surfaces des exploitants des générations dont l'effectif diminue, agrandissements qui masquent des diminutions de surface en volume égal.

Quant à la répartition des terres ainsi disponibles pour un autre exploitant ou un autre usage suivant la taille des lots libérés, il faut éviter de tirer une conclusion trop rapide des estimations Δn_i et ΔS_i (tableau 6).

En effet, comme on vient de le souligner, les quantités Δn_i et ΔS_i ne sont qu'apparentes et ce n'est qu'en sommant toutes les catégories de surfaces qu'une compensation se produit. Ainsi ΔS_i surface apparemment rendue libre dans la classe de surface i représente en fait la somme de ce que l'on croit mesurer (les cessations d'activité complète sur des exploitations de s_i ha soit X) et du solde des entrées dans et sorties de la classe i par agrandissement ou diminution de surface. Dans l'hypothèse d'une diminution progressive de surface, au fur et à mesure du vieillissement, X sera plus petit que ΔS_i ; dans les grandes classes de superficie, plus grand que ΔS_i ; dans les petites classes et cet écart n'est pas mesurable sans un enregistrement continu.

(1) L'examen des divers états de dépouillement d'enquête ou de recensement permettrait sans doute de lever cette hypothèse.

Ces points de méthode étant précisés et ayant montré les limites de signification des tableaux statistiques, voyons quels sont les résultats pour les deux périodes 1955-1963 et 1963-1967.

2) Période 1955-1963

TABLEAU N°6 : ENTREES ET SORTIES D'EXPLOITANTS PAR CLASSES
DE TAILLE ENTRE 1955 ET 1963

Catégorie de surface		moins de 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 50 ha	50 à 100 ha	plus de 100 ha	TOTAL
Généra- tions dont l'ef- fectif di- minue (nées avant 1918)	Nombre d'exploit. en 1955 (000)	626,9	351,8	369,3	251,1	49,8	13,2	1.662,1
	Nombre d'exploit. en 1963 (000)	355,9	210,8	223,9	155,9	32,7	8,9	988,1
	Variation 1955 - 1963 (000)	-271,0	-141,0	-145,4	- 95,2	- 17,1	- 4,3	- 674,0
	Evaluation des surfaces corres- pondantes(1000ha)	652,7	1.029,3	2.064,7	2.846,5	1.135,4	692,3	420,9
	Répartition des surfaces en %	7,8	12,2	24,5	33,8	13,5	8,2	100

Nous retrouvons dans ce tableau les 674.000 sorties apparentes de la période 1955-1963 mais cette fois ventilées par classe de surface. Ce qui permet une évaluation du nombre d'hectares concernés par ces départs en utilisant la moyenne de surface des exploitations dans chaque classe. Cette moyenne pour les générations concernées n'est pas connue : on sait seulement qu'elle est plus faible que la moyenne pour l'ensemble des exploitants qui, elle, est connue. L'évaluation obtenue serait une évaluation par excès si l'on retenait pour le calcul cette moyenne générale. Nous nous contenterons de procéder à un abattement de

10 % pour tenir compte de cette sur-évaluation. On aboutit ainsi à l'évaluation de 7,580 millions d'hectares. Mais comme nous l'avons vu, on a ignoré dans ce calcul un certain nombre de départs masqués qui ont pu être dénombrés et qui sont au nombre de 131.000 (cf. graphique 1). On connaît aussi la répartition par âge des exploitants dont les départs ont été ignorés dans le calcul précédent.

Départs d'exploitants entre 1955 et 1963 n'apparaissant pas dans les variations d'effectifs par groupe de générations (cf. tableau 1, graphique 1)

Date de naissance	Effectifs en (000)
Après 1930	0,2
1930 - 1921	5,3
1920 - 1911	39,0
1910 - 1901	56,2
1900 - 1891	24,0
Avant 1891	6,6
	<hr/>
	131,1

Les surfaces correspondantes sont difficiles à évaluer car la dimension de l'exploitation n'est pas sans influence sur la cessation de l'activité. Il est certain que la dimension moyenne des 131.000 exploitations est inférieure à la dimension moyenne des exploitations en 1955 (14,1 ha). En ordre de grandeur ce flux supplémentaire pourrait être de l'ordre de 1 à 1,5 millions d'hectares.

Ainsi l'évaluation du flux global des terres que les exploitants ont cessé de cultiver pendant la période serait de l'ordre de 8,6 à 9,0 millions d'hectares. Nous retiendrons une évaluation de 1.100.000 ha/an en moyenne (soit 3,4 % de la superficie agricole utile de l'ensemble du territoire).

Notons que cette évaluation ne tient pas compte des mutations internes au secteur agricole. Ainsi 805.000 exploitants ont cessé leur activité sur environ 8,8 millions d'hectares entre 1955 et 1963.

3) Période 1963-1967

Les sorties apparentes peuvent être comme pour la période précédente classées par

catégories de surfaces (1) et des évaluations peuvent être faites des surfaces

TABLEAU N°7 : ENTREES ET SORTIES D'EXPLOITANTS PAR CLASSE DE TAILLE
ENTRE 1963 ET 1967

Catégorie de surface		moins de 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 50 ha	50 à 100 ha	plus de 100 ha	TOTAL
Généra- tions dont l'effec- tif di- minue (nées avant 1918)	Nombre d'exploit. en 1963 (000)	436,8	270,5	312,3	230,3	48,6	13,2	1.311,7
	Nombre d'exploit. en 1967 (000)	348,6	197,9	213,7	154,6	33,1	9,7	957,6
	Variation (000)	- 88,2	- 72,6	- 98,6	- 75,7	15,5	3,5	- 354,1
	Surfaces corres- pondantes (1.000ha)	259,1	538,0	1.419,8	2.876,6	1.029,2	500	6,683
	Répartition des surfaces en %	3,9	8,1	21,2	43,0	15,4	8,4	100,0

correspondantes; on aboutit ainsi à une estimation du flux de terres que les exploitants cessent d'exploiter qui ne tient pas compte des sorties "masquées". En attendant qu'il soit possible de connaître directement ces sorties, nous estimerons qu'elles constituent une proportion par rapport au total des sorties du même ordre de grandeur que pour la période précédente, soit 15 %. Ainsi, en tenant compte des diverses remarques précédentes, le volume des terres que les exploitants ont cessé de cultiver entre 1963 et 1967 peut être estimé à 5,5 millions d'hectares, soit un flux annuel de l'ordre de 1,4 million d'hectare sensiblement supérieur à celui de la période précédente (4,4 % par an de la superficie agricole utile en 1967). Nous retrouvons en considérant les surfaces ce que nous avons trouvé au niveau des personnes à savoir une accentuation des processus conduisant à l'abandon de l'activité agricole, mais en termes de surface, cette accentuation aurait abouti à une majoration en valeur absolue du flux, alors qu'en valeur absolue le nombre annuel de cessation d'activité serait du même ordre de grandeur tout au long des deux périodes considérées. Chaque cessation d'activité porte sur un nombre d'hectares

(1) Un changement de définition dans les surfaces mesurées entre les deux dates a pour effet de majorer les surfaces en 1963 d'environ 7 %. Ceci conduit à surestimer le flux de terres rendues libres d'environ 7 % des terres détenues en 1963 par les 1.311.700 exploitants nés avant 1918 soit 1,4 millions d'ha.

plus grand. Ceci se traduit aussi dans la répartition des hectares quittés par les chefs d'exploitation suivant la classe de superficie des exploitations d'origine.

Mais il s'agit toujours d'un flux global d'hectares que leurs exploitants cessent d'exploiter quelle que soit la destination de ces hectares rendus libres. Or, nous l'avons vu, il conviendrait de séparer ce flux suivant que les terres sont ou non reprises dans le cadre des exploitations existantes, suivant aussi que cette reprise, quand elle a lieu, résulte d'une succession familiale ou extra-familiale.

C. DESTINATION DES SURFACES RENDUES DISPONIBLES

Dans une analyse rétrospective, il est possible de se faire une idée du nombre des exploitations qui sont reprises, mais on ne peut distinguer si la reprise est familiale ou fait intervenir un marché.

1. Pour la période 1955-1963

805.000 exploitants sont sortis alors qu'on comptait 420.000 entrées. Ces entrants ont repris la presque totalité des hectares rendus disponibles par le retrait des exploitants sortants : le territoire agricole varie peu d'année en année (moins de 2 %). Ce qui apparaît certain, c'est que 385.000 exploitations n'ont pas été reprises en tant que telles. Les terres de ces exploitations disparues ont donc servi à l'agrandissement des autres soit par éclatement soit par absorption en bloc. Pour quelques départements, des données existent à ce sujet. C. VIAU et C. LAURENT concluent sur ce point de la manière suivante (1) : "Les éléments relatifs au sort subi par les terres des exploitations disparues, au contraire des causes de disparitions, traduisent une grande diversité de situations. Deux traits principaux sont apparus dans l'analyse.

En premier lieu, les proportions d'abandons sont en général relativement faibles. Pour la plupart des départements sélectionnés, les taux sont inférieurs à 10 % des réponses utilisables et bien souvent n'atteignent pas 5 %. Cependant pour quelques départements ayant tous des zones montagneuses relativement arides, les taux d'abandons dépassent 20 % et il est à noter que la quasi totalité d'entre eux sont proches de la zone méditerranéenne.

Ceci est le signe d'un grand besoin de terres de la part des exploitations agricoles françaises, puisque seules des conditions de climat et d'exposition très défavorables ont suscité des abandons de surfaces en grand nombre. Il faut tout de même

(1) VIAU (C) et LAURENT (C) - Etude de la concentration des terres dans les exploitations agricoles entre 1955 et 1963. INRA - Economie, avril 69. (A paraître dans Statistiques agricoles, supplément série études).

noter que, parmi les départements retenus, il s'en trouve très peu qui contiennent beaucoup de zones en cours d'urbanisation rapide, ce qui nous prive d'un élément de comparaison intéressant.

En second lieu, nous avons observé que les exploitations entièrement absorbées par des exploitations voisines se rencontraient plus fréquemment que celles qui avaient dû être éclatées pour devenir accessibles aux nouveaux utilisateurs de leurs terres. Mais, nous avons surtout observé que ceci recouvre des situations assez diverses.

Certes, le plus souvent, les rattachements d'exploitations entières aux exploitations voisines sont dus à ce que ce sont surtout des exploitations de faible superficie, antérieurement dirigées par des personnes âgées, qui disparaissent. Cependant, on trouve quelques exceptions notamment dans le Bassin Parisien où les acheteurs potentiels ont généralement plus de disponibilités ainsi que dans certaines régions où un exode agricole intense a facilité l'accès à la disposition de superficies plus étendues.

Mais là encore, il convient de demeurer prudents dans l'interprétation à cause du caractère partiel de l'échantillon de départements observé, car il se pourrait que sur l'ensemble de la France, nous n'observions pas la même disproportion entre les départements où les absorptions dominent et ceux où les éclatements l'emportent."

Ces observations d'un grand intérêt ne sont toutefois pas suffisantes pour quantifier le volume de terres reprises correspondant à des exploitations préexistantes et le volume complémentaire des terres qui ont servi soit à la restructuration des exploitations soit à des usages non agricoles.

Toutefois par un calcul très approximatif, on peut évaluer un maximum de terres reprises par succession (au sens large). Les exploitants nouveaux peuvent être répartis par classe de surface comme les exploitants sortant. Cette répartition soulève les mêmes réserves que celle établie précédemment pour les exploitants sortant : d'une part il y a des entrées masquées égales en nombre aux sorties masquées (mais l'erreur relative est plus importante), d'autre part les générations jeunes ont tendance à agrandir leurs exploitations et ce phénomène de glissement nous conduit à minorer le nombre d'exploitations petites sur lequel ils s'installent et à majorer le nombre des exploitations grandes.

Si l'on rapproche ces deux distributions et qu'on fait l'hypothèse que pour accéder à la direction de l'exploitation qu'ils ont à la date de l'enquête, les nouveaux exploitants ont parcouru sur l'échelle des surfaces la plus petite distance possible on en déduit un certain taux de reprise par succession dans chaque catégorie de surface.

TABLEAU N°8 : ENTREES ET SORTIES APPARENTES D'EXPLOITANTS ENTRE 1955 ET 1963 PAR CLASSE DE SURFACE

Classe de SAU	<5 ha	5-10 ha	10-20ha	20-50ha	50-100ha	+de 100	TOTAL
Sorties apparen- tes d'exploitants (000)	271,0	141,0	145,4	95,2	17,1	4,3	674,0
Entrées apparen- tes d'exploitants (000)	21,7	29,4	93,6	110,9	26,5	7,3	288,9
Excédent (+) ou Déficit (-)	+249,3	+111,6	+ 51,8	- 15,7	- 9,4	- 3,0	+385,1
% de reprises	8	21	83	100	100	100	

Cette procédure de calcul seule accessible compte tenu des données disponibles reste pour plusieurs raisons assez peu satisfaisante.

D'une part les exploitations disponibles pour être reprises sont comme il a déjà été expliqué, de plus faible dimension qu'il n'apparaît dans la première ligne du tableau (parce que très fréquemment la retraite est progressive); symétriquement, les exploitations reprises sont probablement plus petites qu'il n'apparaît dans la deuxième ligne du tableau, du fait que l'agrandissement est plus fréquent que la réduction de surface dans les générations qui accroissent leurs effectifs. Cette remarque est d'autant plus importante que la période considérée est plus longue. Mais rien ne nous assure que la surestimation du nombre d'exploitations grandes (et la sous-estimation corrélative du nombre de petites exploitations) quand il s'agit des entrées et des sorties, soit de même amplitude et que les erreurs ainsi faites se compensent au niveau de l'estimation de flux de terres reprises par succession (au sens large).

D'autre part, considérer que les nouveaux exploitants ont repris une exploitation dont la surface est aussi voisine que possible de la taille mesurée en fin de période, conduit à des taux de reprise de 100 % pour les grandes exploitations et très faibles (8 %) dans les petites exploitations. Cette hypothèse conduit donc à majorer les flux des terres reprises par succession (au sens large).

Enfin, une dernière simplification conduit également à une majoration : on ne tient pas compte du fait que parmi les nouveaux exploitants certains n'ont pas repris une exploitation préexistante mais ont véritablement créé une exploitation nouvelle en rassemblant des terres disponibles. Quelques informations à ce sujet montrent qu'il s'agit là d'un phénomène de faible amplitude mais perceptible (1). Toutefois, les créations d'exploitation sont enregistrées quand un nouveau siège d'exploitation est créé, il y a là une cause de surestimation : toutes les créations de sièges d'exploitation ne correspondent pas nécessairement à la création d'une nouvelle exploitation.

Si l'on tient compte des remarques précédentes, on peut penser que la procédure utilisée conduit à définir un maximum de terres reprises par succession (au sens large). Le flux maximum est obtenu en appliquant les taux de reprises du tableau 8 aux surfaces rendues libres dans chaque classe de surface (cf. tableau 6). On aboutit ainsi à un pourcentage maximum de terres reprises de 79 %.

Ainsi sur 1,1 million d'ha rendus disponibles chaque année, 870.000 auraient été au plus repris par voie de succession (familiale ou non), 230.000 au moins auraient servi à agrandir les exploitations ou à des usages non agricoles.

2. Pour la période 1963-1967

Une démarche analogue peut être faite. Ses bases sont plus fragiles encore du fait que les sorties (ou les entrées) masquées ne sont pas connues

TABLEAU N°9 : ENTREES ET SORTIES APPARENTES D'EXPLOITANTS ENTRE
1963 ET 1967 PAR CLASSE DE SURFACE

Classe de SAU	< 5 ha	5-10ha	10-20ha	20-50 ha	50-100ha	+de 100	TOTAL
Sorties apparentes d'expl. (000)	88,2	72,6	98,6	75,7	15,5	3,5	354,1
Entrées apparentes d'expl. (000)	28,0	16,1	26,9	53,9	15,7	4,2	144,8
Excédent (+) ou Déficit (-)	+ 60,2	+ 56,5	+ 71,7	+ 21,8	- 0,2	- 0,7	+209,3
% de reprises	32	22	27	72	100	100	

(1) VIAU (C) et LAURENT (C) - Etude de la concentration des terres dans les exploitations agricoles entre 1955 et 1963 - INRA Economie - avril 69. (A paraître dans Statistiques agricoles - supplément série études).

Le flux maximum des terres reprises est obtenu comme précédemment en appliquant les taux de reprises par classes de taille (tableau 9) aux surfaces rendues libres dans chaque catégorie (tableau 7). Le pourcentage maximum des terres reprises apparaît être de 63,5 %.

Ainsi sur 1,4 million d'hectares rendus disponibles chaque année, 890.000 au plus auraient été repris par voie de succession (au sens large) et 510.000 au moins auraient servi à l'agrandissement des exploitations pérennes ou à des autres usages.

3. Variations régionales

Nous ne reprendrons pas au niveau régional l'ensemble des démarches précédentes. Nous nous contenterons de noter les variations géographiques du taux de renouvellement des chefs d'exploitations. C'est en effet l'attitude des générations jeunes dont il semble utile de saisir les variations, alors que toute considération sur les surfaces exigerait pour être pertinente, un examen approfondi des systèmes de production et des structures d'exploitation au niveau régional, ce qui nous entraînerait beaucoup trop loin.

Le taux de renouvellement des chefs d'exploitation est défini comme le rapport des entrées sur les sorties d'exploitants agricoles au cours d'une période donnée. Si, pour des raisons statistiques, on doit se contenter de mesurer des entrées et des sorties apparentes, on parlera alors de taux apparent. Celui-ci sera toujours inférieur au taux réel s'il est inférieur à 1, ce qui est le cas partout.

Entre 1955 et 1963, le taux réel de renouvellement varie de 0,36 en Lorraine à 0,87 en Basse Normandie. Pour être bref, on peut dire qu'il est élevé (relativement) dans le Nord et le Bassin Parisien, l'Ouest et la Provence, faible d'ailleurs (1).

Entre 1963 et 67, on doit se contenter d'un taux apparent. Certaines modifications apparaissent (cf. tableau 10 et graphique 3). Dans l'ensemble, le taux de remplacement apparent diminue de 0,45 à 0,41. La place des différentes régions par rapport à la moyenne nationale change.

Dans une grande partie du Bassin Parisien (Région Parisienne, Centre, Basse Normandie), et en Franche Comté, on constate un affaiblissement des taux de remplacement plus important que pour l'ensemble de la France. Dans les régions Nord, Picardie, Haute Normandie, Rhône Alpes, Midi Pyrénées, Limousin, au contraire il y a eu augmentation du taux de remplacement ou diminution moindre pour l'ensemble du pays.

(1) Statistiques agricoles, supplément série études n° 28, page 42.

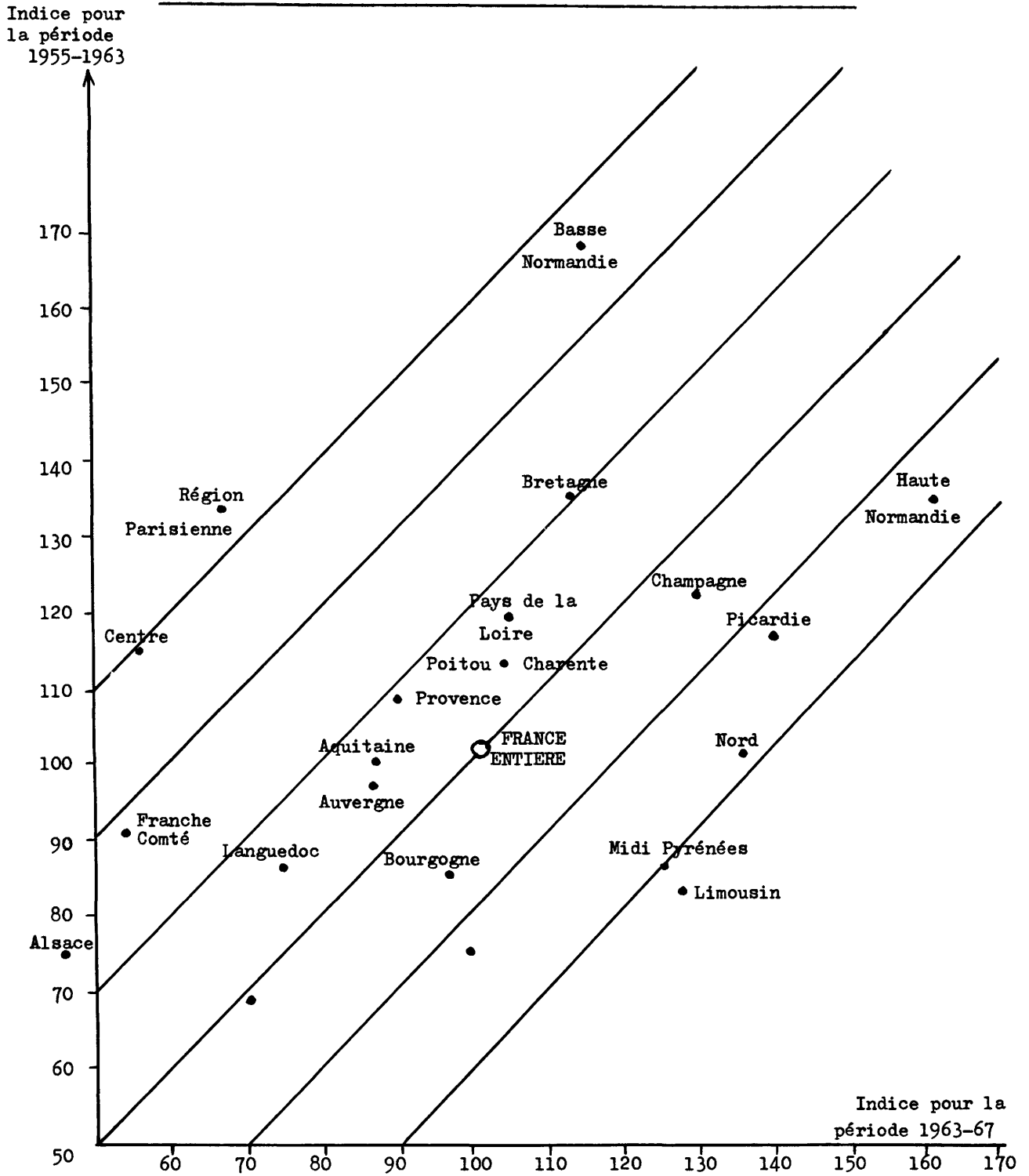
Ces résultats sont très proches des perspectives établies à partir des données de 1963 et qui reposaient sur l'analyse des structures par âge et de la composition des familles d'exploitants (1). Ils confirment, s'il en était besoin, le rôle des offres d'emploi non agricoles sur l'orientation professionnelle des fils d'exploitants.

TABLEAU N° 10 : TAUX DE REMPLACEMENT DES EXPLOITANTS AGRICOLES

	1955 - 1963		1963 - 1967	
	Taux réel de remplacement	indice	Taux apparent de remplacement	indice
Nord	0,52	100	0,56	136,5
Picardie	0,61	117,5	0,57	139
Région Parisienne	0,69	132,5	0,27	66,5
Centre	0,60	115	0,22	54
Haute Normandie	0,69	132,5	0,66	160
Basse Normandie	0,87	167	0,48	117
Bretagne	0,70	134,5	0,46	113
Pays de la Loire	0,62	119	0,45	110
Poitou-Charente	0,59	113,5	0,45	110
Limousin	0,43	82,5	0,53	129
Aquitaine	0,52	100	0,36	88
Midi-Pyrénées	0,45	86,5	0,52	127
Champagne	0,63	121	0,53	129
Lorraine	0,36	69,5	0,29	71
Alsace	0,39	75	0,18	44
Franche Comté	0,47	90,5	0,22	54
Bourgogne	0,44	84,5	0,40	97
Auvergne	0,51	98	0,36	88
Rhône-Alpes	0,39	75	0,41	100
Languedoc	0,45	86,5	0,30	73
Provence-Côte d'Azur-Corse	0,57	109,5	0,37	90
FRANCE ENTIERE	0,52	100	0,41	100

(1) Statistiques agricoles, supplément série études n° 28, page 42.

GRAPHIQUE N° 3 : TAUX DE REMPLACEMENT DES CHEFS D'EXPLOITATIONS
AGRICOLES AU COURS DES PERIODES 1955-1963
ET 1963-1967



CONCLUSION

Par des méthodes plus ou moins directes et sujettes à caution, il a été possible d'évaluer pour deux périodes 1955-1963, 1963-1967 :

- le nombre des exploitants ayant cessé leur activité
- le nombre d'hectares sur lesquels cette activité a cessé
- un maximum de la proportion de ces hectares repris par succession (au sens large) (ou un minimum des terres qui ont servi à l'agrandissement des exploitations pérennes ou à un usage non agricole)
- la répartition (plus ou moins déformée) des différents flux de terres précédents suivant la superficie des exploitations leur donnant naissance
- des indications régionales sur les taux de départ aux divers âges et sur les taux de remplacement des exploitants agricoles.

Au cours de cette investigation, on a construit sur des bases certes très fragiles une table de mortalité professionnelle des exploitants agricoles pendant la période 1955-1963 séparant ainsi l'effet du comportement de l'effet de la structure par âge. Par ce moyen, le rôle joué par la politique des structures en France après 1963 a pu être testé au moins grossièrement. Cette politique, dont l'instrument essentiel fut l'attribution d'une indemnité viagère de départ à 65 ans à ceux qui cessaient de diriger une exploitation, aurait provoqué un certain nombre de départs chaque année, en plus des départs qui en toute hypothèse, auraient eu lieu; mais en même temps elle aurait empêché des départs avant 65 ans en nombre moindre il est vrai, qui auraient eu lieu sans elle.

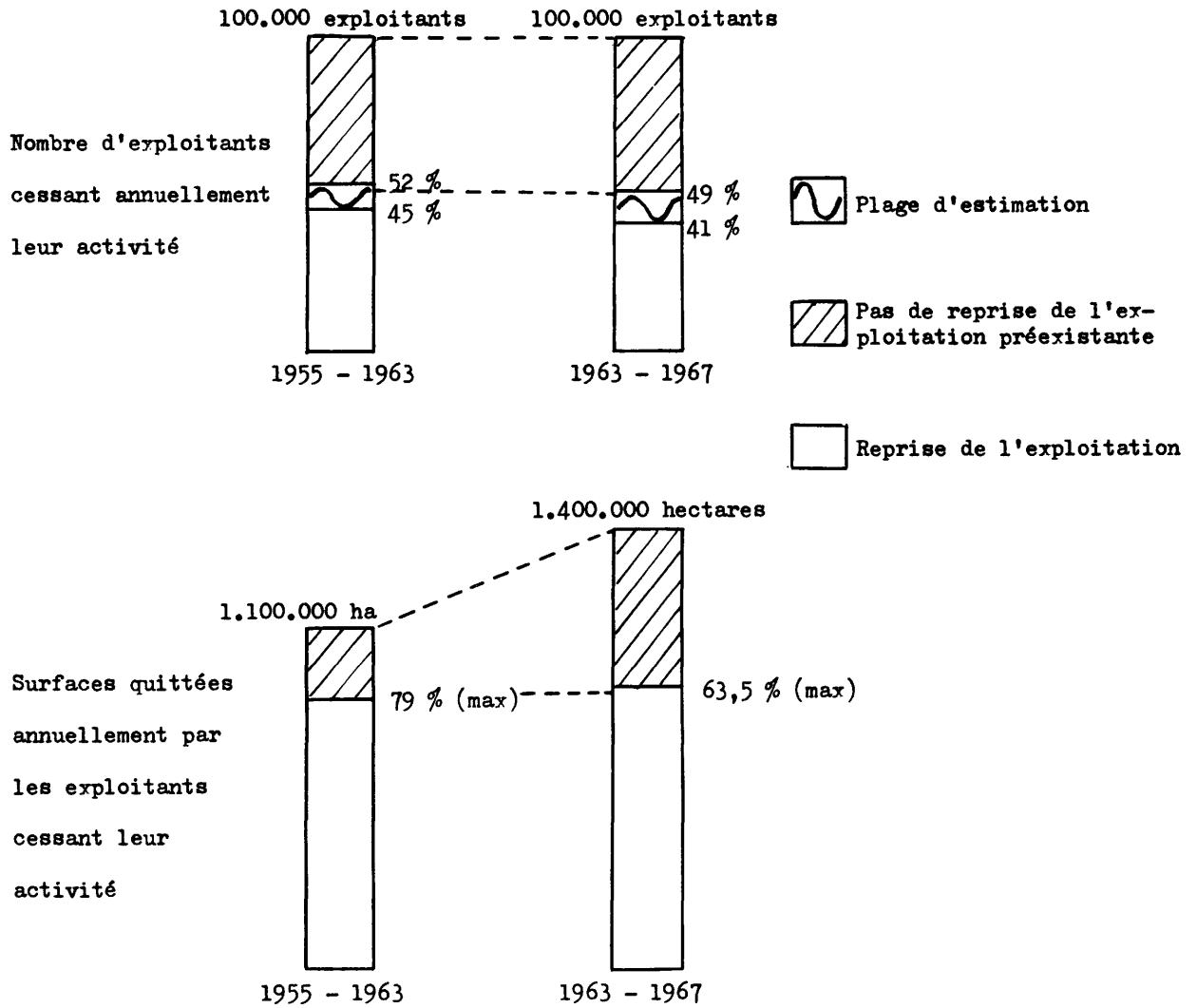
Donc les taux de départ se sont globalement accentués entraînant un nombre annuel de départs d'exploitants à peu près constant d'une période à l'autre.

Les terres ainsi rendues disponibles pour être utilisées par quelqu'un ou pour quelque chose d'autre auraient été toutefois plus nombreuses d'année en année. Une proportion déclinante de ce flux croissant correspond à des reprises par succession (au sens large) ou réciproquement une proportion croissante destinée à l'accroissement de surface des exploitations pérennes ou à des usages non agricoles (cf. graphique 3). Cette reprise des terres sur lesquelles les exploitants cessent leur activité fait intervenir le comportement des jeunes générations et non plus seulement celui des exploitants en place.

Le comportement des générations jeunes a été saisi dans notre démarche rétrospective par le nombre d'entrants dans le métier d'exploitant; dans une démarche prospective c'est l'examen des successeurs potentiels qui sera nécessaire.

Le revenu, le mode de faire-valoir et les orientations productrices des exploitations

GRAPHIQUE N° 4 : COMPARAISON DES FLUX ENTRE LES DEUX PERIODES



n'ont pu être pris en considération dans l'analyse qui précède. Cela n'implique pas que ces facteurs sont sans influence sur les décisions d'être ou de ne pas être, de rester ou de ne pas rester agriculteurs. Cela veut dire qu'au niveau très global d'analyse où nous nous sommes, par la force des choses, situés, toute considération sur ces facteurs aurait été inopérante. Implicitement, la notion de revenu est intervenue dans l'hypothèse sur les reprises d'exploitation, conduisant à des taux de reprise égaux à 100 % dans les grandes exploitations et faibles dans les petites. Mais l'analyse économique des décisions n'a pas été faite en raison de la très grande variété des situations à l'égard du patrimoine (mode de faire valoir), des productions et des résultats d'exploitation.

Ainsi l'examen du passé au niveau global nous permet d'identifier les grandes tendances mais n'autorise pas l'élaboration d'une théorie explicative. Une telle élaboration nécessiterait de prendre en considération un grand nombre de variables ici délaissées et suppose un travail qui ne peut être réalisé en quelques semaines sur la base de données existantes.

CHAPITRE III : LES FLUX DE SORTIE DES EXPLOITANTS AGRICOLES
ENTRE 1971 ET 1981

A. METHODE

Pour établir des perspectives, les deux éléments essentiels sont de connaître la situation de départ et de choisir les invariants sur lesquels on va s'appuyer pour faire des projections.

Sur le premier point, on se heurte au problème des délais qui existent entre la date d'une enquête et la publication de résultats détaillés. A quoi s'ajoute le délai qui sépare l'étude d'une mesure de politique agricole de la décision politique. Enfin il s'écoule encore un certain temps pour que cette décision produise l'effet attendu. On est amené ainsi à étudier en 1969 des mesures qui auront leur plein effet après 1970 sur la base de la situation des exploitations en 1963. Les erreurs d'appréciation que l'on peut ainsi commettre sont largement supérieures à celles que permet une extrapolation statistique raisonnable. Ce sont ces raisons qui ont conduit certains spécialistes du Ministère de l'Agriculture à faire une telle extrapolation guidée par les résultats provisoires issus du dépouillement manuel de l'enquête communautaire de 1967. Ils ont ainsi estimé la répartition suivant l'âge et suivant la surface des exploitants agricoles en 1971. Nous nous servons de cette estimation comme point de départ.

Quant au choix des invariants nécessaires pour établir des projections, il résulte de l'étude du passé. On se fondera essentiellement sur deux éléments, l'un concernant les entrées (puisque le nombre des entrées conditionne les possibilités d'agir sur les terres rendues disponibles par les départs).

Pour les sorties, nous nous appuyerons sur la courbe de survie professionnelle établie précédemment (cf. Annexe méthodologique) malgré la fragilité de ses bases (1).

Il faudrait cependant modifier cette courbe pour tenir compte de l'effet de la distribution des indemnités viagères de départ (IVD). Mais les données nécessaires pour le faire n'existent pas. Aussi prendra-t-on comme base de prévision la table de survie de 1955-1963 sachant que de ce fait nous ignorerons les anticipations de départ provoquées par les IVD. Ainsi pour les dix années 1971-1980 les perspectives que nous tracerons pourront être considérées comme ce qui se passerait en l'absence des mesures nationales visant à accélérer les départs d'exploitants âgés (IVD) en l'absence aussi de mesures communautaires. Une telle démarche suppose également une

(1) Toutefois le dépouillement de l'enquête communautaire de 1967 devrait à la fois permettre de rajeunir cette courbe et d'améliorer sa précision.

faible sensibilité des exploitants aux modifications de leur environnement économique, ce qui est acceptable pour les générations anciennes dans lesquelles les départs sont presque exclusivement des retraites mais est beaucoup plus discutabile pour les générations jeunes dans lesquelles les départs correspondent à une mobilité professionnelle. Toutefois la concentration des activités non agricoles sur une faible portion du territoire contribue au maintien d'un certain isolement d'une grande partie des agriculteurs et exclut toute modification profonde et rapide de l'environnement économique des exploitants dans leur ensemble.

Pour les entrées dans le métier d'exploitant agricole, on s'appuiera sur une étude réalisée en 1967 sur les possibilités de remplacement des agriculteurs qui atteindront 65 ans avant 1978 à partir d'une analyse de la composition de leur famille (1). Des taux de remplacement minimaux et maximaux ont été ainsi évalués pour chaque région suivant les hypothèses faites quant au comportement des aides familiaux. Le taux minimum ainsi évalué correspondrait au cas des successions familiales, le taux maximum engloberait aussi les cas de reprises extra-familiales, correspondant ainsi à ce qui a été appelé ici "successions au sens large".

B. LES DEPARTS ET LES ENTREES D'EXPLOITANTS ENTRE 1971 ET 1981

Le tableau 11 donne la situation en 1971 par une extrapolation soignée de la tendance 1963-1967, c'est-à-dire en tenant compte d'un certain nombre de correctifs : anomalies de la pyramide des âges (notamment l'existence des classes creuses nées entre 1915 et 1919), changement dans la définition des surfaces d'exploitation entre 1967 et 1963 (exclusion des cours et bâtiments ainsi que des friches cultivables), etc ...

Les âges sont des âges moyens en 1971 (calculés par différence de millésimes). Pour obtenir, comme il serait souhaitable pour les comparaisons internationales, des limites de classe correspondant à des âges au 1/1/70, il faudrait se livrer à un jeu d'interpolation reposant sur des nouvelles hypothèses de linéarité.

Les surfaces sont définies comme est définie la surface agricole utilisée dans l'enquête communautaire de 1967. Les classes sont assez fines pour que divers regroupements puissent être faits.

Quant à la définition de l'exploitation, elle reste celle indiquée plus haut.

Nous considérerons la période 1971-1980, bornes comprises, soit dix années. L'application de la table de survie professionnelle établie précédemment aboutit aux résultats consignés dans le tableau 12. Il y aurait ainsi 632.000 exploitants cessant

(1) Statistiques agricoles, supplément série études n° 28.

TABLEAU N° 11 : SITUATION EN 1971

Ces chiffres extrapolent la tendance 1963-67 et ne tiennent pas compte de l'amélioration de la demande d'I.V.D. à partir de 1968.

Unité : 1 exploitation

Age Surface	< 30	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70 et +	TOTAL
0 - 2	1.800	5.300	10.800	14.400	21.800	16.700	22.600	33.400	27.700	42.500	197.000
2 - 5	1.900	6.900	12.400	16.700	22.700	18.650	26.200	35.800	26.600	34.250	202.100
5 - 10	3.300	9.200	19.300	26.600	33.400	25.650	33.700	44.000	25.200	25.150	245.500
10 - 20	7.800	22.300	43.600	52.300	55.900	41.000	43.100	46.000	21.500	19.200	352.700
20 - 30	6.800	17.800	34.800	35.600	33.600	21.300	20.500	18.900	8.300	6.100	203.700
30 - 40	3.900	9.650	16.100	21.600	20.200	11.000	10.200	9.900	3.800	2.600	108.950
40 - 50	2.100	5.350	8.500	14.100	13.500	6.000	5.500	5.000	1.750	1.100	62.900
50 - 100	3.200	8.800	17.000	19.600	16.200	9.000	7.750	7.500	3.100	2.100	94.250
> 100	1.200	2.700	4.500	5.100	4.700	2.700	2.450	2.500	1.050	1.000	27.900
TOTAL	32.000	88.000	167.000	206.000	222.000	152.000	172.000	203.000	119.000	134.000	1.495.000

Source : Ministère de l'Agriculture - Document de travail.

leur activité dans la période considérée. Approximativement, ces départs se répartiraient en nombre à peu près égal entre ceux qui ont moins de 55 ans, de 55 à 64 ans, 65 ans et plus au début de la période.

Aux départs ainsi évalués correspondent des entrées. Le rapport du nombre d'entrées sur le nombre de sorties a été estimé après étude de la composition des familles d'exploitants à un minimum de 29 % dans le cadre des successions familiales, à 42 % en utilisant une notion voisine de ce que nous avons appelé ici succession au sens large. Ces estimations correspondaient à la période 1963-1978 et permettaient d'établir une perspective du nombre d'exploitations. On aboutissait ainsi (en adoptant un taux de remplacement global de 42 %) à une diminution annuelle moyenne du nombre d'exploitations de 2,96 %. Les premiers résultats de l'enquête communautaire mettent en évidence une diminution réelle du nombre d'exploitations entre 1963 et 1967 très voisine du taux précédent (2,88 %) si bien qu'il nous semble raisonnable de considérer que les moyennes établies pour l'ensemble de la période 1963-1978 restent valables pour la période 1967-1978 et faute d'autres estimations nous les conserverons pour la période 1971-1980. Ces évaluations reposent sur des hypothèses nombreuses dont la plus restrictive concerne le champ de recrutement des nouveaux agriculteurs. Ce champ a été supposé limité aux membres de la famille (descendants) des exploitants arrivant à l'âge de la retraite. Une autre hypothèse discutable est qu'on a compté comme succession familiale tous les cas et seulement les cas où existait un descendant vivant et travaillant à temps plein sur l'exploitation dont le chef se retire. Dans la mesure où l'agriculture à temps partiel se développe, ce qui semble être le cas à l'époque actuelle, cette hypothèse est sans doute trop restrictive, un certain nombre d'exploitations pourront en effet être reprises par un successeur même s'il travaille à l'extérieur. On voit ici qu'en matière de changement de structure des exploitations, la plus grande inconnue est l'avenir de l'agriculture à temps partiel.

L'application de ces évaluations à la période 1971-1981 conduit à dresser le bilan des entrées et des sorties pour cette période de la manière suivante :

sorties d'exploitants	- 632.000	100 %	
nombre minimum d'entrées par succession familiale	+ 183.000	29 %) 42 %
entrées supplémentaires (successions familiales et extra-familiales)	+ 82.000	13 %	
solde	- 367.000	58 %	

Ce qui conduit à un nombre d'exploitations en 1981 de 1.130.000 exploitations.

TABEAU N°12 : SORTIES D'EXPLOITANTS ENTRE 1971 ET 1981

	Age	< 30	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70 et +	TOTAL
	Nombre (000)	32	88	167	206	222	152	172	203	119	134	1.495
Survivants	Age	< 40	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75 et +	TOTAL	
1981	Nombre (000)	31	83	148	166	157	91	83	76	28	863	
Sorties	Nombre	1	5	19	40	65	61	89	127	225	632	
	%	0,2	0,8	3	6,3	10,3	9,6	14,1	20,1	35,6	100	

Quant à la répartition dans le temps des sorties, elle est, beaucoup plus que les effectifs globaux pour la période, soumise aux influences des diverses incitations créées par la puissance publique, notamment les avantages pécuniaires liés à la cessation d'activité. En effet, on peut penser que ces avantages ont pour effet d'avancer de quelques années (de reculer pour certains) la décision de cesser l'activité agricole. Mais il ne s'agit que d'une translation. Ainsi certains exploitants qui, en dehors de ces avantages, seraient partis en fin de période, partiront en fait en début de période; et ceci n'a pas d'incidence sur les effectifs en fin de période. Auraient seuls une influence sur ces effectifs en 1980 les départs effectués avant 1980 qui se seraient normalement produits après 1980. On voit ainsi que dans la mesure où l'avancement de la décision de départ ne dépasse pas en moyenne quelques années, l'effet sur le nombre total de départs au cours d'une période longue est relativement faible.

Les entrées, elles, sont liées aux sorties, directement quand il s'agit d'une succession familiale, indirectement par les variations de l'offre de terres à exploiter quand il s'agit d'une "installation". Le nombre d'entrées calculées précédemment ne préjuge en rien du rythme auquel elles se feront, rythme assez étroitement associé au rythme des sorties. Nous serons amenés à reconsidérer ces problèmes ultérieurement.

C. LES TERRES RENDUES DISPONIBLES PAR LES DEPARTS D'EXPLOITANTS

1. Surfaces quittées par les exploitants au cours de la période 1971 - 1981

Si nous acceptons les évaluations précédentes, il reste pour répondre à la question posée à apprécier le volume de terres dont disposent en 1971 ceux qui seront encore exploitants en 1981. Par différence, on aurait alors le nombre d'hectares rendus disponibles par les exploitants cessant leur activité pendant la décennie étudiée.

Nous pouvons faire deux hypothèses, pour tenter une telle approximation, l'une conduisant à une surestimation manifeste, l'autre à une sousestimation probable.

a) En admettant que le fait de disposer de telle ou telle surface est indépendant du fait de sortir de la population des exploitants, on surestime, à coup sûr, le volume de terres rendues disponibles. En effet, si au niveau de la retraite cette hypothèse est admissible, elle ne l'est plus au niveau des départs avec changement de profession. Ce sont plus souvent les petits exploitants qui quitteront leur métier. On est donc assuré en suivant cette hypothèse de majorer le volume de terres rendu disponible.

**TABLEAU N°13 : VENTILATION DE LA SUPERFICIE AGRICOLE UTILISEE SUIVANT L'AGE DES
EXPLOITANTS ET SAU DES EXPLOITATIONS EN 1971 (Evaluation à partir
du tableau n° 11)**

	< 30	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70 et +	TOTAL
0-2 ha	2	7	14	18	28	21	29	43	35	54	251
2-5	6	23	42	56	77	63	88	121	90	115	681
5-10	24	68	142	196	247	189	249	325	186	185	1.811
10-20	113	323	631	757	809	593	623	665	311	277	5.102
20-50	389	996	180	2.165	2.043	1.163	1.099	1.026	421	297	11.403
50-100	214	587	1.134	1.308	1.081	600	517	500	207	140	6.288
> 100	192	432	720	816	752	432	392	400	168	160	4.464
TOTAL	940	2.436	4.487	5.316	5.037	3.061	2.997	3.080	1.418	1.228	30.000

La surface agricole utilisée totale étant en 1963 de 30.232.900 ha, en 1967 de 30.102.100 ha, sera en 1971 d'environ 30.000.000 ha. La surface moyenne par classe de SAU est relativement stable dans le temps. Aussi en se fondant sur la valeur de ces moyennes en 1967 et sur les effectifs en 1971 de chaque classe de surface, on répartira les millions d'hectares suivant leur classe de SAU. Ensuite pour une classe de SAU donnée, on peut répartir les hectares suivant l'âge du chef d'exploitation proportionnellement aux effectifs. Ce faisant, on majore légèrement les surfaces dont disposent les générations anciennes et on minore les surfaces des générations jeunes (1). Par ce biais qui en toute hypothèse est léger, on contribue à majorer encore le volume des surfaces quittées par les exploitants âgés.

L'application de l'hypothèse d'indépendance entre dimension de l'exploitation et âge de retraite conduit aux résultats du tableau 14.

On arrive ainsi à un total de 10 millions d'hectares quittés par les exploitants en place en 1971, entre 1971 et 1981, soit pour laisser la place à un successeur familial, soit pour laisser la place à un exploitant extra-familial, soit pour agrandir une exploitation déjà existante, soit pour tout usage non agricole.

- b) En prolongeant linéairement la tendance 1955-1967 en matière de dimension moyenne des exploitations françaises, on aboutit pour 1981 à une dimension moyenne de 26 hectares. Si les exploitants survivants en 1981, parmi ceux présents en 1971, ont en 1971, 26 hectares en moyenne à leur disposition, ils gèleraient pendant la période un total de 22,4 millions d'ha. Ceci ne préjuge pas des surfaces dont ils pourraient acquérir l'usage. En procédant de la sorte, il est vraisemblable qu'on majore l'emprise actuelle des survivants professionnels en 1981. Ceci correspondrait à un volume de terre rendue disponible au cours de la période par les exploitants actuels, de 7,6 millions d'hectares, et ceci serait un minimum.

Il ne nous a pas semblé possible de cerner de plus près le volume de terres libérables pendant la période. En toutes hypothèses le volume apparaît réduit par rapport aux périodes précédentes. Mais rappelons qu'il s'agit de perspectives qui sont fondées sur l'application d'une table de survie professionnelle bâtie sur l'observation de la période 1955-1963. D'autre part, les taux de départ, correspondant à un comportement ancien, s'appliquent à des générations

(1) En effet, si l'on prend par exemple la classe 10-20 ha, il est certain que les générations anciennes auront une SAU moyenne plus proche de 10 ha et les générations jeunes plus proche de 20 ha.

moins nombreuses, ce qui aboutit à un flux moyen annuel de départ de l'ordre de 60 à 65.000 (au lieu de 100.000 de 1955 à 1967). Quant aux surfaces correspondantes, elles seraient de 0,7 à 1 million d'hectares par an en moyenne. Le rapport du nombre de départ au nombre d'hectares quittés par les agriculteurs serait du même ordre de grandeur que pour la période 1963-1967, supérieur à celui de la période 55-63.

2. Successions familiales, extra-familiales et absence de succession

Il reste à tenter d'évaluer l'importance relative des successions familiales, des successions extra-familiales et des non reprises. Pour ce faire, nous nous appuyerons, ici encore, sur les perspectives de remplacement des chefs d'exploitation de 1963 à 1978 (1). Comme nous l'avons déjà signalé, l'évolution de 1963 à 1967 s'étant produite en concordance avec les taux moyens des perspectives 1963-1978, il apparaît raisonnable de penser que ces taux moyens restent valables pour la période 1967-1978. Et faute de mieux, nous les utiliserons pour la période 1971 - 1981.

Il était estimé dans cette étude que sur 100 départs, 29 correspondraient à des successions familiales. Ces 29 successions familiales s'effectueraient sur la moitié des hectares correspondant aux 100 départs (c'est-à-dire sur des exploitations plus grandes que la moyenne).

De plus, d'autres successions auront lieu auxquelles on ne peut associer un nombre précis d'hectares. Le taux global de renouvellement retenu, à la suite de l'étude citée, est de 42 %. La différence 42 - 29 soit 13 % correspond à la fois :

- à des successions familiales représentant une faible proportion des cas où il existe un successeur ne travaillant pas à temps plein sur l'exploitation;
- aux successions extra-familiales, cas des successeurs en surnombre.

Il est vraisemblable que ces cas de reprises n'ayant pu être individualisés mais dont seul le nombre a pu être estimé, se feront sur des surfaces inférieures à la surface moyenne des reprises. Ceci apparaît très probable pour les successions familiales supplémentaires, c'est beaucoup plus douteux pour les installations hors de la famille. Nous admettrons, à la seule fin d'obtenir un ordre de grandeur sans autre guide que le bon sens, que les successions extra-familiales se feront sur une moyenne de 15 ha.

Ces évaluations, très largement empiriques, aboutissent aux résultats suivants :

(1) Statistiques agricoles, supplément série études n° 28.

TABLEAU N° 15 : DEPARTS D'EXPLOITANTS (MOYENNES ANNUELLES 1971-1981)

		Successions familiales assurées	successions familiales supplémentaires et successions extrafamiliales	sans succession (au sens large)	TOTAL
Nombre	Valeur absolue (000)	13,3	8,2	36,7	63,2
	%	29	13	58	100
Surfaces correspondantes	Valeur absolue (1000 ha)	456	123	301	880 (1)
	%	52	14	34	100

(1) Moyenne des estimations minimum et maximum.

Cette répartition comporte 34 % de terres réellement libérées pour l'agrandissement des exploitations, la création d'exploitations nouvelles et les usages non agricoles.

Rappelons que, comme nous l'avons déjà souligné (chapitre I), la distinction des terres avec succession extra-familiale et sans succession est assez peu opératoire. En l'absence de succession familiale, les terres sont présentées sur un "marché" de l'usage agricole du sol (à moins qu'elles ne sortent de l'utilisation agricole). Suivant que le nouvel usager reprend l'exploitation en tant que telle (même s'il annexe d'autres terres) on reprend les terres de l'exploitation pour les annexer à une autre exploitation, on se situera dans l'un ou l'autre cas.

D'une part, dans un certain nombre de cas, notamment dans les cas de création d'exploitations nouvelles, cette distinction est purement conventionnelle, d'autre part, c'est toujours une distinction a posteriori. Par diverses méthodes de prévision, on peut savoir qu'effectivement de nouveaux agriculteurs entreront dans le secteur sans qu'il leur soit possible de le faire par succession familiale et que par conséquent leur exploitation remplacera, statistiquement une exploitation sans successeur. Mais pour une catégorie d'exploitation donnée, il est impossible de déterminer à l'avance si elle sera reprise en tant que telle ou annexée ou démembrée ou destinée à des usages non agricoles.

3. Variations régionales

En examinant les flux qui nous intéressent au niveau régional, nous avons constaté dans l'examen du passé le rôle respectif de trois grands facteurs inter-agissant les uns sur les autres :

- les structures agricoles et notamment l'état de la population agricole et la dimension des exploitations
- l'importance et le dynamisme des secteurs non agricoles
- un facteur socio-géographique difficile à identifier, sans un travail de recherche nouveau, trouvant son origine dans l'histoire, le climat, la nature des cultures, etc ...

Dans cette partie prospective, nous tenterons simplement de situer chaque région par rapport à l'ensemble national à partir de l'étude de la population et des structures agricoles.

Nous pourrions prendre comme indice du flux des terres quittées par les exploitants agricoles le pourcentage des terres actuellement détenues par les générations d'exploitants appelées à s'éteindre plus ou moins complètement au cours de la période 1970-1980. Les retraites représentant dans le passé plus de 80 % des départs d'exploitants, nous pouvons penser que cet indice est assez fidèle, d'autant plus que nous avons constaté une corrélation assez nette entre les retraites et les mutations professionnelles.

D'autre part l'étude sur le remplacement des chefs d'exploitation définit des taux de remplacement pour la période 1963-1978 par région (toujours à partir de l'analyse de la composition des familles d'exploitants de plus de 50 ans en 63). La proportion des terres disponibles reprises par succession est ainsi évaluée par région.

En combinant ces deux indices et en s'appuyant sur les évaluations faites au niveau national, on peut tenter de décontracter les flux globaux de terres quittées par les exploitants avec ou sans reprise familiale. Un tel exercice ne représente pas une technique de prévision mais vise à identifier, indépendamment de toute considération sur le dynamisme et la nature des économies régionales, l'importance relative pour chaque région des conséquences sur les flux qui nous intéressent des phénomènes d'inertie démographique.

Les résultats de cet exercice sont présentés au tableau n° 16. Ils sont rapportés à l'année et à la SAU régionale (il s'agit ici d'une moyenne arithmétique).

Ces résultats conduisent à mettre l'accent sur un clivage très net entre une France du Sud où plus de 1,5 % par an du territoire agricole serait libéré et une France du Nord où cette proportion serait moindre (cf. carte n°3). On retrouverait à peu près le même clivage si on considérait la proportion de terres reprises par succession familiale. Ce qui montre bien qu'à quelques exceptions près, c'est le fait du vieillissement de la population des chefs d'exploitation qui domine.

Dans la plupart des cas, le comportement des générations jeunes (tel qu'apprécié par l'intermédiaire des orientations professionnelles déjà prises en 1963) vient renforcer l'action du vieillissement sur l'importance des terres libérées : les régions dans lesquelles le vieillissement est moins marqué (Bassin Parisien, Ouest), le taux de remplacement est en général plus élevé, si bien que les terres libérées ont deux raisons d'être en volume réduit.

Le Sud-Ouest d'une part, la Normandie d'autre part, font exception. Dans le Sud-Ouest, le vieillissement est marqué mais les jeunes candidats à l'exploitation apparaissent nombreux. En Normandie le vieillissement est peu marqué mais le taux de remplacement apparaît faible. Le flux des terres libérées apparaît donc plus faible dans le cas du Sud-Ouest, plus fort dans le cas de la Normandie que celui auquel on se serait attendu d'après le seul vieillissement.

Dans les régions où l'agriculture à temps partiel est fortement développée, notamment l'Alsace, le Languedoc et même la Provence, les résultats précédents sont plus qu'ailleurs sujets à caution. En effet, les possibilités de reprise familiale des exploitations à temps partiel ne peuvent être appréhendées de la même façon que dans le cas des exploitations de plein exercice. Or, cette distinction n'a pas été faite dans l'étude sur le remplacement des chefs d'exploitation. Dans ces régions, les taux de remplacement apparaissent très faibles mais ils sont sûrement mal appréciés. Plus qu'ailleurs, les possibilités de restructuration des exploitations dans ces régions sont insuffisamment perçues par cette approche.

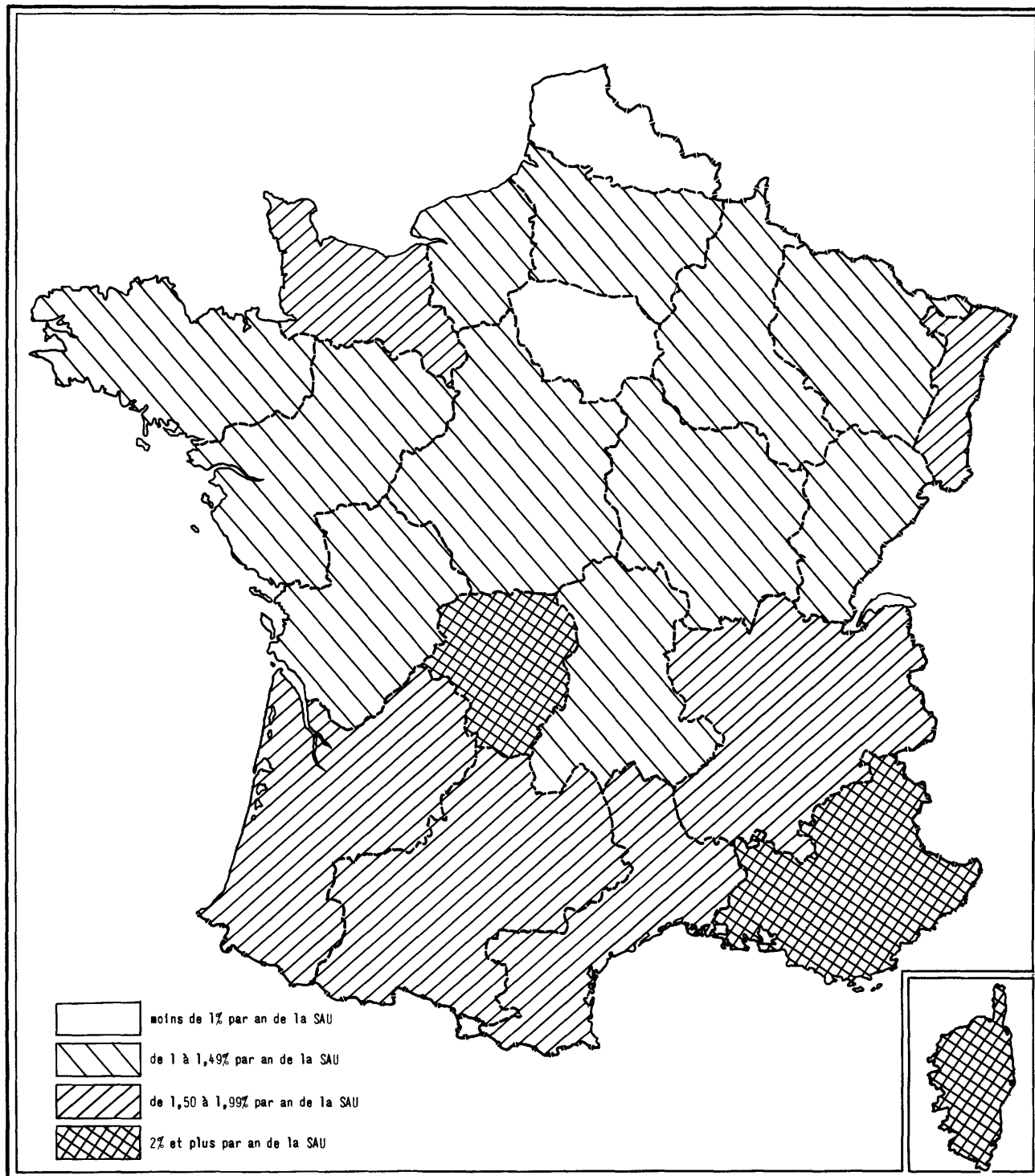
° °
°

TABLEAU N° 16 : EVALUATION DES TAUX ANNUELS DE LIBERATION DE TERRES
PAR REGION AVEC OU SANS SUCCESSION FAMILIALE AU
COURS DE LA PERIODE 1971 - 1981 (EN % DE LA
SAU REGIONALE EN 1971)

(essai de décontraction des résultats globaux obtenus précédemment en s'appuyant sur la structure démographique et foncière des exploitations)

Régions	SAU quittée annuellement par les exploitants en % de la SAU de la région	SAU quittée annuellement par les exploitants sans succession familiale en % de la SAU de la région (maximum)	SAU reprise annuellement par voie de succession familiale en % de la SAU de la région (minimum)
	(1)	(2)	(1) - (2)
Nord	2,16	0,98	1,18
Picardie	2,45	1,21	1,24
Région Parisienne	2,27	0,99	1,28
Centre	2,64	1,24	1,40
Haute Normandie	2,34	1,31	1,03
Basse Normandie	2,57	1,51	1,06
Bretagne	2,48	1,11	1,37
Pays de la Loire	2,49	1,14	1,35
Poitou Charente	2,88	1,31	1,57
Limousin	3,75	2,22	1,53
Aquitaine	3,42	1,70	1,72
Midi Pyrénées	3,50	1,62	1,88
Champagne	2,56	1,01	1,55
Lorraine	2,78	1,26	1,52
Alsace	3,33	1,89	1,44
Franche Comté	2,78	1,24	1,54
Bourgogne	2,90	1,30	1,60
Auvergne	3,42	1,49	1,93
Rhône-Alpes	3,27	1,72	1,55
Languedoc	3,66	1,95	1,71
Provence	4,14	2,48	1,66
FRANCE ENTIERE	2,94	1,42	1,52

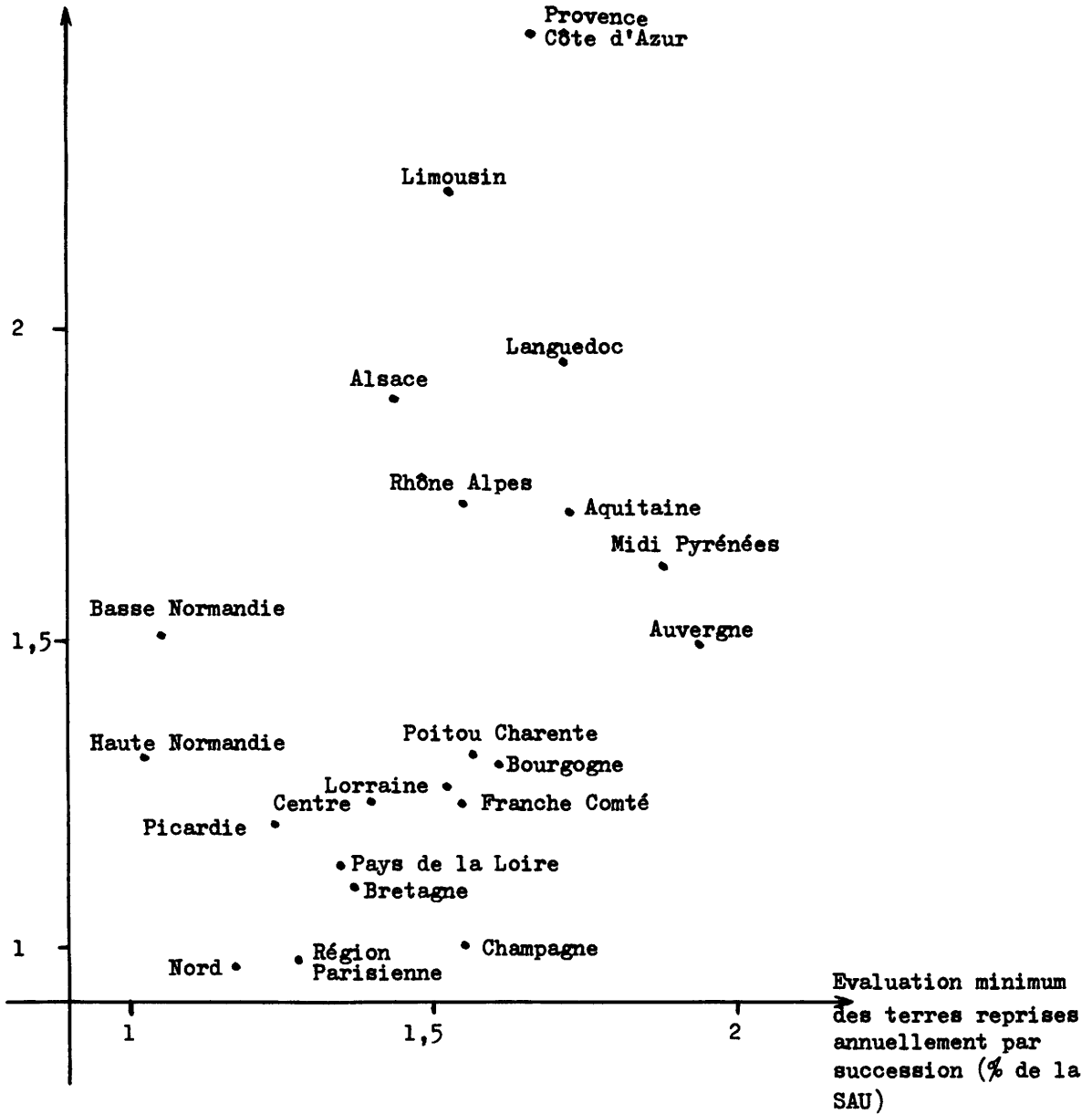
EVALUATION DES TERRES LIBEREES (1) ENTRE 1971 et 1981 EN L'ABSENCE
DE MESURES POLITIQUES D'INCITATION AU DEPART, PAR REGIONS DE PROGRAMME



(1) Terres quittées par les exploitants et non reprises par voie de succession familiale

EVALUATION DE LA PLACE DE CHAQUE REGION DE PROGRAMME DANS
LES FLUX ANNUELS DE TERRES LIBEREES ET REPRISES PAR SUC-
CESSION ENTRE 1971 ET 1981

Evaluation maximum des
terres libérées annuellement
(% de la SAU)



CONCLUSION

Au terme de ce chapitre rappelons la portée des résultats obtenus. Ceux-ci reposent sur 3 éléments essentiels :

- une estimation de la situation en 1971 par l'extrapolation de l'évolution 1963-1967. L'intensification après 1967 de la distribution d'indemnités viagères de départ n'a pas été prise en compte
- une estimation des départs pendant les années 1971-1980 en supposant que les taux de départ suivant l'âge seraient les mêmes que les taux de la période 1955-1963
- une estimation des possibilités de successions familiales à partir de l'analyse de la composition des familles d'exploitants âgés de plus de 50 ans en 1963

Sur ces bases, il apparaît que le nombre de départs d'exploitants qui était de 100.000 environ tout au long de la période 1955-1967 fléchirait pour ne plus atteindre que 60 à 65.000 au cours de la décennie 1971-1980. Cette conclusion est importante et relativement solide : un doublement des mutations professionnelles et une augmentation de 10 % des départs par retraite ne remettraient pas en cause cette conclusion. Or n'oublions pas qu'augmenter le nombre de retraites à la date t c'est nécessairement le diminuer à la date $t + \Delta t$. Ainsi augmenter le nombre de retraites de 10 % pour l'ensemble de la période 1971-1980 apparaît considérable. Quant à doubler les mutations professionnelles, cela suppose une action spécifique de grande envergure (nous négligeons dans ce raisonnement l'influence à terme des mutations professionnelles sur le nombre des retraites).

Les surfaces entraînées par les exploitants dans leur départ seraient en moyenne de 14 ha environ. Ceci ne veut pas dire que les retraites ont en moyenne 14 ha au moment précis de leur retraite, mais qu'ils libèrent en moyenne 14 ha tout au long du processus qui les conduit à l'inactivité. En termes de surfaces quittées annuellement par les exploitants, on retrouve la même tendance fondamentale à la réduction que l'on trouvait précédemment. Ici toutefois, cette réduction pourrait être plus facilement remise en cause si, en plus d'une accentuation des mutations professionnelles et d'un abaissement de l'âge de la retraite, divers moyens étaient mis en oeuvre, provoquant chez de nombreux agriculteurs jeunes une conversion partielle des surfaces dont ils disposent vers des usages non agricoles (forêt) ou plus simplement un abandon partiel de leur terre. Il y aurait ainsi libération de terre sans départ par le développement de l'agriculture à temps partiel.

Quant à la partie de ces terres rendues disponibles reprises par un successeur, on ne peut parler de tendance car des mesures analogues n'ont pu être faites pour le passé; d'autre part le déterminisme de la reprise est moins marqué que le déterminisme des départs. C'est surtout à ce niveau que se situe le champ d'application efficace des mesures de politique agricole.

Quant à la partie de ces terres rendues disponibles reprises par un successeur, on ne peut parler de tendance car des mesures analogues n'ont pu être faites pour le passé; d'autre part le déterminisme de la reprise est moins marqué que le déterminisme des départs. C'est surtout à ce niveau que se situe le champ d'application efficace des mesures de politique agricole.

Sur la base des orientations professionnelles des fils d'exploitants en 1963, il semble qu'au maximum un hectare sur deux ne serait pas repris par un successeur familial et serait donc soit présenté sur le marché de l'usage du sol (avec ou sans offre du droit de propriété) soit retiré à l'usage agricole.

Enfin, le volume des flux précédents, qu'il s'agisse des départs d'exploitants ou des hectares quittés par eux, repris ou non repris par succession familiale, apparaît devoir être notablement plus important dans la moitié sud de la France, c'est-à-dire très schématiquement dans des régions où le progrès technique est relativement moins développé et où le faire valoir direct est largement dominant.

ANNEXES

METHODOLOGIE

ANNEXE I

1) Table de survie professionnelle des exploitants agricoles pour la période 1955-1963

Pour établir une table de survie professionnelle des exploitants correspondant à la période 1955-1963, les données utilisées sont celles du tableau 1. On a raisonné sur des âges moyens par groupe de génération et pour chaque cohorte on n'a tenu compte que des sorties au cours de la période de 8 ans envisagée. Or, en fait, dans toutes les générations, notamment les plus jeunes, des naissances professionnelles ont lieu, si bien qu'en rapportant les sorties entre 55 et 63 aux effectifs en début de période, on majore le taux de sortie par rapport à ce qu'il devrait être si on le définissait sur la base d'une observation annuelle ou mieux continue. Cet effet dû au fait qu'on ne dispose pas de données intermédiaires et que naissance et mortalité professionnelles se superposent dans toutes les générations, est surtout important dans les générations jeunes où les naissances professionnelles sont relativement nombreuses. Or ce sont aussi les générations jeunes pour lesquelles les taux de mortalité professionnelle sont faibles, si bien que les résultats, bien qu'entachés d'erreur systématique, nous ont semblé utilisables.

On disposait alors du nombre de survivants professionnels à la date $t + 8$ pour 100 exploitants présents à la date t et d'âge moyen a , $a + 10$, $a + 20$, etc. Il était alors possible d'établir une courbe de survie de 100 exploitants d'âge a , correspondant à la période 1955-1963.

Les données du problème se présentent ainsi :

Age moyen	a	a + 8	a + 10	a + 18	a + 20	a + 28	etc
Survivants	100	$k_1 \times 100$	x_1	$k_2 x_2$	x_2	$k_3 x_2$...

k_1, k_2, k_3 étant connus, x_1, x_2, x_3 inconnus.

Nous avons fait l'hypothèse que les pentes des segments $a + 8$, $a + 10$, $a + 18$, $a + 20$, etc. étaient égales à la demie somme des segments encadrants

$$\text{soit } \frac{100 k_1 - x_1}{2} = \frac{1}{2} \left[\frac{100 (1 - k_1)}{8} + \frac{x_1 (1 - k_2)}{8} \right]$$

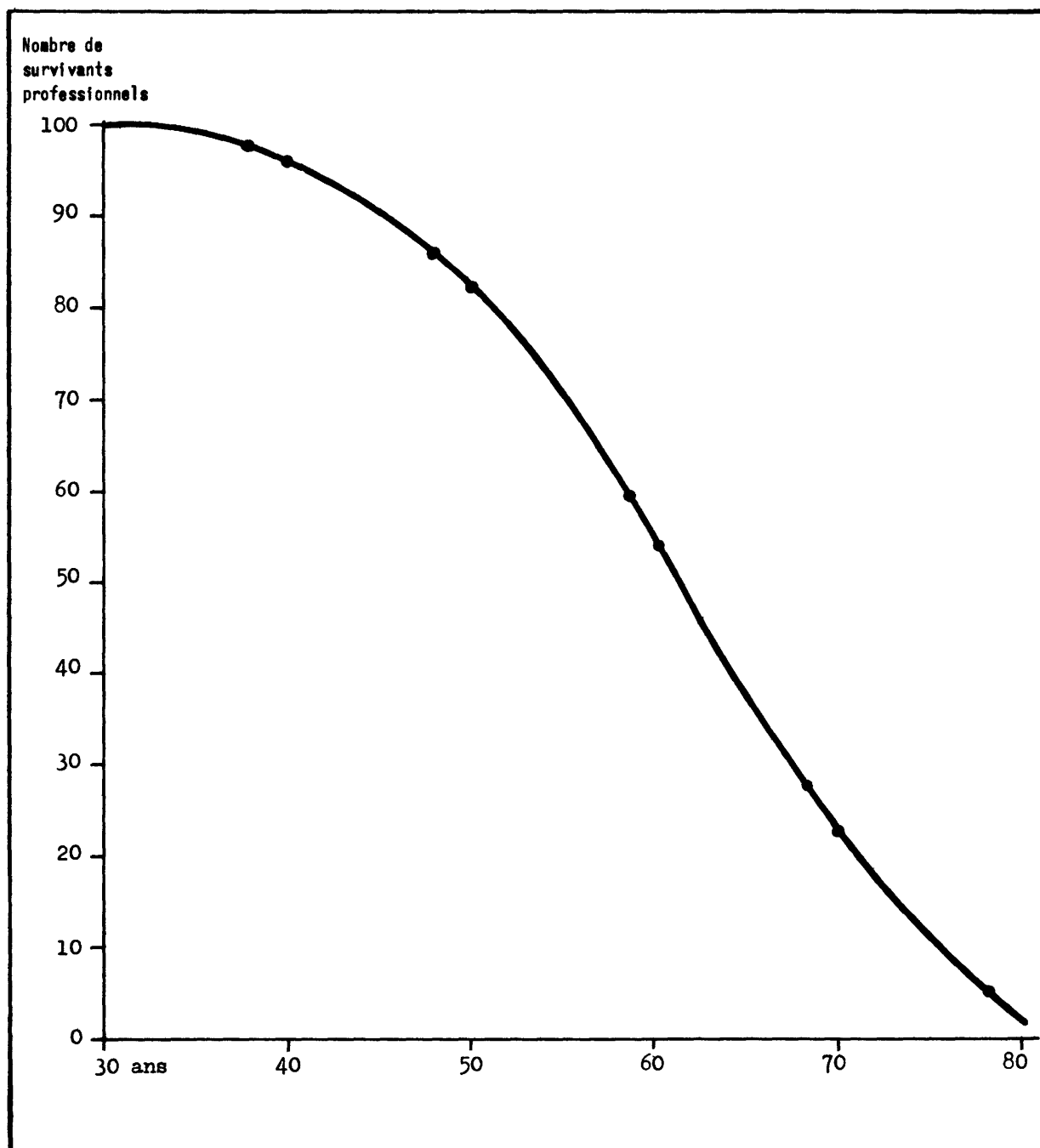
$$\frac{k_2 x_1 - x_2}{2} = \frac{1}{2} \left[\frac{x_1 (1 - k_2)}{8} + \frac{x_2 (1 - k_3)}{8} \right] \quad \text{etc.}$$

Ce qui permet de proche en proche de déterminer les inconnues et de construire la courbe recherchée avec 9 points dont 5 déterminés indépendamment (1).

Nous sommes conscients de la grossièreté d'un tel procédé. Pour la période 1963-1967, ce type d'approche pourrait être repris avec beaucoup plus de précision quand les données seront disponibles.

(1) Nous avons pris $a = 30$ et avons admis que les survivants des générations nées avant 1891 avaient en 1963 un âge moyen de 78 ans.

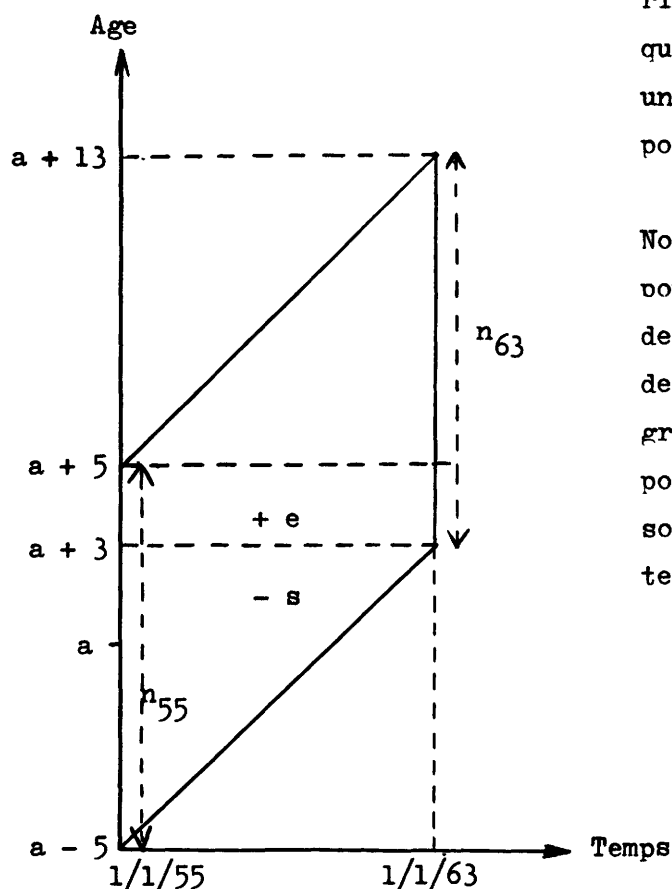
COURBE DE SURVIE PROFESSIONNELLE DES EXPLOITANTS AGRICOLES
POUR LA PERIODE 1955-1963



2) Age de sortie des exploitants

Les données disponibles ne permettent pas de dénombrer le nombre d'exploitants sortis à un âge donné ou entre deux âges donnés pendant la période étudiée mais seulement le nombre d'exploitants appartenant à des générations données sortis pendant la période. Le passage du second type de renseignement au premier n'est pas possible sans ventiler les sorties dans un groupe de génération suivant l'âge auquel elles se produisent.

Les sorties repérées par groupe de génération se produisent à un âge qui peut aller de $a - 5$ à $a + 13$, soit une indétermination de 18 années.



Les sorties doivent être ventilées de part et d'autre d'un âge donné (ligne horizontale sur le graphique ci-contre) pour qu'une évaluation du nombre de sorties à un âge donné ou entre deux âges soit possible.

Nous l'avons fait assez arbitrairement pour la période 1955-63 en tenant compte de l'allure de la courbe de survie précédemment obtenue. Mais étant donné le degré d'approximation du nombre des sorties pour la période 1963-1967, il serait illusoire de procéder à une estimation de cette nature pour cette deuxième période.

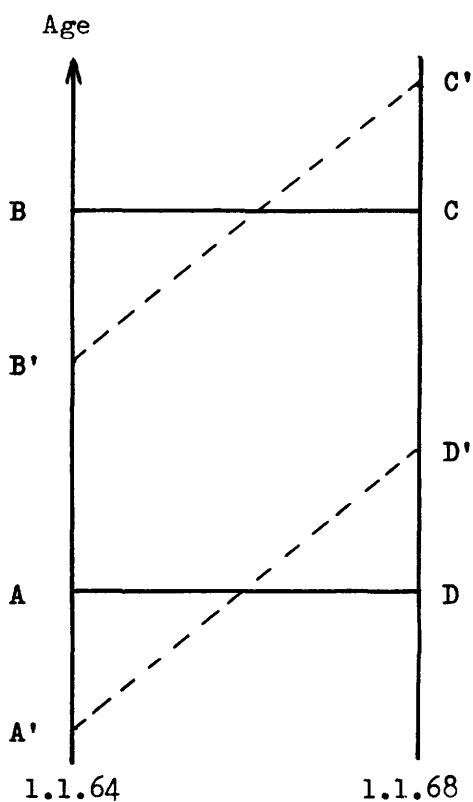
3) Calcul des taux de distribution d'IVD avant le 1.1.1968

Le calcul de la proportion du nombre de bénéficiaires d'indemnité viagère de départ dans les effectifs d'exploitants des générations concernées a été conduit de la manière suivante :

Les statistiques donnent le nombre de bénéficiaires d'IVD avant le 1.1.1968 et dont les âges sont compris entre 60 et 64 ans, 65 et 69 ans, 70 ans et plus.

Le problème consiste à calculer les effectifs auxquels il convient de rapporter ces nombres pour obtenir la meilleure estimation de la proportion recherchée.

Dans un diagramme de Lexis, les IVD distribués entre le 1.1.64 et le 1.1.68 et dont les bénéficiaires ont un âge compris entre deux âges donnés, 60 et 64 ans par exemple, se trouvent réparties dans le rectangle ABCD (cf. graphique).



Les générations ou cohortes, elles, évoluent dans le temps en changeant d'âge et sont représentées sur le graphique par des couloirs inclinés à 45 °; le problème posé revient à définir le parallélogramme A'B'C'D' qui recouvre le plus le rectangle ABCD.

La meilleure estimation des proportions recherchées est de ce fait :

$$i = \frac{\text{Nombre d'IVD distribués entre le 1.1.64 et le 1.1.68 à des agriculteurs ayant un âge compris entre A et B}}{\text{Nombre d'agriculteurs ayant au 1.1.64 un âge compris entre A-2 et B-2}}$$

C'est ce qui a été fait pour calculer au niveau France entière et région de programme les coefficients i avec toutefois l'approximation suivante :

$$i = \frac{\text{Nombre d'IVD distribuées avant le 1.1.68 à des agriculteurs ayant un âge compris entre A et B}}{\text{Nombre d'agriculteurs ayant en 1963 un âge compris entre A-2 et B-2}}$$

Les résultats de ce calcul sont les suivants :

	i en %	i_1 en %	i_2 en %	i_3 en %
Région parisienne	3,4	2,0	6,2	2,6
Haute-Normandie	3,8	2,4	6,9	2,8
Provence-Côte d'Azur	4,4	1,7	6,3	5,2
Alsace	6,7	2,2	10,8	8,3
Lorraine	7,8	4,4	11,3	6,1
Champagne	7,9	4,7	13,1	7,2
Languedoc	8,3	3,1	10,6	11
Basse Normandie	9,0	7,1	13,0	7,7
Nord	11	8,4	18,4	7,2
Picardie	11,4	5,8	17	13,7
Centre	11,4	7,2	21,3	7,9
Rhône-Alpes	12,1	6,5	18,3	12,8
Auvergne	15,1	10,0	21,7	15,2
Franche Comté	15,7	8,8	26,0	15,1
Poitou-Charente	16,1	10,5	27,7	12,7
Bourgogne	16,4	9,4	28,1	14,6
Pays de la Loire	18,1	16,4	28,7	10,5
Bretagne	20,0	18,2	27,2	14,7
Midi-Pyrénées	20,9	11,5	31,5	22,8
Aquitaine	22,0	13,0	30,7	24,3
Limousin	22,1	15,0	31,4	21,6
FRANCE ENTIERE	14,2	9,5	21,4	13,4

$$i = \frac{\text{Nombre d'IVD distribuées avant le 1.1.1968}}{\text{Exploitants de plus de 58 ans en 1963}}$$

$$i_1 = \frac{\text{Nombre d'IVD distribuées avant le 1.1.68 à des agriculteurs de 60 à 64 ans}}{\text{Exploitants de 58 à 62 ans en 1963}}$$

$$i_2 = \frac{\text{Nombre d'IVD distribuées avant le 1.1.68 à des agriculteurs de 65 à 69 ans}}{\text{Exploitants de 63 à 67 ans en 1963}}$$

$$i_3 = \frac{\text{Nombre d'IVD distribuées avant le 1.1.68 à des agriculteurs de 70 ans et plus}}{\text{Exploitants de 68 ans et plus en 1963}}$$

Ces proportions i ne peuvent être considérées comme des taux de réponse à l'indemnité viagère de départ car, en plus des conditions d'âge imposées pour bénéficier de cet avantage, figurent aussi d'autres conditions qui sont ignorées dans le calcul de (i) (cf. p. note de bas de page).

ESTIMATION DES FLUX

Flux spontanés

Précédemment nous avons évalué ce que serait "normalement" ce flux de sorties d'exploitants sans succession sur la base d'hypothèses assez restrictives quant à la notion de successeur, et dans le cadre d'hypothèses plus larges.

Cette démarche permet au moins de situer des ordres de grandeur. Dans l'hypothèse où seuls les successeurs masculins, membres de la famille, de plus de 10 ans de moins que l'exploitant, travaillant à temps plein sur l'exploitation prendraient la succession de l'exploitant, le nombre de départs d'exploitants sans succession serait de 449 000 pour la décennie 1971-1981. Le nombre d'hectares correspondant serait alors de l'ordre de 4,24 millions. Ces évaluations correspondent au taux de remplacement de 0,29 en nombre et de 0,52 en surface (cf. tableau n° 15).

Dans un jeu d'hypothèses plus large (1) on a considéré différents types de successeurs en donnant à chacun d'eux une probabilité empirique d'assurer (sur place ou non) la succession d'un exploitant : Successeur : membre de la famille, masculin, présent sur l'exploitation, de plus de 10 ans plus jeune que l'exploitant,

travaillant à temps plein sur l'exploitation :	probabilité	0,95
inactif (fils ou gendre)		0,30
inactif (petits fils et autres liens)		0,20
actif non agricole à temps partiel		0,20
à temps complet		0,05

On arrive ainsi à envisager un taux de remplacement de 0,42. De plus (voir le chapitre III) on a admis que les successions supplémentaires que ce jeu d'hypothèses implique par rapport à l'hypothèse plus restrictive aboutissant à un taux de remplacement de 0,29 se ferait en moyenne sur des exploitations de 15 ha (cf page 109). L'ensemble de ces suppositions aboutirait à un flux de sorties sans succession de 367 000 exploitants représentant des surfaces libérées de 3,01 millions d'hectares.

La différence entre ces 2 estimations correspond à ce que nous avons appelé successions familiales supplémentaires et successions extrafamiliales. En effet si plus de candidats s'installent, certains le feront dans le cadre familial (en particulier certains candidats ayant déjà une activité non agricole) certains le feront hors du cadre familial, notamment dans le cas où il y a plusieurs candidats dans la même famille (successeurs en surnombre).

(1) cf Statistiques agricoles - série Etudes n° 28 page 29

Retenons les ordres de grandeurs de 35 à 45 000 exploitants se retireraient en moyenne chaque année pendant la période 1971-1981 libérant de 300 à 400 000 ha. Parallèlement de 20 à 30 000 exploitants cèderaient chaque année leur place à des successeurs sur des surfaces de l'ordre de 500 à 600 000 hectares. Au total environ 65 000 exploitants sortiraient du secteur chaque année cessant leur activité sur près de 900 000 ha.

Flux provoqués

Compte tenu du degré d'approximation et de l'empirisme qui président à ces évaluations, il est exclu de mesurer ou même d'évaluer une quelconque élasticité de ces flux par rapport à l'importance des divers avantages accordés. On peut toutefois penser que la mise en application des mesures d'incitation au départ aura deux types d'effets.

Le flux global de sortie étant supposé inchangé moins de successions auront lieu, c'est-à-dire que les chances seront plus grandes de se situer près de la branche haute des fourchettes précédentes. Des successions qui auraient peut être eu lieu dans des conditions économiques peu favorables ne se feront pas, le bénéfice des aides diverses contribuant notamment à éviter le développement de certaines situations d'agriculteurs à temps partiel.

Ainsi les mesures envisagées, sans provoquer de nouveaux départs d'exploitants, auraient pour effet de décourager certains successeurs. Ceux-ci, en s'effaçant, permettraient à leurs parents de bénéficier des indemnités prévues. Dans cette perspective on envisagera que le taux global de renouvellement relatif au flux de sortie "normal" (estimé à 632 00 pendant la période 1971-1980) pourrait tomber de 0,42 à 0,29.

Dans ces conditions le partage des 632 00 sorties suivant que les exploitations correspondantes sont ou non reprises se présenterait de la manière suivante :

	Taux global de renouvellement	Sorties sans succession (au sens large)	Sorties compensées par des entrées	Total des sorties
Hyp. faible	0,42	367 000	265 000	632 000
Hyp. Moyenne	0,355	408 000	224 000	632 000
Hyp. Forte	0,29	449 000	183 000	632 000

L'hypothèse moyenne est la moyenne arithmétique des hypothèses faible et forte.

Mais le flux global de sortie peut lui-même être amplifié ; cette accentuation des départs par rapport aux perspectives établies précédemment peut provenir d'un mouvement "spontané" dont il n'a pas été suffisamment tenu compte comme l'abaissement de l'âge de la retraite et dans cette hypothèse les départs supplémentaires correspondront à des situations variées à l'égard de la succession. Il peut s'agir aussi de départs provoqués par les mesures d'incitation et, dans ce cas, seuls ceux qui donneront leur terre au programme sont concernés (Δ (terres libérales = Δ (terres libérées)).

Etant donné que toute considération sur les processus de décision des ménages d'agriculteurs en fonction de leur revenu exigerait une finesse d'analyse non accessible, au niveau national où nous nous plaçons (même si nous disposions de statistiques sur les revenus agricoles), la seule démarche que nous puissions effectuer consiste à envisager quelques variantes par rapport aux hypothèses des chapitres précédents.

Il apparaît vraisemblable que l'application des mesures accentue les départs dans trois types de circonstances.

a) - Le départ en retraite notamment de la part de ceux qui ne transmettent pas leur exploitation à leurs descendants. Les hypothèses précédentes supposaient que les départs (avec ou sans succession) se faisaient suivant l'âge conformément à la table de mortalité professionnelle établie pour la période 1955-1963, dont la phase "retraite" se présentait comme suit :

Age	Nombre
60 ans	100
65 ans	68
70 ans	40
75 ans	21
80 ans	4

La retraite était supposée s'étager très largement entre 60 et 80 ans.

Ainsi en 1981 resteraient en activité 187 000 exploitations dirigées par des exploitants de 65 ans et plus sur au plus 2,884 millions d'ha (cf tableau 14). Cette population comprend vraisemblablement des exploitations de taille très différentes. De grandes exploitations sur lesquelles les exploitants refusent de céder le pouvoir à l'âge normal de retraite et de petits domaines de retraites suffisants toutefois pour qu'ils soient retenus comme exploitations.

L'hypothèse extrême sur ce point serait que avant 1981 tous ceux qui n'auront pas la possibilité de transmettre leur exploitations à leur descendance aient abandonné au plus tard à 65 ans leur activité en ne gardant qu'une superficie de l'ordre de 1 ha. Combien sont-ils ? Quelle surface libèreront-ils ?

On ne peut tenter de répondre à ces questions que par des approximations très empiriques. La dimension moyenne des exploitations sur lesquelles une succession est assurée (un fils actif présent sur l'exploitation) est de 25 ha. Dans le cas d'absence totale de successeur cette dimension serait de 9,5 ha. (Stat. Ag. série Etudes n° 28 tableau 13). Si faute de mieux, nous retenons des propositions analogues pour le groupe qui nous intéresse maintenant (il y a un biais certain, car ce fait de se maintenir en activité après 65 ans n'est sûrement pas indépendant de la dimension de l'exploitation mais on ne connaît ni le sens, ni l'importance de ce biais).

On aboutit aux résultats suivants :

$$9,5 x_1 + 25 x_2 = 2\ 884\ 000$$

$$x_1 + x_2 = 187\ 000$$

$$\text{soit } x_1 = 115.550 \text{ (exploitants sans succession)}$$

$$x_2 = 71.450 \text{ (exploitants avec succession)}$$

Les hectares contrôlés par les exploitants sans succession seraient au nombre de 1 100 000 (115 500 x 9,5). S'ils retiennent chacun 1 ha pour leur usage personnel l'ordre de grandeur des terres libérées par cet abaissement de l'âge de la retraite serait de 985 000 ha.

Il convient de bien réaliser que ce flux supplémentaire provoqué par l'application des mesures étudiées ne préjuge pas l'âge au départ ; c'est une situation à une date donnée (1981) où l'on constate qu'il n'y a plus d'exploitants de plus de 65 ans sans successeur. Pour arriver à cette situation des départs ont eu lieu aussi bien à 80 ans qu'à 56 ans.

La tendance naturelle à l'abaissement de l'âge de la retraite n'a pas été prise en compte dans la mesure des flux de sorties spontanés. Aussi ne serait-il pas surprenant qu'en toutes hypothèses une fraction importante de ce flux maximum se manifeste. Nous retiendrons à titre de comparaison, en plus du cas où tous les agriculteurs de plus de 65 ans disparaîtraient de la scène économique, une hypothèse faible où cette disparition n'affecterait que 50% de ceux qui n'ont pas de succession et une hypothèse moyenne où ce serait 75% d'entre eux qui avanceraient leur cessation d'activité.

b) - Un deuxième effet peut se faire sentir sur ceux qui en 1971 ont de 45 à 54 ans et auront de ce fait moins de 65 ans et plus de 55 ans en fin de période.

Les hypothèses retenues précédemment (table de mortalité professionnelle) consistent à supposer qu'environ un tiers des membres de ce groupe (126 000 sur 374 000) cesserait son activité agricole pendant la période de 10 ans étudiée, quittant au plus 2,74 millions d'hectares (sans préjuger des possibilités de succession). Ces départs correspondent à tous ceux qui prennent leur retraite vers 60 ans (cf tableau 14).

De combien ce flux pourrait-il être majoré ? Rien ne permet de répondre sans étude spécifique de ce problème. Notons qu'en France la proportion des agriculteurs d'un âge donné ayant bénéficié de l'IVD avant le 1.1.68 peut être estimée à 9,5 % avant 65 ans (variant de 2,4 à 15 % suivant les régions) et à 21,4 % entre 65 et 70 ans (variant de 6,2 à 31,4 %). Mais ceci est trop contingent pour être un guide sûr (1).

Une majoration de l'ordre de 20 % nous semble être un maximum, mais vraisemblablement les variations régionales seront importantes. En toutes hypothèses les sorties supplémentaires seront provoquées sur des exploitations en moyenne plus petites que la moyenne (de l'ordre de 10 ha) si bien qu'en toutes hypothèses le supplément de terres libérées serait relativement réduit. Nous retiendrons respectivement 10 %, 15 % et 20 % de majoration comme hypothèse faible, moyenne et forte ; ce qui correspond à des flux de 12 500 à 25 000 sorties, soit 125 000 ha à 250 000 ha en 10 ans.

c) - Enfin l'effet des mesures sur les mutations professionnelles est trop dépendant de l'environnement économique des exploitations, de la croissance des secteurs non agricoles et des actions politiques diverses en faveur de la conversion, pour qu'il soit possible de faire des prévisions, surtout à l'échelon national.

Les hypothèses initiales renaient 65 000 départs avant 55 ans pour l'ensemble de la période correspondant au maximum à 1,7 million d'hectares (cf tableau 14). Là les départs correspondent sans doute très souvent à une réelle libération des terres et d'autre part la dimension moyenne des exploitations quittées est évaluée par excès à 26 ha (170.000/65.000).

(1) Cf annexe méthodologique - paragraphe 3

VARIATIONS REGIONALES

Le meilleur guide pour évaluer les variations de l'incidence des mesures d'incitation au départ des agriculteurs suivant les régions, est sans doute l'examen de l'efficacité régionale des mesures déjà en vigueur. Ces mesures concernent les départs à la retraite, il s'agit alors de l'IVD et de nombreuses données sont disponibles. Quant aux mesures relatives aux mutations professionnelles d'exploitants agricoles, elles ont été suivies de si peu d'effets que l'examen des variations régionales offre peu d'intérêt.

MODE DE FAIRE VALOIR

Pour tenter d'apporter quelques lumières sur le mode de faire valoir des terres libérées, il faudrait s'appuyer d'une part sur les variations régionales envisagées ci-dessus et sur l'étude du remplacement des chefs d'exploitation, dans laquelle le statut des terres des exploitations sans succession est évalué par région de programme.

1er tableau

exploitations agricoles entre 1955 et 1971

	1955	1963	(a) 1967 (b)	1971 (1)	taux annuel de variation en %	
					55-63	63-67
Nombre total d'exploitations	2 286	1 899	1 960	1 495	- 2,3	- 2,9
dont à temps partiel		403				
Classes						
< 5 ha	800	548	448	488	- 4,7	- 4,8
5 à < 10	477	364	298	308	- 3,3	- 4,9
10 à < 20	536	485	426	413	- 1,4	- 3,3
20 à < 50	378	394	400	375	+ 0,4	+ 0,3
50 et +	95	108	118	122	+ 1,5	+ 2,1
Age du chef	1 375*	930	829*	628	- 4,9	- 2,8
45 - 54 ans	635*	405	372*	374	- 5,4	- 2,1
Surface agricole	32 426	32 193	32 006	30 000	- 0,09	- 0,15
utilisée (a)						
utilisée (b)		30 233	30 102	30 000		(d)
Unité :						
Exploitations de moins de 20 ha	12 936	10 947	9 469		- 2,2	- 3,9
1 000 ha						
Surf. ag. utilisée (a)		10 888	9 305	7 845		- 4,1
Surf. ag. utilisée (b)						
Exploitations de 55 ans et +	11 379	12 771			+ 1,2	
et +			10 500	8 723		- 3,6

(1) Cf tableaux n° 11 et 13.

(a) Avant 1967, on utilisait la définition "surface agricole utile" qui comprenait certains espaces (sols des bâtiments et des cours et des landes non productives) qui ont été exclus dans la définition adoptée depuis 1967 : "surface agricole utilisée" (b)

(c) Cette forte baisse d'effectifs des exploitants de plus de 55 ans entre 1967 et 1971 est due essentiellement au fait que les classes creuses 1914-1916 atteignent l'âge de 55 ans pendant cette période.

(d) L'attraction des chiffres ronds nous a fait retenir 30 Millions d'hectares pour 1971, ce qui correspond à une variation annuelle de la SAU entre 1967 et 1971 légèrement inférieure à celle de la période précédente. Ce taux de variation n'a pas de signification.

* Ces nombres ont été obtenus par interpolation.

2ème tableau de synthèse ; entrées et sorties d'exploitants
superficies libérables et libérées dans diverses hypothèses

	unités			1000 exp.	
	1955 - 1963	1963 - 1967	1971 - 1981	1000 ha	
NOMBRE D'EXPLOITANTS	Sans majoration des départs				
	Hyp a	Hyp b	Hyp c		
Nbre d'expl. en début de période (0)	2 284	1 889	1 495	1 495	1 495
Sorties totales d'expl. au cours de la période (1)	805	410	632	632	632
Sorties sans succession (au sens large) (2)	385	210	367	408	449
Sorties sans succession (au sens large) (3)	420	200	265	224	183
Solde de la période (4)	- 385	- 210	- 367	- 408	- 449
Nbre d'Exp. en fin période (5)	1 899	1 689	1 128	1 087	1 046
NOMBRE D'HECTARES					
Superficies libérables (1')	8 800	5 500	8 800	8 800	8 800
Superficies libérées (2')	1 850 (-)	2 000(-)	3 010	3 625	4 240
Superficies reprises (3')	6 950 (+)	3 500(+)	5 790	5 175	4 560

Nota : (-) signifie qu'il s'agit d'une évaluation par défaut
(+) signifie qu'il s'agit d'une évaluation par excès

Notes sur le 2^{ème} tableau de l'annexe II

Par construction nous avons les identités suivantes :

Sorties totales (1) = sorties sans succession (2) + sorties avec succession (3)

Solde de la période (4) = -sorties sans succession au sens large (2)

de même en ce qui concerne les surfaces ;

Superficies libérales (1') = Superficies libérées (2') + Superficies reprises (3')

Pour le passé les données correspondent à celles qui ont été établies dans le chapitre II.

Les hypothèses concernant la période 1971 - 1981 ont été divisées en deux groupes afin de séparer l'action possible des mesures sur les entrées (en abaissant le nombre de reprises d'exploitation) et sur les sorties (accentuation des départs).

Le 1^{er} groupe d'hypothèse correspond à un flux de sortie global identique dans les trois cas a) a) et c) et égal à 632 000, c'est-à-dire au nombre de sorties considéré comme probable en l'absence des mesures (Chap. III p. 46). L'hypothèse a) correspond aux flux considérés comme probables en l'absence des mesures (Chap III p. 46 et 54) le taux global de renouvellement est de 42 %.

L'hypothèse c) correspond à un taux global de renouvellement de 29 % c'est-à-dire que les successions (au sens large) se réduiraient aux successions familiales au sens strict. Les successeurs ne travaillant pas à temps plein sur l'exploitation ou en surnombre renonceraient dans cette hypothèse à prendre la direction d'une exploitation (cf. tableau 14. L'hypothèse b) est intermédiaire entre a) et c).

FRANCE

TABLE DES MATIERES.

	<u>Page</u>
CHAPITRE I. : <u>ANALYSE DE L'OBJET DE L'ETUDE</u>	64
A. Objet	64
B. Les différentes composantes du flux de sortie des exploitants agricoles	66
CHAPITRE II. : <u>LES FLUX DE SORTIE DES EXPLOITANTS AGRICOLES</u>	
<u>DANS LE PASSE.</u>	73
Remarque préliminaire	73
A. Le flux global des sorties d'exploitants suivant l'âge	73
1) Période 1955 - 1963	74
2) Période 1963 - 1967	75
3) Evolution d'une période à l'autre	77
4) Variations régionales	79
B. Les surfaces correspondant aux départs des exploitants	90
1) Evaluation du flux global	90
2) Période 1955 - 1963	93
3) Période 1963 - 1967	94
C. Destination des surfaces rendues disponibles	96
1) Pour la période 1955 - 1963	96
2) Pour la période 1963 - 1967	99
3) Variations régionales	100
CONCLUSION	103
CHAPITRE III. : <u>LES FLUX DE SORTIE DES EXPLOITANTS AGRICOLES</u>	
<u>ENTRE 1971 ET 1981</u>	106
A. Méthode	106
B. Les départs et les entrées d'exploitants entre 1971 et 1981	107

	<u>Page</u>
C. Les terres rendues disponibles par les départs d'exploitants	111
1) Surfaces quittées par les exploitants au cours de la période 1971 - 1981	111
2) Successions familiales, extra-familiales et absence de succession	115
3) Variations régionales	117
 CONCLUSION	 122
 ANNEXE	 124

PARTIE III : I T A L I E

F. PLATZER
N. MORANO

NOTE PRELIMINAIRE

1. Objet de l'étude

La prime d'apport structurel (P.A.S.) est destinée aux personnes qui, indépendamment de leur âge, désirent abandonner l'activité agricole et affecter leur terre à la réalisation du programme "Réforme de l'Agriculture". L'indemnité complémentaire de revenu (I.C.R.) sera par contre accordée uniquement aux agriculteurs âgés de plus de 55 ans à condition qu'ils cessent leur activité agricole et affectent leurs terres à la réalisation du programme précité.

L'objet de la présente étude, réalisée pour le compte de la Direction Générale de l'Agriculture de la CEE, est de préciser, dans la mesure du possible, les effets que les deux mesures pourront avoir dans la Communauté.

2. Catégories d'exploitants et d'exploitations agricoles définies dans l'optique des mesures prévues par le Memorandum

Les effets des deux mesures visées par le Memorandum doivent être étudiés en fonction des aspects qui caractérisent dans la pratique les différentes catégories d'exploitants agricoles. Le recours à la prime d'apport structurel et à l'indemnité complémentaire de revenu pourra dépendre des rapports qui existent entre l'entreprise, la propriété et la main-d'oeuvre et par conséquent du type d'exploitant qui fait valoir l'exploitation. On ne peut en effet s'attendre à ce que l'exploitant-proprétaire cultivateur réagisse aux mesures du Memorandum de la même façon que l'exploitant-proprétaire qui emploie de la main-d'oeuvre salariée. De même, on peut prévoir un comportement différent dans le cas du fermage selon qu'il s'agira d'un exploitant "cultivateur direct" ou d'un "exploitant capitaliste".

La classification ci-dessous vise à permettre l'analyse de ces différents aspects.

a) Exploitant "cultivateur direct" avec main-d'oeuvre familiale

Il s'agit d'exploitations familiales en propriété, appelées également propriétés en faire-valoir direct. Les différences que peut présenter le rapport entre l'importance de l'exploitation et la main-d'oeuvre familiale permet surtout de distinguer une forme autonome, dans laquelle ces deux grandeurs s'équilibrent,

d'une forme non autonome où la quantité de main-d'oeuvre familiale excède les besoins de l'exploitation; l'excédent de main-d'oeuvre est généralement utilisé en dehors de l'exploitation, en agriculture ou dans d'autres activités. On peut qualifier en dernier lieu de forme intermédiaire celle où la main-d'oeuvre familiale n'est pas suffisante et doit être complétée par de la main-d'oeuvre étrangère à l'exploitation.

Ce type d'exploitation se rencontre sur des terres exclusivement en propriété et sur des surfaces en propriété et en fermage. En général, l'exploitant est une personne physique ; parfois, ses fonctions sont exercées simultanément par des parents (forme assimilable à l'agriculture de groupe). Le remplacement de l'exploitant s'effectue normalement par voie héréditaire.

b) Exploitant-proprétaire avec main-d'oeuvre salariée

Il s'agit de la propriété agricole dite "capitaliste". Pour déterminer les surfaces libérables et libérées, il faut considérer à part l'agriculteur qui assume la fonction de directeur technique et qui de ce fait exerce la profession agricole à titre principal ou exclusif. Dans d'autres cas, le directeur technique est un salarié de l'exploitant qui exerce par ailleurs d'autres activités. L'exploitation peut en outre appartenir à une société anonyme ou à des organismes de droit privé ou de droit public.

Alors que dans le premier cas, la succession permet de considérer l'exploitation comme libérable, dans les autres cas, l'exploitation n'est généralement libérable que par sa mise en vente.

c) Exploitant-proprétaire avec main-d'oeuvre fournie par des métayers

C'est le type d'exploitation à deux exploitants : le propriétaire de l'exploitation et le métayer.

La cessation des rapports entre ces deux exploitants engendre des conséquences particulières. De toute façon, une surface se trouve libérée du fait du départ du métayer.

Les terres disponibles dans ce type d'exploitation présentent en outre des caractéristiques propres du fait de la loi qui interdit notamment que le métayer partant soit remplacé par un autre métayer.

Le métayer se rencontre principalement en Toscane, en Ombrie, en Emilie, dans les Marches, en Venetie et dans le Frio.

d) Exploitant-fermier avec main-d'oeuvre salariée

Il s'agit du grand fermage ou fermage capitaliste, concentré notamment dans la plaine du Pô.

La taille des exploitations (environ 200 ha) et l'orientation de la production (riz, fourrages, élevage de vaches laitières) exigent du fermier qu'il dispose d'importants capitaux et d'aptitudes particulières à la gestion. La diminution déjà amorcée du nombre de cette catégorie d'exploitants va se poursuivre.

Le propriétaire de l'exploitation est absent du processus de production; il n'en ressent pas les moindres conséquences de cette évolution du fait de la nécessité d'améliorer et de moderniser les bâtiments et d'aménager des terres. Il s'ensuit une tendance à gérer directement ces exploitations ou à les vendre, ce qui entraîne un apport de surfaces libérées. Fréquemment, ces exploitations appartiennent à des oeuvres de charité ce qui favorise par là un certain immobilisme.

e) Exploitant-fermier avec main-d'oeuvre familiale

Ce type d'exploitant est à la tête d'exploitations autonomes et non autonomes données à ferme. La législation en vigueur, ainsi que celle qui est en discussion au Parlement, retire au propriétaire la possibilité de résilier le bail et celle de fixer le montant; en cas de vente de l'exploitation, elle accorde au fermier un droit de préemption. Le fermier a donc, en fait, la possibilité de transmettre son exploitation à ses enfants. Cette possibilité constitue évidemment une entrave : la mobilité des terres.

3. Définition intéressant la matière traitée

Cette classification détaillée confère aux notions de "surfaces libérables" et de "surfaces libérées" un sens qui est incontestablement plus étroitement lié aux effets que la P.A.S. et l'I.C.R. pourront avoir dans le cadre des diverses catégories d'agriculteurs et d'exploitations.

La notion de "surfaces libérables", mise au point par les experts des six pays au cours des réunions préliminaires concernant la présente étude, couvre les terres agricoles qui de 1970 à 1980 seront transférées par succession, par changement de profession ou renonciation de l'exploitant à l'activité agricole. Il faut y ajouter les surfaces qui feront l'objet de transferts à titre onéreux entre propriétaires exploitants ou non.

Il est aisé de constater que cette définition comprend presque tous les mouvements qui correspondent normalement à un transfert de propriété. En sont exclues les donations et les expropriations d'utilité publique, ces dernières étant toutefois comprises dans la définition de "surfaces libérées".

Néanmoins, il convient de noter, aux fins de la présente étude, que les caractéristiques des donations ne diffèrent pas de celles des successions; on sait qu'elles peuvent être faites au bénéfice d'un ou plusieurs exploitants ou non-exploitants ou encore de plusieurs personnes dont certaines sont exploitants. Il est clair que les terres faisant l'objet de cette opération doivent être comprises dans la surface libérable.

La "surface libérée" est une partie de la surface libérable. Elle comprend la surface qui ne sera pas transmise à un membre agriculteur de la famille de l'exploitant. Cette notion comprend les terres échues par succession et destinées à des héritiers non agriculteurs tout comme les terres faisant l'objet d'une donation au bénéfice de personnes qui n'exercent pas l'activité agricole. Néanmoins, font partie de la surface libérée les terres vendues sur le marché libre par des exploitants, les terres d'exploitations qui disparaissent par suite de morcellement et de l'absorption des surfaces correspondantes par d'autres exploitations, les surfaces expropriées.

3.1. Notion pratique de "surface libérée"

Pour mieux comprendre la notion de "surfaces libérées", il est peut-être nécessaire de rappeler les objectifs que vise la présente étude.

S'il faut entendre par "surface libérée" la surface qui peut être mobilisée pour l'agrandissement d'exploitations qui répondent aux critères prévus par le Memorandum, il semble évident que les surfaces expropriées ne peuvent pas être considérées comme des surfaces libérées. Par décision de l'autorité publique ces surfaces sont destinées à la réalisation d'objectifs qui ne peuvent influencer qu'indirectement sur l'amélioration des structures agricoles, de sorte qu'on ne peut les considérer en toute hypothèse comme disponibles pour la réalisation du programme.

Si, en revanche, il faut ranger également dans les surfaces libérées les terres qui doivent être retirées à l'agriculture, les surfaces expropriées pourraient faire partie de la surface libérée. Il ne faut toutefois pas oublier que si l'on doit calculer le coût d'application de la P.A.S. et de l'I.C.R. sur la base de la surface qui pourra probablement être libérée, le fait d'inclure les terres expropriées donnerait des coûts supérieurs aux coûts effectifs.

Il importe de noter en outre que toutes les terres qui, à première vue, pourraient être classées dans la catégorie des surfaces libérées ne pourront pas être rangées dans cette catégorie.

La question ne se pose certainement pas pour les terres qui seront cédées à l'organisme préposé à la réalisation de l'objectif visé. En revanche, elle concerne les terres qui passeraient directement de l'exploitant - décidé à bénéficier de la P.A.S. ou de l'I.C.R. - à une autre personne. En effet, la cession de la totalité d'une exploitation à une personne qui ne cultive pas d'autres terres ne contribuerait nullement à améliorer les structures; il en irait de même de la cession de parcelles ou d'exploitations autonomes qui seraient morcelées et cédées à des personnes ne possédant pas de terres. La formulation du Memorandum n'est pas du tout explicite dans les cas où l'on ne semble pas octroyer la prime d'apport structurel ou l'indemnité complémentaire de revenu. C'est pourquoi la catégorie des surfaces libérées ne comprend pas les terres qui du fait d'un transfert de propriété, à quelque titre que ce soit, n'entraînent pas de modification des structures existantes et dont les terres ne sont pas affectées à de nouvelles structures.

Toutefois si, pour définir les surfaces libérables, on ne tenait compte que de ce principe, on finirait par inclure dans ces surfaces, les terres, qui, par succession, passent à un héritier agriculteur qui cultive déjà d'autres terres. Il n'est pas exclu que les surfaces reçues par héritage, ajoutées à la terre que l'héritier cultive déjà, entraînent une amélioration des structures. Il en serait de même pour les donations lorsqu'elles comportent précisément des transferts de surface au bénéfice de personnes qui cultivent d'autres terres. Un critère de ce genre serait donc en contradiction avec la définition même de la surface libérée qui, comme on l'a vu, ne comprend pas les terres qui sont transmises par voie d'héritage.

Dès lors, étant donné que les successions sont régies par des dispositions juridiques qui assurent aux héritiers leur part d'héritage, il est clair que le transfert de la terre aux héritiers agriculteurs s'effectue en vertu de la loi. Il ne serait donc pas raisonnable de penser que pour rendre ce transfert effectif, la P.A.S. ou l'I.C.R. doive intervenir dans les successions ad mortis causa; l'exploitant du reste, le de cujus, n'aurait pas la possibilité matérielle de présenter la demande et de percevoir la "prime" ou l' "indemnité". C'est pourquoi ces terres sont exclues des surfaces libérées.

Par contre, il conviendrait de préciser si les deux mesures seront applicables aux partages entre vifs. En d'autres termes, on pourrait rencontrer le cas de l'exploitant qui, en vue de bénéficier de la P.A.S. ou de l'I.C.R. - ce qui implique la présence dans la cellule familiale d'héritiers agriculteurs qui cultivent déjà d'autres terres - décide de se retirer de l'agriculture et d'affecter ses terres à l'amélioration des structures par un partage et donc en les transmettant à ses héritiers. Etant donné que le but des deux mesures du Memorandum est de favoriser la cession des terres pour améliorer les structures, ces mesures devraient être appliquées également dans ce cas. Les terres intéressées devraient donc faire partie de la surface libérée.

Il convient aussi d'examiner le cas de terres transmises par donation. Si l'on fait abstraction des mesures du Memorandum, on ne devrait pas prendre en considération les terres reçues en donation par un exploitant agricole; par contre, les terres données à des personnes n'exerçant pas l'activité agricole en feraient partie. En revanche, les mesures proposées par le plan habilite l'exploitant à donner ses terres à un autre exploitant en bénéficiant de la P.A.S. ou de l'I.C.R. Dans ce cas, les terres transférées par donation à des exploitants devraient être comprises dans la surface libérée.

Il convient ensuite d'inclure dans cette surface d'une part les terres appartenant à des exploitants qui feront probablement l'objet d'une mutation au cours de la période de référence sur laquelle porte l'étude, d'autre part celles qui pourront être données à ferme.

En définitive, il y a lieu de considérer comme "surfaces libérées" celles qui, en raison de la prime d'apport structurel et de l'indemnité complémentaire de revenu, seront directement cédées par des exploitants à d'autres exploitants ou à des organismes qui auront pour tâche de les recevoir et de les utiliser aux fins visées par le programme.

3.2. Essai de synthèse

Une synthèse des notions de "surface libérable" et de "surface libérée" conduit aux conclusions suivantes :

Ces principales causes de transferts permettant de mobiliser les terres destinées à la réforme de l'agriculture sont :

- a1 - le décès de l'exploitant ;
- a2 - le fait pour l'exploitant de se retirer de l'activité agricole (mise à la retraite ;
- a3 - le renoncement de l'exploitant à l'exercice de l'activité agricole (changement de profession).

Les types de transfert de la terre correspondant à ces causes sont les suivants :

- b₁ - successions ad mortis causa (provoquées exclusivement par le décès de l'exploitant) ;
- b₂ - successions entre vifs (peuvent résulter du renoncement de l'exploitant à l'activité agricole ou au changement de profession) ;
- b₃ - donation des terres (les causes sont les mêmes que pour b₂) ;
- b₄ - vente des terres (les causes sont les mêmes que pour b₂) ;
- b₅ - cession des terres à ferme (les causes sont les mêmes que pour b₂) ;

Les mutations que provoquent ces transferts constituent la "surface libérable".

La "surface libérée" comprend :

- c₁ - les terres obtenues par succession ad mortis causa par des héritiers non agriculteurs ;
- c₂ - toutes les terres provenant de successions entre vifs, à condition que les deux mesures du Memorandum soient applicables pour la partie des terres destinée à des héritiers agriculteurs, autrement les seules terres obtenues par les héritiers non agriculteurs ;
- c₃ - les terres transférées par donation, à condition que, dans ce cas aussi, les deux mesures visées par le Memorandum soient applicables à la partie des terres donnée à des bénéficiaires agriculteurs, autrement les seules terres données à des bénéficiaires non-agriculteurs ;
- c₄ - les terres qui seront probablement vendues à des exploitants agricoles ;
- c₅ - les terres qui seront données à ferme à des exploitants agricoles et celles qui seront cédées par les fermiers en application du programme ;
- c₆ - les terres qui proviennent de la résiliation du contrat de métayage et qui sont cédées en vue de la réalisation du programme.

I. ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE ET TENDANCES INDIQUEES PAR L'EVOLUTION RECENTE

Pour évaluer les surfaces libérées, il semble opportun d'analyser d'abord les changements de structure que les tendances actuelles permettent de prévoir. Il s'agit, en fait, de présenter la situation actuelle de l'agriculture italienne en mettant l'accent sur la propriété et sur l'exploitation, ainsi que sur les caractéristiques de l'exode agricole au cours d'un passé récent. Sur la base de ces aspects fondamentaux, l'analyse statistique et la comparaison des données du recensement général de l'agriculture de 1961 et de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles, également réalisée par l'ISTAT et se référant à décembre 1967, permettront d'apprécier quantitativement la mobilité des terres.

1. La propriété foncière

Il convient de considérer séparément l'aspect juridique qui est celui de la propriété et l'aspect économique qui concerne l'exploitation. Bien que le second prédomine aux fins de la présente étude, il ne doit pas faire oublier le premier qui, dans certains cas, conditionne dans un sens positif ou négatif l'évolution des exploitations.

1.1. Propriété privée et propriété des collectivités

Dans l'immédiat après-guerre (1947), l'Institut national d'économie agricole a mené, sur une base cadastrale, une enquête sur la répartition de la propriété foncière en Italie. Les résultats, d'abord publiés par région, ont été réunis et commentés en 1956 dans un rapport général rédigé par G. Medici. C'est à cette source, la seule disponible, que nous nous référons pour indiquer quelques unes des caractéristiques du régime de la propriété.

On remarque que la propriété privée représentait 77,5 % de la superficie recensée et la propriété des collectivités les 22,5 % restants, mais aussi que les terres des collectivités étaient moins productives que les terres appartenant à des particuliers et distribuées différemment sur le territoire national (prédominance dans les zones alpines). Il ne semble pas que ce rapport ait subi par la suite des modifications sensibles.

1.2. Importance de la propriété privée

Nous nous bornons ici à fournir quelques données sur les propriétés privées, en signalant que les situations locales peuvent s'écarter sensiblement de la moyenne : 55,9 % des propriétés avaient moins de 0,50 ha et représentait 4,1 % de la superficie; 29,4 % avaient entre 0,50 et 2 ha et

représentaient 13,3 % de la superficie; 10 % avaient entre 2 et 5 ha et représentaient 13,6 % de la superficie, 3,5 % avaient entre 5 et 10 ha et représentaient 10,6 % de la superficie. On estimait donc que 55 % du sol cultivable (terres arables et cultures ligneuses spécialisées) se répartissaient entre des propriétés de moins de 10 ha.

Parallèlement aux propriétés individuelles, il existe des propriétés indivises appartenant à plusieurs personnes. Ces propriétés sont nées de partages successoraux et peuvent être considérées comme une forme de "fusion" de propriétés ayant, dans certains cas, des effets sur la gestion. On comptait en moyenne 1,4 propriétaire par propriété.

Une mise à jour partielle des données a eu lieu pour 1955, compte tenu des effets des dispositions législatives qui prévoyaient des allègements fiscaux et financiers pour la formation de petites propriétés familiales (ce point sera repris au paragraphe 1.3.2.1.), des effets de la réforme foncière et des ventes. La mise à jour tient également compte des donations, des successions et des partages.

La comparaison entre 1947 et 1955 fait ressortir un accroissement des propriétés de moins de 100 ha et un recul des propriétés dépassant 100 ha. Le tableau 1 fournit de plus amples détails à ce sujet.

TABLEAU 1 : DISTRIBUTION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE PRIVÉE

Classes de grandeur	Situation en 1947		Situation en 1955	
	nombre en milliers	milliers d'ha	nombre en milliers	milliers d'ha
jusqu'à 0,50 ha	5.135,8	875	5.285,9	945
de 0,50 à 2 ha	2.795,1	2.883	2.944,3	3.115
de 2 à 5 ha	950,1	2.943	1.013,1	3.184
de 5 à 10 ha	330,7	2.290	376,7	2.593
de 10 à 25 ha	192,8	2.945	213,3	3.240
de 25 à 50 ha	60,9	2.104	62,6	2.156
de 50 à 100 ha	28,4	1.956	28,4	1.960
de 100 à 200 ha	12,9	1.782	12,3	1.700
de 200 à 500 ha	6,5	1.947	5,7	1.740
de 500 à 1.000 ha	1,4	971	0,9	570
de 1.000 ha et plus	0,5	876	0,2	370
	9.515,2	21.573	9.943,5	21.573

Source : Medici : La distribuzione della proprietà fondiaria in Italia. Relazione generale. (La distribution de la propriété foncière en Italie. Rapport général). 1956.

Malgré son caractère exceptionnel, la période considérée confirme la grande mobilité de la propriété foncière en Italie. Précisons, sur la base notamment d'éléments qui seront fournis ci-après, que le processus de fractionnement de la propriété tend à se poursuivre de façon constante.

1.3. Evolution de la propriété

1.3.1. Diminution du nombre des propriétés

La diminution du nombre des propriétés et partant du nombre des propriétaires est un phénomène sporadique et exceptionnel. Il peut arriver qu'une propriété fasse l'objet d'un transfert pour agrandir une autre propriété existante. En revanche, le phénomène inverse est plus fréquent et d'une plus grande ampleur. Au cours de la période considérée, la formation et l'agrandissement de grandes propriétés ont en outre été entravés par la crainte de nouvelles réformes foncières.

1.3.2. Augmentation du nombre des propriétés - Fractionnement des propriétés

Deux faits contribuent à l'augmentation du nombre des propriétés : en premier lieu, le système successoral qui assure l'égalité des droits à tous les héritiers et entraîne la division physique du fonds qui fait l'objet de la succession entre les héritiers, ensuite les mutations. Pour ces dernières, il convient d'observer que dans de nombreuses zones, notamment en Italie du sud, on vend des parcelles et non des exploitations complètes avec les bâtiments, ce qui explique que même des propriétés petites et moyennes se vendent mieux si elles sont fractionnées.

1.3.2.1. Facilités consenties par l'Etat pour la formation de propriétés familiales

Pour encourager la formation de propriétés familiales, l'Etat accorde depuis 1948 des allègements fiscaux et des facilités de crédit qui sont maintenant révisés par la loi du 26 mai 1965 relative aux "Mesures pour le développement de la propriété en faire-valoir direct". Alors qu'au début il était prévu pour chaque achat de propriété une limite supérieure, on a par la suite adopté le critère inverse, c'est-à-dire une limite inférieure au-dessous de laquelle aucun avantage n'est accordé. Actuellement, des prêts sont

consentis d'une durée de 40 ans au taux annuel d'intérêt de 1 % jusqu'à concurrence du montant total du prix d'achat du fonds. Les facilités sont accordées tant pour la formation de nouvelles propriétés en faire-valoir direct que pour l'agrandissement de celles qui existent déjà. Les allègements fiscaux qui peuvent aussi entrer seuls en ligne de compte portent sur les droits d'enregistrement.

Ces mesures qui visent à transformer en propriétaires exploitants directs des agriculteurs cultivant déjà la terre à un autre titre (métayers, colons partiaires, fermiers, etc.) s'écartent des mesures adoptées dans d'autres pays, où l'on s'efforce d'améliorer les structures en mettant l'accent sur la possession (p.ex. avec le fermage) plutôt que sur la propriété. Rappelons à ce propos l'importance que revêt l'arboriculture dans l'agriculture italienne et la difficulté qu'il y a à régler cette spéculation lorsque les terres n'appartiennent pas à l'exploitant.

Il existe une abondante documentation statistique sur les propriétés en faire-valoir direct qui se sont constituées grâce aux facilités consenties par la loi. Nous fournissons ci-après quelques données de synthèse à ce sujet (tableau 2).

Depuis 1948, les transferts ont intéressé 2 millions d'ha et près de 1 million de nouveaux propriétaires.

Entre 1948 et 1966 la superficie moyenne transférée a été de 1,95 million d'ha. La superficie moyenne des propriétés qui se sont formées chaque année entre 1957 et 1966 est en ha : 1,75; 2,00; 2,30; 1,92; 1,91; 2,18; 2,24; 2,39; 2,45 et 3,06.

Les terres transférées entre 1948 et 1963 provenaient de propriétés en faire-valoir direct (18,5 %), de petites exploitations (41 %), d'exploitations moyennes (20 %), de grandes exploitations (17,1 %) et de collectivités publiques (3,4 %).

Bien que l'on puisse observer une augmentation progressive de la taille des exploitations, celle-ci demeure modeste et de loin inférieure à la taille de l'exploitation autonome,

sauf pour les exploitations constituées au titre de la loi de 1965. En général, il ne s'agit pas de la formation d'exploitations nouvelles (on sait que les propriétaires actuels étaient auparavant fermiers ou métayers), mais de la consolidation et de la stabilisation des exploitations existantes, avec transformation en propriétaires d'exploitants qui auparavant n'étaient pas propriétaires. Tout ceci pose des problèmes nouveaux et difficiles à résoudre en ce qui concerne les propositions du mémorandum.

TABEAU 2 : FORMATION DE PROPRIETES EN FAIRE-VALOIR DIRECT GRACE AUX ALLEGEMENTS FISCAUX ET AUX FACILITES DE CREDIT (SITUATION AU 31.12.1968)

	Nombre d'acheteurs	Superficies achetées en ha	
Avec allègements fiscaux et facilités de crédit :			
1) plan vert n° 1	42.282	227.914	
2) par l'intermédiaire de la Cassa per la formazione della proprietà contadina (caisse pour la formation de la propriété familiale)	12.383	92.119	
3) loi du 26.5.1965	15.060	226.383	
Avec allègements fiscaux seulement	907.692	1.473.053	
TOTAL	977.417	2.019.469	
Observations :			
1) à l'exclusion des régions à statut spécial (Sicile, Sardaigne, Val d'Aoste, Trentin-Haut-Adige, Frioul-Vénétie Julienne)			
2) les données se décomposent comme suit :			
	nombre d'acheteurs	superficie achetée en ha	superficie moyenne par achat (en ha)
- formation de nouvelles propriétés	8.601	148.244	17,23
- agrandissement de propriétés existantes	6.459	78.139	12,10
TOTAL	15.060	226.383	15,03

1.3.2.2. Mutations et successions

Les mutations de fonds sont influencées par les facilités accordées pour la formation de propriétés familiales, par le maintien obligatoire de l'indivision pendant 10 ans à compter du rachat des fonds attribués dans le cadre de la réforme foncière, ainsi que par le droit récent de préemption accordé en cas de transfert à titre onéreux aux fermiers exploitants directs, aux métayers ou aux colons qui ont cultivé le fonds pendant au moins 4 ans. Comme l'Italie ne connaît pas d'autres dispositions à caractère obligatoire intéressant le marché foncier, ce dernier est en général assez actif. Il l'est aussi à cause du droit des successions italien en vertu duquel tous les enfants participent au partage du fonds des parents, ce qui a pour conséquence de créer de nouveaux propriétaires, disposés selon les cas à conserver ou à vendre leur terre. Rappelons encore que l'absence fréquente de liens étroits entre les parcelles et les bâtiments facilite tant les divisions entre héritiers que les ventes de parties de propriété.

Si la demande est vive dans les zones riches, elle l'est moins dans les zones pauvres. Actuellement on constate que les émigrants qui ont abandonné temporairement l'activité agricole qu'ils exerçaient dans les zones pauvres de l'Italie méridionale pour travailler dans les centres industriels de l'Italie du nord ou à l'étranger se montrent peu enclins à investir dans l'achat de propriétés agricoles les économies qu'ils ont pu faire.

Il en résulte une grande mobilité de la propriété foncière qui a une incidence tant positive que négative sur les problèmes soulevés par le mémorandum.

1.3.3. Changements relatifs aux propriétaires (âge, sexe, profession, etc.)

Il est intéressant de connaître les changements qu'a subi du fait des mutations la composition des propriétaires par âge, sexe, profession, nationalité, etc. La réponse que l'on peut donner à cette question se limite aux résultats d'une enquête spéciale, menée dans les deux provinces de Forli et de Caserta, qui concernait les transmissions à titre onéreux de terres cultivables, pour l'année 1966 et une partie

de 1967. L'étude, effectuée à la demande de la Commission centrale du cadastre par M.A. Antonietti et F. Platzer, est intitulée : "Indagine sul mercato fondiario - Contributo metodologico" (enquête sur le marché foncier - contribution méthodologique) et se trouve actuellement à l'impression.

En voici quelques données.

A Forli, la superficie transférée a été, par rapport à la superficie du territoire, de 1,2 % en montagne, de 3 % dans les collines et de 2 et de 2,2 % dans les plaines.

En ce qui concerne les parties contractantes, on remarque que les vendeurs sont surtout des non agriculteurs, qui représentent le moitié environ du nombre des transferts et de la superficie transférée; les agriculteurs sont moins nombreux. Parmi les acheteurs, ce sont les cultivateurs exploitants directs qui prédominent, leur nombre passant de 35 % dans les collines à 45 % dans les montagnes et à 50 % dans les plaines. Les achats pour constitution de propriétés nouvelles viennent en tête (66-78 %), tandis que les autres achats sont destinés à l'agrandissement de propriétés existantes (22-45 %). Quant à l'âge des contractants, on note que les acheteurs sont plus jeunes que les vendeurs. En effet, jusqu'à 50 ans, les acheteurs l'emportent sur les vendeurs, tandis que pour les classes d'âge suivantes le rapport est inversé. L'analyse par sexe des contractants montre que le nombre de femmes qui vendent est supérieur au nombre de celles qui achètent, ce qui entraîne une masculinisation accrue de la propriété foncière.

A Caserta, le pourcentage de la superficie transférée par rapport à la superficie du territoire est moins élevé, puisqu'il passe de 0,3 % (montagne) à 0,4 % (collines) et à 0,9 % (plaine).

Pour ce qui est des parties contractantes, les vendeurs sont surtout des agriculteurs (environ la moitié), puis des non agriculteurs (environ 1/3). Parmi les acheteurs, les plus nombreux (les deux tiers environ) sont des cultivateurs exploitants en faire-valoir direct d'un autre fonds. Un peu plus de la moitié des achats sont destinés à l'agrandissement de propriétés existantes, tandis qu'un peu moins de la moitié visent la formation de propriétés nouvelles. En ce qui concerne l'âge des contractants, l'enquête effectuée à Caserta confirme celle de Forli. On remarque également que le nombre

de femmes propriétaires tend à diminuer, puisque celles qui vendent (41 - 48 %) sont plus nombreuses que celles qui achètent (25 - 34 %).

2. L'exploitation agricole

On dispose des résultats de deux recensements sur l'agriculture pour les années 1930 et 1961, ainsi que des résultats partiels de l'enquête de décembre 1967 sur la structure des exploitations agricoles. Les statistiques de 1961 et celles de 1967 ne sont pas entièrement comparables, étant donné que certains critères utilisés dans les enquêtes ont été modifiés.

Les résultats des recensements sont en outre influencés par les incertitudes objectives inhérentes aux exploitations en métayage ou en colonage partiaire, imputables à la présence simultanée de deux exploitants : le bailleur et le cultivateur, qui peuvent exercer leur activité sur d'autres terres.

2.1. Taille des exploitations

Pour l'Italie plus que pour d'autres pays, la mention de la taille moyenne des exploitations exprimée en ha est peu significative dans la pratique, en raison de la productivité très différente des diverses formes d'utilisation du sol. Ces différences peuvent même apparaître entre des zones voisines situées dans une même commune. Pour en donner un exemple, extrême il est vrai, signalons qu'un ha d'agrumes peut correspondre, du point de vue du revenu ou de la valeur, à 10 ha et plus de pâturages et de terres arables de faible qualité.

2.2. Effets de la taille de l'exploitation sur les résultats économiques

L'importance qu'attache le mémorandum à l'agrandissement des exploitations justifie que l'on examine les effets de la taille des exploitations sur les résultats économiques.

En l'absence de données comptables, nous aurons recours à des sources personnelles et à des renseignements indirects.

Les avantages des économies d'échelle se rencontrent dans les exploitations qui requièrent un capital d'exploitation important (bétail et machines) et qui ont des coûts fixes élevés. C'est le cas des exploitations d'élevage, ainsi que des exploitations pratiquant les cultures herbacées ou produisant du riz, du blé, des betteraves et enfin de celles qui pratiquent la fructiculture selon des techniques modernes. En revanche, la transformation du

raisin en vin et des olives en huile se faisant surtout dans des installations situées en dehors des exploitations, ces avantages sont réduits pour ce type d'exploitation. Il en va de même des exploitations agrumicoles qui ne requièrent pas de capitaux d'exploitation ni de bâtiments, pour les exploitations fructicoles et horticoles traditionnelles, ainsi que pour les exploitations floricoles et celles qui pratiquent la culture sous verre.

Dans certains cas, pour obtenir des résultats adéquats et plus satisfaisants, il est nécessaire de transformer radicalement les structures de production. Cela vaut par exemple dans l'arboriculture pour de nombreuses plantations, vieilles et non rationnelles, d'agrumes, d'oliviers, d'arbres fruitiers et de vignes.

2.3. Evolution des exploitations

Le Notiziario (bulletin) Istat d'avril 1969 donne les premiers résultats de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles (décembre 1967), résultats que nous reproduisons ci-après.

La première indication qui ressort de la comparaison entre les données de l'enquête de 1967 et le recensement de 1961 est que le nombre des exploitations a diminué de 416.000 unités environ, soit 10 % environ du total (1).

En ce qui concerne les modes de faire-valoir, il y a lieu de considérer séparément l'évolution par rapport à 1961 des exploitations et de la superficie. Pour ce qui est du nombre des exploitations, en effet, tous les modes de faire-valoir ont subi un recul, à l'exception des exploitations employant des salariés. Les exploitations en faire-valoir direct en particulier ont diminué d'environ 245.000, soit 7 %; pour le colonat partiaire sur des terres constituées en fermes (colonia parziaria appoderata) la diminution a été de 116.000 exploitations (- 36,6 %), tandis que le nombre des exploitations opérant selon un "autre mode de faire-valoir" a baissé de 62.000 (- 38,4 %). En revanche, le nombre des exploitations employant des salariés a augmenté d'environ 7.000 (+ 2,3 %). En ce qui concerne la superficie, les diminutions affectent exclusivement le colonat partiaire sur des terres constituées en fermes avec 1.201.000 ha (- 38,4 %), et "l'autre mode de faire-valoir" avec 387.000 ha (- 36,2 %), tandis que tant le faire-valoir direct que l'exploitation avec salariés enregistrent des

(1) Cette donnée ne correspond pas à celle qui est obtenue en faisant la différence entre le nombre des exploitations recensées en 1961 et le nombre des exploitations recensées en 1967. Elle est en effet fournie par une étude particulière réalisée par l'ISTAT sur les données de 1961.

augmentations de l'ordre de 575.000 ha (+ 4,4 %) pour le premier et de 393.000 ha (+ 6,1 %) pour le second.

La ventilation des exploitations par classe de superficie ressort du tableau 3 qui met en lumière le grand nombre d'exploitations de très petites dimensions existant dans notre pays.

TABLEAU 3 : EXPLOITATIONS VENTILEES PAR CLASSE DE SUPERFICIE
EN 1967 (1)

Classes de superficie ha	Exploitations		Superficie	
	Nombre	%	ha	%
jusqu'à 1,00	1.135.910	30,0	616.967	2,7
1,01 - 2,00	732.825	19,4	1.113.672	4,8
2,01 - 3,00	453.915	12,0	1.153.055	5,0
3,01 - 5,00	527.562	13,9	2.091.333	9,1
5,01 - 10,00	516.722	13,7	3.670.584	15,9
10,01 - 20,00	260.223	6,9	3.626.589	15,7
20,01 - 30,00	67.742	1,8	1.660.561	7,2
30,01 - 50,00	44.790	1,2	1.704.610	7,4
50,01 - 100,00	27.475	0,7	1.906.043	8,3
plus de 100	17.390	0,4	5.515.592	23,9
TOTAL	3.784.554	100,0	23.059.006	100,0

(1) moins les exploitations dépourvues de terres arables

Source : Istat

En effet, les exploitations de moins d'un ha de superficie dépassent 1.100.000 et constituent 30 % du total, mais leur superficie est de 617.000 ha seulement, soit 2,7 % du total. Si l'on considère les exploitations ayant jusqu'à 5 ha de superficie, on note que celles-ci, bien qu'elles représentent 75 % du total des exploitations, ne couvrent qu'un peu plus de 20 % de la superficie. Un fait important qui mérite d'être souligné est que les exploitations de plus de 20 ha, qui sont au nombre

de 157.000 et ne constituent que 4,1 % du total, ne couvrent pas moins de 10.787.000 ha, soit 46,8 % de la superficie.

Par rapport au recensement de 1961, la ventilation en pourcentage par classe de superficie n'a pas subi, en règle générale, de modifications sensibles. Il convient toutefois de signaler un net recul du nombre des exploitations de dimensions plus réduites.

Un autre aspect important mis en lumière par l'enquête concerne le titre de propriété des terres utilisées par les exploitations. Cet aspect n'est mis en évidence dans le tableau 4 qu'en ce qui concerne le faire-valoir direct et le faire-valoir avec salariés et/ou avec coparticipants, ces deux modes de faire-valoir étant considérés en bloc.

Le fait marquant est que les exploitations en faire-valoir direct et les exploitations en faire-valoir avec salariés, qui disposent de terres qui leur sont propres, s'élèvent à 2.900.000 (76,8 %), pour une superficie de 15.589.000 ha (67,7 %). Les exploitations qui disposent de terres en partie propres et en partie affermées sont au nombre de 312.000 (8,3 %) et couvrent 2.775.000 ha (12,0 %). Au total donc, les exploitations qui disposent de terres leur appartenant en tout ou en partie représentent 85,1 % du nombre des exploitations et 79,6 % de la superficie totale.

2.4. Essai de synthèse

Si l'on essaie de tracer les grandes lignes de l'évolution future et de déceler les superficies les plus susceptibles de servir à la restructuration, on constate que les "réserves de terres" apparaissent dans le colonat partiaire sur des terres constituées en formes et dans l'autre mode de faire-valoir, qui représentent des superficies égales à 10 % environ de la superficie totale agricole italienne. Ces exploitations passeront au faire-valoir avec salariés et au faire-valoir direct. Il convient d'observer toutefois que cette transformation intéresse presque exclusivement l'Italie centrale.

Une autre tendance actuelle qui pourrait se répéter dans un proche avenir est le processus de concentration des petites exploitations. Comme on le verra dans la deuxième partie, cette concentration pourrait intéresser 10 % de la superficie nationale en présentant sur les terres en métayage cet avantage que ces exploitations sont distribuées d'une façon assez uniforme sur l'ensemble du pays.

**TABEAU 4 : EXPLOITATIONS CLASSEES PAR MODE DE FAIRE-VALOIR ET PAR TITRE DE PROPRIETE DES TERRES
EN 1967 (1)**

Mode de faire-valoir	Exploitations		Superficie		Superficie moyenne par exploitation ha
	Nombre	%	ha	%	
Faire-valoir direct et faire-valoir avec salariés	3.485.046	92,1	20.452.085	88,7	5,87
- propriété	2.909.219	76,8	15.589.255	67,6	5,36
- fermage	263.554	7,0	2.088.059	9,1	7,92
- propriété et fermage	312.273	8,3	2.774.771	12,0	8,89
Colonat partiaire sur des terres constituées en fermes	200.523	5,3	1.924.804	8,3	9,60
Autres modes de faire-valoir	98.985	2,6	682.117	3,0	6,89
TOTAL	3.784.554	100,0	23.059.006	100,0	6,09

(1) A l'exclusion des exploitations dépourvues de terres arables.

Source : Istat

3. La population

3.1. Caractéristiques de l'exode

L'exode rural présente en Italie quelques caractéristiques qui lui sont propres. En général, l'abandon de l'activité agricole s'accompagne du changement de domicile, le lieu d'origine et le lieu de travail étant alors très éloignés l'un de l'autre (d'une part, les zones industrielles du nord de l'Italie et l'étranger, d'autre part, par exemple, les zones pauvres du Midi); il en découle que l'exode se double d'une émigration. Le changement de profession peut avoir un caractère définitif, auquel cas le travailleur émigre avec sa famille en rompant tout lien avec son lieu d'origine. C'est ce qui arrive par exemple quand l'exode intéresse les membres de familles de métayers, ce qui entraîne l'abandon de la ferme et la rupture partielle des liens existant entre les membres de la famille.

Dans les cas - les plus nombreux - d'exode d'exploitants ou d'aides, ce phénomène n'a pas toujours, dans les intentions, un caractère définitif. Il intéresse des éléments plus jeunes et plus valides, qui confient l'agriculture à une main-d'oeuvre plus faible, ce qui a pour conséquence un phénomène de vieillissement et de féminisation. Cela ne provoque pas toujours l'abandon immédiat des exploitations, même lorsque le chef de famille émigre, celui-ci déléguant ses responsabilités à sa femme ou à un autre parent.

Il convient en outre de souligner qu'en Italie l'exode subit le contre-coup de la conjoncture économique. Il diminue en période de basse conjoncture et reprend de façon préoccupante en période de haute conjoncture. Actuellement, étant donné la différence de revenu entre l'agriculture et les autres secteurs, il intéresse presque exclusivement le sud où les émigrations revêtent dans les zones pauvres un caractère de véritable dépeuplement.

En 1963, l'immigration nette en Italie du Nord a été de 10,3 pour 1.000 habitants résidant dans cette zone, et de 6,7 en Italie centrale, contre une émigration nette de 8 méridionaux pour 1.000 habitants dans le sud. En 1964, on a enregistré une récession et l'immigration nette a été respectivement de 3,8 et 2,9 contre une émigration nette dans le sud de 6,2. En 1965, les effets de la récession devenus encore plus sensibles et l'immigration nette est tombée respectivement à 1,1 et 2,4 contre une

émigration nette de 2,4 dans le sud. 1966 a marqué le début de la reprise économique qui s'est poursuivie au cours des années suivantes et l'exode a suivi cette évolution de près. En Italie du nord, l'immigration est passée de 2,3 pour 1.000 habitants en 1966 à 4,3 en 1967 et à 5 en 1968. Le rythme est analogue, quoiqu'un peu atténué, en Italie centrale où l'immigration est passée de 2,1 en 1966 à 2,7 en 1967 puis à 3 en 1968. C'est encore l'Italie du sud qui a fourni les émigrants qui sont passés de 3,5 pour 1.000 résidents en 1966 à 6 pour 1.000 en 1967 et à 7,4 pour 1.000 en 1968.

Soulignons qu'en 1968, le nombre d'émigrés du sud dépasse l'accroissement naturel de la population dans cette région et qu'il y a lieu d'approfondir cette question. L'Italie du nord représente 45,2 % du total de la population italienne et ne participe que pour 28,4 % à l'accroissement naturel annuel. L'Italie centrale, qui représente 18,2 % de la population participe à l'accroissement naturel pour 15,3 %. La structure est différente dans le sud qui représente 36 % de la population, mais 56,3 % de l'accroissement naturel. L'émigration dans le sud a absorbé en 1968 tout l'accroissement naturel de la population et a même fini par le faire diminuer. Si on calcule l'accroissement naturel pour 1.000 habitants, on obtient pour 1968 les données suivantes : Italie du nord : 4,7 - Italie centrale : 6,1 - Italie du sud : 11,7. Etant donné que les variations de la population du fait des migrations à l'intérieur du pays et avec l'étranger ont entraîné une augmentation nette de 3,9 pour mille habitants en Italie du nord et de 2,1 en Italie centrale et une diminution de 12,6 dans le sud, il en est résulté pour l'Italie du nord et du centre un accroissement démographique de 8,6 et 8,7 contre une décroissance de 0,9 pour mille habitants dans le sud. Ajoutons qu'en 1968, l'émigration dans le sud a affecté au total 242.884 personnes (143.253 émigrants dans le reste du pays et 99.631 à l'étranger).

Il faut considérer que la situation réelle est très probablement encore plus mauvaise que celle qui a été indiquée et qui se fonde sur des statistiques officielles, car de nombreux travailleurs du Midi abandonnent leurs terres sans se mettre en règle avec l'état civil.

Si l'on veut tirer de ce qui précède quelques conclusions sur la disponibilité en terres, on remarque que l'exode massif dans ces zones peut entraîner l'abandon de terres, sans que ceux qui restent (vieillards et femmes) s'intéressent beaucoup au rachat de ces terres. Toujours dans ces zones d'exode rural, on note que les émigrants ne sont guère enclins à

investir leurs économies dans des propriétés agricoles. Si dans certains cas il peut être opportun de provoquer la rupture des liens qui unissent le lieu d'origine et le lieu de travail, afin de disposer de terres pour restructurer les exploitations, cela peut aussi se révéler inopportun, pour des raisons sociales, lorsque le lieu de travail se trouve à l'étranger.

3.2. Différences régionales dans la structure de la population agricole

Si dans l'ensemble l'Italie peut être considérée comme un pays ayant une économie industrielle et agricole, il faut noter qu'à côté de régions essentiellement industrialisées, il en est d'autres qui tirent encore leur subsistance de l'agriculture. C'est ce qu'essaie de montrer le tableau 5 en indiquant par région le pourcentage de main-d'oeuvre occupée dans l'agriculture ainsi que le nombre de travailleurs par 100 ha de superficie agricole et forestière. Ce tableau vise ainsi à fournir des données permettant de déterminer où se trouvent les "réserves de main d'oeuvre" utilisables dans des secteurs autres que l'agriculture.

4. L'élevage des vaches laitières

Le document de la CEE fait allusion, entre autres, au sort à réserver aux vaches laitières, lorsque les agriculteurs abandonnent leurs exploitations.

Limitons-nous pour l'instant à de brèves considérations sur ce point. Si l'abandon d'exploitations doit être considéré comme une conséquence directe de l'exode rural; on constate toutefois que les zones d'exode (par exemple les montagnes du sud) ne pratiquent pas l'élevage des vaches laitières et des bovins en général. Les exploitations en métayage présentent un caractère particulier, puisque l'élevage y constitue une spéculation importante, orientée toutefois essentiellement vers la production de viande. Il semble que l'on puisse imputer en grande partie à ces exploitations les variations intervenues entre 1961 et 1967, au sujet desquelles l'étude révèle que les exploitations possédant des bovins ont diminué de 17 %, tandis que le nombre total de bovins élevés augmentait de 0,6 %. En 1961, les exploitations possédant des bovins en élevaient en moyenne 6,2 contre 7,5 en 1967.

Si l'on ne considère que les vaches laitières, il convient de préciser qu'en 1967, 1.269.997 exploitations élevaient 3.479.101 bêtes, soit une moyenne de 3 têtes par exploitation.

TABLEAU 5 : MAIN-D'OEUVRE AGRICOLE EN POURCENTAGE DE LA
MAIN-D'OEUVRE TOTALE ET PAR 100 HA DE SUPERFICIE
AGRICOLE ET FORESTIERE (OCTOBRE 1968)

Régions administratives et circonscriptions ter- ritoriales	Main-d'oeuvre agricole	
	en % de la main- d'oeuvre totale	par 100 ha de super- ficie agricole et fo- restière
Piémont	17,5	13
Val d'Aoste	17,1	3
Lombardie	7,5	12
Trentin-Haut-Adige	23,6	6
Vénétie	22,6	22
Frioul-Vénétie Julienne	14,7	10
Ligurie	9,5	12
Emilie-Romagne	27,2	23
Toscane	15,9	9
Ombrie	25,3	9
Marches	36,8	23
Latium	14,1	13
Abruzzes	37,1	14
Molise	51,3	14
Campanie	28,6	35
Pouilles	41,1	26
Basilicate	45,5	10
Calabre	37,9	16
Sicile	28,8	17
Sardaigne	26,6	5
ITALIE	33,7	15

Source : "Bollettino Mensile di Statistica" (bulletin mensuel de statistique)
mars 1969 n°3, élaboré par nous.

5. Changement de destination des sols agricoles

On manque de renseignements exacts sur les sols agricoles qui ont changé de destination pour servir à des ouvrages publics (autoroutes par exemple), à l'expansion des villes, à des fins touristiques et aux industries. A la suite de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles, l'ISTAT a procédé à une étude particulière qui lui a permis de constater qu'entre 1961 et 1967, l'agriculture a cédé à d'autres secteurs une superficie de 620.000 ha, soit 2,6 % de la superficie totale.

Il convient toutefois de souligner qu'il s'agit là d'un phénomène en expansion et que les superficies utilisées pour agrandir les villes et créer des zones industrielles sont souvent des terres grès fertiles.

La question du reboisement des terres nues, devenu urgente et actuelle en raison des désastres provoqués par les récentes inondations, se rattache à notre problème. On estime qu'aux seules fins de défense du sol il faut reboiser au minimum 3 millions d'ha, ce qui, sur la base des investissements réalisés durant les 10 dernières années, requerrait 150 ans environ (à titre d'exemple, 7.000 ha seulement ont été reboisés en 1967). Cela pose des problèmes financiers, économiques et d'organisation importants sur lesquels des discussions sont en cours, en attendant des dispositions législatives en la matière.

II. ESTIMATION DES SURFACES LIBÉRABLES ET LIBÉRÉES

1. Avant-propos

Pour déterminer l'étendue des surfaces libérables et libérées, on peut employer deux méthodes, que ce soit dans le cadre des perspectives qui se dégagent de l'évaluation des facteurs influençant actuellement de façon concrète l'agriculture italienne ou dans celui des effets qui pourront suivre la mise en oeuvre des mesures prévues par le mémorandum (P.A.S. et I.C.R.) (1).

La première méthode consiste à fonder les prévisions sur les tendances observées entre 1961 et 1967. Nous verrons cependant immédiatement les limites qu'imposent les statistiques officielles et les solutions sur lesquelles il est possible d'établir les estimations résultant de l'emploi de cette méthode

L'autre méthode consiste à relever pour chaque famille l'âge du chef d'exploitation et à établir la présence ou l'absence de membres de sa famille capables de le remplacer dans la gestion de l'exploitation, l'objectif étant de constituer des catégories d'exploitations en fonction de l'âge des exploitants de façon à déterminer, pour chacune de ces catégories, l'année ou la période où l'exploitant, pour une cause naturelle prévisible, cessera son activité et où de ce fait, s'il n'existe pas de membres de la famille capables de le remplacer, la terre pourra être classée dans les surfaces libérées.

Cette seconde méthode sera limitée aux surfaces des exploitations gérées en faire-valoir direct par le cultivateur (en propriété et en fermage). L'estimation reposera intégralement sur les données de l'étude du professeur C. Corrado Barberis, elles-mêmes tirées d'une enquête menée par la Fédération nationale des caisses mutuelles de maladie pour cultivateurs directs. L'étude, intitulée "Famiglie senza elementi giovani e programmazione fondiaria" (2), est publiée dans le fascicule II - 1967 de la "Rivista di Economia agraria INEA - Rome".

Nous n'avons pas jugé opportun d'appliquer cette méthode aux surfaces des autres catégories d'exploitations, en raison principalement de l'insuffisance des données qui permettraient de déterminer les limites de libérabilité des surfaces. De plus, compte tenu des caractéristiques propres aux exploitations gérées en faire-valoir direct et utilisant une main-d'oeuvre salariée et/ou comptant des co-participants, on a estimé que les résultats obtenus avec la seconde méthode ne diffèreraient guère de ceux qui résulteront de l'emploi de la première.

(1) Prime d'apport structurel et indemnité complémentaire de revenu (N.d.T.).

(2) "Famiglie senza giovani e programmazione fondiaria".

En ce qui concerne les exploitations à gestion partielle sur des terres constituées en fermes et les exploitations gérées suivant d'autres modes de faire-valoir, la perspective de leur liquidation complète rend superflue l'application d'une double méthode d'estimation.

2. Prévisions valables au cas où les mesures proposées par le Mémorandum ne seraient pas appliquées

2.1. Première méthode d'estimation : examen des données statistiques disponibles; nature de ces données

Le tableau proposé par la CEE part de l'hypothèse que l'on dispose de données relatives à deux périodes distinctes, comparables entre elles. Pour l'Italie on dispose effectivement des données du recensement général de l'agriculture, effectué le 14 avril 1961.

Il faut en partie renoncer à l'espoir de pouvoir utiliser les résultats complets et définitifs de l'enquête sur les structures agricoles exécutée sur la base d'un plan établi en commun avec la CEE en décembre 1967. On ne dispose actuellement que des "Premiers résultats définitifs de l'enquête sur les structures des exploitations agricoles", publiés dans le supplément exceptionnel au bulletin mensuel de statistiques de décembre 1969, et des "Premiers résultats de l'enquête sur les structures des exploitations agricoles", contenus dans le bulletin de l'ISTAT, Série I d'avril 1969. De plus, ces données ne peuvent pas être confrontées à celles du recensement de 1961.

Une première difficulté tient au fait que les données de 1961 englobent toutes les forêts alors que les données de 1967 ne comprennent que les surfaces boisées des exploitations mixtes agricoles et sylvicoles. Ainsi s'explique que la superficie totale établie en 1961 soit de 26.571.665 ha et celle de 1967 de 23.059.006 ha. Ainsi s'explique également pourquoi ces deux chiffres sont par ailleurs différents de celui qui représente la surface agricole utilisée, lequel est de 18.284.027 ha. C'est en effet la première fois que la statistique officielle italienne a enregistré, par le biais de l'enquête de 1967, la surface agricole utilisée, qui est constituée de semis, de cultures permanentes, de prairies permanentes et de pâturages. Cette superficie ne correspond pas exactement au chiffre obtenu par l'ISTAT en faisant la somme des utilisations du sol agricole les différences relevées proviennent probablement de ce que l'enquête de

1967 a porté sur toutes les exploitations d'une taille supérieure à 20 ha, tandis que pour celles dont la superficie était inférieure l'enquête a été menée sur la base d'un échantillonnage. L'enquête a couvert en tout 14,9 % de l'ensemble des exploitations et 55 % de la superficie totale.

Il faut encore rappeler que "par exploitation agricole l'ISTAT entend l'unité technico-économique à gestion unique". Il résulte de cette définition qu'il n'y a pas coïncidence rigoureuse entre "exploitations" et chefs d'exploitation. D'une part, en effet, un chef d'exploitation peut gérer plusieurs exploitations, d'autre part, il peut exister des exploitations dont le titulaire n'est pas une personne physique prenant nom de chef d'exploitation (par exemple biens forestiers et pastoraux gérés par des organismes et des communes). En outre dans le cas des exploitations gérées en métayage sur des terres constituées en fermes (ou suivant un autre mode de faire-valoir) et pour lesquelles on trouve deux titulaires, le bailleur et le métayer - le terme de référence est l'exploitation gérée par le métayer et non pas l'unité souvent plus vaste (somme de plusieurs domaines) possédée par le bailleur. Les données de l'enquête ne permettent pas d'isoler les exploitations dont le titulaire est une personne physique unique, or c'est cette notion qu'il serait intéressant de connaître pour l'estimation des surfaces libérables et libérées.

Les raisons qui précèdent expliquent l'impossibilité de recouvrir à une comparaison des données statistiques officielles pour les besoins de la présente étude. Les tableaux intercalés (tableaux 6, 7, 8, 9 et 10) contiennent les données disponibles dont la lecture permet de comprendre la perplexité et les doutes que fait naître l'éventualité de leur utilisation.

2.1.1. Données prises pour base de l'estimation

En effet, la disparité des critères adoptés par l'ISTAT dans ces deux enquêtes (1961 et 1967) et le fait qu'une partie appréciable de la superficie des exploitations agricoles représente des surfaces boisées réduisent considérablement la signification des données et leur conformité avec la réalité. La confrontation des chiffres du recensement et de ceux de l'enquête de 1967 fait apparaître une diminution du nombre des exploitations agricoles italiennes - sur une période de 7 ans - supérieure

TABLEAU 6 : EXPLOITATIONS PAR CLASSES D'IMPORTANCE : VARIATIONS
DU NOMBRE DES EXPLOITATIONS ENTRE 1961 ET 1967

Classe d'importance (ha)	1961		1967		variations		
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	1961=100
jusqu'à 1,00	1.415.532	33,0	1.135.910	30,0	- 279.622	54,9	- 19,8
1,01 - 2,00	799.795	18,6	732.825	19,4	- 66.970	13,2	- 9,4
2,01 - 3,00	496.499	11,6	453.915	12,0	- 42.584	8,4	- 8,7
3,01 - 5,00	567.014	13,2	527.562	13,9	- 39.452	7,8	- 7,0
5,01 - 10,00	560.733	13,0	516.722	13,6	- 44.011	8,6	- 7,9
10,01 - 20,00	288.373	6,7	260.223	6,9	- 28.150	5,5	- 9,7
20,01 - 30,00	71.865	1,7	68.276	1,8	- 3.589	0,7	- 5,0
30,01 - 50,00	45.525	1,1	44.256	1,2	- 1.269	0,2	- 2,8
50,01 - 100,00	28.087	0,6	27.475	0,7	- 612	0,1	- 2,2
plus de 100,00	20.501	0,5	17.390	0,5	- 3.111	0,6	- 15,2
Total	4.293.924	100,0	3.784.554	100,0	- 509.370	100,0	- 11,9

Source : ISTAT : Recensement général de l'agriculture du 15 avril 1961; Enquête sur la structure des exploitations agricoles, décembre 1967.

TABLEAU 7 : EXPLOITATIONS PAR CLASSES D'IMPORTANCE :
VARIATIONS DE LA SUPERFICIE TOTALE DES
EXPLOITATIONS ENTRE 1961 ET 1967

Classes d'importance (ha)	1 9 6 1		1 9 6 7		variations		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	1961 = 100
jusqu'à 1,00	709.664	4,5	1.113.672	4,8	- 92.060	2,6	- 7,6
1,01 - 2,00	1.205.732	4,7	1.153.055	5,0	- 101.205	2,9	- 8,1
2,01 - 3,00	1.254.260	4,7	1.153.055	5,0	- 101.205	2,9	- 8,1
3,01 - 5,00	2.240.867	8,4	2.091.333	9,1	- 149.534	4,3	- 6,7
5,01 - 10,00	3.976.383	15,0	3.670.584	15,9	- 305.799	8,7	- 7,7
10,01 - 20,00	4.007.964	15,1	3.626.588	15,7	- 381.376	10,9	- 9,5
20,01 - 30,00	1.752.850	6,6	1.668.366	7,2	- 84.484	2,4	- 4,8
30,01 - 50,00	1.740.378	6,6	1.696.805	7,4	- 43.573	1,2	- 2,5
50,01 - 100,00	1.944.352	7,3	1.906.043	8,3	- 38.309	1,1	- 2,0
plus de 100,00	7.739.215	29,1	5.515.592	23,9	- 2.223.623	63,3	- 28,7
Total	26.571.665	100,0	23.059.006	100,0	- 3.512.659	100,0	- 13,2

Source : ISTAT : Recensement général de l'agriculture du 15 avril 1961; Enquête sur la structure des exploitations agricoles, décembre 1967

Tableau 8 - Variations du nombre et de la surface totale des exploitations par zones d'altitude entre 1961 et 1967.

zones d'altitude	1961	%	1967	%	variations		
					réelles	%	1961 = 100
<u>nombre des exploitations</u>							
montagne	1.086.466	25,3	911.129	24,1	- 175.337	34,4	- 16,1
collines	2.062.095	48,0	1.833.054	48,4	- 229.041	45,0	- 11,1
plaine	1.145.363	26,7	1.040.371	27,5	- 104.992	20,6	- 9,2
total	4.293.924	100,0	3.784.554	100,0	- 509.370	100,0	- 11,9
<u>superficie des exploitations (ha)</u>							
montagne	9.202.353	34,6	6.896.870	29,9	-2.305.483	65,6	- 25,1
collines	11.398.296	42,9	10.429.387	45,2	- 968.909	27,6	- 8,5
plaine	5.971.016	22,5	5.732.749	24,9	- 238.267	6,8	- 4,0
total	26.571.665	100,0	23.059.006	100,0	-3.512.659	100,0	- 13,2

Source : ISTAT : Recensement général de l'agriculture du 15 avril 1961; Enquête sur la structure des exploitations agricoles, décembre 1967

Tableau 9 - Exploitations par modes de faire-valoir : variation du nombre et des superficies entre 1961 et 1967

Mode de faire-valoir	1967	%	variations 1961 = 100			
			(1)		(2)	
			effective	%	effective	%
			<u>Exploitations (nombre)</u>			
Faire-valoir direct	3.181.739	84,1	304.229	- 8,7	- 245.000	- 7,0
Avec salariés et/ou des coparticipants	303.307	8,0	26.753	- 8,1	7.000	+ 2,3
Métayage sur des terres constituées	200.523	5,3	116.026	- 36,7	116.000	-36,6
Autres modes de faire-valoir	98.985	2,6	62.362	- 38,7	62.000	-38,4
Total	3.784.554	100,0	509.370	- 11,9	416.000	-
			<u>Superficie des exploitations (ha)</u>			
Faire-valoir direct	13.639.304	59,1	420.967	+ 3,2	575.000	+ 4,4
Avec salariés et/ou des coparticipants	6.812.781	29,6	2.345.879	- 25,6	393.000	+ 6,1
Métayage sur terres constituées	1.924.804	8,3	1.200.732	- 38,4	1.201.000	-38,4
Autres modes de faire-valoir	682.117	3,0	387.015	- 36,2	387.000	-36,2
Total	23.059.006	100,0	3.512.659	- 13,2	620.000	-

Source : ISTAT : Recensement général de l'agriculture du 15 avril 1961; Enquête sur la structure des exploitations agricoles, décembre 1967

(1) Variations résultant de la comparaison entre les données du recensement de 1961 et celles de l'enquête de 1967.

(2) Variations résultant de la comparaison entre les résultats de l'élaboration des données de 1961 effectuée spécialement par l'ISTAT et les données de 1967.

Tableau 10 - Répartition des exploitations par titre de possession de la terre :
variation du nombre et de la surface entre 1961 et 1967.

titre de possession	1961	1967	variations	
			réelles	% 1961=100
Nombre des exploitations				
<u>Uniquement en propriété</u>	<u>2.712.014</u>	<u>2.909.219</u>	+ 197.205	- 7,3
- gestion par l'agriculteur en faire-valoir	<u>2.416.111</u>	<u>2.618.098</u>	+ 201.987	
- exploitation avec utilisation de salariés et/ou avec des coparticipants	295.903	291.121	- 4.782	
<u>uniquement à ferme</u>	<u>366.339</u>	<u>263.554</u>	- 102.785	- 28,1
- gestion par l'agriculteur en faire-valoir direct	356.731	256.262	- 100.469	
- exploitation avec utilisation de salariés et/ou avec des coparticipants	9.608	7.292	- 2.316	
<u>Pour une part en propriété et pour une part à ferme</u>	<u>507.345</u>	<u>312.273</u>	- 195.072	- 38,5
- gestion par l'agriculteur en faire-valoir direct	499.763	307.399	- 192.384	
- gestion avec utilisation de salariés et/ou avec des coparticipants	7.582	4.894	- 2.688	
<u>En métayage sur terres constituées en ferme</u>	<u>316.549</u>	<u>200.523</u>	- 116.026	- 36,7
<u>Autre mode de faire-valoir</u>	<u>161.347</u>	<u>98.985</u>	- 62.362	- 38,7
<u>Autres titres de possession</u>	<u>235.330</u>	-	-	
Total	4.293.924	3.784.554	- 279.040	- 11,9
Superficie des exploitations				
<u>Uniquement en propriété</u>	<u>15.503.885</u>	<u>15.589.255</u>	+ 85.370	+ 0,5
- gestion par l'agriculteur en faire-valoir direct	7.449.637	9.544.507	+2.094.870	
- gestion avec utilisation de salariés et / ou avec des coparticipants	8.054.248	6.044.748	-2.009.500	
<u>Uniquement à ferme</u>	<u>2.163.813</u>	<u>2.088.060</u>	- 75.753	- 3,5
- gestion par l'agriculteur en faire-valoir direct	1.738.229	1.658.274	- 79.955	
- gestion avec utilisation de salariés et/ou avec des coparticipants	425.584	429.786	+ 4.202	
<u>Pour une part en propriété et pour une part à ferme</u>	<u>3.447.386</u>	<u>2.774.770</u>	- 672.616	- 19,5
- gestion par l'agriculteur en faire-valoir direct.	3.017.517	2.436.523	- 580.994	
- gestion avec utilisation de salariés et/ou avec des coparticipants	429.869	338.247	- 91.622	
<u>En métayage sur terres constituées en fermes</u>	<u>3.125.536</u>	<u>1.924.804</u>	-1.200.732	- 38,4
<u>Autre forme de gestion</u>	<u>1.069.132</u>	<u>682.117</u>	- 387.015	- 36,2
<u>Autres titres de possession</u>	<u>1.261.913</u>	-	-	
Total	26.571.665	23.059.006	-3.512.659	- 13,2

Source: ISTAT : Recensement général de l'agriculture du 15 avril 1961; Enquête sur la structure des exploitations agricoles, décembre 1967

à 509.000, représentant une superficie de plus de 1,5 million ha (- 11,9 %). Si on compare les chiffres indiqués par l'"Annuario statistico italiano" de 1962 et par celui de 1967 (IS-TAT), on constate en revanche que pour la période 1961-66 la superficie agricole a diminué de guère plus de 297.321 ha, soit 1,4 %. C'est ce qui ressort du tableau suivant.

Superficies	hectares		variation	
	1961	1966	ha	1961=100 %
superficie agricole	20.683.777	20.404.456	- 279.321	- 1,4
bois	5.847.343	6.099.326	+ 251.983	+ 4,3
terres productives non cultivées	1.039.721	1.023.943	- 15.778	- 1,5
autres utilisations	2.551.653	2.597.156	+ 56.503	+ 1,8

Il serait par conséquent hasardeux de prendre comme base des calculs prévisionnels les variations en valeur absolue ou en pourcentage qui ressortent des analyses exposées dans les tableaux du paragraphe précédent.

On doit d'autre part rappeler que la période 1961-67 a vu se manifester des phénomènes qui ont peu de chance de se reproduire avec la même intensité et la même fréquence au cours de la décennie sur laquelle portent les prévisions (1970-80). Il ne fait pas de doute, par exemple, que l'accroissement du rythme d'expansion des économies italienne et communautaire provoquera un exode rural plus actif que celui qu'on a connu récemment; il est toutefois très improbable que ce rythme soit plus élevé que celui qui a marqué la période 1960-62. De plus, sous l'effet des programmes établis par le gouvernement pour l'industrialisation des régions méridionales et, d'une façon générale, des régions défavorisées d'Italie, l'exode rural ne pourra avoir les mêmes caractéristiques qu'autrefois. Au lieu de voir les travailleurs gagner le nord du pays et les pays d'Europe centrale, on assistera dans la plupart des cas à l'acceptation par les anciens agriculteurs d'emplois proches de leurs lieux d'origine. Contrairement à ce qui se passe dans les zones plus industrialisées où un nouvel équilibre a été

obtenu grâce à l'apparition d'entreprises à mi-temps l'industrialisation pourra dans les régions méridionales produire ces effets sur un nombre limité d'entreprises, et seulement à proximité des nouveaux centres industriels; dans les autres parties de ces régions, il est probable que l'exode continuera, entraînant l'abandon temporaire ou définitif par les personnes occupées dans l'agriculture de la terre qu'ils cultivent actuellement.

Ces raisons, ainsi que d'autres éléments que l'on pourrait mentionner, incitent à prendre comme base des prévisions la superficie des exploitations agricoles qui ressort de l'enquête de 1967. Le comportement des exploitants pouvant différer suivant le mode d'exploitation ou le titre de possession, il faut prendre comme base pour l'estimation la superficie dans sa répartition par modes de faire-valoir et par titre de possession de la terre (tableau 9).

Dans la seconde phase d'élaboration, on a diminué les chiffres de base des valeurs relatives à la superficie boisée. On a utilisé pour ce faire les données publiées dans le "Notiziario ISTAT" n° 5 d'avril 1969, relatif à l'"utilisation des superficies agricoles exploitées"; ces données ne sont actuellement connues que d'une façon globale et non par modes de faire-valoir. Au total, et par référence à 1967, ces données sont les suivantes :

Surface totale des exploitations	23.059.006
Surface agricole utilisée	18.284.027
Surface boisée	3.101.294
Tare (routes, etc)	1.673.685

La partie de la surface des exploitations recensées en 1967 couverte de bois est donc supérieure à 3 millions d'ha. Il convient de noter qu'elle ne représente pas toute la surface boisée d'Italie mais seulement celle comprises dans les exploitations agricoles forestières.

Il ressort d'un sondage qu'environ 50 % des 3.000.000 d'ha de bois sont contenus dans la surface des exploitations en régime de faire-valoir direct, que 30 % sont compris dans les exploitations gérées

avec utilisation de salariés et/ou avec des co-participants, que 15 % se trouvent dans les exploitations en métayage et que les 5 % restant sont à mettre au compte des exploitations gérées suivant d'autres modes de faire-valoir.

En retranchant de la surface de chacune des catégories d'exploitations les parties respectives de surface boisée, on obtient :

Mode de faire-valoir	Surface des exploitations en 1967 ha	Surface boisée ha	Surface des exploitations, déduction faite de la surface boisée ha
Faire-valoir direct	13.639.304	1.550.647	12.088.657
Faire-valoir avec utilisation des services de salariés et/ou avec des co-participants	6.812.781	930.388	5.882.393
Métayage	1.924.804	465.194	1.459.610
Autre mode de faire-valoir	682.117	155.065	527.052
Total	23.059.006	3.101.294	19.957.712

La partie représentant la surface boisée a été ensuite répartie à l'intérieur des catégories d'exploitations au prorata de la surface par titre de possession. On a ainsi obtenu les données analytiques de base utilisées dans la seconde phase d'élaboration reprises au tableau 11.

2.1.2. Coefficients de contribution à la formation des surfaces libérables et libérées

- a) L'estimation de la mesure dans laquelle les causes qui déterminent les transferts de propriété ou le changement de possession peuvent contribuer à la formation de la "surface libérable" s'appuie sur l'analyse détaillée des éléments qui amènent lesdites causes à se manifester.

Partant du fait que la période moyenne d'activité des exploitants agricoles - du commencement de l'activité d'exploitant au décès - dure environ 40 ans, on a estimé que la surface des exploitations agricoles donnant lieu par suite du décès de l'exploitant à une transmission par succession représente 1/40ème du total chaque année; c'est donc dans cette proportion qu'elle pourra contribuer à la composition de la surface libérable. Cette hypothèse ne tient pas compte de la pyramide de l'âge des exploitants, d'après les résultats de l'enquête de Barberis, montre une accentuation du phénomène de vieillissement.

Le retrait de l'exploitant de l'activité agricole, était jusqu'à ces dernières années un événement rare. C'était en général le fait d'exploitants propriétaires et locataires de moyennes et grandes exploitations. Les revenus que procuraient ces exploitations assuraient en effet une existence tranquille à ceux qui cessaient leur activité en cédant à leurs enfants la gestion de l'entreprise. Inversement, les cultivateurs directs poursuivaient, pour des raisons diverses, leur activité pendant toute la durée de leur existence. Des parents âgés remplaçaient souvent, même si c'était à titre temporaire, les chefs d'exploitation jeunes qui s'éloignaient de leur lieu d'origine pour raisons professionnelles.

L'entrée en vigueur du nouveau régime de pensions a déjà eu une influence stimulante ces dernières années, surtout sur les titulaires déjà âgés de petites exploitations. Pour ce qui touche au nombre de ces exploitants, on estime que pendant la décennie 1970-1980, 1/75ème environ de la surface des exploitations en régime de faire-valoir direct pourra passer chaque année dans la surface libérable. La proportion de terres libérables fournie par les exploitations gérées par des cultivateurs directs utilisant les services de salariés et/ou avec des co-participants ne devrait pas être moins importante.

Les mutations professionnelles, c'est-à-dire le changement de profession des exploitants, pourront certainement contribuer à rendre libérable la surface agricole. On pense toutefois que cette cause jouera essentiellement pour les exploitations gérées en faire-valoir direct. Le tableau des perspectives de

développement de l'emploi dans les secteurs extra-agricoles révèle que 1/90ème environ de la surface de ces exploitations pourra venir grossir chaque année l'étendue des surfaces libérables.

Les mutations professionnelles ne touchent pas, par contre, les exploitations gérées en faire-valoir direct avec utilisation de salariés et/ou avec des co-exploitants. On doit en effet noter que les exploitants en cause, s'ils exercent uniquement une activité agricole, pourront tout au plus être poussés à abandonner cette activité, mais non à changer de métier. S'ils exercent d'autres activités - cas le plus fréquent - en renonçant à l'agriculture, ils auront déjà une autre occupation. Leur décision doit par conséquent être enregistrée comme un abandon par l'exploitant de l'activité agricole, pour des raisons autres que la retraite.

Un cas particulier est celui des exploitations en métayage sur des terres constituées en fermes et de celles gérées suivant un autre mode de faire-valoir où le rapport avec le bailleur se trouve rompu si des membres essentiels de la famille quittent l'exploitations; toutefois, l'exploitant et la main-d'oeuvre restante ne sont pas toujours insuffisants pour assurer l'exploitation du domaine.

L'hypothèse formulée, selon laquelle les exploitations de cette catégorie auront disparu en 1980 au plus tard, donne la mesure de la surface qui se trouverait libérée.

La somme des surfaces libérées par les trois facteurs évoqués - décès, retrait et mutation professionnelle de l'exploitant - constitue la surface libérable d'une année. En multipliant ce chiffre par dix (nombre d'années comprises dans la période prévisionnelle), on obtient la surface libérable au cours de la décennie 1970-1980.

- b) Pour déterminer la "surface libérée" pendant cette même décennie, il a été nécessaire de procéder à une estimation des fractions de surface libérable qui, suivant les formes d'exploitation, pourraient être disponibles à la suite de modifications structurelles, indépendamment des mesures envisagées dans le mémorandum.

C'est dans l'estimation de ces fractions que les différences entre les types d'exploitants se sont fait le plus directement sentir.

La famille de cultivateurs moyenne est composée en Italie de quatre enfants dont, si nous prenons un cas limite, un quitte l'agriculture : ce peut être une femme qui épouse un homme du secteur non agricole ou un homme qui embrasse une profession non agricole. On estime donc que sur la surface libérable, cultivée par une famille d'exploitants propriétaires, $1/4$ est à considérer comme devant se trouver libéré au cours de la décennie. Dans les exploitations agricoles dont une partie de la terre est possédée en propre et l'autre est affermée, la fraction devient $1/6$, étant donné que $2/3$ de la surface exploitée sont possédés en propre ($\frac{1}{4} \times \frac{2}{3} = \frac{1}{6}$)

Le blocage des fermages, la loi du juste loyer (equo canone), le droit préférentiel du locataire à l'achat de la terre qu'il exploite constituent un système qui lie fortement les surfaces affermées. Le cultivateur locataire peut en pratique disposer de la terre en la cédant à ses héritiers agriculteurs lorsqu'il décide de se retirer de l'agriculture. S'il meurt, les enfants agriculteurs ne renoncent pas au bail. Ce comportement s'explique par la tendance du législateur italien à renforcer constamment le droit du locataire sur la terre, alimentant ainsi l'espoir qu'a l'exploitant de devenir tôt ou tard propriétaire de la terre dont il est fermier. Un projet de loi, actuellement discuté au Parlement, prévoit un nouvel abaissement des fermages. On ne peut à la vérité rejeter la supposition selon laquelle ce projet a déjà contribué à accroître la répugnance des locataires à céder la terre; cette répugnance sera encore plus marquée quand la loi sera entrée en vigueur.

Il est donc évident que le cultivateur locataire a tout intérêt à demeurer sur la terre qu'il exploite; pour réaliser cet objectif, il cède la terre à un fils agriculteur s'il se retire; s'il meurt, c'est un enfant agriculteur qui prend en charge l'exploitation. Il en résulte que les terres affermées à des agriculteurs exploitants ne peuvent pas contribuer à la formation de surface libérée.

Pour les exploitations possédant des terres en propriété, gérées en faire-valoir direct avec utilisation de salariés et/ou avec des co-exploitants, deux tendances opposées entre elles ont été constatées. Au moment de la transmission successoriale et à la suite du retrait de l'exploitant, les héritiers - en général des personnes du secteur non agricole - se trouvent devant l'alternative d'assumer la gestion ou d'affermager ou de vendre l'exploitation. Lorsqu'ils prennent en main la gestion, ils ne divisent pas physiquement la propriété mais la gèrent en commun; en général un seul des héritiers s'intéresse directement à l'exploitation. Cette solution a commencé à gagner du terrain lorsque les exploitations se sont organisées de façon plus moderne, une liaison entre les terres et le centre de l'exploitation et une dévalorisation en cas de division.

Actuellement les chances de voir affermer ou vendre les terres de ces exploitations sont assez faibles. L'affermage imposerait des liens rigides et, par voie de conséquence, une perte de valeur de la terre sur le marché (l'INEA nous apprend dans l'"Anuario dell'agricoltura italiana" que les terres liées par des contrats agricoles sont cotées à des prix inférieurs de 30 à 35 % à ceux obtenus pour les terres exemptes de ces liens). La solution consistant à vendre la terre est quant à elle contrariée par la tendance à l'inflation et par le phénomène subséquent que les biens ruraux acquièrent de plus en plus le caractère de "biens de sauvegarde" ("biens-refuge").

Les recherches effectuées ont permis d'établir que la contribution des exploitations en question à la formation de la surface libérée pourra représenter pendant la période envisagée dans les prévisions 1/20ème environ de leur superficie libérable.

La mesure dans laquelle les exploitations gérées en faire-valoir direct avec utilisation de salariés et/ou avec des co-exploitants, mais disposant de terres prises à bail, peut contribuer à la formation de surface libérée est sensiblement plus forte. Les titulaires de ces exploitations forment une catégorie dont les caractéristiques diffèrent de celles des fermiers. S'ils jouissent d'un côté des avantages prévus par la loi du juste loyer, ils ne sont par ailleurs pas protégés par des dispositions rendant difficile la résiliation des contrats. Les risques

que comporte ce type d'exploitation sont par ailleurs suffisamment importants pour que les descendants décident de remplacer l'exploitant dans la gestion de l'exploitation. Compte tenu de ces motifs, qui tiennent pour une bonne part aux caractères de la dynamique de la possession de la terre dans les exploitations de ce type, l'apport que les surfaces en cause pourront fournir à la surface libérée avoisinera le $1/4$ de leur superficie libérable.

Le troisième type d'exploitations gérées en faire-valoir direct avec utilisation de salariés et/ou avec des co-exploitants est celui où les terres sont en partie possédées en propre et en partie affermées. Pour l'estimation de la fraction de surface libérée les éléments à considérer sont évidemment ceux qui ont été dégagés pour les exploitations gérées suivant la même formule, mais constituées exclusivement de terres possédées en propre. Etant donné, toutefois, que dans les exploitations participant des deux régimes (propriété et affermage) la terre possédée en propre représente environ $2/3$ du total, la fraction de surface libérée s'établit à $1/30$ ème de la surface libérable.

En ce qui concerne les exploitations gérées en métayage sur des terres constituées en fermes ou suivant un autre mode de faire-valoir, la perspective de leur disparition au cours de la décennie 1970-1980 nous permet de conclure que toute la terre qu'elles occupent pourra se trouver libérée.

2.1.3. Résultats de l'estimation opérée sur la base de la première méthode

Le tableau 11 présente les résultats des calculs effectués. La surface libérable résulte de l'application des coefficients de contribution des trois causes génératrices des transferts et la surface libérée de l'application des coefficients fractionnaires établis pour les différentes catégories d'exploitations et de chefs d'exploitation.

La contribution des exploitations gérées en faire-valoir direct à la formation de la surface libérée dépasse 1.200.000 ha, dont seulement 175.000 proviennent des exploitations dont les terres sont pour une part possédées en propre et pour une autre part affermées; l'autre million provient des exploitations dont les terres

Tableau 11. - Surface libérable et surface libérée estimée sur la base de la superficie des exploitations à l'exclusion des superficies boisées.

Mode de faire-valoir et titre de possession	Superficie des exploitations en 1967 (ha) A	Surface libérable (ha)					Surface libérée.	
		décès de l'exploitant (1/40 de A)	retrait de l'exploitant (1/75 de A - B)	mutation professionnelle de l'exploitant (1/90 de A-B-C)	total		Frac-tion de F	ha
					P	E		
1.- Faire-valoir direct								
- seulement en propriété	8.459.054	211.476	109.968	90.418	411.862	4.118.620	1/4	1.029.655
- seulement en location	1.469.095	36.727	19.098	15.703	71.528	715.280	-	-
- en propriété et en location.	2.160.508	54.013	28.087	23.093	105.193	1.051.930	1/6	175.322
Total	12.088.657	302.216	157.153	129.214	588.583	5.885.830	-	1.204.977
2.- Mode de faire-valoir comportant utilisation de salariés et/ou présence de coparticipants.								
- seulement en propriété	5.219.494	130.487	67.853	-	198.340	1.983.400	1/20	99.170
- seulement en location	371.171	9.279	4.825	-	14.104	141.040	1/4	35.260
- en propriété et en location	291.728	7.293	3.792	-	11.085	110.850	1/30	3.695
Total	5.882.393	147.059	76.470	-	223.529	2.235.290	-	138.125
3.- Colonat partiaire	1.459.610	-	-	-	145.961	1.459.610	1	1.459.610
4.- Autres modes de faire-valoir	527.052	-	-	-	52.705	527.052	1	527.052
Total général	19.957.712	449.275	223.623	129.214	1.010.778	10.107.782	-	3.329.764

*) A l'exclusion des superficies boisées.

appartiennent exclusivement en propriété aux titulaires.

Les exploitations gérées en faire-valoir direct et utilisant les services de salariés et/ou avec des co-participants participent par contre à la surface libérée pour 138.000 ha.

L'apport fourni par les exploitations gérées en métayage sur des terres constituées en fermes est de 1.500.000 ha et celui des exploitations à autre forme de gestion est de 527.000 ha.

Le nombre des exploitations dont, dans chaque catégorie, la disposition libérera les surfaces indiquées ci-dessus s'établit comme suit :

- exploitées en faire-valoir direct	<u>317.099</u>
- seulement en propriété	270.962
- en propriété et en location	46.137
- exploitées en faire-valoir direct avec utilisation de salariés et/ou avec des co-participants	<u>7.123</u>
- seulement en propriété	5.114
- seulement en location	1.818
- en propriété et en location	191
- en métayage	<u>200.523</u>
- à autre forme de gestion	<u>98.985</u>
Total :	<u><u>623.729</u></u>

En ce qui concerne la gestion en faire-valoir direct et la gestion comportant utilisation de salariés et/ou la présence de co-exploitants, le nombre des exploitations qui pourront disparaître est calculé au moyen du rapport entre la surface libérée et la taille moyenne des exploitations, laquelle est de 3,80 ha dans le premier cas et de 19,39 ha dans le second.

2.2. Deuxième méthode

Comme nous l'avons indiqué, cette seconde méthode concerne uniquement les exploitations gérées en faire-valoir direct, dans leurs diverses formes de possession de la terre. Barberis procède à l'estimation de la façon décrite intégralement ci-après.

On sait qu'en Italie 41,5 % seulement des familles d'agriculteurs comptaient au début de 1965 une unité masculine active d'un âge inférieur à 50 ans (1). La majorité des familles (58,5 %) était exclusivement constituée de femmes ou d'hommes âgés de plus de 50 ans. Leurs exploitations pouvaient en conséquence être considérées comme des "exploitations assurant uniquement la subsistance de la famille du titulaire" (2) c'est-à-dire destinées à finir sur le marché - à quelques exceptions près - dans l'espace d'un nombre d'années plus ou moins court, mais toujours prévisible, une fois épuisée la capacité de diriger ou de travailler que possèdent encore les occupants actuels, tous âgés. Cela explique l'intérêt incontestable qu'il y a à connaître l'importance des surfaces appartenant à des familles ne comptant pas d'éléments jeunes.

Des recherches ont été effectuées dans ce but en Lombardie, dans le cadre des études sur la programmation dans la région. L'extension de ces études aux autres régions permettrait évidemment une analyse moins approximative, à l'échelon national.

En Lombardie la situation constatée par la Federmutue au début de 1965 pouvait être résumée de la façon suivante :

Catégories d'âge	total régional		dont en plaine	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
A (avec un homme âgé de moins de 50 ans)	61.329	14,6	36.737	48,7
* B1 { sans hommes âgés de moins de 50 ans	19.818	13,4	8.187	10,8
B2 {	21.588	14,6	9.994	13,2
* C1 { sans hommes âgés de plus de 60 ans	5.567	3,8	3.034	4,0
C2 {	10.710	7,3	4.687	6,2
* D1 { sans hommes âgés de moins de 65 ans	2.705	1,8	1.618	2,1
D2 {	8.554	5,8	3.736	5,0
* E1 { sans hommes âgés de moins de 70 ans	1.980	1,3	1.167	1,6
E2 {	15.295	10,4	6.323	8,4
Lombardie	147.546	100,0	75.483	100,0

* Dans les classes B1, C1, D1, E1, on trouve une femme d'âge inférieur à l'âge indiqué.

(1) Fédération nationale des mutuelles de maladie pour les cultivateurs directs : familles sans éléments jeunes. Hypothèses démographiques sur la diminution des exploitations agricoles en 1970, 1975 et 1985.

(2) En italien "aziende a consumo" (M.d.T.).

Une enquête sur place appuyée sur le tableau de référence ci-avant et menée en collaboration avec la Cassa Mutua dans 2.869 exploitations de la province de Milan, a permis de constater que la taille de l'exploitation est, non seulement considérée globalement mais - pratiquement - à l'intérieur de chaque zone agricole, presque toujours en rapport inverse du degré de vieillissement de la famille. En d'autres termes, plus l'exploitation est "vieille", plus elle est petite. Ainsi, dans les exploitations couvertes par l'enquête les familles du type E² (la plus haute tranche d'âge : ni l'homme ni la femme n'ont moins de 70 ans) disposaient en moyenne d'1,6 hectare à peine, tandis que les familles les plus jeunes (groupe A) pouvaient en moyenne compter sur une surface de 15,6 hectare.

Il serait arbitraire de considérer les résultats des 2.869 exploitations - choisies en dehors de tout échantillonnage précis, en fonction de la commodité d'exécution - comme représentatifs de toute la province de Milan. Mais le fait que les exploitations comptant un homme âgé de moins de 50 ans soient régulièrement celles disposant des plus grandes surfaces à l'intérieur des diverses zones agricoles couvertes par l'enquête, permet d'attribuer à ces familles la tranche assignée par le recensement de l'agriculture de 1961 aux exploitations des classes de surface les plus importantes.

On peut donc procéder par déduction à l'estimation sérieuse présentée par le tableau 12 de la terre possédée par les "familles sans éléments jeunes" dans les différentes provinces de Lombardie. Pour l'ensemble de la Lombardie; le nombre des exploitations sans éléments jeunes est de 86.217, pour une superficie de 225.000 ha, dont 140.000 sont possédés en propre et le reste est affermé.

L'estimation comporte naturellement un certain degré d'approximation, qui est dû :

- à l'impossibilité de connaître la dynamique de la superficie des exploitations après 1961;
- à l'impossibilité de distinguer parmi la masse les exploitations maraîchères et horticoles ou autres, dont la superficie réduite n'est pas synonyme d'importance économique minime;
- à la solution commode consistant à considérer comme exploitations d'ouvriers - agriculteurs (exploitants agricoles couverts par le régime de sécurité sociale d'un autre secteur, auquel ils réservent leur

activité dominante) les exploitations appartenant aux classes de surfaces les moins importantes, fixant ainsi leur nombre d'après la différence entre le nombre d'exploitations assistées par la Cassa Mutua et celui des exploitations classées lors du recensement comme exploitations agricoles; cette différence s'élevait en 1961 à près de 133.600 exploitations, couvrant 80.000 hectares.

TABLEAU 12 : FAMILLES D'AGRICULTEURS SANS HOMMES AGES DE MOINS DE 50 ANS (EN 1964) ET SURFACE POSSEDEE (ESTIMATION)

Régions et provinces	Familles couvertes par une mutuelle total	dont sans éléments jeunes			
		en valeur absolue	en pourcentage	hectares	
				exploités	dont en propriété
Lombardie	147.546	86.217	58,4	225.000	140.000
Bergame	18.071	9.371	51,9	29.000	17.000
Brescia	25.397	12.420	48,9	32.000	21.000
Côme	17.110	12.434	72,7	33.000	20.000
Crémone	9.750	4.520	46,4	10.000	5.000
Mantoue	17.472	6.342	36,3	16.000	9.000
Milan	16.404	10.929	66,6	26.000	9.000
Pavie	23.192	15.144	75,3	38.000	28.000
Sondrio	12.604	8.824	70,0	20.000	18.000
Varèse	7.546	6.233	82,6	21.000	13.000

Nous avons parlé d'approximation. Mais cela ne doit pas remettre en cause la validité des estimations. En effet, le rapport entre degré de vieillissement de la famille et faiblesse de la superficie exploitée semble être plus un produit constant de la recherche sociologique qu'une manifestation solitaire propre à la province de Milan, même si la grande transparence du marché du travail peut y avoir accentué la rationalité dudit rapport;

- d'éventuelles erreurs imputables à l'absence de ventilation des données par zones d'altitude cessent d'être fâcheuses si on prend le

nombre d'hectares sur lesquelles porte l'hypothèse d'un abandon comme indication moins d'une superficie précise que d'un potentiel de production. Chaque hectare finit ainsi par représenter une certaine valeur moyenne dans chaque province et dans chaque forme de faire-valoir.

2.2.1. Nombre d'années nécessaires pour que la terre des "exploitations" assurant uniquement la subsistance de la famille du titulaire arrive sur le marché (1)

La méthode permettant de prévoir le rythme naturel de disparition de ces familles a été décrite dans un autre ouvrage (2). Si l'on applique ces critères à la région lombarde, on trouve que 18.000 exploitations au moins sont destinées à disparaître d'ici à 1975 et 39.000 d'ici à 1985.

Il faut en outre tenir compte du fait que la méthode en question ne prend pas en considération la disparition des familles qui, même si certains de leurs membres continueront à mener une existence heureuse, auront atteint aux dates susindiquées un stade de vieillissement peu compatible avec une continuation de la gestion de l'exploitation. On aura ainsi en 1985 environ 47.000 exploitations, demeurées sans éléments jeunes dès 1964, dont le survivant éventuel du sexe masculin n'aura pas moins de 70 ans. Il est par conséquent logique de prévoir qu'en 1985 les 86.217 exploitations ne comptant pas d'éléments jeunes en 1964 auront déjà disparu ou seront sur le point de disparaître. De même, il est probable qu'en 1975, 20.000 exploitations environ, dont l'activité reste en marge de la vie économique s'ajouteront aux 18.000 dont la disparition est prévisible du point de vue strictement démographique de probabilités mathématiques.

Si on veut se rappeler que les exploitations les plus vieilles (c'est-à-dire celles qui selon toute apparence disparaissent les

(1) "aziende a consumo".

(2) Fédération nationale des caisses mutuelles de maladie pour cultivateurs directs : "Familles sans éléments jeunes" op. cit. L'étude précise notamment quels sont les procédés et les estimations permettant d'appliquer les tables de mortalité mises au point par l'ISTAT et concernant la population italienne dont les familles sont occupées dans l'agriculture.

premières) sont également les plus petites et si on s'en tient aux indications du Recensement général de l'agriculture selon lesquelles les exploitations des classes d'importance les plus faibles sont en Lombardie la plupart du temps possédées en propre par les titulaires, et non pas affermées, on arrive à l'estimation suivante des mutations foncières provoquées par le vieillissement des familles d'agriculteurs :

	recensement de 1961(1)	mutuelles 1964	Disparaissent en		
			1975	1985(2)	1985(3)
exploitations(nombre)	307.319	147.546	18.000	39.000	86.217
hectares possédés (estimation)	1.059.503	950.000	30.000	80.000	225.000
dont en propriété	542.572	470.000	20.000	50.000	140.000

- (1) L'écart entre le nombre des exploitations enregistrées par le Recensement et celui des exploitations inscrites aux mutuelles est principalement dû au fait que le Recensement tient compte des exploitations d'ouvriers-agriculteurs (assistés par le système de sécurité sociale d'un autre organisme). D'autre part, le nombre des exploitations inscrites aux caisses mutuelles (Casse Mutue) a diminué de façon sensible entre 1961 et 1964, passant de 171.583 à 147.546.
- (2) Suivant la dynamique démographique exposé dans l'essai déjà cité "Familles sans jeunes gens".
- (3) Hypothèse basée sur le retrait de toutes les familles sans éléments jeunes.

Il est certain que la superficie indiquée dans le tableau n'arrivera pas sur le marché dans son intégralité, notamment pour les raisons suivantes :

- une partie sera conservée par les "ouvriers-agriculteurs" présents dans les familles d'agriculteurs, même lorsqu'ils ne sont pas enregistrés par la mutuelle;
- une autre partie (vraisemblablement minime) sera reprise par des enfants qui n'ont pas été comptés parmi les unités actives, ce qui a eu pour effet de faire classer la famille dans le groupe des "sans éléments jeunes";

- une autre partie sera absorbée par le développement urbain (les estimations font hélas défaut sur ce point);
- une partie, dans les zones de montagne, sera reconvertie en paturages et en forêts mais il est tout aussi certain qu'aux hectares disponibles ainsi calculés, il faut ajouter ceux créés;
- par les familles d'agriculteurs passées à une autre activité (exode rural proprement dit);
- par les ventes effectuées par des agriculteurs non exploitants.

2.2.2. Résultats sur le plan national

Pouvons-nous retirer de l'enquête menée en Lombardie des éléments permettant d'établir quelques prévisions à l'échelon national ? Oui sans aucun doute, mais à condition de ne pas oublier que - en l'absence de constatations directes comme celles de la région milanaise - la prévision se réduit à une simple estimation, laquelle a toutefois un avantage : celui de représenter par défaut, et non par excès, l'importance du phénomène.

Ce point étant précisé et une fois acceptée l'hypothèse que les "exploitations de subsistance" (1) sont également les plus petites dans tout le pays parce qu'elles ne comptent pas d'exploitants jeunes, on obtient la distribution par régions présentée au tableau 14.

Le nombre des hectares actuellement possédés par des familles d'agriculteurs sans éléments jeunes est donc supérieur à 3 millions. C'est au minimum sur cette tranche qu'une politique encourageant le retrait anticipé des exploitants âgés pourra avoir des effets utiles dans les vingt années qui viennent. Si cette politique devait être adoptée, l'écho qu'elle suscitera chez les titulaires d'exploitations figurant encore aujourd'hui avec la mention "avec éléments jeunes", mais qui n'y figureront plus en 1980 et en 1985, sera vraisemblablement de nature à compenser largement la non-cession des surfaces échouées dans les mains d'ouvriers-paysans, suivant les invisibles filières de la transmission successorale.

(1) "aziende a consumo".

Tab. 13.- Estimation de la superficie attribuée à des exploitations en faire-valoir direct inscrites aux caisses mutuelles et comparaison avec la superficie relevée pour ce mode de faire-valoir par le recensement de 1961 (en milliers)

Régions	Familles inscrites aux caisses mutuelles au début de 1965				Relevé du recensement agricole en 1961	
	Comptant des jeunes gens		Sans jeunes gens		Exploitations	ha
	Nombre	ha	Nombre	ha		
Piémont-Val d'Aoste	78	936	143	440	354	1.464
Ligurie	14	182	37	119	97	327
Lombardie	61	724	86	226	307	1.059
Trentin-Haut-Adige	22	365	23	61	78	448
Vénétie	83	668	80	177	279	923
Frioul-Vénétie Julienne	16	165	37	129	93	330
Emilie-Romagne	66	745	54	148	161	923
Toscane	31	437	48	128	136	599
Marches	20	171	23	42	53	218
Ombrie	13	140	15	31	45	179
Latium	42	390	50	139	219	643
Abruzzes et Molise	50	403	65	189	189	656
Campanie	61	434	82	183	307	732
Pouilles	32	595	49	230	306	1.070
Lucanie	14	316	22	133	91	541
Calabre	18	294	49	197	230	635
Sicile	36	527	69	298	414	1.126
Sardaigne	21	1.029	24	205	115	1.345
Italie	678	8.521	956	3.075	3.474	13.218

Dénicher le plus rapidement possible les trois millions d'hectares appartenant aux 956.000 familles sans éléments jeunes équivaldrait à amorcer l'application d'un programme rationnel de réforme foncière. Toutefois, c'est justement pour cela qu'une intervention non pas sporadique, mais systématique des pouvoirs publics est nécessaire.

Si on se bornait à attendre les échéances naturelles indiquées dans l'étude des Federmutue, le nombre des hectares jetés sur le marché ne dépasserait pas en 1985 un million, représentant les 425.000 exploitations dont les occupants actuels sont manifestement dans l'impossibilité physique de survivre. Même si l'on admet que d'autres exploitations, en nombre important, seront contraintes de mettre la clé sous la porte à cette date, leur titulaire étant devenu inapte à les diriger, et que la diminution se chiffrera finalement par 634.000 exploitations, la surface libérée correspondante ne dépasserait guère 1.600.000 ha.

La différence entre le chiffre 1.600.000 hectares (diminution du nombre des exploitations par le jeu des échéances naturelles) et celui de 3 millions d'ha (diminution correspondant au programme des pouvoirs publics) peut donner une idée, encore qu'imprécise, des conséquences pratiques de la politique en question. La date de référence est 1985 mais il est évident que si cette politique était menée avec énergie, on pourrait envisager d'atteindre les objectifs plus tôt. Et jamais l'expression plus tôt n'aura eu plus pleinement son sens qu'ici.

Barberis, donc, arrive à deux conclusions. La première concerne la surface qui pourra être libérée par les exploitations agricoles au cours des 20 années de la période 1965 à 1985. Cette surface est estimée au minimum à 1,6 millions d'hectares, constitués à raison d'un flux moyen de 80.000 hectares par an, provenant de 31.700 exploitations gérées en faire-valoir direct. Sur la base de ces valeurs moyennes, la surface libérée relative aux exploitations en question pourra donc atteindre 800.000 hectares au minimum pour la décennie 1970-80 pour 317.000 exploitations.

La deuxième conclusion est que la réalisation d'une politique visant à encourager la cession des terres pourrait produire un flux supplémentaire de 70.000 hectares par an, provenant également des

exploitations gérées en faire-valoir direct. Ces chiffres, évidemment tiennent compte des résultats de l'estimation des surfaces libérées sous l'effet des mesures prévues par le Mémoire-dum.

2.3. Tableau récapitulatif des résultats

L'estimation effectuée avec les deux méthodes aboutit approximativement aux résultats suivants relatifs au nombre des exploitations dont la disparition est escomptée et à la surface libérée de ce fait pendant la décennie 1970-80 :

Exploitations	Première méthode		Deuxième méthode	
	nombre	ha (1)	nombre	ha
gérées en faire-valoir direct	317.099	1.204.997	317.000	800.000
gérées avec emploi de salariés et/ou avec co-participants	7.123	138.125	-	-
gérées en colonat partiaire sur des terres constituées en fermes $\frac{1}{2}$	200.523	1.459.610	-	-
opérant selon d'autres modes de faire-valoir	98.985	527.052	-	-
Total	623.729	3.329.764	-	-

(1) Estimation des superficies d'exploitations (1967), diminuées de la superficie boisée (tableau 11).

Si on se limite aux exploitations gérées en faire-valoir direct (terre en propriété et terre en location), les chiffres obtenus au moyen des deux méthodes doivent naturellement être considérés comme des hypothèses maximum et minimum.

Les 138.000 ha des exploitations gérées en faire-valoir direct avec utilisation de salariés et/ou avec co-participants sont par contre un chiffre sûr, qui n'a que peu de chances de varier.

Les surfaces libérées par les exploitations en colonat partiaire sur des terres constituées en fermes doivent être considérées comme des hypothèses maximum. On peut toutefois penser que ces hypothèses seront confirmées par les événements réels, étant donné que le processus d'extinction de ces types d'exploitation est déjà commencé.

3. Prévisions fondées sur l'éventualité d'une application des mesures du Mémorandum

3.1. Définition exacte des objectifs

Il s'agit ici d'apprécier les effets que pourra avoir sur la mobilité des terres la mise en oeuvre des mesures proposées par le Mémorandum, c'est-à-dire l'importance et le rythme que les transferts de propriété et de possession pourront prendre pendant la décennie 1970-80 dans le cadre de la réforme des structures de l'agriculture italienne. Il est donc évident que le sujet intéresse les "surfaces libérées", c'est-à-dire celles que les exploitants propriétaires et les exploitants locataires, ainsi que les titulaires des exploitations en métayage ou opérant suivant d'autres modes de faire-valoir, décideront de céder en contrepartie des avantages que comportent les mesures prévues dans le Mémorandum.

Il convient, pour dégager les termes de base nécessaires pour mener à bien les enquêtes, de rappeler que les propriétaires exploitants exerçant une profession agricole à titre principal ou exclusif pourront bénéficier :

- a) s'ils ont 55 ans et plus, de l'indemnité complémentaire de revenu (ICR) égale à 1.000 U.C.;
- b) s'ils ont moins de 55 ans, de la prime d'apport structurel (PAS), dont le montant pourra atteindre 8 fois la valeur locative des terres cédées, sans pouvoir toutefois dépasser un maximum fixé à 15.000 U.C.

Le propriétaire-exploitant qui accepte le bénéfice d'une de ses mesures peut vendre ses terres dans le cadre du programme; si par contre il les donne à bail pour 18 ans, il peut obtenir au moment de la cession des terres, outre le PAS et l'ICR :

- l'accumulation des 9 premières années du taux de fermage (CF)
- ou une prime annuelle, complément de rémunération foncière, égale à 1 à 2 % de la valeur de la terre.

Au cas où le propriétaire-exploitant affecterait ses terres au reboisement, il obtiendrait, outre le PAS ou l'ICR, le remboursement intégral des dépenses occasionnées; s'il les consacrait à la réalisation d'élevages extensifs en vue de la production de viande de boeuf, il recevrait

une contribution à la somme totale des investissements nécessaires à la conversion.

De son côté, le locataire-exploitant pourra bénéficier, s'il renonce à l'activité agricole :

a₁) de l'ICR, s'il a 55 ans ou plus,

b₁) du PAS, s'il a moins de 55 ans.

Dans ce deuxième cas, cependant, l'accord du propriétaire est nécessaire; pour ce dernier, le Mémoire prévoit :

- si les terres sont données à bail, pour la période de 18 ans, le complément de rémunération foncière (CRF), égal à 1 à 2 % de la valeur de la terre,

- ou, si les terres sont affectées au reboisement, le remboursement du coût total de la conversion.

Les conditions auxquelles est soumise l'obtention du PAS et de l'ICR s'appliquent également au métayage. Dans ce dernier cas toutefois, et toujours étant entendu que le bailleur donne son accord pour la cession des terres, le PAS ou l'ICR doivent être répartis entre bailleur et métayer conformément aux stipulations du contrat de métayage.

Les hypothèses de travail relatives aux points 3 et 4 de la présente étude, soulèvent le problème de l'estimation des surfaces correspondantes au nombre des exploitations à temps partiel dont les titulaires accepteront les avantages prévus dans le Mémoire. En l'occurrence, la prime d'apport structurel (CPA) pourra être accordée aux exploitants de tous âges; le bénéfice de l'ICR est exclu pour ceux dont l'âge dépasse 55 ans.

Dans le contexte des situations décrites, étant donné que les différentes mesures visent les chefs d'exploitation, il est admis que les autres personnes actives (salariés, aides permanents des familles d'exploitants) ont déjà changé de profession, et, ainsi, ne constituent pas entrave à la cession des terres et à l'abandon de l'activité agricole par le titulaire de l'exploitation. S'ils n'ont pas encore changé d'activité, ils pourront bénéficier des aides prévues par le Mémoire pour la conversion et la requalification professionnelle; s'ils abandonnent l'agriculture, ils pourront bénéficier de l'ICR.

3.2. Quelques difficultés inhérentes aux estimations

Un schéma d'étude aussi analytique n'est à vrai dire pas seulement rendu complexe par la multiplicité des possibilités offertes aux intéressés, possibilités qu'il serait nécessaire de prendre en considération tant en raison de leur influence immédiate sur les décisions des exploitants agricoles que des réactions et répercussions auxquelles elles peuvent donner lieu; sa complexité est surtout due aux hypothèses de base nécessaires à l'évaluation des effets quantitatifs que les mesures en question pourront déterminer une fois appliquées.

On ne peut que trouver raisonnable la simplification à laquelle sont arrivés les experts en préparant les "hypothèses de travail relatives aux points 3 et 4" de l'étude, et portant sur l'application de l'ICR. On sait que le mémorandum (article 74) prévoit que cette indemnité sera allouée aux chefs d'exploitation dont l'âge est compris entre 55 et 65 ans, suivant une progression allant de 660 à 1.000 U.C.; le montant resterait invariable jusqu'à l'âge de la pension fixé par la législation nationale; il deviendrait ensuite égal à la différence entre 1.000 U.C. et le montant de la pension. Comprenant l'impossibilité de disposer de données assez détaillées pour permettre une subdivision des exploitants âgés de plus de 55 ans, les experts ont accepté une distinction sommaire entre exploitants âgés de 55 ans et plus et exploitants âgés de moins de 55 ans.

Pour des raisons analogues, qui tiennent évidemment à l'absence de statistiques suffisamment détaillées et d'autres données sur lesquelles on pourrait raisonnablement étayer les hypothèses, il semble presque impossible d'estimer - par exemple - la quantité de terres qui pourra être affectée au reboisement ou à la constitution d'élevages extensifs en vue de la production de viande de boeuf. Il serait à cet égard pour le moins nécessaire de connaître la classification des terres par degré de fertilité, ainsi qu'une répartition fondamentale du nombre et de la superficie des exploitations par région agricole.

Il est ainsi possible de préparer relativement à l'alternative proposée, vendre la terre ou l'affermier pour 18 ans, des analyses éventuellement détaillées et précises; il ne faut pas croire, toutefois, que ces analyses conduisent à des conclusions quantitatives inattaquables. La même

remarque vaut pour la valeur actualisée des 9 premières annuités de fermage qui constitue le premier terme de l'alternative proposée aux seuls propriétaires exploitants, le deuxième étant le complément de rémunération foncière. Combien de ceux-ci se décideront pour le CF, combien pour le CRF, à quelles surfaces pourraient-ils correspondre ? Pour répondre à ces questions, on aurait évidemment besoin de renseignements individuels, caractérisant la situation de chaque exploitation (importance, fertilité des terres, position géographique, systèmes de production possibles) ainsi que les différents exploitants et leurs familles.

Nous désirons ajouter, pour finir, que si - dans le cadre des solutions qui pourront être apportées (avec les rares données disponibles) aux problèmes évoqués - il sera possible de faire fond sur les évaluations demandées pour la période 1970-75 (les six premières années), les estimations demandées pour les quatre dernières (1976-80) sont extrêmement sujettes à caution et sont peut-être entièrement impossibles.

3.3. Possibilité d'évolution des prévisions

Le matériel statistique disponible est celui qui a été examiné et commenté aux paragraphes précédents. La partie indispensables à l'établissement des estimations est rassemblée aux tableaux 6 et 7 (exploitations ventilées par classes d'importance en 1967) et aux tableaux 9 et 10 (exploitations ventilées par mode de faire-valoir et par titre de possession en 1967). Si on complète ce matériel par certaines données concernant le nombre et la répartition par classes d'âge des exploitations agricoles, on peut arriver à des résultats fournissant les éléments de base des estimations :

- a - nombre et superficie des exploitations à temps partiel
- b - nombre et superficie des exploitations à temps plein
- c - nombre et superficie des exploitations dont les titulaires sont âgés de moins de 55 ans
- d - nombre et superficie des exploitations dont les titulaires sont âgés de 55 ans et plus.

La répartition des exploitations en deux groupes définis par l'âge des titulaires est naturellement nécessaire pour les exploitations à plein temps. Elle est inutile pour les exploitations à temps partiel, car leurs titulaires ne peuvent pas bénéficier de l'ICR, mais seulement du PAS.

3.4. Importance et répartition des exploitations à temps partiel et à temps plein

Le nombre total des personnes occupées dans l'agriculture italienne en 1967 est légèrement supérieur à 4.500.000. Dans "L'année agricole 1967: premiers résultats", l'INEA récapitule les résultats du recensement national de la main-d'oeuvre effectué par l'ISTAT. Les personnes occupées dans l'agriculture se répartissent comme suit:

travailleurs exerçant à leur compte	1.857.000
aides	1.278.000
travailleurs salariés	1.424.000
TOTAL	4.559.000

La catégorie des "travailleurs exerçant à leur compte" est constituée par des exploitants qui exercent l'activité agricole à titre principal. La différence entre le nombre de travailleurs exerçant à leur compte et le nombre des exploitations relevé en 1967 fournit le nombre total des exploitations pouvant être considérées comme exploitations à temps partiel:

nombre total des exploitations	3.784.554
nombre de travailleurs exerçant à leur compte	- 1.857.000
exploitations à temps partiel	<u>1.927.554</u>

Exprimé en pourcentage, ce dernier chiffre représente 50,9 % du total. Etant donné que ces exploitations appartiennent aux classes de plus faible importance, elles absorbent entièrement le nombre et la superficie (tableaux 6 et 7) des exploitations jusqu'à un hectare et de 1,01 à 2 ha., ainsi qu'1,5 % du nombre des exploitations appartenant à la classe d'importance suivante (de 2,01 à 3 hectares) et 149.000 hectares (1) de leur superficie globale.

En d'autres termes, les exploitations à temps partiel se répartissent ainsi (1967) :

	exploitations à temps partiel	
	nombre	hectares
jusqu'à Ha.1,00	1.135.910	616.967
de Ha 1,01 à 2,00	732.825	1.113.672
de Ha 2,01 à 3,00	58.810	149.400
Total	1.927.554	1.880.039

(1) On calcule la superficie en multipliant l'importance moyenne (2,54ha) des exploitations de 2,01 à 3 hectares par le nombre des exploitations de cette classe (58.810) correspondant à une proportion d'1,5%, c'est-à-dire aux exploitations à temps partiel qu'elle comprend.

Une hypothèse très plausible - émise d'ailleurs également par Barberis dans l'étude "Familles d'agriculteurs et activités non agricoles (dans la revue "La Bonifica", n° 1-2, Rome 1969) - est que la majorité des exploitations à temps partiel rentrent dans la catégorie des exploitations gérées en faire-valoir direct, et que, très probablement, elles sont presque intégralement établies sur des terres possédées en propre par les exploitants. Leur nombre et leur surface doivent en conséquence être déduits de ceux des exploitations gérées en faire-valoir direct sur des terres uniquement possédées en propriété. Si on effectue cette opération sur les surfaces des exploitations (1967) diminuées de la superficie boisée (tableau 11), la répartition des exploitations à temps plein par mode de faire-valoir et par titre de possession devient la suivante :

Mode de faire-valoir et titre de possession	Exploitations à temps plein	
	nombre	ha
Faire-valoir direct		
- uniquement en propriété	299.026	6.579.015
- uniquement en location	386.604	1.469.095
- en propriété et en location	568.555	2.160.508
Total	1.254.185	10.208.618
Faire-valoir avec utilisation de salariés et/ou avec co-participants		
- uniquement en propriété	269.120	5.219.494
- uniquement en location	19.142	371.171
- en propriété et en location	15.045	291.728
Total	303.307	5.882.393
Colonat partiaire sur terres constituées en fermes	200.523	1.459.610
Autres modes de faire-valoir	98.985	527.052
Total général	1.857.000	18.077.673

Les deux totaux permettent donc d'aboutir au tableau suivant :

	Nombre	ha
exploitations à temps partiel	1.927.554	1.880.039
exploitations à plein temps	1.857.000	18.077.673
total	3.784.554	19.957.712

Tableau 14.- Exploitations à temps plein ventilées par catégorie

d'âge des titulaires (moins de 55 ans, 55 ans et au-dessus)

mode de faire-valoir et titre de possession.	exploitations dont les titulaires ont			
	moins de 55 ans		55 ans et plus	
	nombre	ha	nombre	ha
Faire-valoir direct				
- uniquement en propriété	188.386	4.144.779	110.640	2.434.236
- uniquement en location	243.561	925.530	143.043	543.565
- en propriété et en location	358.190	1.361.120	210.365	799.388
Total	790.137	6.431.429	464.048	3.777.189
Faire-valoir avec utilisation de salariés et/ou avec des coparti- cipants				
- uniquement en propriété	169.546	3.288.281	99.574	1.931.213
- uniquement en location	12.060	233.838	7.082	137.333
- en propriété et en location	9.478	183.789	5.567	107.939
Total	191.083	3.705.908	112.224	2.176.485
Colonat partiaire sur terres constituées en ferme	126.329	919.554	74.194	540.056
Autres modes de faire-valoir	62.361	332.043	36.624	195.009
Total	1.169.910	11.388.934	687.090	6.688.739

3.5. Ventilation des exploitations à plein temps sur la base de l'âge des exploitants (moins de 55 ans, 55 ans et au-dessus)

Les résultats provisoires de l'étude P. 061 "Prévisions sur la population agricole active, par régions" - CEE, février 1969 - donnent pour l'Italie la répartition suivante par classes d'âge des personnes occupées dans l'agriculture en 1971 :

Années	Nombre	%
14	24.519	0,6
15 - 21	186.062	4,6
22 - 30 $\frac{1}{3}$	160.381	4,0
$\frac{2}{3}$	320.764	8,1
31 - 45	1.099.449	27,6
46 - 55	862.476	21,5
56 - 65	1.018.547	25,4
66 et autres	330.000	8,2
Total	4.002.198	100,0

En complétant ces chiffres par ceux de la répartition symétrique de 1967 présentée par la publication déjà citée de l'INEN ("L'année agricole 1967 : premières appréciations"), on obtient une représentation assez précise de la façon dont se répartissent entre les deux groupes d'âges (moins de 55 ans, 55 ans et au-delà) les exploitants exerçant une activité agricole à titre principal. Deux hypothèses sont toutefois nécessaires : la première, fortement probable, est que les exploitants sont exclusivement regroupés dans les catégories d'âge comprises entre 31 et 66 ans et au-delà, et la deuxième hypothèse - moins probable - mais indispensable et irremplaçable, en raison de la pénurie de données statistiques, est que les exploitants se répartissent dans les catégories considérées suivant le même pourcentage que les salariés de l'agriculture. Le résultat est que l'on considère que les exploitants à plein temps se retrouvent à 63 % dans les catégories d'âge au-dessous de 55 ans et pour les 37 % restants dans les catégories au-dessus de cette limite :

	nombre	%
exploitants de moins de 55 ans	1.169.910	63
" " 55 ans et au-delà	687.090	37
Total	1.857.000	100

Le problème, tout autre que simple, de la répartition des deux groupes d'exploitants dans les différentes catégories d'exploitations a été résolu en posant en principe qu'ils sont représentés dans les diverses rubriques relatives aux titres de possession et aux modes de faire-valoir dans les mêmes proportions de 63 % et 37 %. Le tableau 14 donne la répartition des exploitations à plein temps résultant de cette hypothèse.

3.6. Effets des mesures préconisées par le Mémorandum

En principe, le recours aux mesures envisagées dans le Mémorandum devrait être déterminé :

- a) par des motifs objectifs de gêne, créés par l'insuffisance des revenus tirés de l'exploitation, lorsque celle-ci n'a qu'une superficie réduite ou dispose de terres peu fertiles, ou encore que ses structures se sont profondément dégradées et exigent un effort considérable sur le plan de l'organisation ou une mise de fonds importante pour être renouvelées;
- b) par des motifs subjectifs dérivant du désir des intéressés, de se consacrer à une activité autre qu'agricole, et cela bien que l'exploitation ne soit peut-être pas submarginale ou se trouve dans des conditions permettant une restructuration facile;
- c) par des échéances naturelles (décès de l'exploitant, abandon de l'agriculture par l'exploitant);

Cette énumération dégage certainement les motifs essentiels que le mémorandum entend faire jouer pour que, si d'autres facteurs n'interviennent pas, les mesures en question produisent les effets attendus.

Il ne manque toutefois pas d'éléments et de raisons qui font douter de la réalisation de cette hypothèse. La nature même des mesures proposées fait penser que leur mise en oeuvre pourrait être tributaire d'autres facteurs, parmi lesquels on doit citer :

- 1) la possibilité - particulièrement pour les exploitants âgés de moins de 55 ans - de trouver un emploi en dehors de l'agriculture;
- 2) la somme que pourront obtenir les exploitants, propriétaires ou locataires, en quittant l'agriculture et en cédant leurs terres dans le cadre du Programme.

Il ne fait pas de doute que la première de ces conditions est déterminante dans la plupart des cas. Le problème qui se pose pour bon nombre d'agriculteurs n'est pas en réalité causé par la difficulté de décider s'il est préférable de rester dans l'agriculture ou d'en sortir, mais par la pénurie de l'offre de travail hors du secteur primaire.

L'exode rural qui a été enregistré sur une grande échelle dans le sud de l'Italie et dans d'autres régions défavorisées de la péninsule - en 1965 on ne comptait pas moins de 1.500 travailleurs italiens provenant de l'agriculture employés dans les pays industriels d'Europe occidentale (ONU, "Etude économique de l'Europe") - est un indice probant de la volonté des travailleurs agricoles de rechercher une occupation capable de leur procurer des revenus moins maigres que ceux que peut offrir l'activité agricole.

Les propositions contenues dans le Mémoire pourront par conséquent s'ajouter aux forces qui poussent les exploitants à renoncer à l'activité agricole. Il rest à voir si ces mêmes propositions pourront aider à surmonter l'obstacle que représente l'insuffisance des emplois extra-agricoles et quelles sont les situations qui s'y prêtent.

3.6.1. Exploitations dont les titulaires sont âgés de 55 ans et plus

Il suffit de noter que l'indemnité complémentaire de revenu (ICR), allouée à raison de 1000 UC par chef d'exploitation, représente plus de 600.000 Lires par an pour devoir reconnaître que rares seront les cas qui infirmeront l'hypothèse selon laquelle tous les exploitants âgés de plus de 55 ans, propriétaires ou locataires des exploitations gérées en faire-valoir direct décideront d'accepter les avantages de la mesure prévue dans le Mémoire. Plus de 600.000 Lires par an, cela signifie en effet plus de 50.000 Lires par mois, soit une somme qui, si l'on se réfère aux taux minimum de pension (18.000 liras), fait prévoir la possibilité d'un complément substantiel. Cette somme constitue en outre dans l'absolu un chiffre très alléchant pour les cultivateurs directs qui ont atteint l'âge de la pension.

Dans deux cas, l'ICR (1) pourra rester sans conséquence déterminante : celui des familles d'exploitants comptant des enfants agriculteurs qui ne désirent pas changer de profession et celui

des exploitations dont les titulaires sont âgés de 55 à 60 ans et pour des raisons psychologiques, plus que dans un but intéressé, n'abandonneront immédiatement l'agriculture.

Au sujet du premier cas les éléments statistiques permettant une estimation font défaut; toutefois, on n'est pas loin de la vérité si on admet qu'un tiers environ de ces exploitations, c'est-à-dire 155.000 d'entre elles, couvrant une superficie d'1.260.000 ha, comptent des enfants agriculteurs. Dans le second cas, on peut considérer, compte tenu de la répartition par catégorie d'âge, que les exploitants dont l'âge se situe entre 55 et 60 ans représentent 12 % de tous les exploitants cultivateurs directs âgés de 55 ans et plus : leur nombre est donc approximativement de 56.000, pour une superficie à peine supérieure à 450.000 ha. Ces exploitants, cela va de soi, demanderont à bénéficier de l'indemnité complémentaire de revenu lorsqu'ils auront atteint les 60 ans; les surfaces qu'ils détiennent pourront par conséquent se trouver libérées au cours de la période 1976-80.

Le nombre des titulaires d'exploitations gérées en faire-valoir direct, propriétaires ou locataires, qui les six premières années (1970-75) demanderont ICR et cèderont leurs terres dans le cadre du programme, se calcule de la façon suivante.

	<u>Nombre</u>	<u>ha</u>
a) nombre total des exploitations	464.048	3.777.189
b) exploitations comptant des enfants agriculteurs	155.000	1.260.000
c) exploitations dont les titulaires sont âgés de 55 et 60 ans	56.000	450.000
d) exploitations dont les titulaires demanderont à bénéficier de l'ICR		
$\overline{[a - (b + c)]}$	253.048	2.067.189

(1) Indemnité complémentaire de revenu.

La proportion de cette terre provenant de fermiers ne devrait pas dépasser 1/10. On peut prévoir que les cultivateurs propriétaires fourniront le reste.

La mentalité propre aux cultivateurs propriétaires et leur attachement à la terre sont une raison de penser qu'ils ne vendront la terre que dans un petit nombre de cas. Plus précisément, un tiers d'entre eux vendra les terres tandis que les deux autres tiers les donneront à bail. Inversément, il y a de fortes chances pour que les propriétaires des terres affermées, s'ils consentent à céder celles-ci pour l'amélioration des structures, préfèrent les vendre. Les chiffres correspondant à ces mouvements sont pour la période 1970-75 :

Forme de cession de la terre	Nombre	ha
Terre gérée en faire-valoir par le propriétaire		
- en vente	66.349	620.157
- location	132.699	1.240.313
Total	199.048	1.860.470
Terre gérée en faire-valoir à ferme		
- vente	54.000	206.719
Total général	253.048	2.067.189

Nous avons déjà vu au paragraphe 2.1.2. les tendances qui caractérisent les exploitations gérées en faire-valoir direct avec utilisation de salariés et/ou avec des co-participants. Il s'agit d'exploitations de taille moyenne et de grande taille, possédées en propre ou affermées, dont les titulaires ne pourront être séduits de façon décisive par l'indemnité complémentaire de revenu. A vrai dire, par rapport au volume d'activité et de revenu de ces exploitations la somme annuelle ou mensuelle de l'ICR apparaît assez maigre.

Les exploitants locataires ne trouveraient pas dans cette indemnité une compensation adéquate à l'abandon de l'activité qu'ils exercent. A leur tour, les propriétaires des terres - dont l'accord est nécessaire pour que les surfaces puissent être laissées à la disposition du Programme - devraient choisir entre

à la disposition du Programme - devraient choisir entre la perspective de vendre et celle de donner les terres à bail. La première solution se heurte actuellement à la tendance à conserver les terres comme "bien de refuge"; la seconde est rendue moins attrayante par des orientations législatives qui indexent les montants des loyers sur le revenu imposable dominicale du fond, revenu qui, étant calculer par le cadastre sur la base des prix de 1937-39, s'exprime par un chiffre absolument dérisoire.

Il est vrai qu'aux termes du projet de loi, les nouveaux montants se calculeraient en multipliant le revenu dominicale par 12 au minimum et 45 au maximum; mais il est également vrai que cela concorde avec l'esprit du projet de loi qui tend à réduire encore les montants des loyers actuels.

En conséquence, avant d'exprimer un jugement sur l'attitude des propriétaires à l'égard de l'indemnité complémentaire de revenu, il serait utile de savoir de quelle façon les mesures proposées par le Mémoire seront conciliables avec la législation italienne sur les loyers. Cela permettrait d'avoir une idée des effets que produirait l'ICR si le projet de loi était adopté. Dans l'état actuel des choses, compte tenu du fait que le blocage des loyers interdirait aux propriétaires de résilier les contrats et du fait que si les propriétaires consentaient à céder les terres dans le cadre du Programme, ils obtiendraient un complément de rémunération foncière (1 à 2 % de la valeur de la terre), il convient de faire une place à l'hypothèse selon laquelle les propriétaires accepteraient de profiter de la mesure prévue dans le Mémoire.

La portée des effets prévisibles dans le cadre de cette hypothèse doit toutefois être ramenée à sa juste valeur, on ne doit oublier en effet que dans le cas des exploitations de taille moyenne et de grande taille, ce sont les fermiers qui resteront insensibles ou presque à l'attrait de l'ICR.

On considère donc que l'apport des exploitations gérées en faire-valoir direct avec utilisation de salariés et/ou avec des participants sur des terres afferméées ne sera pas supérieur à

celui que l'on a estimé pour le cas où les mesures prévues dans le Mémoire ne seraient pas appliquées. Cet apport pourra consister en 1818 exploitations environ, représentant une superficie de 35.260 hectares, qui seront affermés. Il est en outre probable que ces terres seront cédées dans leur totalité dans les six premières années de la période 1970-1980.

Au contraire, les propriétaires exploitants - titulaires d'exploitations gérées en faire-valoir direct avec utilisation de salariés et/ou avec des co-participants, mais cette fois sur des terres possédées en propre - pourront pour des raisons déjà indiquées, décider de vendre les terres dans le cadre du programme et de ne pas les affermer. La contribution de cette catégorie d'exploitations devrait de toute façon se limiter aux terres des exploitants - qui ont dépassé l'âge de 60 ans et qui demanderont à bénéficier des mesures proposées dans le Mémoire avec ou sans l'accord de leurs héritiers agriculteurs. Cette contribution pourra être le fait d'une fraction n'excédant pas 1/10 de l'ensemble des exploitants propriétaires desdites exploitations qui quitteront probablement l'agriculture au cours de la décennie 1970-1980, même si les mesures envisagées dans le Mémoire ne sont pas mises en oeuvre. Cela représente en valeur absolue environ 3.500 exploitants, disposant d'une superficie de 68.000 ha. L'indemnité complémentaire de revenu pourra avoir pour effet de libérer cette superficie dans les six premières années de la période.

La mesure dans laquelle les exploitations de cette catégorie disposant de terres possédées en propre et de terres prises à bail profiteront des avantages prévus dans le Mémoire doit être considérée comme modeste ou entièrement négligeable.

En conclusion, on obtient pour les exploitations gérées en faire-valoir direct avec utilisation de salariés et/ou avec des co-participants les chiffres suivants valables pour la période 1970-1975 :

Forme de cession	Nombre	ha	Provenance
location	1.818	35.260	exploités par le locataire
vente	3.500	68.000	exploités par le propriétaire
Total	5.318	103.260	-

Les exploitations en colonat partiaire sur des terres constituées en fermes et les exploitations gérées suivant d'autres modes de faire-valoir sont destinées à disparaître pendant la décennie en cours. Les causes du phénomène sont certainement irréversibles soit parce qu'elles procèdent d'orientations de politique sociale qui ont peu de chances d'être remises en cause, soit parce que ces exploitations sont situées dans des zones qui, du fait de leurs conditions propres, exigent des transformations radicales incompatibles avec la survivance des formes d'exploitation existantes.

Or, si en dehors de l'éventualité de l'application des mesures envisagées par le Mémoire les contrats de métayage actuellement en vigueur et les formes analogues sont appelées à disparaître, il est plus que naturel de s'attendre à ce que les intéressés demandent à bénéficier de ces mesures si elles sont appliquées. Dans ce cas précis, la prime d'apport structurel et l'indemnité complémentaire de revenu auront pour effet non pas de provoquer des décisions, mais plutôt d'accélérer la résolution des rapports contractuels existant. En conséquence, il n'y a rien d'original à supposer que les 4/5 des titulaires des exploitations en question chercheront à profiter des avantages prévus par le Mémoire pendant la période 1970-1975.

Le cas des exploitations en colonat partiaire sur des terres constituées en fermes et des exploitations gérées suivant d'autres modes de faire-valoir dont les titulaires sont âgés de moins de 55 ans sera évoqué au paragraphe suivant : il y a lieu d'examiner à part celui des qui se trouveront libérées au cours de la seconde période. On peut néanmoins considérer certains des titulaires de ces exploitations âgés de 55 ans et au-delà, dont le nombre total est 110.818 pour une superficie de 735.065 ha, demanderont tous à bénéficier des mesures prévues par le Mémoire. Il convient plutôt de rechercher si les propriétaires des dites exploitations (bailleurs ou co-exploitants) accepteront de vendre ou d'affermier les terres. Il ne faut pas oublier à cet égard qu'il s'agit presque toujours de terres de faible rapport, situées dans des zones de collines. La possibilité qu'une partie

des propriétaires décident de vendre leurs terres ne peut être écartée; c'est pourquoi on peut envisager l'hypothèse selon laquelle la superficie de ces exploitations serait mise à la disposition du Programme à raison de 2/5 de terres vendues et 3/5 de terres affermées. Cette estimation se traduirait pour la période 1970-1975 par les chiffres suivants :

	Nombre	ha
Forme de cession	44.328	294.026
- vente	66.490	441.039
- location	66.490	441.039
Total	110.818	735.065
Provenance		
- colonat partiaire sur terres constituées en fermes	74.194	540.056
- autres modes de faire-valoir	36.624	195.009
Total	110.818	735.065

3.6.2. Exploitations dont les titulaires sont âgés de moins de 55 ans

Pour cette catégorie d'exploitants le bénéfice des mesures prévues dans le Mémoire ne peut être disjoint de la possibilité de trouver un travail en dehors de l'agriculture. Cette condition doit être tenue pour déterminante, en particulier pour la catégorie des cultivateurs directs, qui pourraient être les plus facilement alléchés par la prime d'apport structurel. Les titulaires d'exploitations opérant en faire-valoir direct avec utilisation de salariés et/ou avec des co-participants ne pourront, eux, - à cause des différents problèmes déjà évoqués - que rarement renoncer à l'agriculture et céder leurs terres. L'analyse effectuée au paragraphe précédent montre en revanche qu'on peut s'attendre à ce que tous les titulaires des exploitations en colonat partiaire sur terres constituées en ferme et des exploitations opérant suivant d'autres modes de faire-valoir demandent à bénéficier des mesures prévues dans le Mémoire.

Si maintenant on se penche sur le cas des exploitations gérées en faire-valoir direct, on se prend immédiatement à douter de l'éventualité selon laquelle la catégorie des exploitants locataires âgés de moins de 55 ans déciderait de profiter de la prime d'apport structurel. Tout d'abord, il s'agit cette fois de personnes relativement jeunes qui consentiraient difficilement à quitter l'agriculture sans avoir la certitude de trouver un autre travail. Ils sont entourés de familles bien plus nombreuses que celles des exploitants locataires âgés de plus de 55 ans. Le problème ne concerne donc pas uniquement le chef de famille; il met également en cause les autres membres de la $\frac{1}{2}$ famille, qui seraient directement touchés par les conséquences d'une renonciation à la gestion de l'exploitation et à l'agriculture.

En outre, les exploitations gérées par des agriculteurs encore jeunes sont en général, comme l'a montré Barberis dans son étude "Familles sans éléments jeunes gens et programmation foncière", nettement plus grandes que celles dont les titulaires ont dépassé 55 ans. En d'autres termes, dit Barberis, plus une exploitation est "vieille", plus elle est petite. Il constate en effet qu'en Lombardie, tandis que les exploitations dont les titulaires sont encore jeunes ont une taille moyenne de 15,6 ha; celle des exploitations gérées par des agriculteurs est à peine supérieure à de 1,6 ha à peine. La taille matérielle des exploitations est sans conteste une variable qui influence les possibilités de revenu et joue un rôle dans la décision de l'exploitant d'abandonner l'activité qu'il exerce.

D'autre part et toujours en fonction de l'étendue de la surface qu'il cultive, l'exploitant locataire a des raisons valables pour ne pas renoncer à l'exploitation, raisons qui tiennent au régime favorable des loyers, à la perspective de voir ce régime devenir encore plus favorable et à l'espoir - certainement pas utopique - de devenir propriétaire des terres.

De son côté, le propriétaire de l'exploitation pourrait, si le fermier décidait de profiter des avantages de la PAS (1), obtenir le complément de rémunération foncière. Cette prime pourra sans aucun doute inciter le propriétaire à donner son accord pour la

(1) Prime d'apport structurel.

cession des terres dans le cadre du Programme. Il faut toutefois considérer que l'intérêt du propriétaire sera plus ou moins grand suivant la façon dont les mesures proposées dans le Mémoire se complèteront avec la législation italienne en matière de loyers.

Il est de toute façon à prévoir que l'apport des exploitations gérées en faire-valoir direct sur des terres affermées sera modeste. Le nombre des exploitants locataires qui profiteront de la PAS ne peut être estimé beaucoup plus de 10.000 pour la période 1970-75, ce qui correspondrait à une superficie de 35.000 ha environ.

La contribution des exploitations dont le titulaire possède les terres en propre pourra en revanche être plus forte, tout en restant limitée par les possibilités d'emploi que les exploitants et les membres de leurs familles trouveront en dehors de l'agriculture. On ne peut exclure que le nombre des exploitants¹/₂ propriétaires qui demanderont à bénéficier de la PAS au cours de la décennie 1970-80 tourne autour de 30.000, ce qui correspondrait à une superficie de 114.000 ha environ. Pendant les six premières années (1970-75) la mesure prévue par le Mémoire toucherait donc 20.000 personnes et se traduirait par le transfert de plus de 76.000 ha.

Or, s'il est certain que la superficie provenant d'exploitations affermées sera également affermée dans le cadre du Programme, il est par contre vraisemblable que la superficie libérée par les exploitants propriétaires sera vendue.

On peut par conséquent s'attendre à ce que les titulaires des exploitations gérées en faire-valoir direct demandent au cours de la période 1970-75 à bénéficier des mesures proposées par le Mémoire, dans une proportion correspondant exprimée par les chiffres suivants :

Forme de cession	Nombre	ha	Provenance
vente	20.000	76.000	exploités par le propriétaire
location	10.000	35.000	exploités par le locataire
total	30.000	111.000	-

Compte tenu des considérations exposées au début du présent paragraphe, il paraît certain les exploitants propriétaires ou fermiers opérant en faire-valoir direct avec utilisation de salariés et/ou avec des co-participants ne montreront pas, eux non plus, un très intérêt pour les avantages propres dans le Mémoire. En effet, si l'on doit formuler une hypothèse relativement à la cession des terres, elle ne peut concerner que les terrains les moins fertiles. Cette limitation est rendue vraisemblable pour l'importance des sommes que les intéressés pourraient retirer de la vente, car le PAS s'ajouterait au prix des terres sur le marché. C'est pour cette raison qu'il y a lieu de limiter l'hypothèse aux terres les moins fertiles, la tendance actuelle étant à la conservation de terrains favorisés par leur position géographique et leur fertilité.

La surface qui pourra être libérée par les exploitations gérées en faire-valoir direct avec salariés d'utilisation et/ou avec des co-participants, et mise à la disposition du Programme, peut être estimée à 150.000 ha environ dans la décennie 1970-1980, si l'on considère que le nombre des exploitants demandant la prime d'apport structurel ne devrait pas dépasser 8.000. On peut en outre estimer que presque toutes les terres proviendront du faire-valoir direct et non de l'affermage.

Pour les 6 années comprises entre 1970 et 1975 les chiffres sont les suivants :

Forme de cession	Nombre	ha	Provenance
vente	4.800	90.000	exploités par le propriétaire

Les analyses relatives aux exploitations en colonat partiaire sur des terres constituées en fermes et aux exploitations opérant suivant d'autres formes de faire-valoir ont été effectuées au point 6.2.1. L'hypothèse de base est que, ces exploitations se trouvant dans un processus d'estimation, leurs titulaires y compris donc ceux dont l'âge est inférieur à 65 ans profiteront des avantages proposés par le Mémoire. Il est également vraisemblable, toutefois, que les exploitants les plus

proposés par le Mémorandum. Il est également vraisemblable, toutefois, que les exploitants les plus jeunes opposeront une certaine résistance qui entraînera une distribution inégale à l'intérieur des années 1970-80 des résiliations de contrats de métayage et la liquidation des autres modes de $\frac{1}{2}$ faire-valoir.

Nous estimons en fait que les demandes pour bénéficier de la PAS seront moins nombreuses pendant les six premières années que pendant les quatre suivantes, pendant les quelles une partie des exploitants de la première tranche d'âge aura atteint un âge supérieur à 55 ans : les proportions pourront être de $\frac{2}{5}$ et de $\frac{3}{5}$ tant pour le nombre que pour la superficie. Il nous semble en outre que les formes de cession de la terre, vente et location, pourront s'exprimer suivant le même rapport.

Dans le cadre de cette hypothèse, le nombre des exploitations $\frac{1}{2}$ qui se trouveront libérées au cours de la période 1970-1975 et leur superficie globale pourront être de l'ordre suivant :

	Nombre	ha
Forme de cession		
- vente	30.000	200.000
- location	45.000	300.000
Total	75.000	500.000
Provenance		
- du colonat partiaire sur des terres constituées en fermes	50.000	370.000
- d'autres formes de faire-valoir	25.000	130.000
Total	75.000	500.000

3.6.3. Surfaces libérées des exploitations à temps partiel

Il convient de réserver un commentaire particulier aux exploitations à temps partiel en raison de leur nature spéciale et de la position spéciale qui en résulte pour leur titulaire tant en ce qui concerne l'exploitation que du point de vue principal source de revenus.

La différence entre le nombre total des exploitations agricole relevées dans l'enquête de 1967 et le nombre des agriculteurs travaillant pour leur propre compte (exploitants à activité principalement agricole), qui se chiffre par 1.927.554, représente les exploitations à temps partiel ou à revenu accessoire. Des résultats complémentaires ont permis de fixer à 1.880.039 ha la superficie couverte par ces exploitations.

L'appréciation des effets que la prime d'apport structurel pourra déterminer dans cette catégorie d'exploitants et d'exploitations n'aurait que peu de signification si elle n'était précédée d'une distinction préalable, fût-elle approximative, à l'intérieur de ladite catégorie, établie sur la base des rapports existant entre les exploitations et les autres activités. C'est en fait en étudiant la nature de ces rapports qu'on peut émettre des jugements valables sur la solidité ou la précarité des exploitations à temps partiel et que la mesure dans laquelle la PAS peut inciter l'exploitant à céder ses terres. Le comportement d'un exploitant peut en effet être différent suivant qu'il tire l'essentiel de son revenu d'un emploi stable ou d'une activité intermittente.

Dans le premier cas les liens qui existent déjà entre l'exploitation à temps partiel et l'emploi principal de l'exploitant sont généralement consolidés et constituent un système caractéristique des régions rurales qui entourent les zones industrielles du Nord. Ce système va en se consolidant dans certaines régions d'Italie centrale. Les liens qui se sont créés dans le mode d'existence des titulaires de ces exploitations nous semble une raison puissante pour d'envisager que la prime d'apport structurel puisse hâter la cession des terres qu'ils possèdent. Il ne faut pas oublier que les exploitants-ouvriers et leur famille ont souvent pour seule habitation leurs exploitations exigües.

Le problème qui se pose dans le second cas est différent. En toute logique, on ne saurait parler d'exploitations à temps partiel puisque le titulaire ne remplit pas la condition qui veut qu'il exerce une autre activité à caractère stable. En réalité, on se trouve en présence de paysans propriétaires de petits lots de terrain qui ne sont rangés dans la catégorie des exploi-

lots de terrain qui ne sont rangés dans la catégorie des exploitants disposant d'un revenu accessoire ne provenant pas de l'exploitation que pour les besoins de la statistique. Il est plus correct de les rattacher aux travailleurs de l'agriculture sous-emploés ou en chômage, étant donné qu'ils fournissent leurs prestations dans l'agriculture ou en dehors du secteur agricole lorsqu'ils en ont l'occasion. Les lots de terrain qui leur appartiennent et qui, du point de vue statistique, relèvent du secteur des exploitations à temps partiel sont en général répartis aux alentours immédiats des centres habités, ou alors dispersés dans la Campagne : ils constituent - comme le fait remarquer Rossi-Doria - la grande propriété paysanne dont les principaux caractères sont la culture extensive et le morcellement de la propriété. Une partie de ces terres est maintenant abandonnée, leurs propriétaires ayant émigré.

L'absence de liens solides entre exploitations et exploitants permet de penser que la mesure proposée par le Mémorandum pourra amener la cession des terres possédées par ces derniers. Cette hypothèse devient toutefois moins convaincante lorsqu'on réfléchit que du fait de la superficie très réduite de ces terres et de la faible valeur foncière qu'elles représentent généralement, le montant de la prime d'apport structurel serait très modeste et par conséquent, n'aurait pas une influence déterminante sur la volonté des individus. Il ne dépasserait pas en effet 50.000 lires. L'importance de la prime allouée aurait par contre un certain effet si les terres étaient vendues pour être mises à la disposition du programme : s'ajoutant au prix de ces dernières, elles procureraient à l'exploitant une somme plus élevée que celle qu'il pourrait obtenir en affermant les terres (PAS + CF).

Ces raisons permettent de conclure que la proportion des exploitations à temps partiel caractérisées par des rapports fragiles entre la terre et l'exploitant, qui pourront être cédées en vue de l'amélioration des structures, de préférence sous forme de vente, ne dépassera pas 1/3.

Une estimation du prof. Barberis, figurant dans son étude "Familles paysannes et activités non agricoles", indique que les exploitations à temps partiel caractérisées par des rapports fragiles entre la terre et l'exploitant ne sont pas moins de 1.300.000. L'écart avec le total de 1.927.554 se localise dans les provinces industrielles du Nord (provinces de Turin, Milan, Brescia, Padoue) et dans le Latium. Il représente des exploitations à temps partiel où les rapports envisagés plus haut sont déjà consolidés et se complètent bien avec les activités principales des exploitants. Les deux types d'exploitations sont représentés dans les proportions suivantes :

Exploitations à temps partiel	Nombre	ha
caractérisées par des rapports stables	627.554	612.053
caractérisées par des rapports fragiles	1.300.000	1.267.986
total	1.927.554	1.880.039

Compte tenu du fait qu'il y a peu de chance pour que les titulaires des exploitations caractérisées par des rapports stables demandent à bénéficier des mesures prévues par le Mémoire, tandis qu'un tiers environ des titulaires des exploitations à temps partiel voudront en profiter, et de préférence sous la forme d'une vente des terres, le nombre des intéressés et la superficie qui pourra être libérée s'établissent ainsi :

Forme de cession	Nombre	ha	Provenance
vente	450.000	420.000	exploités par le propriétaire

3.6.4. Récapitulation des résultats des prévisions fondés sur l'éventualité d'une application des mesures du Mémoire

Le tableau 15 groupe les résultats des estimations effectuées dans les paragraphes précédents et les répartit par modes de faire-valoir des exploitations et par titres de possession de la terre. Il indique le nombre d'exploitations dont on suppose que leurs titulaires demanderont à bénéficier des mesures prévues dans le Mémoire, ainsi que les surfaces que ces exploitants cèderont pour les mettre à la disposition du programme "Agriculture 80". Les chiffres valent pour la période 1970-75. Au total, les surfaces que la mise en oeuvre des mesures du Mémoire rendra disponibles au cours des six premières années représentent 4 millions d'hectares provenant d'environ 929.000 exploitations, diverses quant à leur mode de faire-valoir et leur taille.

La contribution des exploitations gérées en faire-valoir direct est légèrement inférieure à 2.200.000 ha; elle correspond à 54 % du total et devrait provenir de 283.000 exploitations. L'apport des exploitations gérées en faire-valoir direct avec utilisation de salariés et/ou avec des co-participants est par contre modeste. Pour les raisons exposées précédemment, le nombre des titulaires d'exploitations de cette dernière catégorie qui demanderont à bénéficier des mesures prévues dans le Mémoire s'établira aux alentours de 10.000 unités qui libèreront à peine 193.260 hectares.

Une catégorie dont l'apport de surfaces disponibles est substantiel est celle des exploitations gérées en colonat partiaire sur des terres constituées en fermes ou opérant suivant un autre mode de faire-valoir. Cet apport se chiffre, pour les six années, par 1.235.065 hectares qui pourront provenir de 186.000 exploitations. Cette superficie représente 31 % du total si on les ajoute aux surfaces déjà indiquées, on s'aperçoit que les exploitations à plein temps interviennent dans le total pour plus de 3.600.000 ha (89,6 %).

La contribution des exploitations à temps partiel, enfin, est de 420.000 ha, soit 10,4 % du total, ce qui n'est certainement pas négligeable. A cet apport participeront environ 450.000 paysans

Tableau 15.- Exploitations dont les titulaires demanderont à
bénéficiaire entre 1970 et 1975 des mesures prévues
par le Memorandum et surfaces libérées correspondantes

modes de faire-valoir et titres de possession.	exploitations	
	nombre	ha
Faire-valoir direct		
- uniquement en propriété	219.048	1.936.470
- uniquement à ferme	64.000	241.719
Total (1)	<u>283.048</u>	<u>2.178.189</u>
Faire-valoir direct avec utilisation de salariés et/ou avec des coparticipants		
- uniquement en propriété	8.300	158.000
- uniquement à ferme	1.818	35.260
Total (1)	<u>10.118</u>	<u>193.260</u>
Colonat partiaire sur terres constituées en fermes	<u>124.194</u>	<u>910.056</u>
Autre mode de faire-valoir	<u>61.624</u>	<u>325.009</u>
Total partiel	478.984	3.606.514
Exploitations à temps partiel	450.000	420.000
Total général	928.984	4.026.514

(1) Les chiffres relatifs aux exploitations gérées uniquement en propriété et uniquement en location englobent le nombre et les superficies des exploitations mixtes (dont les terres en partie possédées en propre et en partie affermées) qui pourront se trouver libérées au cours de la période considérée.

qui ont une activité principale en dehors de leur très modeste exploitation.

Un jugement sur la qualité des terres que les mesures prévues par le Mémoire permettront de récupérer en vue de l'amélioration des structures trouve son fondement et sa logique dans la localisation des différentes catégories d'exploitation et dans les conditions - d'ailleurs des précédentes analyses - qui inciteront les intéressés à profiter des primes et des indemnités.

On ne peut pas dire que les terres provenant des exploitations en colonat partiaire soient parmi les meilleures dont dispose l'agriculture italienne : elles se trouvent, ainsi que nous l'avons vu, dans les zones de collines et de montagnes du centre de l'Italie. Il en est de même des terres qui pourront être cédées par les exploitations gérées en faire-valoir direct avec des salariés et/ou avec des co-participants : bien que ces exploitations ne puissent être localisées de façon précise, il y a lieu de croire qu'elles ont peu de chance de fournir dans le cadre des cessions destinées à la restructuration, les terres les plus fertiles.

Les exploitations gérées en faire-valoir direct et les exploitations à temps partiel sont également présentes dans toutes les situations. Les surfaces qu'elles rendront disponibles grouperont des terrains de fertilité inégale. En général, ces surfaces seront en outre morcelées et parfois dispersées.

Il apparaît donc évident que les 4 millions d'hectares comprendront des terres de valeur inégale et au rendement différent et fortement hétérogènes.

Une dernière remarque s'impose au sujet des surfaces qui seront cédées par les cultivateurs directs propriétaires (exploitations en faire-valoir direct). Il ne faut pas oublier que cette catégorie a bénéficié des mesures de prévoyance prévue par les lois sur l'agrandissement et la constitution de propriétés paysannes; elle a également bénéficié des attributions de terres décidées dans le cadre de la réforme foncière. Les statistiques officielles indiquent qu'en vertu de la législation sur la propriété paysanne

plus de 2.000.000 d'hectares de terres ont été transférés de 1948 à 1968 aux cultivateurs directs propriétaires; les terres attribuées au titre de la réforme foncière représentent approximativement 700.000 hectares. Il est évident que la cession dans le cadre du programme "agriculture 80" de cette catégorie de terres pose des problèmes avec nécessitant des solutions politiques ainsi que juridiques.

A N N E X E S



ANNEXES

Le tableau I reprend séparément les séries relatives aux exploitants âgés de 55 ans et au-delà de celles qui correspondent aux exploitants âgés de moins de 55 ans.

Tableau I - Données de base pour le calcul de l'ICR et du PAS

Bénéficiaires des mesures prévues par le Memorandum	55 ans et au-dessus		moins de 55 ans	
	n	ha	n	ha
exploitants propriétaires	202.548	1.928.470	24.800	166.000
exploitants locataires	55.818	241.979	10.000	35.000
métayers et exploitants opérant suivant d'autres modes de faire-valoir	110.818	735.065	75.000	500.000
titulaires d'exploitations à temps partiel	-	-	450.000	420.000
Total	369.184	2.905.514	559.800	1.121.000

Tableau II - Données de base sur la répartition de la propriété agricole

Provenance des exploitations	formes de cession			
	vente		location	
	n	ha	n	ha
exploitants propriétaires	94.649	854.157	132.699	1.240.313
exploitants locataires	54.000	206.719	11.818	70.260
métayers et exploitants opérant suivant d'autres modes de faire-valoir	74.328	494.026	111.490	741.039
titulaires d'exploitations à temps partiel	450.000	420.000	-	-
Total	672.977	1.974.902	256.007	2.051.612

Nous estimons en conséquence soit parce qu'ils pourraient ne pas avoir besoin de capitaux dans l'immédiat, soit parce qu'ils pourraient raisonnablement leur être appliqué le critère fixé pour les propriétaires des terres en location, que le complément de rémunération foncière doit être calculé sur l'ensemble des surfaces qui les concernent (741.039 hectares).

Enfin, le tableau II indique les surfaces dont on peut prévoir qu'elles seront vendues par les différentes catégories d'exploitations.

L'étude du Dr Nicola Morano - "Effets possibles des valeurs foncières sur la mise en oeuvre des mesures en faveur de toutes les personnes qui désirent quitter l'agriculture, quel que soit leur âge", Etude au Congrès de Côme "Agriculture 1980" et publiée dans la revue "Rassegna dell'economia provinciale", n° 10 - octobre 1969, de la Chambre de Commerce de Côme - contient une vaste documentation sur les valeurs foncières et une analyse détaillée de la méthode de calcul et des résultats relatifs à l'application du PAS et du CR.

1.1. - Valeurs foncières

Le tableau III présente les valeurs foncières relevées par les "Observatoires de l'Institut National d'Economie Agricole dans le cadre des enquêtes sur les exploitations de l'année agricole 1960.

L'attention doit être attirée sur le fait que les écarts entre les valeurs des différents types de terrains se sont accentués au cours des dernières années. Une enquête de l'Institut National susmentionné (INEA) a permis de constater que les phénomènes les plus intéressants de la dynamique foncière touchent les très importantes modifications enregistrées dans les rapports entre les valeurs de la terre d'un milieu à un autre. Les variations sont en partie imputables aux transformations foncières réalisées et au fait que l'exode rural a favorisé les terrains qui se prêtent le mieux à l'utilisation des machines, entraînant une augmentation absolue et relative de la valeur de ces derniers. On doit ajouter que les prix des terrains moins fertiles tendent aussi à monter. Ce même tableau indique en regard des valeurs foncières maximum, minimum et moyennes par hectare les productions des régions auxquelles appartiennent les exploitations qui ont fourni les valeurs foncières.

TABLEAU III - VALEURS FONCIERES PAR HECTARE DE SURFACE PRODUCTIVE.

	Exploitations couvertes (nombre)	VALEUR FONCIERE (en milliers de lires)			REGIONS OU SONT REPRESENTEES LES DIFFERENTES PRODUCTIONS ET OU SONT SITUES LES EXPLOITATIONS DONT SONT INDIQUEES LES VALEURS FONCIERES.
		minimum	maximum	moyenne	
1. Paturages	30	191,2	305,6	242,9	Sardaigne
2. Céréales : blé	49	150,0	785,7	385,7	Pouilles, Basilicate, Sicile, Sardaigne
3. Céréales - Olives - Elevage	34	504,2	1.047,4	668,9	Ombrie
4. Olives - Elevage	20	385,3	1.008,1	696,7	Latium
5. Céréales, arboriculture - Elevage	10	327,2	1.384,6	723,9	Calabre
6. Céréales - Vignes - Elevage	78	500,0	1.500,0	1.144,3	Vénétie, Emilie-Romagne, Toscane, Ombrie, Campanie
7. Céréales - Elevage	240	283,1	2.371,1	1.149,8	Piémont, Lombardie, Vénétie, Frioul-Vénétie Julienne, Marches, Toscane, Latium, Abruzzes, Molise, Basilicate, Sicile
8. Tabac - Olives	7	627,7	1.558,1	1.200,0	Pouilles
9. Céréales - Industrie - Elevage	63	1.063,8	1.512,7	1.228,1	Vénétie, Emilie-Romagne, Ombrie
10. Tabac	10	920,2	1.538,5	1.274,3	Campanie
11. Vignes et vin - Elevage	28	200,0	4.500,0	1.275,0	Toscane
12. Céréales : riz	40	750,8	3.500,6	1.348,9	Piémont
13. Céréales - arboriculture - Elevage	15	738,4	2.055,5	1.357,0	Marches
14. Elevage	99	200,0	8.000,0	1.500,0	Piémont, Lombardie, Trentin-Haut Adige, Vénétie, Toscane, Campanie, Sicile
15. Olives	41	1.100,0	3.400,0	1.700,0	Pouilles, Calabre, Sicile
16. Cultures maraichères - Elevage	8	1.349,2	3.478,3	1.862,3	Toscane, Campanie
17. Vignes, Elevage	772	577,9	2.320,8	1.900,0	Vénétie, Frioul-Vénétie Julienne, Emilie-Romagne, Toscane
18. Arboriculture - Elevage	10	1.608,2	3.181,8	2.200,0	Lombardie
19. Vignes	178	1.200,0	4.700,0	2.363,8	Piémont, Ligurie, Latium, Pouilles, Calabre, Sicile
20. Céréales - Cultures fruitières - Elevage	10	1.500,0	3.600,0	2.420,6	Vénétie
21. Cultures maraichères - Arboriculture - Elevage	10	2.439,0	3.113,2	2.866,8	Ligurie
22. Céréales - Cultures maraichères	13	1.195,0	4.000,0	3.043,5	Latium, Campanie
23. Horticulture	77	2.100,0	11.700,0	5.200,0	Latium, Campanie, Abruzzes, Pouilles, Sicile
24. Cultures fruitières	76	1.600,0	13.400,0	5.300,0	Trentin-Haut Adige, Vénétie, Emilie-Romagne, Campanie, Sicile
25. Cultures fruitières - Elevage	5	4.700,0	12.200,0	8.000,0	Trentin-Haut Adige
26. Agrumes	51	8.270,0	13.065,0	11.800,0	Calabre, Sicile

Source: ISTITUTO NAZIONALE DI ECONOMIA AGRARIA . - Risultati economici d'exploitations agricoles 1963, Rome 1967

ITALIE

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
NOTE PRELIMINAIRE	144
1. Objet de l'étude	144
2. Catégories d'exploitants et d'exploitations agricoles définies dans l'optique des mesures prévues par le Memorendum	144
3. Définition intéressant la matière traitée	146
.3.1. Notion pratique de "surface libérée"	147
3.2. Essai de synthèse	149
I. ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE ET TENDANCES INDIQUEES PAR L'EVOLUTION RECENTE	151
1. La propriété foncière	151
2. L'exploitation agricole	158
3. La population	163
4. L'élevage de vaches laitières	165
5. Changement de destination des sols agricoles	167
II. ESTIMATION DES SURFACES LIBERABLES ET LIBEREES. (Dr. Mo	168
1. Avant-propos	168
2. Prévisions valables au cas où les mesures proposées par le Memorendum ne seraient pas appliquées	169
3. Prévisions fondées sur l'éventualité d'une application des mesures du Memorendum	195
ANNEXES	222

PARTIE IV : PAYS-BAS

Landbouw Economisch Instituut
(T. de RUITER - L. PROMPERS)

EVOLUTION DU NOMBRE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
AUX PAYS-BAS
DANS LE PASSE RECENT ET JUSQU'EN 1980

=====

Pour établir une prévision concernant le nombre des exploitations, il est nécessaire d'en connaître l'évolution passée. Nous procéderons à une analyse détaillée de l'évolution la plus récente (période 1964-1969). Nous traiterons d'abord les périodes 1959-1965 et 1965-1968, puis nous compléterons la période 1965-1968 par les années 1964 et 1969 pour en faire une période quinquennale.

A. EVOLUTION PASSEE

Dans le cadre de notre propos, il n'est pas nécessaire de remonter au-delà de 1959. A cet égard, nous avons distingué deux périodes, à savoir la période 1959-1965 et la période 1965-1968.

a. Période 1959-1965

Les données concernant les années 1959 et 1965, ventilées par professions principales (agriculteurs, horticulteurs, ouvriers agricoles et personnes n'exerçant pas l'activité d'agriculteur) et par catégories de taille (voir annexe 1) ont été empruntées aux statistiques du CBS (1). Le nombre total des exploitations enregistrées a diminué de 2,6 % par an (2). Il convient toutefois de distinguer entre exploitations gérées par des agriculteurs et des horticulteurs (qui font de l'agriculture leur profession principale) et "exploitations d'appoint". Ainsi, le nombre des exploitations agricoles a diminué de 2,3 %, celui des exploitations horticoles est resté constant et celui des "exploitations d'appoint" a diminué de 4 % par an. A ce propos, il convient pourtant d'observer que le nombre des "exploitations d'appoint" d'une superficie égale ou supérieure à 5 ha est passé d'environ 4.000 à 6.000, entraînant une augmentation de plus de 20.000 ha de la superficie de terres cultivées par cette catégorie. Les résultats, exprimés par régions, concernant les agriculteurs et les agriculteurs-horticulteurs figurent au tableau 1.

Les pourcentages régionaux ne diffèrent que faiblement. Seule la Zélande accuse un pourcentage de diminution nettement plus rapide. Le nombre des

(1) CBS = Centraal Bureau voor de Statistiek

(2) Les pourcentages annuels mentionnés ici ont été calculés à l'aide de la formule $(1 - d)^n$. Il ne s'agit donc pas de moyennes arithmétiques.

exploitations arrêtées, d'une part, pour cause de cessation d'activité professionnelle et d'autre part, pour cause de changement de profession, n'a pas pu être déterminé exactement. La proportion de ces exploitations, maintenues en tant qu'"exploitations d'appoint", n'est pas connue avec plus d'exactitude. Des enquêtes effectuées dans des régions de remembrement montrent que cette proportion peut varier considérablement d'une région à l'autre. En moyenne, plus de la moitié des chefs d'exploitation changeant de profession continuent à gérer leur exploitation en tant qu'"exploitation d'appoint".

TABLEAU 1 : DIMINUTION ANNUELLE DU NOMBRE DES EXPLOITATIONS
AU COURS DE LA PERIODE 1959-1965, EN %

	Diminution du nombre des exploitations	
	agricoles	agricoles et horticoles
Groningue, Frise, Drenthe	2,25	2,25
Overijssel, Gueldre	2,00	1,80
Utrecht, Hollande septentrionale et Hollande méridionale	2,55	1,55
Zélande	3,10	2,40
Brabant septentrional, Limbourg	2,50	1,85
TOTAL PAYS-BAS	2,30	1,85

Le nombre des personnes changeant de profession atteint environ 1200 par an (ce chiffre est aussi tiré d'informations recueillies dans des régions de remembrement). Au cours de cette période, environ 600 exploitations sont passées, chaque année, dans la catégorie des "exploitations d'appoint", soit une augmentation de près de 1 %. Au cours de cette période, environ 0,5 % de la SAU a été soustrait, chaque année, à l'agriculture.

b. Evolution au cours de la période 1965-1968

Pour cette période nous avons également fait usage des chiffres du CRS (voir annexe 2). Cette statistique diffère cependant de celle de l'annexe 1. Les exploitations de moins d'un quart d'année-homme ne sont pas comprises dans ces chiffres. Il a donc fallu revoir les chiffres de 1965 et préciser aussi ceux de 1968. Pour cette période, nous nous sommes donc fondés sur les seules exploitations dont les besoins de main-d'oeuvre étaient égaux ou supérieurs à un quart d'année-homme. Pour les prévisions aussi, seules ces exploitations ont été prises en considération. Il a fallu faire certaines hypothèses pour ajuster les chiffres de 1965 et ventiler ceux de 1968. L'annexe 3 donne des précisions sur ces chiffres.

Pour 1965 et 1968, la ventilation a donc été faite par groupes professionnels et par catégories de taille (voir annexe 2). Le pourcentage annuel de diminution au cours de cette période figure ci-après. A titre de comparaison, les pourcentages relatifs à la période 1959-1965 ont été juxtaposés.

TABLEAU 2 : DIMINUTION ANNUELLE DU NOMBRE DES EXPLOITATIONS AU COURS DE LA PERIODE 1965-1968, EN %

	Diminution du nombre des exploitations agricoles et horticoles au cours de la période :	
	1959-1965	1965-1968
Groningue, Frise, Drenthe	2,25	4,2
Overijssel, Gueldre	1,8	3,0
Utrecht, Hollande septentrionale et Hollande méridionale	1,55	3,5
Zélande	2,4	3,5
Brahant septentrional, Limbourg	1,85	3,5
TOTAL PAYS-BAS	1,85	3,5

c. Evolution au cours de la période 1964-1969

Le nombre des exploitations agricoles égales ou supérieures à 10 unités

d'exploitation standard (SBE) (1) gérées par des exploitants exerçant l'agriculture à titre d'activité professionnelle principale est connu pour l'année 1969 (recensement du CBS de mai 1969). Nous avons légèrement corrigé ces chiffres (nous relevons 262 exploitations, ce qui correspond à la différence qui existait, en 1968, entre le nombre des exploitations égales ou supérieures à 10 unités d'exploitation standard et celles nécessitant une main d'oeuvre égale ou supérieure à un quart d'année-homme. Le tableau 3 indique le nombre des exploitations d'un quart d'année-homme ou plus en 1969 et le pourcentage de diminution par rapport à 1968.

TABLEAU 3 : NOMBRE DES EXPLOITATIONS D'UN QUART D'ANNEE-HOMME OU PLUS EN 1969 ET POURCENTAGE DE DIMINUTION PAR RAPPORT A 1968

	Nombre	Pourcentage de diminution 1968-1969
Groningue, Frise, Drenthe	31.507	2,6
Overijssel, Gueldre	46.530	1,3
Utrecht, Hollande septentrionale et Hollande méridionale	40.538	2,8
Zélande	6.451	4,0
Brabant septentrional, Limbourg	36.399	3,2
PAYS-BAS	161.425	2,5

Pour aboutir à une période quinquennale il nous faut recalculer le nombre des exploitations en 1964 et la pyramide des âges des chefs d'exploitation. Nous procédons de la façon suivante. Dans la période 1965-1968, nous éliminons le nombre des cessations anticipées d'exploitation dans le cadre du Fonds de développement et d'assainissement de l'agriculture. Au cours de cette période, 6.131 chefs d'exploitation ont eu recours à cette mesure

(1) SBE = Standaard Bedrijfseenheid (unité d'exploitation standard = UES). 10 UES correspondent approximativement à un quart d'année-homme. C'est une sorte de norme minimale. Exemple : une petite exploitation de 3 à 4 vaches laitières correspond à environ 10 UES.

d'assainissement. Nous supposons que les exploitations "assainies", dont le chef d'exploitation est né après 1905, ont été arrêtées par anticipation. Ce nombre s'élève à 4.272. Nous calculons ensuite le pourcentage annuel de diminution dans la période 1965-1969, les cessations anticipées d'exploitation non comprises. Ensuite nous prenons la moyenne du pourcentage annuel de diminution dans la période 1959-1965 et du pourcentage dans la période 1965-1969, comme nous l'avons fait précédemment. Nous calculons le nombre des exploitations en 1964, en majorant de ce pourcentage le nombre des exploitations en 1965. Le tableau 4 indique le nombre des exploitations en 1964 et en 1969 et le pourcentage annuel de diminution au cours de cette période.

TABLEAU 4 : DIMINUTION DU NOMBRE DES EXPLOITATIONS
DANS LA PERIODE 1964-1969

	Nombre d'exploitations		Pourcentage annuel de diminution
	1964	1969	
Groningue, Frise, Drenthe	37.770	31.507	3,60
Overijssel, Gueldre	52.600	46.530	2,40
Utrecht, Hollande septentrionale et Hollande méridionale	47.570	40.538	3,15
Zélande	7.700	6.451	3,50
Brabant septentrional, Limbourg	42.860	36.399	3,20
PAYS-BAS	188.500	161.425	3,05

d. Pyramide des âges

Pour l'année 1969, nous utilisons la statistique du CBS qui, pour cette année, donne une ventilation par classes d'âge de 5 ans.

Nous répartissons également sur les diverses classes d'âge le nombre des exploitations pour lesquelles l'âge du chef n'est pas connu ou ne doit pas être indiqué.

En ce qui concerne l'année 1964, nous procédons de la façon suivante. Nous utilisons la ventilation utilisée lors du recensement de la main d'oeuvre, de décembre 1965, pour le nombre des chefs d'exploitation dont l'activité principale est celle d'agriculteur ou d'horticulteur. A cet égard, nous tenons compte d'un certain nombre de chefs d'exploitation qui sont partis depuis mai 1964, grâce au Fonds de développement et d'assainissement de l'agriculture. Nous utilisons ensuite le recensement de mai 1969, statistique qui donne également la pyramide des âges des chefs d'exploitation exerçant déjà, en tant que tels, en mai 1964. Le tableau 5 donne la pyramide des âges, par classes d'âge de 5 ans pour 1964 et 1969. Ces chiffres, par régions, figurent dans l'annexe 4.

Le groupe des personnes nées entre 1914 et 1918 c'est-à-dire le groupe des personnes qui avaient entre 45 et 49 ans en 1964 et le groupe des personnes qui avaient entre 50-54 ans en 1969, sont proportionnellement moins nombreux. Si nous considérons la pyramide des âges de la population néerlandaise, nous remarquons la même différence (tableau 5, voir page 7).

Nous constatons en outre une diminution proportionnellement plus forte du nombre des jeunes chefs d'exploitation, par suite d'une baisse du pourcentage de successions. De ce fait, la proportion des classes du milieu se trouve quelque peu renforcée, d'autant plus que le nombre des chefs d'exploitation plus âgés a également accusé une diminution un peu plus forte. Ceci s'explique par l'action du Fonds d'assainissement. Mais nous nous attendons à ce que la proportion des classes d'âge au dessus de 50 ans rede-vienne plus importante.

e. Analyse de la diminution du nombre d'exploitations dans la période 1964-1969

Pour avoir une idée exacte de la diminution du nombre des exploitations, il est nécessaire de décomposer cette diminution en un certain nombre d'éléments : décès, invalidité, changement de profession, cessation d'activité professionnelle et action du Fonds de développement et d'assainissement de l'agriculture. A cet effet, nous appliquerons les règles suivantes :

- 1) Nous appelons cessation d'activité professionnelle, tout départ de chef d'exploitation d'un âge égal ou supérieur à 55 ans (non compris ceux qui ont arrêté leur exploitation par anticipation grâce au Fonds de développement et d'assainissement de l'agriculture). Le décès, l'invalidité, si possible même le changement de profession de ce groupe sont donc compris dans le terme cessation d'activité professionnelle;

- 2) Nous appelons cessation anticipée d'exploitation grâce au Fonds de développement et d'assainissement de l'agriculture tous les cas d'assainissement dans lesquels le chef d'exploitation est né après 1905. Ceci concerne un certain nombre de chefs d'exploitation d'un âge tant égal ou supérieur à 55 ans qu'inférieur à 55 ans. Dans le premier cas, nous employons le terme de cessation d'activité professionnelle anticipée et dans le second, le terme de changement de profession grâce à l'action du Fonds de développement et d'assainissement de l'agriculture;
- 3) Les cas de décès et d'invalidité de chefs d'exploitation âgés de moins de 55 ans sont mentionnés séparément;
- 4) Nous appelons changement de profession tous les départs de chefs d'exploitation âgés de moins de 55 ans, à l'exclusion des cas liés à l'action du Fonds de développement et d'assainissement de l'agriculture et du groupe des personnes visées au point 3.

TABLEAU 5 : PYRAMIDE DES AGES DES CHEFS D'EXPLOITATIONS D'UN QUART D'ANNEE-HOMME OU PLUS EN 1964 ET 1969

Classes d'âge	1 9 6 4		1 9 6 9	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
< 20 ans	306	0,2	283	0,2
20-24 ans	3.269	1,7	2.079	1,3
25-29 ans	10.525	5,6	8.208	5,1
30-34 ans	16.955	9,0	13.883	8,6
35-39 ans	20.679	11,0	18.366	11,4
40-44 ans	23.253	12,3	20.745	12,8
45-49 ans	22.609	12,0	22.624	14,0
50-54 ans	24.577	13,0	20.873	12,9
55-59 ans	24.920	13,2	21.407	13,3
60-64 ans	22.595	12,0	17.361	10,8
65-69 ans	12.366	6,6	10.258	6,3
70-74 ans	4.881	2,6	4.043	2,5
≥ 75 ans	1.565	0,8	1.295	0,8
TOTAL	188.500	100	161.425	100

TABIEAU 6 : EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS, PAR CLASSES D'AGE DE CINQ ANS, DANS LA PERIODE 1964-1969

Age 1964	Année de naissance	Nombre 1964	Décès + Invali- dité		Changement de profession		Action Fonds déve- lopp. et assain. départ anticipé	Abandons		Successions		Nombre en 1964 + 1/2 des suc- cessions	Nombre 1969
			%	chiffres absolus	%	chiffres absolus		%	chiffres absolus	%	chiffres absolus		
< 20	'41	306	0,76	2	7,7	107				12,3	2.165	1.388	2.362
20-24	'39-'43	3.269	0,76	24	9,5	573				31,6	5.536	6.037	8.208
25-29	'34-'38	10.525	0,97	103	7,8	998				25,4	4.459	12.755	13.883
30-34	'29-'33	16.955	0,122	206	6,5	1.189				16,0	2.806	18.358	18.366
35-39	'24-'28	20.679	0,153	316	5,8	1.234				9,2	1.616	21.487	20.745
40-44	'19-'23	23.253	0,205	476	4,7	1.122	192			5,5	969	23.737	22.624
45-49	'14-'18	22.609	0,292	660	3,9	884	310			-	-	22.609	20.873
50-52,5	'11,5-'13	12.288	0,301	369	4,1	500				-	-	12.288	11.109
Total		109.884		2.156	5,6	6.607	502				17.551	118.660	118.170
< 55 ans													
52,5-54	'09-'11,5	12.289	(1)				576		11,5				10.298
55-59	'04-'08	24.920					2.560		20,0				17.361
60-64	'99-'03	22.595					634		51,8				10.258
65-69	'94-'98	12.366							67,3				4.043
70-74	'89-'93	4.881							73,5				1.295
>> 75	'89	1.565							100,-				-
Total		78.616					3.770		-				43.255
>> 55 ans													

(1) Les cas de décès et d'invalidité du groupe de 55 ans sont compris dans la colonne "abandons".

La meilleure façon de suivre l'analyse est de se référer à un modèle (1). Le groupe des personnes de 50 à 55 ans doit encore être décomposé en un groupe dont l'âge moyen est inférieur à 55 ans et un groupe dont l'âge moyen est égal ou supérieur à 55 ans et ce, pendant toute la période. Nous prenons la moitié de chaque groupe. Le modèle est présenté au tableau 6. Nous partons de la pyramide des âges en 1964, soustrayons de ce nombre celui des cas de décès et d'invalidité, ajoutons ensuite le nombre des cas de succession; la différence entre le nombre obtenu et le nombre de personnes en 1969, nées la même année, donne le nombre des personnes ayant changé de profession. Le nombre des cas de succession est connu exactement (recensement du CBS de mai 1969). Parmi les personnes qui, d'après cette statistique, ont accédé à la profession, seules sont considérées comme cas de succession celles qui avaient moins de 50 ans en mai 1969. Les coefficients relatifs aux cas de décès et d'invalidité ont été empruntés au modèle de B.H. Perdok.

Les cas de départ anticipé dus à l'action du Fonds de développement et d'assainissement de l'agriculture ont pu être tirés des rapports annuels du Fonds de développement et d'assainissement. Nous exprimons le nombre des personnes ayant changé de profession par un pourcentage du nombre moyen de personnes se trouvant, dans une classe d'âge déterminée pendant cette période (c'est-à-dire environ le nombre de 1964 + la moitié des cas de succession). Nous constatons alors que le nombre des personnes changeant de profession diminue avec l'âge mais les cas de décès et d'invalidité deviennent alors plus nombreux de sorte que le pourcentage final des personnes quittant ce groupe ne diffère pas beaucoup d'une classe d'âge à l'autre. En ce qui concerne ce point, nous pouvons, pour établir une prévision, nous fonder sur l'ensemble du groupe d'un âge inférieur à 55 ans, sans tenir compte des différences existant entre les diverses classes d'âge pour ce qui concerne le changement de profession.

Au total, pour la période 1964-1969, 6.607 chefs d'exploitation ont quitté le groupe d'âge de moins de 55 ans du fait d'un changement de profession, 2.156 par suite de décès et d'invalidité et 502 par suite d'un changement de profession grâce à l'action du Fonds de développement et d'assainissement, soit, en tout, 9.265 chefs d'exploitation. Il y avait, en moyenne, au cours de cette période, 118.660 chefs d'exploitation de moins de 55 ans. Chaque année, 1,6 % des chefs d'exploitation ont donc quitté ce groupe. Ce chiffre

(1) Ce modèle est utilisé par B.H. Perdok, voir étude (2.2) du L.F.I. "Le nombre des travailleurs agricoles et horticoles dans le passé et prévisions pour 1975".

se décompose en 1,15 % de changements de profession normaux, 0,37 % de cas de décès et d'invalidité et 0,08 % de départs dus à l'action du Fonds de développement et d'assainissement. La diminution et la répartition ont été les suivantes pour les diverses régions :

TABLEAU 7 : POURCENTAGES ANNUELS DE DIMINUTION DU NOMBRE DES CHEFS D'EXPLOITATION DE MOINS DE 55 ANS, PAR REGIONS, DANS LA PERIODE 1964-1967

	Total	Changements de profession	Décès et invalidité	Changements de profession par suite de l'action du Fonds de développement et d'assainissement
Groningue, Frise, Drenthe	1,40	0,87	0,38	0,15
Overijssel, Gueldre	1,00	0,54	0,38	0,08
Utrecht, Hollande septentrionale et Hollande méridionale	2,05	1,63	0,37	0,05
Zélande	1,75	1,30	0,37	0,08
Brabant septentrional, Limbourg	1,95	1,51	0,36	0,08
PAYS-BAS	1,60	1,15	0,37	0,08

Nous constatons de très grandes différences entre le sud-ouest et le nord-est du pays. Ceci peut être dû à l'attachement traditionnel plus étroit des gens à la profession agricole, mais surtout à la situation de l'emploi.

Nous nous apercevons que c'est surtout dans les classes d'âge de 50 à 60 ans qu'on trouve des cessations anticipées d'exploitation.

Un total de 31.591 chefs d'exploitation ont cessé leur activité professionnelle normalement. Parmi eux se trouvent 1.859 cas dans lesquels est intervenu le Fonds de développement et d'assainissement, mais qui auraient abandonné leur profession même sans l'intervention de ce dernier (1). Sur ces 31.591 chefs d'exploitation, 17.551 ont eu un successeur, soit 55,5 %. Le tableau 8 donne ce pourcentage de successions dans la période 1964-1968, d'après les statistiques du CBS de mai 1968.

(1) Au cours de cette période, 6.131 exploitations en tout ont été arrêtées grâce à l'intervention du Fonds de développement et d'assainissement de l'agriculture. En 1969, 4.272 (ce chiffre se retrouve au tableau 6) chefs de ces exploitations étaient âgés de moins de 55 ans et 1.859 de plus de 55 ans, ces derniers étant classés dans la catégorie : Cessation normale d'activité professionnelle.

TABLEAU 8 : POURCENTAGE DE SUCCESSIONS DANS LA PERIODE 1964-1969
ET EN MAI 1968, EN CE QUI CONCERNE LES CHEFS
D'EXPLOITATION D'UN AGE EGAL OU SUPERIEUR A 55 ANS

	Période 1964-1969	1968
Groningue, Frise, Drenthe	47,1	42,3
Overijssel, Gueldre	58,2	50,8
Utrecht, Hollande septentrionale et Hollande méridionale	55,6	52,3
Zélande	53,4	48,7
Brabant septentrional, Limbourg	59,5	42,8
PAYS-BAS	55,5	47,7

Le pourcentage des provinces septentrionales est particulièrement faible. Ceci correspond aussi au chiffre peu élevé que fournit la statistique de mai 1968. Ces pourcentages correspondent moins bien pour le Brabant septentrional et le Limbourg. Il est vraisemblable que, dans cette région, de nombreux jeunes ont encore succédé à leurs parents mais ont changé de profession peu après. Ceci pourrait expliquer le pourcentage élevé des personnes des classes d'âge jeunes qui ont changé de profession dans cette région.

La répartition des personnes ayant cessé leur activité leur activité professionnelle entre les diverses classes d'âge peut donner une idée approximative de l'âge moyen des abandons. Nous déduisons de cette répartition que le nombre de chefs d'exploitation qui ont abandonné est relativement faible au départ et qu'il commence à croître très rapidement à partir de 60 ans jusqu'à 65 ans, puis qu'il décroît un peu moins vite jusqu'à environ 70 ans, cette décroissance étant encore plus lente après. Au cours de la période écoulée l'âge moyen des abandons a été de 66 ans aux Pays-Bas.

Dans les provinces d'Overijssel et de Gueldre, l'âge moyen des abandons est très élevé, ce qui reflète certaines traditions dans de vastes contrées de ces provinces. Il est difficile de prédire quel changement pourrait intervenir sur ce point.

TABLEAU 9 : AGE MOYEN DES ABANDONS DANS LA PERIODE 1964-1969

	Age moyen des abandons
Groningue, Frise, Drenthe	65,2 ans
Overijssel, Gueldre	67,8 ans
Utrecht, Hollande septentrionale et Hollande méridionale	66 ans
Zélande	66,1 ans
Brabant septentrional, Limbourg	65 ans
PAYS-BAS	66 ans

Après avoir étudié les divers éléments, nous pouvons donner l'image suivante de la diminution du nombre des exploitations (voir tableau 10, p.13).

Les provinces d'Overijssel, de Gueldre sont restées fortement attardées surtout à cause d'un pourcentage moins élevé de personnes ayant changé de profession et, dans une moindre mesure, à cause d'un nombre inférieur de personnes ayant cessé leur activité professionnelle. Les trois provinces septentrionales (Groningue, Frise et Drenthe) accusent la plus forte diminution. L'action du Fonds de développement et d'assainissement y a été très intense (près de 1 % par an) et le nombre des personnes qui ont cessé leur activité professionnelle sans avoir de successeurs est relativement important. Le pourcentage des personnes qui ont changé de profession est pourtant resté très en deça de celui rencontré en Hollande, dans le Brabant septentrional et le Limbourg. En Zélande aussi l'action du Fonds de développement et d'assainissement a été un peu plus intensive, le nombre des personnes ayant cessé leur activité professionnelle sans avoir de successeur étant élevé aussi.

TABLEAU 10 : POURCENTAGE ANNUEL DE DIMINUTION DU NOMBRE
DES EXPLOITATIONS D'1/4 D'ANNEE-HOMME
ET PLUS DANS LA PERIODE 1964-1969

	Total	d o n t				
		55 ans			55 ans	
		Change- ment de profes- sion	Décès + invali- dité	Action Fonds de dévelop. et d'as- sainiss.	Action Fonds de dévelop. et d'as- sainiss.	Cessation de l'ac- tivité profes- sionnelle
Groningue, Frise, Drenthe	3,60	0,58	0,26	0,10	0,82	1,84
Overijssel, Gueldre	2,40	0,31	0,23	0,05	0,34	1,47
Utrecht, Hollande septen- trionale et Hollande mé- ridionale	3,15	1,08	0,24	0,04	0,26	1,53
Zélande	3,50	0,83	0,25	0,05	0,52	1,85
Brabant septentrional, Limbourg	3,20	1,04	0,25	0,05	0,35	1,51
PAYS-BAS	3,05	0,75	0,25	0,05	0,42	1,58

B. EVOLUTION JUSQU'EN 1980

Pour faire une prévision, nous nous sommes basés sur les données chiffrées des années 1968 et 1969, c'est-à-dire que les exploitations de moins d' 1/4 d'année-homme n'ont pas été prises en considération.

Nous pourrions appeler méthode d'extrapolation la technique employée pour la prévision, bien qu'on y trouve des points de divergence; par exemple, en ce qui concerne la situation en matière de successions, nous ne nous basons pas sur la période 1964-1969, mais sur les données du recensement de mai 1968, au cours duquel on a posé aux chefs d'exploitation d'un âge égal ou supérieur à 50 ans des questions concernant la succession.

En ce qui concerne le changement de profession nous avons prolongé, dans ses grandes lignes, la tendance de 1964-1969, bien que pour certaines régions, nous ayons aussi dévié de cette tendance.

Après la prévision d'extrapolation, nous examinerons encore un autre mode de prévision permettant de contrôler d'autres possibilités.

a. Méthode d'extrapolation

Le tableau 11 donne un aperçu de cette prévision. Nous donnons ci-après des explications à ce sujet. En l'occurrence nous distinguons entre les départs de chefs d'exploitation d'un âge égal ou supérieur à 55 ans et ceux des chefs d'exploitation de moins de 55 ans.

1) Départs de chefs d'exploitation d'un âge égal ou supérieur à 55 ans

Nous avons calculé l'âge moyen des abandons pour la période 1964-1969. Sur la base de cet âge moyen des abandons (1) nous pouvons calculer, pour une période déterminée, le nombre des chefs d'exploitation qui abandonnent.

En ce qui concerne l'âge moyen des abandons, nous n'avons qu'un faible écart entre la période 1969-1980 et la période 1964-1969. Nous avons seulement abaissé un peu cet âge moyen (de 67,8 à 67 ans) pour les provinces d'Overijssel et de Gueldre. Nous supposons que certaines traditions perdront de leur influence dans ces régions.

Nous pouvons établir qu'en moyenne tous les chefs d'exploitation de x ans et plus ($x =$ âge moyen des abandons - 11 ans) abandonneront d'ici 11 ans. Certains abandonneront plus tôt, d'autres à un âge plus avancé. Cela signifie aussi que les chefs d'exploitation ayant dépassé l'âge x ne pourront plus être pris en considération dans les abandons. Ils sont déjà inclus dans notre calcul.

En ce qui concerne la situation en matière de successions nous partons du recensement de mai 1968. Cette année là, le CBS a compté le nombre des successeurs pour les exploitations de $\geq 1/4$ d'année-homme. Ceci ne veut pas dire qu'on connaisse ainsi le nombre des successeurs potentiels. Dans cette statistique ne figurent pas, par exemple, tous les cas dans lesquels il y a plus d'un successeur sur une exploitation, les successeurs âgés de moins de 14 ans et les successeurs ne provenant pas du secteur agricole ou provenant d'exploitations d'appoint. A ces facteurs qui plaident en faveur d'un élargissement du nombre des successeurs potentiels, s'oppose le fait que les successeurs potentiels quittent l'exploitation avant la reprise et choisissent une autre profession.

(1) Par abandon, nous entendons tout départ de chef d'exploitation d'un âge égal ou supérieur à 55 ans, c'est-à-dire aussi les cas de décès et d'invalidité survenant dans ce groupe.

TABEAU 11 : EVOLUTION DU NOMBRE DES EXPLOITATIONS D'1/4 D'ANNEE-HOMME ET PLUS JUSQU'EN 1980

	Pays-Bas		Groningue, Frise, Drenthe		Gueldre, Overijssel & polders		Hollande septentrionale et méridionale, Utrecht		Zélande		Brabant septentrional, Limbourg	
	'69-'80	'64-'69	'69-'80	'64-'69	'69-'80	'64-'69	'69-'80	'64-'69	'69-'80	'64-'69	'69-'80	'64-'69
Nombre d'exploitations en 1969	161.425		31.507		46.530		40.538		6.451		36.399	
Age moyen des abandons	65,9	66	65	65,2	67	67,8	66	66	66	66,1	65	65
Nombre des chefs d'exploitation qui abandonneront d'ici 1980 (≈ le groupe de ≥ 55 ans)	54.901		11.040		16.879		13.293		2.209		11.480	
Pourcentage de successions	47,66	55,5	42,29	47,1	50,76	58,2	52,25	55,6	48,65	53,4	42,77	59,5
Exploitations ayant un successeur	26.168		4.670		8.568		6.945		1.075		4.911	
Exploitations sans successeur (a)	28.733		6.370		8.311		6.348		1.134		6.570	
Chefs d'exploitation < 44 ans	59.415		11.148		14.510		16.230		2.249		15.278	
Moyenne < 55 ans du groupe 44-54 ans	26.298		5.625		7.605		6.068		1.100		5.900	
Moitié des successions	13.084		2.335		4.284		3.472		538		2.455	
Moyenne < 55 ans	98.797		19.108		26.399		25.770		3.887		23.633	
Pourcentage annuel - décès et invalidité	0,37	0,37	0,37	0,38	0,37	0,38	0,37	0,37	0,37	0,37	0,37	0,36
Pourcentage annuel - changements de profession	1,23	1,15	1,13	0,87	0,63	0,54	1,63	1,63	1,38	1,30	1,63	1,51
Pourcentage annuel des départs	1,60	1,52	1,50	1,25	1,00	0,92	2,00	2,00	1,75	1,67	2,00	1,87
Diminution du nombre des exploitations gérées par des chefs d'exploitation < 55 ans (b)	16.021		2.927		2.763		5.135		686		4.510	
Diminution totale a + b	44.754		9.297		11.074		11.483		1.820		11.080	
Nombre des exploitations en 1980	116.671		22.210		35.456		29.055		4.631		25.319	
Pourcentage de réduction annuelle	2,90	3,05	3,15	3,60	2,45	2,40	3,00	3,15	3,00	3,50	3,25	3,20
Pourcentage de réduction 64-69, non compris les cas relevant de l'action du Fonds de développement de l'assainissement		2,60		2,65		2,00		2,85		2,95		2,80

Nous considérons que ces deux tendances s'annulent. Nous estimons en effet que toutes deux représentent 15 % du nombre des successeurs potentiels.

Nous adaptons le pourcentage de succession relevé en mai 1968 (bien que ce pourcentage concerne toutes les exploitations gérées par des chefs d'exploitation de \gg 50 ans) au nombre des chefs d'exploitation qui abandonneront (ce qui correspond approximativement au groupe de \gg 55 ans).

Le groupe des chefs d'exploitations de 50 à 54 ans pourra, dans l'ensemble, se prononcer moins facilement sur leur succession; ils indiqueront plutôt "pas de successeur" ou "ne sait pas". Comme nous rapportons le pourcentage de succession du groupe de \gg 50 ans au groupe de \gg 55 ans, il est probable qu'il en résulte une diminution du pourcentage de succession, provoqué par le groupe de \gg 55 ans.

2) Départs de chefs d'exploitation de moins de 55 ans

Il nous faut tout d'abord déterminer le nombre moyen des chefs d'exploitation qui auront moins de 55 ans au cours des 11 prochaines années. Il s'agira d'abord de tous les chefs d'exploitation de moins de 44 ans. Une partie du groupe de 44 à 54 ans franchira la limite des 55 ans. Ainsi, le groupe des 44 ans n'aura pas encore franchi la limite des 55 ans pendant ces 11 prochaines années alors que le groupe des 54 ans atteindra cette limite dans un an déjà. Nous avons donc calculé le nombre moyen des chefs d'exploitation du groupe de 44 à 54 ans qui n'auront pas atteint 55 ans. De même, les successeurs devenus chefs d'exploitation, entreront en ligne de compte pour des changements de profession. Nous pouvons affirmer que la moitié d'entre eux en moyenne seront exploitants pendant toute la période et entreront ainsi en ligne de compte pour un éventuel changement de profession.

Nous maintenons tout simplement le pourcentage annuel des cas de décès et d'invalidité, qui était de 0,37 %, pour la période 1964-1969.

Nous avons légèrement modifié le pourcentage des changements de profession pour quelques régions. Nous l'avons majoré de 0,25 % pour les provinces de Groningue, de Frise et de Drenthe, en admettant que le secteur non-agricole offrira de meilleures perspectives d'emploi. Nous avons augmenté de 0,1 % le pourcentage relatif aux provinces de Gueldre

et d'Overijssel, ce qui correspond toujours à une augmentation relative de 20 %. Nous n'avons pas modifié le pourcentage concernant la Hollande septentrionale et la Hollande méridionale ainsi que la province d'Utrecht et l'avons augmenté d'environ 0,1 % pour la Zélande, le Brabant septentrional et le Limbourg. Nous pouvons donc calculer le nombre des départs dans ce groupe.

Si nous ajoutons la diminution du nombre des exploitations gérées par des chefs d'exploitation de moins de 55 ans au nombre des exploitations gérées par des chefs d'exploitation âgés de 55 ans et plus, la diminution du nombre d'exploitations jusqu'en 1980 s'établit comme suit (voir tableau 12).

TABLEAU 12 : DIMINUTION DU NOMBRE DES EXPLOITATIONS
JUSQU'EN 1980

	Nombre 1969	Nombre 1980	Pourcentage annuel de dimi- nution	dont, dans le groupe		
				55 ans		55 ans
				Change- ment de profes- sion	Décès + invali- dité	Cessation d'activi- té profes- sionnelle
Groningue, Frise, Drenthe	31.507	22.210	3,15	0,75	0,24	2,16
Overijssel, Gueldre	46.530	35.456	2,45	0,38	0,23	1,84
Utrecht, Hollande septen- trionale et Hollande méri- dionale	40.538	29.055	3,00	1,10	0,24	1,66
Zélande	6.451	4.631	3,00	0,89	0,24	1,87
Brabant septentrional, Limbourg	36.399	25.319	3,25	1,08	0,24	1,93
PAYS-BAS	161.425	116.671	2,90	0,80	0,24	1,86

Le nombre des exploitations diminuera donc de près de 3 %. Le change-
ment de profession n'aura proportionnellement plus qu'une incidence
réduite sur la diminution du nombre des exploitations et les cessations
d'activité professionnelle joueront un rôle plus important en raison
du pourcentage moins élevé de successions.

A l'avenir aussi l'évolution du nombre des exploitations dans les provinces d'Overijssel et de Gueldre marquera un important retard par rapport aux autres provinces, en raison surtout d'un pourcentage plus faible des changements de profession. En raison de l'abaissement de l'âge des abandons, le pourcentage des cessations d'activité professionnelle dans cette région est légèrement supérieur à ce qu'on pourrait attendre, compte tenu du pourcentage de succession.

b. Seconde prévision

Pour la prévision précédente nous avons prolongé, dans ses grandes lignes, la tendance de 1964-1969, bien que sur certains points nous ayons appliqué une accélération.

Quelle pourrait être l'évolution future ?

Si nous considérons le pourcentage de successions par régions, nous nous apercevons que ses différences sont considérables. Les variations sont de 42 à 52 %. Un pourcentage de successions moyen de 40 nous semble appartenir au domaine du possible.

Cela dépend de facteurs que nous ne pouvons contrôler. Cela dépend, entre autres, du rapport entre revenus à l'intérieur et à l'extérieur du secteur agricole et de la situation de l'emploi, certains aspects qualitatifs de l'emploi jouant aussi un rôle. Pour un pourcentage moyen de successions de 40 % au cours des 11 prochaines années, il serait possible d'arrêter 32,940 exploitations sans successeur.

En ce qui concerne la diminution du groupe de moins de 55 ans, nous constatons également des différences considérables suivant les régions, cette différence variant de 2 à 1 % par an. Compte tenu des possibilités de rééducation professionnelle et de l'emploi on pourrait admettre qu'une diminution de 2 % en moyenne pour l'ensemble du pays est possible. Une augmentation de 2 % (dans la prévision d'extrapolation il a été tenu compte de 1,6 %) implique une augmentation du pourcentage des changements de profession de 1,23 à 1,63 %, soit une augmentation de près de 33 %. Compte tenu d'un nombre de successeurs moins élevé, 19,260 chefs d'exploitation de moins de 55 ans pourraient donc quitter l'agriculture.

Ainsi, le nombre des exploitations pourrait diminuer d'environ 52.200, tombant à 109.225 en 1980. Ceci correspondrait à un pourcentage annuel de

diminution de 3,5 %, soit 0,6 % de plus qu'avec la méthode d'extrapolation. Dans la période 1964-1969 nous avons constaté que le pourcentage attribuable à l'action du Fonds de développement et d'assainissement n'atteignait pas 0,5 %. Mais, comme l'effet des mesures d'assainissement ne pourrait être calculé que pour trois ou quatre ans, seulement, le pourcentage annuel pourrait atteindre 0,6 % au maximum.

c. Exploitations horticoles

L'analyse précédente n'a pas distingué entre exploitations horticoles et exploitations agricoles. Les chiffres de 1969 ne pourront être utilisés à cet effet. Il était donc logique de ne pas distinguer non plus dans la prévision entre les exploitations horticoles et les exploitations agricoles.

La situation de mai 1968 en matière de successions qui présente une répartition des exploitations suivant le système V.A.T. (élevage, agriculture, horticulture) donne une idée de l'évolution future du nombre des exploitations. Or, si nous considérons comme exploitations horticoles le type principal d'exploitation horticole, le pourcentage de successions s'établit comme suit.

TABLEAU 13 : POURCENTAGE DES EXPLOITATIONS GERÉES PAR DES CHEFS D'EXPLOITATION DE 50 ANS ET PLUS AYANT UN SUCCESSEUR, EN CE QUI CONCERNE LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET HORTICOLES

	Agriculteurs	Horticulteurs
Groningue, Frise, Drenthe	42,6	36,4
Overijssel, Gueldre	51,0	46,9
Utrecht, Hollande septentrionale et Hollande méridionale	50,4	54,6
Zélande	50,5	41,0
Brabant septentrional, Limbourg	43,0	40,9
PAYS-BAS	47,0	50,1

L'annexe 2 montre clairement que le nombre des exploitations horticoles dans les provinces de Hollande septentrionale, de Hollande méridionale et d'Utrecht est de loin le plus élevé (2/3 de l'ensemble). Dans cette région plus de la moitié des exploitations sont des exploitations horticoles en serres. C'est ce pourcentage de successions relatif aux exploitations horticoles qui est le plus élevé dans cette région, en raison notamment de ce nombre d'exploitations horticoles en serres.

La conclusion que nous tirons des chiffres précédents est que le nombre des exploitations horticoles dans l'ensemble des régions, sauf dans les provinces de Hollande septentrionale, de Hollande méridionale et d'Utrecht, diminuera aussi rapidement ou peut-être plus rapidement que le nombre des exploitations agricoles. Par contre, en Hollande septentrionale et en Hollande méridionale le nombre des exploitations agricoles diminuera beaucoup plus rapidement que le nombre des exploitations horticoles.

d. Libération de SAU

Il faudra encore vérifier quelle influence la méthode d'extrapolation peut avoir sur l'amélioration de la structure agricole.

Nous pouvons effectuer une approximation des surfaces qui seront libérées par cessation d'activité à l'aide de la statistique de mai 1968; nous connaissons en effet l'importance de la SAU des exploitations sans successeur. Par ailleurs, nous avons procédé à une évaluation des terres libérées par suite de changements de profession.

	SAU	Moyenne par exploitation
Chefs d'exploitation \gg 55 ans		
1) ayant un successeur	400.000 ha	15 1/4 ha
2) sans successeur	290.000 ha	10,0 ha
Chefs d'exploitation $<$ 55 ans	125.000 ha	\pm 8 ha
Terres libérables	<hr/> 815.000 ha	

Nous aboutissons ainsi à une surface de 815.000 ha de terres libérables au cours des 11 prochaines années. 415.000 ha de ces terres seront affectés à l'agrandissement d'exploitations. Sur 415.000 ha environ, il y aura 250.000

ha d'herbages. Aux Pays-Bas, on élève en moyenne 136 vaches laitières par hectare, de sorte que ces 250.000 ha pourront nourrir environ 340.000 têtes. Ces 415.000 ha n'ont pas une grande incidence sur l'agrandissement des exploitations. 1,5 % de la SAU est soustrait chaque année à l'agriculture. A l'avenir, ce pourcentage tendra plutôt à s'accroître qu'à diminuer. Pour les 11 prochaines années, cette surface atteindra certainement 125.000 ha, de sorte qu'il restera environ 290.000 ha pour agrandir les exploitations. Cette surface ne représente pas grand chose pour les 116.671 exploitations qui, d'après la prévision, subsisteront encore en 1980. Nous pouvons admettre qu'environ 30.000 exploitations ne souhaitent pas s'agrandir ou n'ont pas besoin d'être agrandies (exploitations pratiquant des cultures dépendant peu de la terre, comme les exploitations horticolas, les entreprises de transformation, etc.). Pour les 86.000 exploitations restantes, ces 290.000 ha représentent une augmentation moyenne de surface d'environ 3,5 ha. La taille moyenne de ces exploitations est de 17,5 ha en 1969.

e. La pyramide des âges de demain

Pour déterminer la pyramide des âges de demain, nous pouvons conserver le modèle du tableau 6, tel que nous l'avons établi pour le passé. A cet effet, nous utilisons les coefficients trouvés et nous intégrons la légère accélération dont nous avons tenu compte dans la prévision. Ce modèle peut nous servir pour décrire deux périodes quinquennales, à savoir 1969-1974 et 1974-1979. Nous aboutissons ainsi à la pyramide des âges de 1979. Nous estimons qu'il n'y a pas d'inconvénient non plus à appliquer à 1980 cette pyramide des âges de 1979. Le tableau 14 (voir page 22) représente la pyramide des âges de 1980 et donne, en regard, les pourcentages correspondants de 1964 et 1969.

Les classes d'âge de moins de 40 ans diminueront relativement plus vite du fait que moins de successeurs accéderont à la profession. Cette tendance était déjà visible dans la période 1964-1969. Les classes d'âge de 40 à 50 ans se modifieront relativement moins, bien qu'elles aient accusé une augmentation sensible dans la période 1964-1969. Les classes d'âge de 50 à 64 ans connaîtront, proportionnellement une forte augmentation.

TABLEAU 14 : PYRAMIDE DES AGES EN 1980

Classes d'âge	Nombre	1980	1969	1964
		%	%	%
< 25	1.485	1,3	1,5	1,9
25-29	4.650	4,0	5,1	5,6
30-34	7.500	6,4	8,6	9,0
35-39	10.960	9,4	11,4	11,0
40-44	14.020	12,0	12,8	12,3
45-49	16.780	14,4	14,0	12,0
50-54	17.870	15,3	12,9	13,0
55-59	18.390	15,7	13,3	13,2
60-64	14.486	12,4	10,8	12,0
65-69	7.460	6,4	6,3	6,6
70-74	2.420	2,1	2,5	2,6
≥ 75	650	0,6	0,8	0,8
	<hr/> 116.671	<hr/> 100	<hr/> 100	<hr/> 100

Ce phénomène n'était pas encore perceptible dans la période 1964-1969 en raison de l'incidence de l'intervention du Fonds de développement et d'assainissement. Les classes d'âge de 70 ans et plus diminueront probablement un peu plus rapidement.

f. Taille des exploitations de demain

Il est plus difficile de se prononcer sur la taille des exploitations de demain. Dans notre calcul, nous procédons de la façon suivante.

La répartition des exploitations agricoles sur les catégories de taille est proche d'une répartition logarithmique normale. Lorsque le nombre d'exploitations varie, la répartition logarithmique normale se maintient. Nous pouvons utiliser cette propriété pour déterminer la taille des exploitations de demain, mais il nous faut apporter une légère correction étant donné que la SAU varie.

Pour 1968, la SAU des exploitations d'1/4 d'année-homme et plus est de 2.062.236 ha. Pour 1969, nous évaluons cette surface à 2.055.000 ha (soit environ 0,5 % de moins). La répartition sur les catégories de taille pour 1969 est la suivante.

TABLEAU 15 : NOMBRE D'EXPLOITATIONS EN 1969, PAR CATEGORIES DE TAILLE

Catégories de taille	Nombre d'exploitations	Pourcentage	Surface moyenne par exploitation	Surface totale
< 5 ha	42.970	26,6	2,0 ha	58.940 ha
5- < 10 ha	37.288	23,1	8,0 ha	298.305 ha
10- < 15 ha	32.061	19,9	12,5 ha	400.762 ha
15- < 20 ha	20.018	12,4	17,0 ha	340.556 ha
20- < 30 ha	17.694	11,0	25,0 ha	442.350 ha
30- < 50 ha	9.219	5,7	37,5 ha	345.712 ha
≥ 50 ha	2.175	1,3	65,0 ha	141.375 ha
TOTAL	161.425	100		2.055.000 ha

Pour 1980 nous évaluons la SAU des exploitations de 1/4 d'année-homme et plus gérées par des agriculteurs à plein temps à 2.055.000 ha - 125.000 ha = 1.930.000 ha. En supposant qu'on obtient approximativement la répartition des exploitations suivant une répartition logarithmique normale (seul le nombre des exploitations de moins de 5 ha ne répond pas à cette règle, celui-ci étant corrigé en conséquence) la taille des exploitations de demain pourra se présenter comme suit en 1980 (tableau 16, voir page 24).

Le nombre des exploitations de moins de 5 ha diminuera moins rapidement que la catégorie suivante par exemple. L'existence d'un grand nombre d'exploitations horticoles en serres (environ 17000 en 1968), d'un certain nombre d'exploitations de pépiniéristes et d'entreprises de transformation permet de penser que ce nombre n'est pas invraisemblable pour 1980.

Le nombre d'exploitations de 5 - < 15 ha diminuera dans des proportions considérables alors que le nombre des exploitations de 15 à 20 ha restera le même en chiffres absolus, mais augmentera en chiffres relatifs. Toutes les catégories de taille égales ou supérieures à 20 ha augmenteront aussi en chiffres absolus.

TABIEAU 16 : NOMBRE D'EXPLOITATIONS PAR CATEGORIES DE TAILLE EN 1980

Catégorie de taille	Nombre d'exploitations	Pourcentage	Surface moyenne	Surface totale	Pourcentages correspondants en :		
					1965	1968	1969
< 5 ha	26.830	23	2 ha	53.660 ha	29,9	26,8	26,6
5 - <10 ha	16.330	14	8 ha	130.600 ha	26,3	23,8	23,1
10 - <15 ha	16.330	14	12,5 ha	204.125 ha	18,9	20,1	19,9
15 - <20 ha	19.840	17	17,5 ha	347.200 ha	10,4	12,1	12,4
20 - <30 ha	22.170	19	25 ha	554.250 ha	8,8	10,5	11,0
30 - <50 ha	12.840	11	38 ha	487.920 ha	4,6	5,4	5,7
≥ 50 ha	2.331	2	65 ha	152.145 ha	1,1	1,3	1,3
Total	116.671	100		1930.000 ha	100	100	100

A N N E X E S

Annexe 1

PAYS-BAS	Total (Flevoland compris)		Agriculteurs		Horticulteurs		Ouvriers agricoles		Personnes n'exerçant pas la profession d'agriculteur	
	Nombre d'exploitations	Superficie des terres de culture	Nombre d'exploitations	Superficie des terres de culture	Nombre d'exploitations	Superficie des terres de culture	Nombre d'exploitations	Superficie des terres de culture	Nombre d'exploitations	Superficie des terres de culture
sans terre de culture	17.320		1.874				1.842		13.604	
< 1 ha	60.411	26.541,70	2.468	1.411,02	12.690	7.124,82	8.103	3.110,61	37.150	14.995,25
1 - < 5 ha	87.726	223.045,52	36.309	115.840,22	19.687	42.412,72	5.323	10.327,27	26.407	54.465,31
5 - < 10 ha	62.206	456.715,34	57.118	422.538,72	2.391	16.115,32			2.697	17.961,30
10 - < 15 ha	34.800	421.847,85	33.673	406.397,85	478	5.726,27			649	7.723,73
15 - < 20 ha	19.083	327.895,56	18.647	320.425,30	175	3.010,32			261	4.459,04
20 - < 30 ha	15.789	378.587,40	15.397	369.229,95	132	3.130,16			260	6.227,29
30 - < 50 ha	8.675	323.360,23	8.481	316.022,00	53	1.935,01			141	5.403,22
50 - < 100 ha	1.872	116.137,23	1.787	110.657,96	15	898,38			70	4.580,99
≥ 100 ha	159	29.537,01	124	22.222,08	2	211,26			33	7.103,67
Total	306.041	2.303.667,84	175.878	2.086.845,10	35.023	30.564,26	15.268	13.437,88	81.272	122.620,60
1965										
sans terre de culture	11.248		1.994		13.874	7.571,73	928		8.626	
< 1 ha	43.775	19.769,99	1.803	966,50	18.288	40.040,88	4.612	1.461,30	23.486	9.780,46
1 - < 5 ha	74.200	185.950,65	23.856	76.739,92	2.880	19.326,53	2.848	5.821,36	29.208	63.349,69
5 - < 10 ha	52.465	387.234,39	45.498	340.630,40	680	8.037,29			4.087	27.277,46
10 - < 15 ha	35.662	434.414,98	34.046	415.179,98	198	3.403,08			936	11.197,71
15 - < 20 ha	19.559	335.556,38	18.992	325.855,80	156	3.691,00			369	6.297,50
20 - < 30 ha	16.571	397.246,21	16.084	385.673,99	74	2.778,94			331	7.881,22
30 - < 50 ha	8.740	325.837,18	8.466	315.518,40	18	1.083,75			200	7.539,84
50 - < 100 ha	1.949	121.812,75	1.840	114.429,68	2	205,71			90	6.299,32
≥ 100 ha	171	48.145,14	137	41.096,91					32	6.642,52
Total	264.339	2.255.967,67	152.716	2.016.091,58	36.170	86.138,71	8.388	7.272,66	67.065	146.464,72
index 1965=100	85,5	97,9	86,8	96,6	101,5	106,9	54,9	54,1	82,5	119,2

Source : C.B.S.

Groningue, Frise, Drenthe 1959	Total		Agriculteurs		Horticulteurs		Ouvriers agricoles		Personnes n'exerçant pas la profession d'agriculteur	
	Nombre d'ex- ploitations	Superficie des terres de cul- ture	Nombre d'ex- ploitations	Superficie des terres de cul- ture	Nombre d'ex- ploitations	Superficie des terres de cul- ture	Nombre d'ex- ploitations	Superficie des terres de cul- ture	Nombre d'ex- ploitations	Superficie des terres de cul- ture
sans terre de culture	2		338				570		1.747	
< 1 ha	7.625	3.540,72	472	288,67	661	323,09	2.248	1.042,80	4.224	1.906,16
1 - < 5 ha	14.227	3.716,12	6.873	21.956,20	876	1.895,87	2.248	4.417,55	4.230	8.891,50
5 - < 10 ha	11.442	84.556,50	10.875	80.772,74	100	642,57			467	3.141,19
10 - < 15 ha	8.005	97.835,15	7.866	96.183,11	8	96,87			131	1.555,17
15 - < 20 ha	5.094	87.991,23	5.037	86.991,09	10	178,33			47	821,81
20 - < 30 ha	5.726	138.506,77	5.647	136.653,63	7	160,43			72	1.692,71
30 - < 50 ha	3.699	137.103,55	3.660	135.660,11	-	-			39	1.443,44
50 - < 100 ha	665	40.957,34	657	40.419,33	1	59,06			17	478,95
>> 100 ha	52	9.323,62	41	6.677,03	-	-			11	2.646,59
Total	59.189	636.976,00	41.466	605.581,91	1.683	3.356,22	5.066	5.460,35	10.974	22.577,52
1965										
sans terre de culture	1.628		357		-		268		1.003	
< 1 ha	4.315	1.981,73	373	199,15	695	308,36	766	311,98	2.481	1.162,24
1 - < 5 ha	10.549	27.097,86	4.293	13.597,07	658	1.364,07	1.094	2.239,25	4.504	9.897,47
5 - < 10 ha	8.534	63.691,60	7.804	58.804,31	93	632,10			637	4.255,19
10 - < 15 ha	7.732	95.247,47	7.563	93.222,70	18	209,79			151	1.814,98
15 - < 20 ha	5.403	93.234,29	5.325	91.903,40	6	106,42			72	1.224,47
20 - < 30 ha	5.984	145.177,96	5.904	143.286,01	8	183,17			72	1.708,78
30 - < 50 ha	3.810	141.494,58	3.769	139.966,66	1	36,19			40	1.491,73
50 - < 100 ha	754	46.912,34	737	45.702,91	1	65,07			16	1.144,36
>> 100 ha	61	10.737,65	52	8.512,94	-	-			9	2.224,71
Total	48.770	625.575,48	36.177	595.195,15	1.480	2.905,17	2.128	2.551,23	8.985	24.923,93
Index 1965=100	82,4	98,2	87,2	99,3	87,9	86,6	42,0	46,7	81,9	110,4

Source : C.B.S.

OVERIJSEL GUELDRE POLDER N.O. 1959	Total		Agriculteurs		Horticulteurs		Ouvriers agricoles		Personnes n'exerçant pas la profession d'agriculteur	
	Nombre d'exploitations	Superficie des terres de culture	Nombre d'exploitations	Superficie des terres de culture	Nombre d'exploitations	Superficie des terres de culture	Nombre d'exploitations	Superficie des terres de culture	Nombre d'exploitations	Superficie des terres de culture
sans terre de culture	5.810		498		1.352	693,08	349		4.974	
< 1 ha	16.984	7.367,23	723	426,09	1.521	717,60	1.510	650,80	11.399	5.597,26
1 - < 5 ha	29.283	78.667,05	15.136	49.322,98	1.987	4.341,98	1.184	2.364,83	10.948	22.696,18
5 - < 10 ha	22.041	159.060,51	20.677	149.960,93	486	3.132,78			963	6.359,44
10 - < 15 ha	9.544	114.897,38	9.209	110.886,53	171	1.996,72			266	2.474,16
15 - < 20 ha	4.538	78.001,00	4.393	75.500,66	51	884,24			93	1.599,06
20 - < 30 ha	3.447	81.990,29	3.336	79.353,44	43	1.000,25			76	1.808,57
30 - < 50 ha	1.333	49.430,19	1.271	47.024,64	27	997,76			49	1.922,38
50 - < 100 ha	177	11.029,80	146	8.993,71	3	162,20			29	1.928,05
≥ 100 ha	25	4.089,07	20	3.463,07	1	101,77			4	515,74
Total	93.182	584.532,52	55.409	524.932,05	4.000	11.684,00	3.043	3.015,63	30.730	44.900,84
1965 (Flevoland orientale compris)										
sans terre de culture	3.331		554		1.521	717,60	159		2.618	
< 1 ha	10.528	4.839,75	532	307,46	1.987	4.341,98	496	191,53	7.979	3.623,16
1 - < 5 ha	25.189	66.373,56	10.601	34.725,71	486	3.132,78	516	1.117,69	12.085	26.188,18
5 - < 10 ha	19.830	144.164,47	17.923	131.507,39	171	1.996,72			1.441	9.524,30
10 - < 15 ha	10.040	121.540,42	9.615	116.486,42	51	884,24			254	3.057,28
15 - < 20 ha	4.732	81.139,91	4.566	78.200,33	43	1.000,25			115	1.955,34
20 - < 30 ha	3.820	90.637,20	3.662	86.914,29	27	997,76			115	2.722,66
30 - < 50 ha	1.470	54.862,21	1.379	51.444,05	3	162,20			64	2.420,40
50 - < 100 ha	217	13.780,72	178	11.065,07	1	101,77			36	2.553,45
≥ 100 ha	24	21.475,17	11	19.320,02	1	101,77			12	2.053,38
Total	79.181	598.713,41	49.021	529.970,74	4.270	13.335,30	1.171	1.309,22	24.719	54.098,15
Index 1965=100	85,0	102,4	88,5	101,0	106,8	114,1	38,5	43,4	80,4	120,4

Source : C.B.S.

UTRECHT HOLLANDE SEP- TENTR. ET NE- RID. 1959	Total		Agriculteurs		Horticulteurs		Ouvriers agricoles		Personnes n'exerçant pas la profession d'agriculteur	
	Nombre d'ex- ploitations	Superficie des terres de cul- ture	Nombre d'ex- ploitations	Superficie des terres de cul- ture	Nombre d'ex- ploitations	Superficie des terres de cul- ture	Nombre d'ex- ploitations	Superficie des terres de cul- ture	Nombre d'ex- ploitations	Superficie des terres de cul- ture
sans terre	4.505		655		9.074	5.248,15	697		3.153	
< 1 ha	18.424	8.306,13	579	311,37	12.081	25.031,39	3.038	813,37	5.733	1.933,24
< 5 ha	21.317	48.996,82	4.737	14.494,65	1.998	7.413,37	980	1.839,03	3.519	7.631,75
5 - < 10 ha	8.299	60.444,15	6.618	49.145,94	1.998	7.413,37			583	3.884,84
10 - < 15 ha	6.156	75.401,98	5.819	71.412,73	202	2.400,29			135	1.588,96
15 - < 20 ha	4.902	84.109,10	4.781	82.054,75	70	1.191,82			51	862,53
20 - < 30 ha	3.833	90.982,17	3.712	88.094,98	62	1.564,02			59	1.433,17
30 - < 50 ha	1.833	66.319,96	1.792	66.771,12	23	824,00			18	724,84
50 - < 100 ha	444	27.406,92	426	26.264,84	4	216,47			14	952,61
> 100 ha	31	6.615,18	26	4.912,46					5	1.702,72
Total	69.744	470.592,41	29.145	403.462,84	22.614	43.789,51	4.715	2.652,40	13.270	20.687,66
1965										
sans terre										
< 1 ha	3.523	8.263,42	511	188,36	9.653	5.525,88	387		2.625	1.887,55
< 5 ha	19.441	42.719,52	365	9.636,02	10.751	22.607,53	2.769	681,63	5.654	9.176,49
5 - < 10 ha	18.649	54.290,27	3.109	40.056,47	1.319	8.799,79	643	1.299,48	4.146	5.434,01
10 - < 15 ha	7.474	75.264,28	5.345	69.088,43	281	3.338,37			810	2.857,48
15 - < 20 ha	6.148	79.157,88	5.625	76.235,97	84	1.422,20			242	1.499,51
20 - < 30 ha	4.624	86.447,31	4.452	83.585,32	84	1.188,36			88	1.673,63
30 - < 50 ha	3.637	62.482,84	3.517	59.850,40	49	1.133,82			71	1.499,62
50 - < 100 ha	1.686	24.369,87	1.615	23.054,24	30	243,22			41	1.092,31
> 100 ha	393	6.405,23	373	5.123,93	4	103,94			16	1.177,36
>> 100 ha	34		30		1				3	
Total	64.609	439.460,42	24.942	366.819,14	22.172	44.363,21	3.799	1.981,11	13.696	26.296,96
Index 1965=100	92,6	93,4	85,6	90,9	98,0	101,3	80,6	74,7	103,2	127,1

Source : C.B.S.

ZELANDE 1959	Total		Agriculteurs		Horticulteurs		Ouvriers agricoles		Personnes n'exerçant pas la profession d'agriculteur	
	Nombre d'exploitations	Superficie des terres de culture	Nombre d'exploitations	Superficie des terres de culture	Nombre d'exploitations	Superficie des terres de culture	Nombre d'exploitations	Superficie des terres de culture	Nombre d'exploitations	Superficie des terres de culture
sans terre de culture	440									
< 1 ha	1.998	1.025,76	43	97,55	145	85,52	73	275,53	324	567,16
1 - < 5 ha	4.442	11.211,81	158	6.103,31	689	1.704,02	525	862,87	1.170	2.541,61
5 - < 10 ha	1.922	13.983,90	1.623	11.950,81	168	1.139,11	48		1.217	893,98
10 - < 15 ha	1.320	16.138,01	1.246	15.246,64	41	498,91			33	392,46
15 - < 20 ha	747	12.884,66	720	12.419,75	8	144,51			19	320,40
20 - < 30 ha	904	22.169,50	883	21.676,34	11	261,49			10	231,67
30 - < 50 ha	923	35.324,78	912	34.912,38	7	268,60			4	143,80
50 - < 100 ha	332	21.066,09	323	20.499,56	6	397,06			3	169,47
> 100 ha	19	4.411,14	15	3.714,50	1	101,00			3	595,64
Total	13.047	138.215,65	7.977	126.620,84	1.076	4.600,22	1.080	1.138,40	2.914	5.856,19
1965										
sans terre de culture	231									
< 1 ha	1.225	598,69	23	25,11	157	81,46	24	122,54	164	369,58
1 - < 5 ha	3.728	9.513,53	1.094	3.482,32	714	1.923,23	234	643,44	777	3.464,54
5 - < 10 ha	1.799	12.944,93	1.348	9.932,09	231	1.571,28	329		1.591	1.441,56
10 - < 15 ha	1.289	15.982,76	1.167	14.510,29	57	679,48			220	792,99
15 - < 20 ha	798	13.837,88	762	13.206,33	19	335,05			65	296,50
20 - < 30 ha	933	22.854,38	899	22.025,93	18	430,38			17	398,07
30 - < 50 ha	900	34.137,97	876	33.197,84	9	363,86			16	576,27
50 - < 100 ha	339	21.335,55	325	20.411,76	8	475,26			15	448,53
> 100 ha	24	4.826,82	24	4.826,49					6	
Total	11.266	136.032,51	6.595	121.618,49	1.213	5.860,00	587	765,98	2.871	7.788,04
Index 1965=100	86,3	98,4	82,7	96,0	112,7	127,4	54,5	67,3	98,5	133,0

Source : C.B.S.

Brabant septentrional et Limbourg 1959	Total		Agriculteurs		Horticulteurs		Ouvriers agricoles		Personnes n'exerçant pas la profession d'agriculteur	
	Nombre d'exploitations	Superficie des terres de culture	Nombre d'exploitations	Superficie des terres de culture	Nombre d'exploitations	Superficie des terres de culture	Nombre d'exploitations	Superficie des terres de culture	Nombre d'exploitations	Superficie des terres de culture
sans terre de culture	3.911		340				153		3.418	
< 1 ha	15.389	6.301,86	536	307,34	1.438	774,98	782	328,11	12.624	4.891,43
1 - < 5 ha	18.457	47.006,72	7.509	23.963,08	4.026	9.498,38	429	842,99	6.493	12.704,27
5 - < 10 ha	18.502	158.670,28	17.325	130.808,30	624	4.180,13			553	3.681,85
10 - < 15 ha	9.775	117.575,33	9.533	114.668,84	98	1.193,51			144	1.712,98
15 - < 20 ha	3.802	64.909,57	3.710	63.459,05	35	594,30			51	856,14
20 - < 30 ha	1.879	44.928,67	1.819	43.451,56	17	415,94			43	1.061,17
30 - < 50 ha	887	33.181,75	846	31.653,75	10	359,24			31	1.168,76
50 - < 100 ha	254	15.677,08	235	14.480,52	2	117,75			17	1.078,81
>> 100 ha	32	5.096,00	22	3.455,02					10	1.642,98
Total	77.879	473.351,26	41.881	426.247,46	6.250	17.134,31	1.364	1.171,10	23.384	28.798,39
1965										
sans terre de culture	2.535		529				90		1.916	
< 1 ha	9.266	4.066,40	476	246,42	1.848	938,43	347	143,62	6.595	2.737,93
1 - < 5 ha	16.085	40.246,18	4.759	15.298,80	4.178	9.803,87	266	521,50	6.882	14.622,01
5 - < 10 ha	14.828	112.143,12	13.078	100.330,14	771	5.190,58			979	6.622,40
10 - < 15 ha	10.453	126.360,05	10.076	121.872,14	153	18.812,93			224	2.674,98
15 - < 20 ha	4.002	68.286,62	3.887	66.309,77	38	655,17			77	1.321,68
20 - < 30 ha	2.197	52.129,36	2.102	49.862,44	38	888,84			57	1.378,08
30 - < 50 ha	874	32.859,58	827	31.059,45	7	247,31			40	1.552,82
50 - < 100 ha	245	15.394,27	227	14.195,70	2	137,90			16	1.060,67
>> 100 ha	28	4.700,27	20	3.313,20					8	1.387,07
Total	60.513	456.185,85	35.991	402.488,06	7.035	19.675,03	703	655,12	16.794	33.357,64
index 1965=100	83,0	96,4	85,9	94,4	112,6	114,8	51,5	56,8	71,8	115,8

ANNEXE 2

EXPLOITATION \geq 1/4 HOMME 1965

	Total	Activité principale agriculteurs et horticulteurs		Agriculteurs		Horticulteurs		Personnes n'exerçant pas d'activité d'agriculteur + ouvriers agricoles			
Pays-Bas	sans terre de culture	1.994	0,9	1.994	1,1	1.994	1,3				
	< 1 ha	22.139	10,4	14.977	8,1	1.803	1,2	13.174	37,1	3.162	25,0
	1 - < 5 ha	53.704	25,2	38.230	20,7	19.942	13,4	18.288	51,6	15.474	53,9
	5 - < 10 ha	52.465	24,6	48.378	26,3	45.498	30,6	2.880	8,1	4.087	14,2
	10 - < 15 ha	35.662	16,8	34.726	18,9	34.046	22,9	680	1,9	936	3,3
	15 - < 20 ha	19.559	9,2	19.190	10,4	18.992	12,8	198	0,6	369	1,3
	20 - < 30 ha	16.571	7,8	16.240	8,8	16.084	10,8	156	0,4	331	1,2
	30 - < 50 ha	8.740	4,1	8.540	4,6	8.466	5,7	74	0,2	200	0,7
	50 - < 100 ha	1.948	0,9	1.858	1,0	1.840	1,2	18	0,1	90	0,3
	\geq 100 ha	171	0,1	139	0,1	137	0,1	2		32	0,1
Total	212.953	100	184.272		148.802	100	35.470	100	28.681	100	
Groningue - Frise - Drenthe	sans terre de culture	357		357		357					
	< 1 ha	1.856		1.036		373		663		820	
	1 - < 5 ha	5.939		4.168		3.510		658		1.771	
	5 - < 10 ha	8.534		7.897		7.804		93		637	
	10 - < 15 ha	7.732		7.581		7.563		18		151	
	15 - < 20 ha	5.403		5.331		5.325		6		72	
	20 - < 30 ha	5.984		5.912		5.904		8		72	
	30 - < 50 ha	3.810		3.770		3.769		1		40	
	50 - < 100 ha	754		738		737		1		16	
	\geq 100 ha	61		52		52				9	
Total	40.430		36.842		35.394		1.448		3.588		
Overijssel - Gueldre	sans terre de culture	554		554		554					
	< 1 ha	4.734		1.918		532		1.386		2.816	
	1 - < 5 ha	17.119		11.035		9.048		1.987		6.084	
	5 - < 10 ha	19.830		18.389		17.923		466		1.441	
	10 - < 15 ha	10.040		9.786		9.615		171		254	
	15 - < 20 ha	4.732		4.617		4.566		51		115	
	20 - < 30 ha	3.820		3.705		3.662		43		115	
	30 - < 50 ha	1.470		1.406		1.379		27		64	
	50 - < 100 ha	217		181		178		3		36	
	\geq 100 ha	24		12		11		1		12	
Total	62.540		51.603		47.468		4.135		10.937		

EXPLOITATION >> 1/4 D'ANNEE-HOMME 1965

		Total		Activité principale agriculteurs et horticulteurs		Agriculteurs		Horticulteurs		Personnes n'exerçant pas d'activité d'agriculteur et ouvriers agricoles	
Utrecht - Hollande septent. et mérid.	sans terre de culture	511		511		511					
	< 1 ha	11.253		9.725		365		9.360		1.529	
	1 - < 5 ha	16.831		13.530		2.779		10.751		3.301	
	5 - < 10 ha	7.474		6.664		5.345		1.319		810	
	10 - < 15 ha	6.148		5.906		5.625		281		242	
	15 - < 20 ha	4.624		4.536		4.452		84		88	
	20 - < 30 ha	3.637		3.566		3.517		49		71	
	30 - < 50 ha	1.686		1.645		1.615		30		41	
	50 - < 100 ha	393		377		373		4		16	
	>> 100 ha	34		31		30		1		3	
Total	52.591		46.491		24.612		21.879		6.100		
Zélande	sans terre de culture	43		43		43					
	< 1 ha	616		166		57		109		450	
	1 - < 5 ha	2.516		1.544		830		714		972	
	5 - < 10 ha	1.799		1.579		1.348		231		220	
	10 - < 15 ha	1.289		1.224		1.167		57		65	
	15 - < 20 ha	798		781		762		19		17	
	20 - < 30 ha	933		917		899		18		16	
	30 - < 50 ha	900		885		976		9		15	
	50 - < 100 ha	339		333		325		8		6	
	>> 100 ha	24		24		24					
Total	9.257		7.496		6.331		1.165		1.761		
Brabant septentrional-Limbourg	sans terre de culture	529		529		529					
	< 1 ha	3.680		2.132		476		1.656		1.548	
	1 - < 5 ha	11.299		7.953		3.775		4.178		3.346	
	5 - < 10 ha	14.828		13.849		13.078		771		979	
	10 - < 15 ha	10.453		10.229		10.076		153		224	
	15 - < 20 ha	4.002		3.925		3.887		38		77	
	20 - < 30 ha	2.197		2.140		2.102		38		57	
	30 - < 50 ha	874		834		827		7		40	
	50 - < 100 ha	245		229		227		2		16	
	>> 100 ha	28		20		20				8	
Total	48.135		41.840		34.997		6.843		6.295		

EXPLOITATION \gg 1/4 D'ANNEE-HOMME 1968

		Total		Activité principale agriculteurs et horticulteurs		Agriculteurs		Horticulteurs		Personnes n'exerçant pas d'activité d'agriculteurs + ouvriers agricoles	
Pays-Bas	sans terre de culture	2.000	1,0	2.000	1,2	2.000	1,5				
	< 1 ha	19.379	10;0	12.177	7,4	1.600	1,2	10.577	33,4	7.202	25,1
	1 - < 5 ha	45.690	23,5	30.126	18,2	13.842	10,3	16.284	51,5	15.564	54,3
	5 - < 10 ha	43.386	22,4	39.422	23,8	35.999	26,9	3.423	10,8	3.964	13,8
	10 - < 15 ha	34.174	17,6	33.235	20,1	32.423	24,2	812	2,6	939	3,3
	15 - < 20 ha	20.419	10,5	20.011	12,1	19.775	14,8	236	0,7	408	1,9
	20 - < 30 ha	17.740	9,1	17.410	10,5	17.231	12,9	179	0,6	330	1,2
	30 - < 50 ha	9.154	4,7	8.987	5,4	8.898	6,6	89	0,3	167	0,6
	50 - < 100 ha	2.096	1,1	2.021	1,2	2.002	1,5	19	0,1	75	0,2
	\gg 100 ha	170	0,1	138	0,1	136	0,1	2		32	0,1
	Total	194.208	100	165.527	100	133.906	100	31.621	100	28.681	100
	1965 = 100	91,2		89,8		90,0		89,1		100	
Groningue - Frise - Drenthe	sans terre de culture	358		358		359					
	< 1 ha	945		720		331		389		225	
	1 - < 5 ha	4.771		2.373		1.838		535		2.398	
	5 - < 10 ha	6.276		5.674		5.595		84		597	
	10 - < 15 ha	6.787		6.614		6.593		21		173	
	15 - < 20 ha	5.550		5.488		5.478		10		62	
	20 - < 30 ha	6.329		6.265		6.255		10		64	
	30 - < 50 ha	4.003		3.960		3.954		1		43	
	50 - < 100 ha	845		828		827		1		17	
	\gg 100 ha	63		54		54				9	
	Total	35.927		32.339		31.288		1.051		3.588	
	1965 = 100	88,9		87,8		88,4		72,9		100	
Overijssel - Gueldre	sans terre de culture	556		556		556					
	< 1 ha	3.969		1.385		472		913		2.584	
	1 - < 5 ha	15.001		8.553		6.779		1.774		6.448	
	5 - < 10 ha	17.153		15.775		15.116		659		1.378	
	10 - < 15 ha	10.278		10.040		9.840		200		238	
	15 - < 20 ha	5.088		4.948		4.893		55		120	
	20 - < 30 ha	4.148		4.057		4.009		48		91	
	30 - < 50 ha	1.626		1.584		1.549		35		42	
	50 - < 100 ha	239		215		212		3		24	
	\gg 100 ha	24		12		11		1		12	
	Total	58.062		47.125		43.437		3.688		10.937	
	1965 = 100	92,8		91,3		91,5		89,2		100	

EXPLOITATION > 1/4 D'ANNEE-HOMME 1968

		Total	Activité principale agriculteurs et horticulteurs	Agriculteurs	Horticulteurs	Personnes n'exerçant pas d'activité d'agriculteurs + ouvriers agricoles
Utrecht - Hollande septentr., et mérid.	sans terre de culture	512	512	512		
	< 1 ha	11.184	8.508	324	8.184	2.676
	1 - < 5 ha	13.527	11.321	1.617	9.704	2.206
	5 - < 10 ha	6.455	5.729	4.272	1.457	726
	10 - < 15 ha	5.747	5.538	5.204	334	209
	15 - < 20 ha	4.549	4.429	4.335	94	120
	20 - < 30 ha	3.689	3.587	3.535	52	102
	30 - < 50 ha	1.714	1.673	1.638	35	41
	50 - < 100 ha	413	396	392	4	17
	> 100 ha	34	31	30	1	3
	Total	47.824	41.724	21.859	19.865	6.100
	1965 = 100	90,9	89,7	88,8	90,8	100
Zélande	sans terre de culture	43	43	43		
	< 1 ha	618	124	51	73	404
	1 - < 5 ha	11.946	1.099	348	751	847
	5 - < 10 ha	1.571	1.295	944	351	276
	10 - < 15 ha	1.206	1.091	1.014	67	115
	15 - < 20 ha	830	811	774	37	19
	20 - < 30 ha	1.000	993	969	24	7
	30 - < 50 ha	899	897	887	10	2
	50 - < 100 ha	345	344	335	9	1
	> 100 ha	24	24	24	-	-
	Total	8.482	6.721	5.399	1.322	1.761
	1965 = 100	91,6	89,7	85,3	113,5	100
Brabant septentrional - Limbourg	sans terre de culture	531	531	531		
	< 1 ha	2.663	1.440	422	1.018	1.223
	1 - < 5 ha	10.445	6.780	3.260	3.520	3.665
	5 - < 10 ha	11.931	10.944	10.072	872	987
	10 - < 15 ha	10.156	9.952	9.762	190	204
	15 - < 20 ha	4.422	4.335	4.295	40	87
	20 - < 30 ha	2.574	2.508	2.463	45	66
	30 - < 50 ha	912	873	865	8	39
	50 - < 100 ha	254	238	236	2	16
	> 100 ha	25	17	17	-	8
	Total	43.913	37.618	31.923	5.695	6.295
	1965 = 100	91,2	89,9	91,2	83,2	100

ANNEXE 3

Hypothèses faites pour l'ajustement des données chiffrées de 1965 et 1968.

1. En 1968 le CBS recensait 28.681 "exploitations d'appoint" de $\geq 1/4$ d'année-homme. Ce nombre n'est pas connu exactement pour 1965. Le nombre des "exploitations d'appoint" de 5 ha ou plus est de 6.045 en 1965 et de 5.885 en 1968. Il y a donc une légère régression. D'autre part, l'importance des cultures non liées à la terre a légèrement augmenté. Aussi, faut-il supposer que le nombre des "exploitations d'appoint" en 1965 est le même qu'en 1968.
2. L'hypothèse faite au point 1 nous fournit également le nombre des exploitations horticoles et agricoles d' $1/4$ d'année-homme et plus en 1965. Ce nombre est de 184.272. D'après le CBS il y avait en 1965 un total de 188.886 agriculteurs et horticulteurs. 4.614 petites exploitations classées parmi les exploitations agricoles et horticoles n'atteignent pas, dans cette hypothèse, la norme d' $1/4$ d'année-homme. Il s'agit bien souvent de petites exploitations d'agriculteurs à la retraite qui apparaissent pourtant encore comme agriculteurs ou horticulteurs à plein temps. Ces 4.614 petites exploitations ont été réparties en exploitations agricoles ou horticoles, puis soustraites aux catégories correspondantes, c'est-à-dire de la catégorie 1 - < 5 ha, en ce qui concerne les exploitations agricoles (nous considérons les exploitations de moins de 1 ha comme des exploitations spécialisées du secteur de la distribution) et de la catégorie inférieure à 1 ha pour les exploitations horticoles.
3. Le nombre des "exploitations d'appoint" d' $1/4$ d'année-homme et plus en 1968 est connu exactement. Aucune répartition n'a été donnée pour les catégories de taille de moins de 1 ha, de 1 ha - < 5 ha et pour les catégories de taille de 30 ha et plus. Cette répartition a fait l'objet d'une estimation. Il en est de même pour la catégorie des exploitations d'agriculteurs-horticulteurs.
4. En 1968 les exploitations agricoles et les exploitations horticoles n'ont pas été distinguées. On connaît le nombre d'exploitations des principaux types d'exploitation du système VAT (élevage-agriculture-horticulture). Ainsi, il apparaît que le principal type d'exploitation horticole (qui comprend aussi les "exploitations d'appoint") a diminué entre 1965 et 1968, pour tomber de 42.840 à 38.026. Cette répartition par types d'exploitation a aussi été effectuée séparément pour les exploitations agricoles et horticoles, les exploitations "à plein temps". Les exploitations appartenant au principal type d'exploitation horticole (1) sont au nombre de 32.232. Si l'on admet que ce nombre

(1) 17.000 de ces exploitations pratiquent l'horticulture en serres. La plus grande partie d'entre elles se situe dans la troisième région (essentiellement dans la province de Hollande méridionale). On peut admettre que l'horticulture en serres constitue la principale source de revenu pour environ 13.000 à 14.000 de ces exploitations. Actuellement il n'y a guère de raison de supposer que ce nombre diminuera.

est identique au nombre d'exploitations horticoles selon la répartition CBS, le nombre des exploitations horticoles est tombé de 35.470 à 32.232 ce qui correspond aux indications précédentes. Actuellement, il est impossible de le vérifier. Sans doute y a-t-il aussi dans les exploitations du principal type d'exploitation horticole des exploitations fruitières que la répartition CBS classe parfois dans la catégorie des exploitations agricoles à plein temps. C'est pourquoi la catégorie de taille de 10 ha et plus a subi une correction. Pour effectuer une comparaison exacte de l'année 1968 avec l'année 1965 il faut considérer que les agriculteurs et les horticulteurs constituent un seul groupe. D'ailleurs il est certain que la classification VAT par principaux types d'exploitation est, pour les exploitations dont le chef exerce l'agriculture ou l'horticulture en tant qu'activité professionnelle principale, un critère plus objectif que la classification CBS.

ANNEXE 4

PYRAMIDE DES AGES DES CHIEFS D'EXPLOITATION, EN 1964 ET 1969, PAR REGIONS

Classes d'âge	Groningue, Frise, Drenthe		Overijssel, Gueldre		Hollande septentrionale et méridionale, Utrecht		Zélande		Brabant septentrional, Limbourg							
	1964		1969		1964		1969		1964		1969					
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%				
20 ans	70	0,2	59	0,1	45	0,2	142	0,3	13	0,2	10	0,2	60	0,1	37	0,1
20 - 24 ans	461	1,2	320	1,1	397	0,9	797	2,0	110	1,4	87	1,4	798	1,9	478	1,3
25 - 29 ans	1.934	5,1	1.416	3,5	1.658	3,5	2.661	6,6	394	5,0	278	4,3	2.938	6,9	2.195	6,0
30 - 34 ans	3.253	8,6	2.508	7,4	3.076	6,6	3.990	9,8	610	7,9	513	8,0	4.604	10,7	3.786	10,4
35 - 39 ans	4.271	11,3	3.467	9,9	4.768	10,2	5.292	11,5	784	10,2	701	10,9	5.136	12,0	4.787	13,2
40 - 44 ans	5.057	13,4	4.235	11,2	5.787	12,3	5.519	12,3	980	12,8	825	12,8	5.283	12,3	4.981	13,7
45 - 49 ans	4.823	12,8	4.880	13,5	6.494	14,1	5.398	12,7	956	12,4	961	14,9	4.938	11,5	5.060	13,9
50 - 54 ans	5.181	13,7	4.477	11,9	6.173	13,3	6.034	12,0	1.022	13,3	867	13,4	5.511	12,9	4.481	12,3
55 - 59 ans	5.311	14,1	4.389	11,9	6.271	13,5	5.991	13,0	1.086	14,1	886	13,7	5.407	12,6	4.593	12,6
60 - 64 ans	4.503	11,9	3.332	9,0	5.521	11,9	4.192	10,3	928	12,1	756	11,7	4.922	11,5	3.560	9,8
65 - 69 ans	1.965	5,2	1.653	4,5	3.954	8,5	2.842	6,5	512	6,5	351	5,4	2.225	5,2	1.656	4,6
70 - 74 ans	789	2,1	646	1,8	1.770	3,8	1.069	2,3	228	3,0	156	2,4	752	1,7	561	1,5
75 ans	152	0,4	125	0,3	617	1,3	281	0,7	87	1,1	60	0,9	285	0,7	212	0,6
Total	37.770	100	31.507	100	46.530	100	47.570	100	7.700	100	6.451	100	42.860	100	36.399	100

RECAPITULATION DES PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ETUDE " SURFACES LIBERABLES "

	Période de base (1964 à 1969)		Période 1969 - 1980			
	Situation en fin de période de réf. (196.) ou modif. entre début et fin de période		Prolongation situation actuelle		% de variation annuelle	
	% de variation annuelle		Situation 1980 ou modification entre début et fin de période (données absolues)		Hyp. 1	Hyp. 2
1. Nombre d'exploitations agricoles						
a. Total	161.425	3,05	116.671	109.225	2,90	3,50
- dont - en activité principale	28.500	0	28.500	28.500	0	0
- en activité partielle						
Diminution						
b. Répartition selon superficie						
- moins de 20 ha	132.337		78.330	70.600	4,50	5,50
< 5 ha	42.970		26.830	24.000		
5 - < 10 ha	37.288		16.330	13.000		
10 - < 15 ha	32.081		16.330	15.000		
15 - < 20 ha	20.018		19.840	18.000		
20 - < 30 ha	17.084		22.170	22.050		
30 - < 50 ha	9.219		12.840	13.840		
> 50 ha	2.175		2.331	2.735		
c. Répartition selon l'âge du chef d'exploitation						
- 55 ans et plus	54.367	3,90	43.408	42.618	2,05	2,10
Variation						
- 45 ans à moins de 55 ans	43.497	1,70	34.650	33.069	2,05	2,40
2. Superficie agricole						
- totale	2.055.000 ha	0,5	1.930.000	1.930.000	0,55	0,55
Variation						
- d'exploitations de moins de 20 ha	1.098.560 ha		735.600	675.000	3,00	4,30
Variation						
- des exploitations dont le chef est âgé de 55 ans et plus						
Variation						
Superficie libérable						
Superficie libérée			815.000 ha	850.000		
- dont affectée à des fins non agricoles			415.000 ha	490.000		
			125.000 ha	125.000		
Différence			290.000 ha	365.000		

PAYS - BAS

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
<u>EVOLUTION DU NOMBRE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES AUX</u>	
<u>PAYS-BAS DANS LE PASSE RECENT ET JUSQU'EN 1980</u>	228
A. Evolution passée	228
a. Période 1959-1965	228
b. Evolution au cours de la période 1965-1968	230
c. Evolution au cours de la période 1964-1969	230
d. Pyramide des âges	232
e. Analyse de la diminution du nombre d'exploitations dans la période 1964-1969	233
B. Evolution jusqu'en 1980	240
a. Méthode d'extrapolation	241
b. Seconde prévision	245
c. Exploitations horticoles	246
d. Libération de SAU	247
e. La pyramide des âges de demain	248
f. Tailles des exploitations de demain	249
ANNEXES	252

PARTIE V : BELGIQUE

J. LECLERCQ

J. BERGANS

I N T R O D U C T I O N

Le concept de base du présent document s'appuie sur deux éléments d'évaluation : le nombre d'exploitants et la superficie des exploitations. A partir de ces deux données on se propose d'estimer directement la surface agricole libérée entre 1959 et 1967. Pour effectuer la prévision de la surface agricole qui sera libérée entre 1970 et 1980 nous utiliserons la méthode de l'ajustement linéaire appliqué aux données fournies par les recensements agricoles.

Les facteurs pouvant influencer la superficie agricole libérée sont notamment ceux qui règlent les départs des chefs d'exploitations.

Ce sont, d'une part, les décès et mises à la retraite sans successeur et, d'autre part, les mutations ou changements de profession.

On peut considérer que le nombre de départs dus aux décès et mises à la retraite reste constant pour une période relativement courte de 10 ans. Son évolution dans le temps est en effet liée aux modifications plus ou moins profondes de la pyramide des âges des chefs d'exploitations.

Par contre, la superficie agricole libérée peut être fortement influencée par les variations du rythme des mutations.

Nous ne possédons pas en Belgique d'éléments d'information qui nous permettraient d'analyser séparément l'influence de ces facteurs et d'en tracer les lignes générales pour l'avenir.

C H A P I T R E I

Situation actuelle de l'agriculture belge et son évolution dans un passé récent

Les données utilisées sont extraites du recensement agricole au 15 mai 1967 et du recensement général de l'agriculture et des forêts de 1959. Elles se rapportent aux exploitations professionnelles et aux exploitations accessoires produisant pour la vente. Les exploitations professionnelles sont gérées par des exploitants pour qui l'agriculture, l'horticulture ou l'élevage occupent la plus grande part de leur temps.

Dans les exploitations accessoires les chefs d'exploitation n'y consacrent pas la plus grande partie de leur temps.

Dans les deux premières parties de ce chapitre sont exposées les données respectives à la situation actuelle et à l'évolution, dans un passé récent des points suivants :

- superficie exploitée
- nombre d'exploitations
- main-d'oeuvre

Une brève analyse de ces données est tentée à deux niveaux : le royaume, d'une part, les provinces, d'autre part. Elle constitue une mise au point des renseignements dont nous disposons.

Dans la troisième partie, une méthode de détermination de la surface agricole libérée est proposée et discutée.

1. Situation actuelle

La description de la situation actuelle de l'agriculture belge porte sur l'année 1967. Les données s'y rapportant sont condensées dans les tableaux 1, 2 et 3 en valeurs absolues et dans les tableaux 4 et 5 en pourcentages.

Les caractéristiques particulières sont brièvement résumées ci-dessous.

1. 1. Superficie exploitée

- La superficie totale cultivée en Belgique au 15 mai 1967 est de 1.577.473 ha (tableau 1).

De cette superficie, 29,32% sont exploités par des unités d'une superficie inférieure à 10 ha et 18,12% sont occupés par des exploitations dont la superficie se situe entre 5 et 10 ha (tableau 4).

La superficie moyenne de l'unité d'exploitation au 15 mai 1967 était de 7,52 ha, compte tenu des exploitations sans culture. Elle varie assez fortement d'une province à l'autre. De 4,59 ha pour la province d'Anvers elle passe à 14,04 ha dans le Namurois. La superficie moyenne des exploitations des provinces d'Anvers, Brabant, Flandre Orientale et Limbourg est inférieure à 5,2 ha. Elle est supérieure à 9,6 ha dans les provinces de Liège, Luxembourg, Hainaut et Namur (tableau 5) .

1. 2. Nombre d'exploitations

- Le nombre d'exploitations agricoles et horticoles au 15 mai 1967 en Belgique s'élève à 209.673 unités (tableau 1). Le pourcentage le plus élevé se rencontre dans la classe de superficie de 1 are à 1 ha. Plus de 75% des exploitations ont une superficie inférieure à 10 ha (tableau 4).

La répartition des exploitations entre les provinces est inégale. Le pourcentage varie entre 17,57% (Brabant) et 6,24% (Namur). Le plus grand nombre d'exploitations se situe dans les provinces de Brabant, Flandres Orientale et Occidentale et Anvers (tableau 5).

TABLEAU 1 - Répartition par classe de grandeur du nombre d'exploitations et de leur superficie en 1967 et 1959

Répartition des chefs d'exploitations en 1967

	SANS CUL-TURE	1 a à - 1 ha	1 ha à - 3 ha	3 ha à - 5 ha	5 ha à - 10 ha	10 ha à - 15 ha	15 ha à - 20 ha	20 ha à - 30 ha	30 ha à - 50 ha	50 ha à - 100 ha	100 ha et plus	Total Royaume
Nb. expl. 1967	4965	57525	32034	22635	39422	22314	12853	10438	5090	2054	343	209673
1959	1208	72405	55253	37968	52583	23247	11918	8340	3965	1873	309	269069
Dif. 1967/1959	+3757	-14880	-23219	-15333	-13161	-933	-935	+2098	+1125	+181	+34	-59396

1967 - Chefs expl.												
- 30 ans	487	2803	1766	1491	2833	1513	872	616	260	81	15	12736
30 à - 40 ans	1222	10120	5667	4567	9265	5536	3149	2533	1246	510	83	43899
40 à - 50 ans	1461	14083	8037	6072	11161	6538	3860	3033	1529	543	119	56435
50 à - 65 ans	1470	20783	13579	9596	15276	8182	4652	3899	1889	805	122	80253
65 ans et plus	387	7528	2704	1255	1918	1172	682	598	294	136	18	16692

Superficie expl.												
1967	-	28708	59223	88693	285804	271519	221491	250198	189228	137594	45015	1577473
1959	-	31998	103649	149087	374915	281662	205813	200347	147380	126136	39843	1660830
Dif. 1967/1959	-	-3290	-44426	-60394	-89111	-10143	+15678	+49851	+41848	+11458	+5172	- 83357

Sources : Recensements agricoles au 15 mai, Calculs personnels.

TABLEAU 2 - Répartition par province du nombre d'exploitations et de leurs superficies en 1967 et 1959

	An- vers	Bra- bant	Fl. Occ.	Fl. Or.	Hai- naut	Liège	Lim- bourg	Luxem- bourg	Namur	Total Royaume
Nb. expl.										
1967	22904	36814	28627	35120	21156	19947	18485	13526	13084	209673
1959	30371	47139	34773	45954	26017	26345	24283	16829	17358	269069
Dif. 1967/1959	-7467	-10325	-6146	-10834	-4851	-6398	-5798	-3303	-4274	-59396
1967 - Chefs expl.										
- 30 ans										12580
30 à - 40 ans										42983
40 à - 50 ans										55983
50 à - 65 ans										81563
65 ans et plus										16564
Superficie expl.										
1967	105211	188297	233377	180494	241719	192790	95485	156434	183664	1577473
1959	122244	195456	245357	191353	241405	208015	106729	162050	188218	1660830
Dif. 1967/1959	-7033	-7159	-11980	-10859	+314	-15225	-11244	-5616	-4554	-83357
TOTAL Hommes	21161	32783	26733	32238	18105	16058	16674	11456	10988	186196
Femmes	1743	4031	1894	2882	3061	3889	1811	2070	2096	23477

Sources : Recensements agricoles au 15 mai.

Calculs personnels.

TABLEAU 3 - Répartition des chefs d'exploitation et de la main-d'oeuvre pour le royaume

	1967	1959	Différence	
			absolue	1967/59 relative (%)
<u>Chefs d'exploitation (2)</u>				
permanents H	119.060	153.251	- 34.191	- 22,3
permanents F	13.430	19.104	- 5.674	- 29,7
non perm. H	67.186	82.537	- 15.351	- 18,6
non perm. F	9.997	7.136	+ 2.861	+ 40,1
Total	209.673	262.028	- 52.355	- 20,0
<u>Actifs ménage expl.</u>				
+ autres à temps plein (1)	322.753	568.898	-246.145	- 43,3%
rapport (1) (2)	1,54	2,17		
<u>M.O. totale</u>				
permanents	200.119			
non perm.	127.383			
Total	327.502			

TABLEAU 4 - Répartition par classe de grandeur des exploitations et des superficies en %

Répartition des chefs d'exploitations

	SANS CUL-TURE	1 a à 1 ha	1 ha à 3 ha	3 ha à 5 ha	5 ha à 10 ha	10 ha à 15 ha	15 ha à 20 ha	20 ha à 30 ha	30 ha à 50 ha	50 ha à 100 ha	100 ha et +	Total Royaume
Exploitations en %												
1967	2,37	27,44	15,28	10,79	18,80	10,64	6,13	4,98	2,43	0,98	0,16	100,00
1959	0,45	26,92	20,53	14,11	19,54	8,64	4,43	3,10	1,47	0,70	0,11	100,00
Dif. en % 1967/1959	+311	-20,6	-42,0	-40,4	-25,0	-4,1	+7,8	+25,2	+28,4	+9,7	+11,0	-22,1
1967. Chefs d'expl. Nb.	1857	28311	16283	10851	17194	9354	5334	4497	2183	941	140	96945
50 ans												
et plus %	36,9	51,9	51,3	47,2	42,5	40,8	40,4	42,1	41,8	45,3	39,2	46,2
Superficie (%)												
1967		1,82	3,76	5,62	18,12	17,21	14,04	15,86	12,00	8,72	2,85	100,00
1959		1,93	6,24	8,98	22,5	16,96	12,39	12,06	8,87	7,59	2,40	100,00
Dif. (%) 1967/59		-10,3	-42,9	-40,5	-3,8	-3,6	+7,6	+24,9	+28,4	+9,1	+13,0	-5,0

Sources : Recensements agricoles au 15 mai,

Calculs personnels.

TABLEAU 5 - Répartition par province des exploitations et des superficies (en %)

Répartition des chefs d'exploitations

	An- vers	Bra- bant	Fl. Occ.	Fl. Or.	Hai- naut	Liège	Lim- bourg	Luxem- bourg	Namur	Total Royaume
Nb. d'expl. (%)										
1967	10,92	17,57	13,65	16,75	10,09	9,51	8,82	6,45	6,24	100,00
1959	11,29	17,52	12,92	17,09	9,67	9,79	9,02	6,25	6,45	100,00
Dif. 1967/1959	-24,6	-21,9	-17,7	-23,6	-18,6	-24,3	-23,9	-19,6	-24,8	-22,1
1967 - Chefs d'expl. 50 ans et plus (%)										46,2
Superficie des expl. Dif. (%) 1967/1959	-13,9	-3,7	-4,9	-5,7	+ 0,1	-7,3	-10,5	-3,5	- 2,4	- 5,0
Superficie moyenne des expl. (ha)										
1967	4,59	5,11	8,15	5,14	11,42	9,67	5,17	11,57	14,04	7,52
1959	4,02	4,15	7,06	4,16	9,28	7,90	4,40	9,63	10,84	6,17
Différence	+0,57	+0,96	+1,09	+0,98	+2, 14	+1,77	+0,77	+1,94	+3,20	+1,35

Source : Calculs personnels.

Dans trois de ces provinces on rencontre également les plus petites exploitations.

- En Belgique le recensement annuel au 15 mai fournit un nombre d'exploitations et non pas un nombre de chefs d'exploitations. On est donc obligé de confondre ces deux notions. Pour 1959, année du dernier recensement général, la différence est d'environ 2%.

La répartition des chefs d'exploitation par classe d'âge a été obtenue à partir des coefficients de répartition de 1967 fournis par l'Office national des allocations familiales pour travailleurs indépendants, auquel sont affiliés, à partir d'une certaine superficie (x), les producteurs professionnels et occasionnels.

D'après cet organisme l'agriculteur belge aurait un âge moyen de 48 ans et cet âge moyen diminuerait d'un an tous les trois ans du fait de la réduction rapide du nombre des chefs d'exploitation âgés de 50 ans et plus.

Les données de cet office portent sur les deux tiers des exploitations recensées par l'I.N.S. . Le tableau 6 nous fournit les pourcentages par classe d'âge.

(x) Sont assujettis à la loi sur les allocations familiales pour indépendants, les agriculteurs et horticulteurs pour autant qu'ils exploitent au moins :

- 1 ha de terres agricoles.
- 30 ares de légumes, de tabac, de houblon, de plantes médicinales, de vergers intensifs; 20 ares de witloof; 70 ares de vergers ordinaires; 25 ares de pépinières et d'oseraies; 6 ares de fleurs ou de plantes ornementales; 400 m2 de serres; un total de 35 ares des cultures précitées.
- détenant plus de 2 bovins adultes; 4 porcs adultes; 5 chèvres ou moutons adultes; 50 volailles adultes.

TABLEAU 6 - Répartition des chefs d'exploitation
en %

Classe d'âge	1959	1967
- de 30 ans	5,5	6,0
30 à - de 40 ans	19,0	20,5
40 à - de 50 ans	21,3	26,7
50 à - de 65 ans	42,2	38,9
65 ans et +	12,0	7,9
Total	100.0	100.0

En agriculture les chiffres concernant l'âge des chefs d'exploitation doivent être manipulés avec beaucoup de précautions. Il semblerait en effet qu'il existe une sorte de "patriarcat". De ce fait le grand-père est encore parfois désigné comme chef d'exploitation alors qu'effectivement il a cédé l'exploitation au fils aîné. Compte tenu de ces remarques on peut dire que sous le rapport de l'âge, la situation des agriculteurs belges ne se présente pas de façon avantageuse. Les chefs d'exploitation en effet sont en général assez âgés : 7,9% auraient plus de 65 ans et 52,6% auraient dépassé la cinquantaine en 1967. Ces pourcentages varient suivant la classe de grandeur de l'exploitation et, mis à part la classe des "sans culture", le pourcentage de chefs d'exploitation âgés de plus de 50 ans diminue de façon régulière lorsque la superficie augmente et ce jusque un minimum de 40,4% atteint pour la classe de 15 à 20 ha. La répartition par province n'est pas disponible pour 1967.

Au recensement général de l'agriculture et des forêts de 1959, on constatait peu de variations dans la classe des exploitants âgés de plus de 50 ans, ainsi que l'indique le tableau 7.

TABLEAU 7 - Répartition des chefs d'exploitation de 50 ans et plus, en 1959

Province	Pourcentage
Anvers	53,5
Brabant	54,5
Flandre Occid.	51,5
Flandre Orient.	53,2
Hainaut	51,4
Liège	51,2
Limbourg	53,4
Luxembourg	50,6
Namur	52,2
Royaume	52,6

Les provinces aux exploitants les plus âgés étaient : le Brabant, Anvers, le Limbourg, la Flandre Orientale. Rappelons que ce sont également des provinces à petites exploitations.

Parmi les exploitations recensées, un pourcentage important se situe dans la catégorie des exploitations à temps partiel (exploitants occasionnels).

Le tableau 8 donne la répartition pour 1959 et 1967, en nombre et en pourcent.

Pour 1967 on enregistre 36,81 % de chefs d'exploitation non permanents. Notons également la présence de femmes chefs d'exploitation représentant 11,18 % du total (tableau 3).

TABLEAU 8 - Répartition des exploitations par classe de grandeur

Classes de grandeur	Exploitations professionnelles				Exploitations occasionnelles			
	1959		1967		1959		1967	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Sans culture	130	0,1	456	0,3	1.078	1,1	4.509	5,9
0,01 ha à - 5 ha	76.443	43,9	43.954	33,2	89.183	94,0	68.240	88,4
5 à - 10 ha	49.087	28,2	36.284	27,4	3.496	3,7	3.138	4,1
10 à - 15 ha	22.627	13,0	21.591	16,3	620	0,6	723	0,9
15 à - 20 ha	11.684	6,7	12.611	9,5	234	0,2	242	0,3
20 à - 30 ha	8.201	4,7	10.256	7,8	139	0,2	182	0,2
30 ha et +	5.991	3,4	7.338	5,5	156	0,2	149	0,2
	174.163	100,0	132.490	100,0	94.906	100,0	77.183	100,0

Source : Institut économique agricole (I.E.A.) - Rapport du gouvernement -
Etude n° 95 R.P.

1. 3. Main-d'oeuvre (tableau 3)

- La main-d'oeuvre totale dans l'agriculture belge au 15/5/67 est de 327.502 unités et se répartit de la manière suivante :
 - 200.119 permanents dont 132.490 chefs d'exploitation et 67.629 membres du ménage et personnel salarié
 - 127.383 occasionnels dont 77.183 chefs d'exploitation, 45.451 membres du ménage et 4.748 salariés.

La notion "actifs du ménage de l'exploitant + autres à temps plein" comprend : toute la main-d'oeuvre permanente + les chefs d'exploitations et les membres du ménage non permanents, soit un total de 322.753 unités. Le rapport moyen entre le nombre donné par cette notion et le nombre de chefs d'exploitation est de 1,54. En d'autres termes la marche de l'exploitation est assurée en moyenne par le chef d'exploitation aidé par une demi-unité.

Ce rapport varie d'une province à l'autre, 1,47 en province de Namur, il atteint 1,60 en Flandre Occidentale.

2. Evolution dans un passé récent

L'évolution envisagée dans ce chapitre porte sur la période de 1959 à 1967. Les données se rapportant à l'année 1959 sont condensées dans les tableaux 1, 2 et 3 en valeurs absolues et dans les tableaux 4 et 5 en pourcentages.

Les caractéristiques particulières sont résumées ci-dessous.

2. 1. Evolution de la superficie exploitée

- Entre 1959 et 1967 la superficie exploitée par l'agriculture a diminué de 83.357 ha, représentant 5% de la superficie en 1959. La réduction annuelle est voisine de 10.000 ha. Il faut signaler qu'on enregistre, depuis 1950, une stabilisation de la réduction annuelle de la superficie agricole, entre 7.000 et 10.000 ha.

La perte de superficie touche principalement les classes des exploitations situées entre 1 ha et moins de 10 ha.

- La réduction de la surface agricole varie d'une province à l'autre. Elle est très forte à Anvers, dans le Limbourg, le Brabant et la Flandre Occidentale. Il semble que la concentration la plus forte de la surface agricole touche les régions subissant les effets d'une industrialisation active.

Paradoxalement la superficie moyenne des exploitations augmente. De 6,17 en 1959 elle est passée à 7,52 en 1967 et cette augmentation se retrouve, à des degrés divers, dans toutes les provinces. D'une manière générale, l'augmentation de la superficie moyenne est d'autant plus forte que la réduction de la surface agricole totale de la province est plus faible, là où l'industrialisation est moins poussée. Le Brabant et la province de Liège font exception à la règle. Cette augmentation est par ailleurs d'autant plus marquée que la superficie moyenne des exploitations est plus grande.

2. 2. Evolution du nombre d'exploitations

- De 1959 à 1967 le nombre d'exploitations a diminué dans l'agriculture et l'horticulture relativement plus vite que l'espace cultivé. La réduction globale s'élève à 59.396 unités, soit 6.162 unités par an, ce qui représente un rythme annuel moyen de 2,5 %.

Cette réduction porte uniquement sur les exploitations de moins de 15 ha. La situation se présente comme suit :

- exploitations sans culture :	+ 3.757
- expl. de 1 à - de 15 ha :	- 67.526
- expl. de 15 à + de 100 ha :	+ 4.373

On peut, sur ces bases, considérer que 63.153 petites exploitations ont cédé à l'agriculture les 160.129 ha de terrain définis au paragraphe 3, soit une moyenne de 2,54 ha par exploitation. Ce qui suppose implicitement que 4.373 exploitations ont passé au cours de cette période d'un groupe à l'autre. On constate par ailleurs que

la réduction du nombre d'exploitations intéresse surtout les classes de grandeur de 1 à 3 ha (42,0 %) et de 3 à 5 ha (40 %). Il est intéressant à noter également que les effectifs augmentent principalement dans les classes de 20 à 30 ha (25,2 %) et de 30 à 50 ha (28,4 %).

La réduction du nombre d'exploitations est marquée dans chaque province. On ne remarque pas de relation évidente entre la réduction du nombre des exploitations d'une province à l'autre et leurs superficies moyennes.

2. 3. Evolution de la main-d'oeuvre

- En 1959 le nombre "d'actifs" du ménage de l'exploitant + autres à temps plein s'élevait à 568.898 unités contre 322.753 en 1967 soit une réduction de 246.145 unités, ce qui représente un rythme annuel de 5% (tableau 3). Le nombre d'hommes travaillant dans l'agriculture se réduit donc plus encore que le nombre des entreprises. Le rapport moyen "actifs" / chefs d'exploitations était de 2,17.

La diminution de ce rapport en 1967 est, compte tenu de l'augmentation de la superficie moyenne des exploitations, le résultat de l'augmentation de la productivité du travail. On passe progressivement de l'exploitation professionnelle à 2 unités de travailleurs à celle d'une unité, à savoir le chef d'exploitation lui-même.

La réduction annuelle du nombre de chefs d'exploitation permanents est plus forte (2,9 %) que celle des occasionnels (1,7 %). Cette dernière catégorie représente en 1967, 36,81 % du total contre 34,22 % en 1959. On enregistre également une augmentation du nombre de chefs d'exploitation occasionnels féminins. Ces faits s'expliquent par le passage du professionnalisme à l'activité d'appoint dirigée notamment par la femme. Ils témoignent de l'importance des mutations en cours.

3. Superficie agricole libérée

On admet comme hypothèse de départ que la réduction globale de la superficie agricole exploitée au cours de la période 1959/1967 - soit 83.357 ha (cf. 2. 1) peut être répartie entre les classes de grandeur, exception faite de la classe "sans culture" au prorata de leur superficie en 1959.

Suite à cette répartition on obtient les superficies cédées à des fins non agricoles par les exploitations de moins de 15 ha d'une part et par les exploitations de 15 ha et plus d'autre part, soit respectivement :

47.235 ha pour les petites exploitations

36.122 ha pour les moyennes et grandes exploitations.

Par ailleurs on constate que la superficie totale cédée par les exploitations de moins de 15 ha est de 207.364 ha pour la période 1959/67 (tableau 1). Cette superficie comprend :

47.235 ha non récupérés par l'agriculture et

160.129 ha transférés aux moyennes et grosses exploitations.

Les exploitations de 15 ha et plus ayant cédé 36.122 ha à des fins non agricoles, l'augmentation de leur surface exploitée est de 124.007 ha.

Les 160.129 ha transférés se rapportent aux échanges entre deux groupes de classes de grandeur; moins de 15 ha d'une part, 15 ha et plus d'autre part. On suppose donc nuls ou très faibles les transferts de superficie des moyennes et grandes exploitations vers les petites exploitations, les transferts entre classes d'un même groupe qui tendent à se compenser quand on somme les différentes classes du groupe ainsi que les mutations à l'intérieur de chaque classe. Les informations que nous possédons ne nous permettent pas de vérifier le bien fondé de cette hypothèse.

On peut cependant admettre que le nombre d'exploitations, moyennes et grandes qui cessent, en tout ou en partie. leurs activités, libérant ainsi des terres cultivables, est assez réduit.

Le tableau 9 montre, en effet, que l'indice de la pression des générations est supérieur à l'unité pour les exploitations de 15 ha et plus; ce qui signifie que dans ce groupe il se présente au moins un successeur par exploitation.

TABLEAU 9

Classe de grandeur	Nombre de chefs d'exploitation	Nombre des successeurs potentiels	Pression de génér. $\frac{1/15 \times \text{nbre des succcess. potent.}}{1/35 \times \text{nbre des chefs d'exploit.}}$
- 1 ha	13.921	1.145	0,19
1 - 3 ha	29.934	2.355	0,18
3 - 5 ha	30.766	4.291	0,32
5 - 7 ha	23.376	5.072	0,51
7 -10 ha	25.556	7.635	0,70
10 -15 ha	22.701	8.790	0,90
15 -20 ha	11.925	5.731	1,12
20 -50 ha	12.032	6.774	1,34
50 ha et plus	2.144	1.304	1,43
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total	172.355	43.097	0,58

Les chiffres repris dans ce tableau se rapportent à l'année 1959. On sait qu'au cours des dernières années, l'indice global du royaume a diminué. Il était de 0,55 en 1962

0,41 en 1967

0,38 en 1968

Cette remarque n'infirmes pas les considérations précédentes.

D'autre part, il est assez logique de penser que les terres ainsi libérées par les moyennes entreprises ne sont éventuellement reprises que par les petites exploitations rentables et dont la succession est assurée.

En conséquence, si les transferts s'effectuent dans le sens indiqué, ils intéressent les exploitations de 10 à 15 ha et sont de faible importance.

De ces considérations on peut conclure que les mouvements de terres au sein des moyennes et grosses exploitations sont faibles et qu'ils ne sont pas susceptibles de fortes variations. Seuls quelques transferts des exploitations de 15 à 20 ha vers les exploitations de 10 à 15 ha sont possibles.

En ce qui concerne les transferts entre petites exploitations et les mutations à l'intérieur de petites classes, aucune des méthodes d'estimation qui ont été testées n'a donné satisfaction. On peut cependant dire que compte tenu des valeurs des indices de pression des générations, et de la faible rentabilité des petites exploitations agricoles ces mouvements sont de faible importance. Il faut toutefois excepter les exploitations de 10 à 15 ha.

En conclusion la surface agricole libérée telle que définie plus haut est sous estimée. Faute de pouvoir préciser les limites de cette imprécision, nous retenons les valeurs suivantes:

- superficie libérée, utilisée à des fins non agricoles: 83.357 ha, soit 10.420 ha par an.
- superficie libérée utilisée par l'agriculture: 160.129 ha, soit 20.016 ha par an
- superficie agricole libérée totale: 243.486 ha, soit 30.426 ha par an.

Nous avons procédé de la même manière pour la période 1966-1967.

La superficie cédée par des exploitations de moins de 15 ha est de 32.782 ha.

Quant à la superficie soustraite à l'activité agricole elle se chiffre durant la même période à 12.582 ha dont 5.807 ha sont à imputer aux exploitations de moins de 15 ha.

La superficie libérée au cours de cette année se calcule donc comme suit : $32.782 \text{ ha} - 5.807 \text{ ha} = 26.975 \text{ ha} + 12.582 \text{ ha} = 39.557 \text{ ha}$.

Cette superficie représente 2,50 % de la superficie moyenne 1966/67 (1.583.765 ha), au lieu de 1,88 % durant la période 1959/67 ($\frac{243.486}{8}$: 1.619.152).

En considérant un chiffre moyen de 3 % pour la période 1970/80 nous obtenons 44.520 ha libérés annuellement.

C H A P I T R E I I

Evolution probable pour la période 1970/80 dans l'hypothèse
où n'interviendraient pas de nouveaux éléments

1. Méthode et base de calcul

- La prévision 1980 du nombre d'exploitations a été calculée sur base d'un ajustement linéaire portant sur les années 1960 à 1967. La tendance observée au cours de cette période est quasi linéaire pour toutes les provinces. Cet ajustement donne de meilleurs résultats par rapport à ceux obtenus en se basant sur le pourcentage de diminution observé entre 1959 et 1967 et en extrapolant cette donnée à la période 1967/1980.
- La même méthode a été employée pour la prévision 1980 de la superficie cultivée.

Pour certaines provinces, la période prise en considération pour l'ajustement linéaire porte sur les années 1964 à 1968 suite à des remaniements de provinces survenus en 1963 (Mouscron, Comines et les Fourons).

2. Résultats

A) Nombre d'exploitations

Partant de cette base le nombre d'exploitations que l'on peut prévoir pour le royaume en 1980 serait de 105.871 unités.

$$y = 265906,83 - 8001,77 x$$

La variable indépendante x représente l'année considérée et a comme valeur 0 pour 1960, 1 en 1961, ...

Les équations des droites de régression par province sont reprises ci-dessous :

Anvers	$y = 30.218,70 - 1.065,08 x$	en 1980	8.917
Brabant	$y = 46.312,50 - 1.270,39 x$		20.905
Flandre Oc.	$y = 34.098,25 - 768,39 x$		18.730
Flandre Or.	$y = 44.442,27 - 1.332,04 x$		17.801
Hainaut	$y = 26.574,49 - 778,64 x$		11.002
Liège	$y = 26.638,08 - 984,77 x$		6.943
Limbourg	$y = 23.382,67 - 710,01 x$		9.182
Luxembourg	$y = 17.140,25 - 530,07 x$		6.539
Namur	$y = 17.099,67 - 557,44 x$		5.951

B) Superficie exploitée

La superficie totale exploitée dans le royaume en 1980 serait de 1.424.877 ha. La superficie moyenne par exploitation serait par conséquent de 13,5 ha.

$$y = 1.661.335,83 - 11.822,95 x$$

Les équations des droites de régression par province sont reprises ci-dessous :

Anvers	$y = 122.210,42 - 2.334,94 x$	en 1980	75.512
Brabant	$y = 194.866,20 - 2.217,00 x$		159.394
Flandre Oc.	$y = 236.196,80 - 941,00 x$		221.141
Flandre Or.	$y = 192.112,16 - 1.590,33 x$		160.306
Hainaut	$y = 244.965,40 - 1.079,30 x$		227.697
Liège	$y = 196.250,80 - 1.194,10 x$		177.145
Limbourg	$y = 100.011,00 - 1.519,30 x$		75.702
Luxembourg	$y = 161.402,43 - 735,05 x$		146.401
Namur	$y = 188.765,40 - 670,74 x$		175.351

$x = 0$ pour 1960, $x = 1$ en 1961.

$x = 0$ pour 1964, $x = 1$ en 1965 pour Brabant, Hainaut, Liège, Flandre Oc. et Limbourg.

3. Evolution des superficies libérées suivant les classes d'âge des chefs d'exploitation

A partir des données concernant l'évolution de la structure d'âge des chefs d'exploitation publiées par l'Office national pour allocations familiales pour travailleurs indépendants, nous avons dégagé la tendance annuelle de l'évolution de cette structure d'âge exprimée en % (tableau ci-dessous).

TABLEAU 10 - Répartition des chefs d'exploitation en %

	1970	1971	1972	1973	1974	1975
- de 30 ans	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000
30 à - 40 ans	20,500	20,500	20,500	20,500	20,500	20,500
40 à - 50 ans	26,700	27,875	29,050	30,225	31,400	32,575
50 à - 65 ans	38,900	38,175	37,450	36,725	36,000	35,275
65 et plus	7,900	7,450	7,000	6,550	6,100	5,650
	1976	1977	1978	1979	1980	
- de 30 ans	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	
30 à - 40 ans	20,500	20,500	20,500	20,500	20,500	
40 à - 50 ans	33,750	34,925	36,100	37,275	38,450	
50 à - 65 ans	34,550	33,825	33,100	32,375	31,650	
65 et plus	5,200	4,750	4,300	3,850	3,40	

Ensuite à partir de l'équation $y = 265.906,83 - 8.001,77 x$, avec $x = 10$ en 1970, $x = 11$ en 1971, etc..., nous obtenons le chiffre annuel des chefs d'exploitation au cours de la période 1970-1980.

Ce chiffre nous le répartissons d'après les coefficients publiés ci-dessus et nous obtenons les résultats du tableau 11.

TABLEAU 11 - Répartition des chefs d'exploitation en cinq classes d'âge

	1970	1971	1972	1973	1974	1975
- 30 ans	11.153	10.673	10.193	9.713	9.233	8.753
30 - 40 ans	38.107	36.467	34.827	33.186	31.546	29.905
40 - 50 ans	49.632	49.586	49.352	48.929	48.319	47.520
50 - 65 ans	72.311	67.908	63.622	59.452	55.398	51.459
65 et +	14.685	13.253	11.892	10.603	9.387	8.242
	185.888	177.887	169.886	161.883	153.883	145.879
<hr/>						
	1976	1977	1978	1979	1980	1981
- 30 ans	8.273	7.793	7.313	6.832	6.352	5.872
30 - 40 ans	28.265	26.625	24.984	23.344	21.704	20.063
40 - 50 ans	46.534	45.360	43.997	42.446	40.707	38.781
50 - 65 ans	47.637	43.931	40.341	36.866	33.508	30.267
65 et +	7.170	6.169	5.241	4.384	3.600	2.887
	137.879	129.878	121.876	113.872	105.871	97.870

La répartition des chefs d'exploitation en fonction de la taille des exploitations et de l'âge des exploitants est donnée au tableau 12 pour l'année 1970.

Ce tableau a été obtenu en extrapolant pour 1970 les variations observées dans la répartition des chefs d'exploitations, suivant la taille des exploitations entre les années 1966 et 1967. Connaissant de cette manière le total pour 1970, des chefs d'exploitation pour chaque classe de grandeur, une répartition à l'intérieur de la classe est effectuée selon l'âge des exploitants et ce en utilisant les coefficients du tableau 10.

Ceci explique que le total obtenu (186.327) diffère légèrement de celui calculé (185.888) par la formule du "trend".

Etant donné que les mesures envisagées dans le cadre du Mémoire sont différentes suivant que les chefs d'exploitation ont moins de 55 ans ou plus de 55 ans, il s'avère nécessaire d'effectuer une redistribution des effectifs suivant qu'ils ont moins de 45 ans, de 45 à 55 ans, de 55 à moins de 65 ans; 65 ans et plus.

A cet effet nous avons purement et simplement divisé les effectifs de la classe 40 - 50 ans en deux parties égales, et ceux de la classe 50 - 65 ans en trois parties identiques ne disposant pas de chiffres plus précis au sujet de la classe agricole. Peut-être faudrait-il apporter une correction à la classe de 45 - 55 ans, celle-ci ayant été affectée par la première guerre mondiale. Cette correction pourrait se faire en se basant sur la répartition de la population du royaume; encore faut-il supposer que la classe agricole ait été touchée de la même façon que l'ensemble de la population.

TABLEAU 12 - Répartition des chefs d'exploitation suivant l'âge et suivant la taille des exploitations
Situation prévue pour 1970

	SANS CUL- TURE	1 a à - 1 ha	1 ha à - 3 ha	3 ha à - 5 ha	5 ha à - 10 ha	10 ha à - 15 ha	15 ha à - 20 ha	20 ha à - 30 ha	30 ha à - 50 ha	50 ha à - 100ha	100 ha et plus	Total Royaume
- de 30 ans	682	2458	1376	1164	2363	1411	870	65	287	81	16	11373
30 à - 40 ans	1704	8881	4421	3563	7725	5161	3141	2736	1375	511	83	39302
40 à - 50 ans	2038	12367	6271	4737	9300	6094	3852	3273	1686	543	120	50281
50 à - 65 ans	2050	18276	10594	7486	12728	7628	4641	4209	2086	803	122	70623
65 ans et +	539	6623	2110	980	1598	1092	681	646	325	136	17	14748
Total	7013	48605	24772	17930	33714	21386	13185	11529	5759	2074	358	186327

Source : Calculs personnels.

TABLEAU 13 - Répartition des chefs d'exploitation en quatre classes d'âge

	1970	1971	1972	1973	1974	1975
- 45 ans	74.076	71.933	69.696	67.364	64.939	62.418
45 à - 55	48.920	47.429	45.883	44.282	42.626	40.913
55 à - 65	48.207	45.272	42.414	39.634	36.932	34.306
65 et +	14.685	13.253	11.892	10.603	9.387	8.242
	1976	1977	1978	1979	1980	1981
- 45 ans	59.805	57.098	54.296	51.399	48.410	45.326
45 à - 55	39.146	37.324	35.446	33.512	31.522	29.480
55 à - 65	31.758	29.288	26.894	24.578	22.339	20.178
65 et +	7.170	6.169	5.241	4.384	3.600	2.887

Munis de ces données nous passons au calcul des départs des chefs d'exploitation en procédant de la façon suivante :

Au cours de l'année 1970/71, $\frac{1}{10e}$ des chefs d'exploitation de 55 à - 65 ans est passé dans la classe 65 ans et + . S'il n'y avait pas de départ au cours de cette période nous obtiendrions :

$$14.685 + 4.821 = 19.506 \text{ chefs d'exploitation.}$$

Or il n'en subsiste plus que 13.253. La défection se chiffre donc à 6.253 unités.

Pour la classe 55 à - 65 nous obtenons :

$$48.207 + \frac{48.920}{10} - \frac{48.207}{10} = 48.278$$

comparé à 45.272, le déficit se chiffre à 3.006 unités.

Quant à la classe 45 à - 55 nous avons :

$$48.920 + \frac{74.076}{20} - \frac{48.920}{10} = 47.732$$

Dans ce cas le déficit est de 303 unités. Ici nous avons supposé que la classe de - 45 ans porte sur 20 ans.

En ce qui concerne la classe des moins de 45 ans, nous ne pouvons chiffrer le flux étant donné que nous ne connaissons pas les entrées dans cette classe. Nous la négligerons estimant que les mouvements doivent y être minimes.

Le résultat total doit donc être considéré comme un minimum.

Le tableau suivant résume la situation pour la période 1970/1980.

TABLEAU 14 - Flux des départs

	1970	1971	1972	1973	1974	1975
- 45 ans	-	-	-	-	-	-
45 55 ans	- 303	- 400	- 498	- 596	- 697	- 797
55 65 ans	-3.006	-3.074	-3.154	-3.167	-3.196	-3.208
65 ans et +	-6.253	-5.888	-5.530	-5.179	-4.838	-4.503
Total	-9.562	-9.362	-9.182	-8.942	-8.731	-8.508
	1976	1977	1978	1979	1980	
- 45 ans	-	-	-	-	-	
45 55 ans	- 897	-1.001	-1.104	-1.209	-1.311	
55 65 ans	-3.209	-3.197	-3.172	-3.132	-3.079	
65 ans et +	-4.177	-3.857	-3.546	-3.242	-2.947	
Total	-8.283	-8.055	-7.822	-7.583	-7.337	

Partant du chiffre moyen de 44.520 ha libérés annuellement, nous pouvons chiffrer la superficie moyenne annuelle libérée par chaque chef d'exploitation en divisant 44.520 ha par 9.562, par 9.362, ... En procédant de cette façon nous admettons implicitement que la superficie exploitée est indépendante de l'âge des chefs d'exploitation.

Le produit de cette superficie moyenne libérée (colonne 2 du tableau 15) par le déficit d'exploitants (colonne 1 du tableau 15) dans chaque classe nous fournit la superficie libérée par chaque classe d'âge d'exploitants.

TABLEAU 16 - Récapitulation des sorties des exploitants et des superficies libérées

	Total 1970 - 1975		Total 1976 - 1980	
	Déficit exploitants	ha libérés	Déficit exploitants	ha libérés
45 à -55 ans	3.291	16.422	5.522	31.690
55 à -65 ans	18.805	92.787	15.789	90.035
65 ans et +	32.191	158.003	17.769	100.855
TOTAUX	54.287	267.212	39.080	222.580

La méthode, telle qu'elle est utilisée, donne des valeurs, légèrement trop élevées. Il n'a pas été tenu compte des décès. Par exemple, le nombre de chefs d'exploitations, de 55 ans à moins de 65 ans, ayant atteint au cours de l'année 1970/71, 65 ans et plus, est en réalité de 4.821 moins les décès.

Les calculs établis en tenant compte de cette correction ont donné les valeurs reprises ci-dessous :

Départs d'exploitants	:	1970-1975	54.246
		1976-1980	267.020
Superficies libérées	:	1970-1975	39.053
		1976-1980	222.600

Les différences sont très faibles, elles seront négligées, compte tenu de l'imprécision des hypothèses qu'il y a lieu de faire ultérieurement.

RECAPITULATION DES PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ETUDE "SURFACES LIBERABLES"

	Période de base (1959 à 1967)		Période 1967 à 1980	
	situa- tion en fin de période de référé- nce (1967)	% de va- riation annuelle	prolongation si- tuation actuelle	
			situa- tion 1980 don- nées ab- solues	% de va- riation annuelle
			hyp. 1	hyp.1
1. Nombre d'expl. agricoles				
a. <u>Total</u>	209.673	- 3,1	105.871	- 5,1
dont: -en activité prin- cipale	132.490	- 3,4		
-en activité par- tielle	77.183	- 2,6		
<u>Diminution</u>	59.396		103.802	
b. <u>Répartition selon super- ficie: -moins de 20 ha</u>	186.783	- 3,8		
<u>Diminution</u>	66.591			
-moins de 5 ha	112.194	- 4,8		
-de 5ha à -10 ha	39.422	- 3,6		
-de 10ha à -20ha	35.167	0		
-de 20ha à -50ha	15.528)+ 2,65		
- 50ha et plus	2.397			
c. <u>Répartition selon l'âge du chef d'exploitation</u>				
- <u>55 ans et plus</u>	70.194	- 5,6	25.938	- 7,1
<u>Variation</u>				
- 45 ans à moins de 55	54.968	- 2,0	31.523	- 4,2
2. Superficie agricole				
- <u>total</u>	1.577.473	- 0,6	1.424.877	- 0,8
<u>Variation</u>	- 83.357			
- d'expl. de -20 ha	955.438	- 2,3		
<u>variation</u>	- 191.686			
- d'exploit. dont chef a plus de 55 ans				
<u>variation</u>				
<u>Superficie libérée</u>	243.486	1,9	536.503	2,7
<u>fins non agricole</u>	83.357		135.460	
<u>différence</u>	160.129		401.043	

BELGIQUE

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	269
CHAPITRE I. : SITUATION ACTUELLE DE L'AGRICULTURE BELGE ET SON EVOLUTION DANS UN PASSE RECENT	270
1. Situation actuelle	270
2. Evolution dans un passé récent	281
3. Superficie agricole libérée	284
CHAPITRE II.: EVOLUTION PROBABLE POUR LA PERIODE 1970/80 DANS L'HYPOTHESE OU N'INTERVIENDRAIENT PAS DE NOUVEAUX ELEMENTS	288
1. Méthode et base de calcul	288
2. Résultats	288
3. Evolution des superficies libérées suivant les classes d'âge des chefs d'exploitation	290

PARTIE VI : GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Chapitre I : Situation structurelle de l'agriculture luxembourgeoise
===== et son évolution. =====
=====

Introduction: L'agriculture dans le milieu socio-économique.

L'économie luxembourgeoise est hautement industrialisée et se caractérise par la prédominance de la sidérurgie qui, à elle seule, contribue à la formation du produit intérieur brut dans une proportion de 20 à 25 %. La part du secteur agricole au produit intérieur brut ne fut jamais très importante et a rétrogradé de 10,2 % en 1953 à 6,3 % en 1967. L'agriculture occupe actuellement pour la formation du produit intérieur brut le sixième rang après les industries manufacturières, le commerce, l'administration publique, le bâtiment et les transports.

En ce qui concerne l'importance de l'agriculture du point de vue des échanges avec l'étranger, on remarque que les importations de produits agricoles représentent environ 10 % de la valeur totale des importations et portent notamment sur les fruits et légumes, le riz, la viande de veau, le fromage ainsi que le sucre et les huiles végétales. Par contre, les exportations de produits agricoles et alimentaires ne représentent que 2 à 3 % de la valeur totale des exportations. Elles consistent en excédents réguliers de beurre et de vin notamment, ainsi qu'en excédents saisonniers de porcs gras.

D'après le dernier recensement de la population en date du 31.12. 1966 la main-d'oeuvre active totale s'élevait à 130.687, dont 14.554 personnes occupées en agriculture, c'est-à-dire 11,1 %. La main-d'oeuvre agricole est en régression constante; en 1960, elle atteignait encore 19.325 personnes ou 15,1 % de la population active totale.

Les structures agricoles.

a) Généralités.

Les statistiques des dernières années montrent très clairement l'évolution de la structure de l'agriculture luxembourgeoise (tableau 1). Cette évolution est caractérisée par

- le mouvement continu de la régression du nombre des exploitations agricoles
- la diminution des terres labourables au détriment des prairies et pâturages
- l'agrandissement lent, mais régulier, de l'étendue moyenne des exploitations agricoles

Tableau 1 - Evolution de la structure de l'agriculture Luxembourgeoise

	1950	1958	1966	1967	1968	1969
Nombre d'exploitations recensées		11.586	9.002	8.757	8.367	8.012
dont 2 ha et plus	11.445	9.537	7.443	7.213	7.008	6.700
Terres labourables (ha)	79.628	75.467	67.382	66.399	65.929	64.894
Prairies et pâturages (ha)	60.893	62.350	65.485	67.145	68.008	68.887
Autres terres (ha)	3.532	2.446	2.032	1.994	1.974	1.918
Total terres de culture (ha)	144.053	140.263	134.899	135.538	135.911	135.699
Superficie moyenne (ha) des exploitations de 2 ha et plus	12,08	14,43	17,95	18,61	19,23	20,09
Cheptel chevalin	15.341	7.282	1.941	1.626	1.486	1.358
Cheptel bovin	119.298	137.576	171.138	183.044	187.449	191.375
Cheptel porcin	95.987	112.029	106.548	116.288	105.194	90.351
Tracteurs agricoles	1.332	5.954	7.851	8.051	8.200	8.343
Moissonneuses-batteuses	7	260	1.463	1.650	1.776	1.902
Presses ramasseuses	--	527	3.141	3.383	3.585	3.736
Trayeuses mécaniques	1.635	4.253	4.956	5.010	4.947	4.912

- la forte diminution du cheptel chevalin
- l'accroissement du cheptel bovin
- le renforcement de la mécanisation.

b) Evolution du nombre des exploitations agricoles par classes de grandeur.

Le nombre total des exploitations agricoles recensées en 1969 était de 8.012 unités avec une superficie totale de 135.699 ha. Le tableau 2 qui suit montre la répartition des exploitations par classes de grandeur ainsi que l'évolution du nombre et de l'étendue moyenne des entreprises agricoles. N'y sont reprises que les exploitations supérieures à 2 ha, celles inférieures à 2 ha n'ayant guère un caractère agricole. Ces dernières exploitations ne cultivent d'ailleurs qu' 1 % environ de la surface agricole utile totale recensée en 1969.

L'examen du tableau permet de faire les constatations suivantes:

- Le nombre des exploitations au-dessus de 2 ha a fortement diminué au courant des vingt dernières années; le mouvement de concentration en unités plus grandes s'est poursuivi régulièrement et s'opère surtout au détriment des exploitations de moins de 20 ha et au profit de celles supérieures à 20 ha.

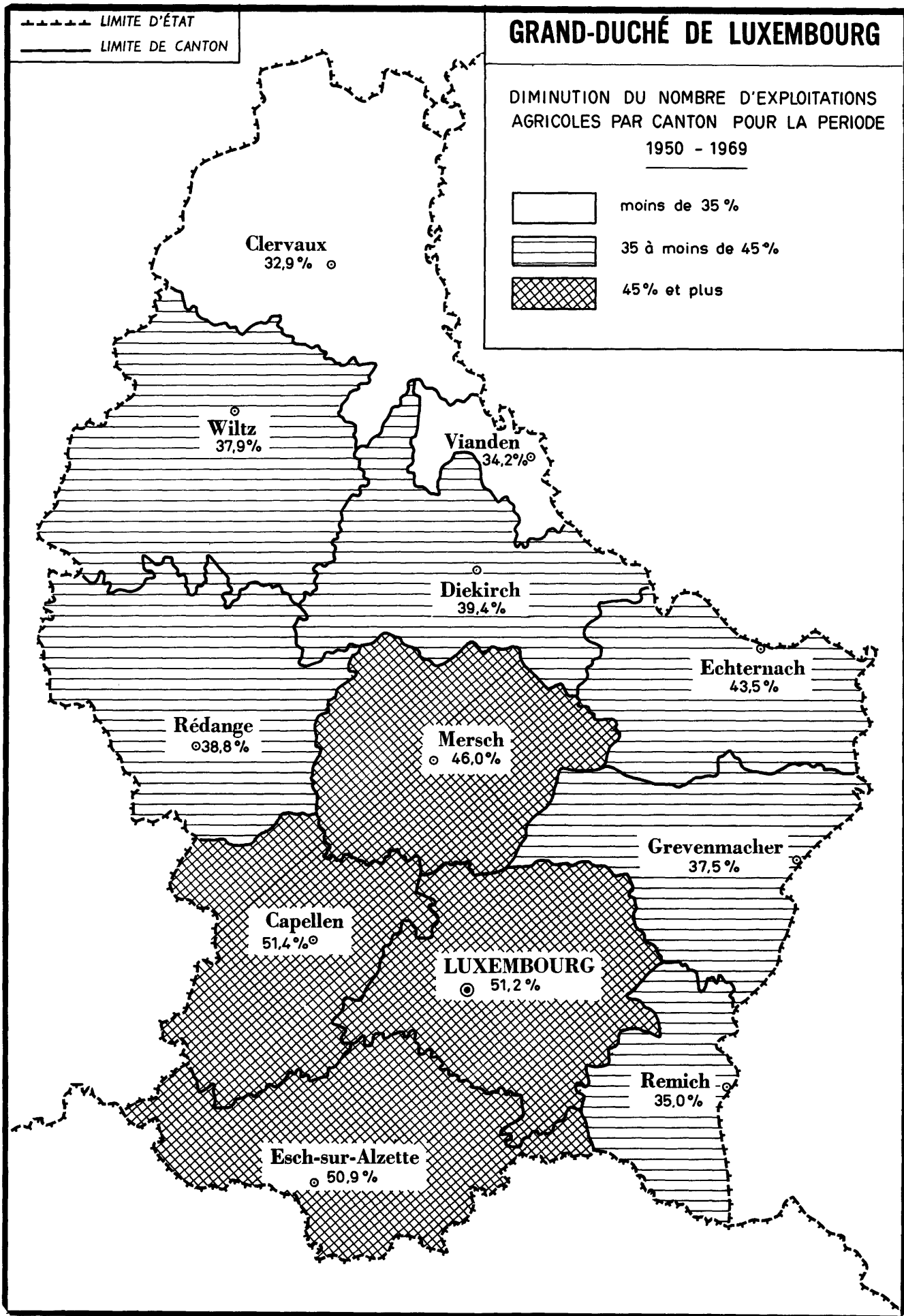
- L'étendue moyenne des exploitations agricoles a augmenté en conséquence et atteint, en 1969, 20,09 ha pour les exploitations supérieures à 2 ha contre 12,08 ha en 1950.

- Le mouvement de concentration ne s'est pas fait uniformément sur l'ensemble du territoire (carte page 5). Il traduit, dans une large mesure, les possibilités qu'a trouvées la main-d'oeuvre des exploitations marginales à se reclasser dans une occupation non-agricole. Le mouvement est nettement plus prononcé dans les régions où l'infrastructure économique offre des possibilités d'emploi dans d'autres secteurs. Cette constatation montre l'importance qui revient, aussi pour l'assainissement de l'agriculture, à l'implantation régionale de nouvelles industries. Au courant des dernières années l'établissement de plusieurs nouvelles industries manufacturières dans des régions rurales a permis la création de quatre mille nouveaux emplois. Ceci a constitué un facteur favorable à l'élagage naturel des exploitations non viables qui a pu se poursuivre sans poser de problème social spécial.

Tableau 2

Les exploitations agricoles de 2 ha et plus par classe de grandeur depuis 1950

Classes de grandeur (Terres de culture)	1950	1957	1958	1959	1960	1961	1963	1965	1966	1967	1968	1969
Nombre des exploitations												
<i>Nombres absolus</i>												
2 à moins de 5 ha . .	3 399	2 303	2 204	2 052	2 054	1 832	1 613	1 418	1 344	1 245	1 175	1 064
5 à moins de 10 ha . .	2 844	2 201	2 081	1 989	1 903	1 841	1 637	1 414	1 316	1 241	1 174	1 055
2 à moins de 10 ha . .	6 243	4 504	4 285	4 041	3 957	3 673	3 250	2 832	2 660	2 486	2 349	2 119
10 à moins de 15 ha . .	} 3 270	2 976	2 879	2 828	1 479	1 388	1 282	1 132	1 054	1 016	924	866
15 à moins de 20 ha . .					1 258	1 249	1 144	1 050	1 034	946	896	833
20 à moins de 30 ha . .					1 222	1 426	1 457	1 468	1 475	1 456	1 458	1 451
30 à moins de 50 ha . .	570	722	751	733	796	843	878	993	1 035	1 112	1 174	1 224
50 ha et plus	140	149	165	169	183	180	196	215	226	246	255	282
Toutes les classes	11 445	9 777	9 537	9 239	9 148	8 789	8 208	7 673	7 443	7 213	7 008	6 700
<i>Nombres proportionnels (%)</i>												
2 à moins de 5 ha . .	29.7	23.6	23.1	22.2	22.5	20.9	19.7	18.5	18.0	17.3	16.8	15.9
5 à moins de 10 ha . .	24.8	22.5	21.8	21.5	20.8	20.9	19.9	18.4	17.7	17.2	16.7	15.7
2 à moins de 10 ha . .	54.5	46.1	44.9	43.7	43.3	41.8	39.6	36.9	35.7	34.5	33.5	31.6
10 à moins de 15 ha . .	} 28.6	30.4	30.2	30.7	16.2	15.8	15.6	14.8	14.2	14.1	13.2	13.0
15 à moins de 20 ha . .					13.7	14.2	13.9	13.7	13.9	13.1	12.8	12.4
20 à moins de 30 ha . .					10.7	14.6	15.3	15.9	16.1	16.6	17.8	18.9
30 à moins de 50 ha . .	5.0	7.4	7.9	7.9	8.7	9.6	10.7	12.9	13.9	15.4	16.8	18.3
50 ha et plus	1.2	1.5	1.7	1.8	2.0	2.0	2.4	2.8	3.0	3.4	3.6	4.2
Toutes les classes	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Superficie des terres de culture en ha												
<i>Nombres absolus</i>												
2 à moins de 5 ha . .	11 006	7 581	7 246	6 730	6 705	5 990	5 323	4 739	4 497	4 155	3 925	3 546
5 à moins de 10 ha . .	20 951	16 149	15 311	14 598	13 976	13 464	12 023	10 411	9 679	9 082	8 604	7 771
2 à moins de 10 ha . .	31 957	23 730	22 557	21 328	20 681	19 454	17 346	15 150	14 176	13 237	12 529	11 317
10 à moins de 15 ha . .	} 46 724	43 076	41 980	41 316	18 344	17 234	16 031	14 107	13 041	12 563	11 452	10 692
15 à moins de 20 ha . .					21 716	21 610	19 843	18 262	18 037	16 598	15 634	14 580
20 à moins de 30 ha . .					29 515	34 775	35 327	35 723	35 802	35 550	35 751	35 599
30 à moins de 50 ha . .	20 824	26 531	27 447	27 086	29 185	31 020	32 435	36 768	38 444	41 286	43 856	45 852
50 ha et plus	9 249	9 816	10 786	10 919	11 718	11 645	12 567	13 743	14 464	15 449	16 435	18 117
Toutes les classes	138 269	137 928	138 097	136 372	127 446	136 513	133 973	133 629	133 574	134 229	134 743	134 581
<i>Nombres proportionnels (%)</i>												
2 à moins de 5 ha . .	7.9	5.5	5.2	4.9	4.9	4.4	4.0	3.5	3.4	3.1	2.9	2.6
5 à moins de 10 ha . .	15.2	11.7	11.1	10.7	10.2	9.9	9.0	7.8	7.2	6.8	6.4	5.8
2 à moins de 10 ha . .	23.1	17.2	16.3	15.6	15.1	14.3	13.0	11.3	10.6	9.9	9.3	8.4
10 à moins de 15 ha . .	} 33.8	31.2	30.4	30.3	13.4	12.6	11.9	10.6	9.8	9.4	8.5	7.9
15 à moins de 20 ha . .					15.8	15.9	14.8	13.7	13.5	12.4	11.6	10.8
20 à moins de 30 ha . .					21.3	25.2	25.6	26.2	26.0	26.0	26.7	26.6
30 à moins de 50 ha . .	15.1	19.3	19.9	19.9	21.2	22.7	24.2	27.5	28.8	30.8	32.5	34.1
50 ha et plus	6.7	7.1	7.8	8.0	8.5	8.5	9.4	10.3	10.8	11.4	12.2	13.5
Toutes les classes	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Superficie moyenne par exploitation												
2 à moins de 5 ha . .	3.24	3.29	3.29	3.28	3.26	3.27	3.30	3.34	3.35	3.34	3.34	3.33
5 à moins de 10 ha . .	7.37	7.34	7.36	7.34	7.34	7.31	7.34	7.36	7.35	7.32	7.33	7.37
2 à moins de 10 ha . .	5.12	5.27	5.26	5.25	5.23	5.30	5.34	5.35	5.33	5.32	5.32	5.34
10 à moins de 15 ha . .	} 14.29	14.47	14.58	14.61	12.40	12.42	12.50	12.46	12.37	12.37	12.39	12.35
15 à moins de 20 ha . .					17.26	17.30	17.35	17.39	17.44	17.54	17.45	17.50
20 à moins de 30 ha . .					24.15	24.39	24.25	24.33	24.27	24.42	24.52	24.53
30 à moins de 50 ha . .	36.53	36.75	36.55	36.95	36.66	36.80	36.94	37.03	37.14	37.13	37.36	37.46
50 ha et plus	66.06	65.88	65.37	64.61	64.03	64.69	64.12	63.92	64.00	62.80	64.45	64.24
Toutes les classes	12.08	14.11	14.43	14.76	15.02	15.53	16.27	17.42	17.95	18.61	19.23	20.09



Exploitations agricoles à temps partiel.

Le tableau qui suit renseigne sur le nombre des exploitations accessoires, c'est-à-dire celles exploitées par du personnel agricole à temps partiel. Il se dégage de ce tableau qu'un quart des chefs d'exploitation a une profession principale autre qu'agricole.

Tableau 3. - La profession principale des exploitants d'après la superficie des terres de culture.

(Recensement agricole du 15 mai 1968)

Classes de grandeur (Superficies des terres de culture)	Exploitations recensées	En %	Profession principale des exploitants					
			agri-culteurs	en %	viti-culteurs	en %	autres profes-sions	en %
Moins de 1,00 ha	753	100	47	6,2	132	17,6	574	76,2
1,00 - 1,99 ha	606	100	86	14,2	125	20,6	395	65,2
2,00 - 4,99 ha	1.175	100	365	31,1	235	20,0	575	48,9
5,00 - 9,99 ha	1.174	100	669	57,0	143	12,2	362	30,8
10,00 - 14,99 ha	924	100	762	82,5	41	4,4	121	13,1
15,00 - 19,99 ha	896	100	863	96,3	12	1,3	21	2,4
20,00 - 29,99 ha	1.410	100	1.389	98,5	7	0,5	14	1,0
30,00 - 49,99 ha	1.174	100	1.162	99,0		0,0	12	1,0
plus de 50,00 ha	255	100	253	99,2		0,0	2	0,8
Total :	8.367	100	5.596	66,9	695	8,3	2.076	24,8

Tableau 4. - La profession principale des exploitants d'après la superficie des terres de culture.

(Recensement agricole du 15 mai 1969)

Classes de grandeur (Superficies des terres de culture)	Exploitations recensées	En %	Profession principale des exploitants					
			agri-culteurs	en %	viti-culteurs	en %	autres profes-sions	en %
Moins de 1,00 ha	728	100	10	1,3	98	13,5	620	85,2
1,00 - 1,99 ha	571	100	83	14,5	138	24,2	350	61,3
2,00 - 4,99 ha	1.083	100	276	25,5	241	22,3	566	52,2
5,00 - 9,99 ha	1.056	100	592	56,1	128	12,1	336	31,8
10,00 - 14,99 ha	861	100	709	82,3	46	5,4	106	12,3
15,00 - 19,99 ha	830	100	796	96,0	11	1,2	23	2,8
20,00 - 29,99 ha	1.376	100	1.347	97,9	9	0,7	20	1,4
30,00 - 49,99 ha	1.227	100	1.218	99,3	--	--	9	0,7
plus de 50,00 ha	282	100	278	98,6	--	--	4	1,4
Total :	8.014	100	5.309	66,2	671	8,4	2.034	25,4

c) Evolution de la main-d'oeuvre agricole.

Remarques préliminaires.

Il y a lieu de signaler que le Service statistique et des études économiques (Statec) a rencontré jusqu'à présent de grandes difficultés dans le recensement de la population active agricole et concernant notamment le statut et la détermination du degré d'occupation des personnes présentes à la ferme. Voilà pourquoi le Service d'Economie Rurale auprès du Ministère de l'Agriculture s'est chargé de dépouiller les données concernant la main-d'oeuvre agricole recensée au recensement agricole du 15 mai 1969. Les résultats y relatifs sont donnés dans les tableaux suivants et ne portent que sur l'année 1969.

Afin de présenter une évolution de la main-d'oeuvre agricole il sera fait usage des renseignements chiffrés disponibles à la Caisse de Pension agricole (en ce qui concerne les effectifs âgés de 21 à 65 ans et plus) et à la Caisse de Maladie agricole (en ce qui concerne les effectifs âgés de 18 à 20 ans).

Il est à noter que les affiliés obligatoires aux deux caisses en question peuvent être considérés comme un échantillon représentatif de la population active agricole. L'évolution du nombre de ces affiliés traduit l'évolution de la population active agricole dans son ensemble.

Il y a lieu, toutefois, de signaler que certaines indications utilisées dans les tableaux qui suivent ne sont actuellement pas disponibles et ont dû être estimées.

Ainsi, il a été jugé que

- le nombre du personnel agricole âgé entre 15 et 17 ans est de 50 % de celui de la main-d'oeuvre âgée entre 18 et 20 ans;
- le nombre des épouses ou ménagères atteint 90 % de celui des chefs d'exploitation masculins et que, dans l'échelle des âges, elles se répartissent proportionnellement au nombre des chefs d'exploitation masculins;
- la moitié des personnes âgées entre 65 et 69 ans comptent encore pour la main-d'oeuvre active agricole.

aa) Situation actuelle (Recensement agricole du 15 mai 1969)

Le dépouillement du recensement agricole du 15 mai 1969 a porté sur 8.014 bulletins individuels (tableau 5). D'après la réglementation régissant le recensement agricole, sont soumis à l'obligation de déclaration toutes les personnes résidant dans le Grand-Duché qui

- exploitent ou qui occupent des terres de culture d'une superficie totale de 1 ha et plus;
- cultivent des produits horticoles, même si la superficie totale des terres de culture est inférieur à 1 ha;
- exploitent des vignobles ;
- sont des éleveurs professionnels de bétail et de volaille.

Afin de n'avoir que les exploitations agricoles il est nécessaire d'éliminer toutes les exploitations dont le chef d'exploitation exerce une activité principale non agricole et déclarée comme telle sur le bulletin du recensement. Ces exploitations à caractère agricole secondaire ne peuvent, en effet, pas être considérées au même titre que les exploitations dont le chef d'exploitations tire son revenu principal de l'exercice de l'activité agricole.

Les exploitations à caractère agricole secondaire, ou à temps partiel (tableau 6), comme elles sont encore dénommées, fournissent un revenu d'appoint aux personnes qui les exploitent et les problèmes d'optique agricole qui s'y posent n'ont guère de relation directe avec le problème agricole proprement dit.

Après déduction des exploitations à temps partiel il reste les exploitations agricoles gérées à temps complet (tableau 7).

Tableau 5 - Résultats globaux de la main-d'oeuvre agricole (Recensement agricole du 15 mai 1969).

	< 2 ha	2-5 ha	5-10 ha	10-15 ha	15-20 ha	20-30 ha	30-50 ha	> 50 ha	T o t a l
Nombre d'exploitations recensées	1.299	1.083	1.056	861	830	1.376	1.227	282	8.014
Surface agricole utile (ha)	1.124	3.517	7.693	10.605	14.435	33.790	45.290	18.730	135.184
Population familiale totale	4.050	3.763	4.092	3.502	3.603	6.865	6.603	1.561	34.039
Main-d'oeuvre salariée	86	72	53	56	50	96	227	194	834
Population agricole totale	4.136	3.835	4.145	3.558	3.653	6.961	6.830	1.755	34.873
Main-d'oeuvre famil. perman.	348	414	613	777	959	1.773	1.811	456	7.151
" " non-perman.	1.875	1.756	1.910	1.442	1.314	2.333	2.188	521	13.339
" " salariée masc.	75	60	50	50	41	82	216	180	754
" " fém.	11	12	3	6	9	14	11	14	80
Main-d'oeuvre agric. totale	2.309	2.242	2.576	2.275	2.323	4.202	4.226	1.171	21.324
Personnes non-occupées	1.827	1.593	1.569	1.283	1.330	2.759	2.604	584	13.549

Tableau 6 - Exploitations à temps partiel recensées au 15 mai 1969

	< 2 ha	2-5 ha	5-10 ha	10-15 ha	15-20 ha	20-30 ha	30-50 ha	> 50 ha	T o t a l
Nombre d'exploitations recensées	867	549	332	105	23	20	9	4	1.909
Surface agricole utile (ha)	680	1.808	2.302	1.255	389	472	338	251	7.495
Population familiale totale	2.783	1.948	1.444	501	104	87	37	5	6.909
Main-d'oeuvre salariée	18	21	11	12	9	4	2	7	84
Population agricole totale	2.801	1.969	1.455	513	113	91	39	12	6.993
Main-d'oeuvre famil. perman.	46	34	27	7	4	6	1	1	126
Main-d'oeuvre " non-perman.	1.327	982	729	244	52	41	18	3	3.396
" " salariée masc.	16	18	11	11	5	4	2	6	73
" " " fém.	2	3	--	1	4	--	--	1	11
Main-d'oeuvre agric. totale	1.391	1.037	767	263	65	51	21	11	3.606
Personnes non-occupées	1.410	932	688	250	48	40	18	1	3.387

Tableau 7. - Exploitations agricoles dans lesquelles l'activité agricole constitue la source principale de revenu.

(Recensement agricole du 15 mai 1969)

	< 2 ha	2-5 ha	5-10 ha	10-15 ha	15-20 ha	20-30 ha	30-50 ha	> 50 ha	T o t a l
Nombre d'exploitations recensées	432	534	724	756	807	1.356	1.218	278	6.105
Surface agricole utile (ha)	444	1.709	5.391	9.350	14.046	33.318	44.952	18.479	127.689
Population familiale totale	1.267	1.815	2.648	3.001	3.499	6.778	6.566	1.556	27.130
Main-d'oeuvre salariée	68	51	42	44	41	92	225	187	750
Population agricole totale	1.335	1.866	2.690	3.045	3.540	6.870	6.791	1.743	27.880
Main-d'oeuvre famil. perman.	302	380	586	770	955	1.767	1.810	455	7.025
" " non-perman.	548	774	1.181	1.198	1.262	2.292	2.170	518	9.943
" " salariée masc.	59	42	39	39	36	78	214	174	681
" " " fém.	9	9	3	5	5	14	11	13	69
Main-d'oeuvre agric. totale	918	1.205	1.809	2.012	2.258	4.151	4.205	1.160	17.718
Personnes non-occupées	417	661	881	1.033	1.282	2.719	2.586	583	10.162

Il se dégage de ce tableau que l'agriculture luxembourgeoise compte encore 6.105 exploitations agricoles avec une superficie agricole utile de 127.689 hectares.

La main-d'oeuvre agricole active se compose de la façon suivante:

Chefs d'exploitation masculins	4.946	}	7.025	}	17.718
Aidants masculins	2.079				
Chefs d'exploitation féminins	1.159	}	9.943		
Aidants féminins et aidants masculins non permanents	8.784				
Main-d'oeuvre salariée masculine	681	}	750		
Main-d'oeuvre salariée féminine	69				

Les personnes qui s'adonnent uniquement à des travaux agricoles sont à ranger parmi la main-d'oeuvre agricole permanente tandis que les personnes qui ont encore une occupation autre qu'agricole soit à la ferme (épouses, filles) soit en dehors de la ferme (travail d'appoint) sont à classer parmi la main-d'oeuvre agricole non permanente. En admettant cette définition nous pourrions classer la main-d'oeuvre agricole luxembourgeoise comme suit:

Main-d'oeuvre familiale permanente	7.025
Main-d'oeuvre familiale non permanente	9.943
Main-d'oeuvre salariée agricole	750
Main-d'oeuvre agricole totale :	<u>17.718</u>

Les tableaux 8 et 9 qui suivent donnent la répartition des chefs d'exploitation masculins et des aidants masculins suivant l'âge et par classes de grandeur des exploitations.

Tableau 8.- Répartition des chefs d'exploitation masculins suivant l'âge
et par classes de grandeur des exploitations.
 (Recensement agricole du 15 mai 1969.)

Classes de grand. (ha)	Nombre de chefs d'exploitation masculins suivant l'âge										Total
	moins de 24 ans	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	
< 2	11	8	20	20	32	23	18	27	49	59	267
2 - 5	2	5	21	19	37	27	24	37	41	93	304
5 - 10	3	2	12	21	37	26	41	106	101	149	498
10 - 15	1	6	15	40	60	36	78	138	118	121	613
15 - 20	2	11	39	54	71	88	103	127	104	91	690
20 - 30	13	97	90	157	180	157	166	193	127	108	1.228
30 - 50	10	51	116	150	177	152	121	126	104	82	1.089
> 50	2	17	38	41	34	24	43	27	17	14	257
Total	44	197	351	502	628	533	594	781	661	617	4.946

Tableau 9.- Répartition des aidants masculins suivant l'âge et par classes de grandeur des exploitations.

(Recensement agricole du 15 mai 1969.)

Cl. de grand. (ha)	Nombre d'aidants masculins suivant l'âge											Total
	moins 19 ans	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	
< 2	3	9	1	--	3	4	3	4	--	5	3	35
2- 5	11	15	9	4	1	2	2	4	5	12	11	76
5-10	13	13	12	7	5	10	4	3	2	7	12	88
10-15	31	16	16	23	15	12	8	11	8	8	9	157
15-20	57	29	35	23	30	19	12	11	17	18	14	265
20-30	123	71	67	54	44	37	22	26	22	37	36	539
30-50	139	139	95	84	58	34	26	28	31	36	51	721
> 50	42	37	35	17	10	9	4	8	8	15	13	198
Total	419	329	270	212	166	127	81	95	93	138	149	2.079

bb) Evolution de la main-d'oeuvre agricole.

L'analyse de la main-d'oeuvre agricole telle qu'elle a été décrite dans les pages précédentes a été faite pour la première fois en 1969. Il n'existe donc pas de chiffres comparables pour les années précédentes.

Afin de présenter une évolution de la main-d'oeuvre agricole dans un passé récent on prend recours aux données de la Caisse de pension agricole et de la Caisse de maladie agricole. En effet, l'évolution du nombre de ces affiliés traduit l'évolution de la population active agricole dans son ensemble (voir tableaux 10, 11, 12 et 13).

D'après ces statistiques la main-d'oeuvre agricole active a diminué de 15.556 en 1961 à 12.690 en 1968, c'est-à-dire de 2.866 personnes pendant la période de sept ans ou environ 400 personnes par an. Comme ce sont surtout les jeunes qui partent il y aura rapidement un vieillissement prononcé de la population active agricole.

Tableau 10. - Données concernant la main-d'oeuvre agricole
suivant les
Caisse de pension agricole et Caisse de maladie agricole.

Situation au 31.12.1961

Age	Effectif total	Total		dont				Epouses ou ménagères
		masc.	fémin.	assurés principaux (Chefs d'exploit.)		assurés aidants		
				masc.	fémin.	masc.	fémin. 1)	
1	2	3	4	5	6	7	8	
de 65 à 69 ans	633	442	191	222	95	220	1	95
de 60 à 64 ans	2.359	1.068	1.291	956	257	112	174	860
de 55 à 59 ans	2.370	1.117	1.253	980	191	137	180	882
de 50 à 54 ans	2.267	1.125	1.142	948	135	177	154	853
de 45 à 49 ans	1.911	979	932	784	72	195	154	706
de 40 à 44 ans	1.302	711	591	500	21	211	120	450
de 35 à 39 ans	1.228	758	470	358	20	400	138	312
de 30 à 34 ans	1.263	885	378	249	15	636	139	224
de 25 à 29 ans	910	652	258	67	6	585	192	60
de 21 à 24 ans	571	365	206	14	0	351	193	13
de 18 à 20 ans	495	263	232	0	0	263	232	0
de 15 à 17 ans	247	131	116	0	0	131	116	0
Totaux :	15.556	8.496	7.060	5.078	812	3.418	1.793	4.455

1) sans les épouses et ménagères.

Tableau 11. - Données concernant la main-d'oeuvre agricole
suivant les
Caisse de pension agricole et Caisse de maladie agricole.

Situation au 31.12.1966

Age	Effectif total	Total		dont				Épouses ou ménagères
				assurés principaux (Chefs d'exploit.)		assurés aidants		
		masc.	fémin.	masc.	fémin.	masc.	fémin. 1)	
	1	2	3	4	5	6	7	8
de 65 à 69 ans	669	425	244	214	126	211	2	117
de 60 à 64 ans	1.952	913	1.039	797	155	116	167	717
de 55 à 59 ans	2.088	1.013	1.075	878	141	135	144	790
de 50 à 54 ans	1.950	903	1.047	775	94	128	131	822
de 45 à 49 ans	1.304	671	633	557	31	114	101	501
de 40 à 44 ans	1.270	705	565	498	28	207	89	448
de 35 à 39 ans	1.326	822	504	470	16	352	65	423
de 30 à 34 ans	928	615	313	260	7	355	72	234
de 25 à 29 ans	711	487	224	115	6	372	114	104
de 21 à 24 ans	545	328	217	31	8	297	181	28
de 18 à 20 ans	495	263	232	0	0	263	232	0
de 15 à 17 ans	247	131	116	0	0	131	116	0
Totaux :	13.485	7.276	6.209	4.595	612	2.681	1.414	4.184

1) sans les épouses et ménagères.

Tableau 12. - Données concernant la main-d'oeuvre agricole
suivant les
Caisse de pension agricole et Caisse de maladie agricole.
Situation au 31.12.1967

Age	Effectif total	Total		dont				Epouses ou ménagères
				assurés principaux (Chefs d'exploit.)		assurés aidants		
		masc.	fémin.	masc.	fémin.	masc.	fémin. 1)	
	1	2	3	4	5	6	7	8
de 65 à 69 ans	664	410	254	207	128	203	6	120
de 60 à 64 ans	1.921	894	1.027	776	161	118	168	698
de 55 à 59 ans	2.039	986	1.053	874	135	112	131	787
de 50 à 54 ans	1.670	825	845	713	91	112	112	642
de 45 à 49 ans	1.300	662	638	564	39	98	91	508
de 40 à 44 ans	1.358	756	602	544	30	212	82	490
de 35 à 39 ans	1.290	782	508	481	13	301	62	433
de 30 à 34 ans	937	605	332	287	12	318	62	258
de 25 à 29 ans	710	474	236	117	13	357	118	105
de 20 à 24 ans	684	393	291	30	7	363	257	27
de 18 à 19 ans	377	200	177	5	2	195	175	0
de 15 à 17 ans	183	100	183	0	0	100	183	0
Totaux :	13.133	7.087	6.046	4.598	631	2.489	1.347	4.068

1) sans les épouses et ménagères.

Tableau 13. - Données concernant la main-d'oeuvre agricole
suivant les
Caisse de pension agricole et Caisse de maladie agricole.

Situation au 31.12.1968

Age	Effectif total	Total		dont				Epouses ou ménagères
				assurés principaux (Chefs d'exploit.)		assurés aidants		
		masc.	fémin.	masc.	fémin.	masc.	fémin. ¹⁾	
	1	2	3	4	5	6	7	8
de 65 à 69 ans	673	404	269	202	134	202	10	125
de 60 à 64 ans	1.870	871	999	753	162	118	160	677
de 55 à 59 ans	1.925	937	988	809	122	128	138	728
de 50 à 54 ans	1.568	777	791	679	70	98	110	611
de 45 à 49 ans	1.299	668	631	561	41	107	85	505
de 40 à 44 ans	1.408	794	614	564	31	230	76	507
de 35 à 39 ans	1.175	710	465	441	12	269	56	397
de 30 à 34 ans	911	582	329	286	16	296	56	257
de 25 à 29 ans	699	460	239	119	19	341	113	107
de 20 à 24 ans	631	388	243	41	8	347	231	4
de 18 à 19 ans	356	195	161	5	--	190	161	--
de 15 à 17 ans	175	95	80	--	--	95	80	--
Totaux :	12.690	6.881	5.809	4.460	615	2.421	1.276	3.918

1) sans les épouses et ménagères.

d) Evolution du nombre de bovins et notamment du nombre des vaches laitières.

Le cheptel bovin s'est développé fortement les dernières années, comme il résulte des tableaux 14 et 15 ci-après.

Tableau 14. - Le cheptel bovin

Année	Nombre de bovins	Indice	dont vaches laitières	Indice
15.5.1957	132.691	100,0	51.401	100,0
15.5.1960	150.074	113,1	54.426	105,9
15.5.1963	160.331	120,8	55.172	107,3
15.5.1966	171.138	129,0	55.972	108,9
15.5.1967	183.044	137,9	58.842	114,5
15.5.1968	187.449	141,3	59.993	116,7
15.5.1969	191.375	144,2	61.438	119,5

Tableau 15. - Le cheptel bovin par détenteur.

Année	Nombre de détenteurs	Nombre de bovins	Effectif moyen par détenteur
1.12.1957	10.010	132.258	13,2
1.12.1960	9.058	147.973	16,3
1.12.1963	7.905	154.817	19,6
15.5.1967	6.932	183.044	26,4
15.5.1968	6.705	187.449	28,0
15.5.1969	6.401	191.375	29,9

On constate que le nombre de détenteurs de bovins diminue fortement tandis que le nombre de bovins augmente; il en résulte un accroissement de l'effectif moyen par détenteur. Ce dernier a plus que doublé pendant la dernière décade.

Tableau 16.- Le cheptel bovin par classes de grandeur des exploitations. (1)

Classes de grandeur (ha)	1967			1968			1969		
	Nombre d'expl.	Nombre de bovins	Ø par expl.	Nombre d'expl.	Nombre de bovins	Ø par expl.	Nombre d'expl.	Nombre de bovins	Ø par expl.
< 1 ha	12	127	10,5	4	87	21,8	7	62	8,9
1- 2 ha	202	559	2,7	185	486	2,6	181	481	2,6
2- 5 ha	873	3.753	4,2	794	3.445	4,3	696	3.116	4,5
5-10 ha	1.152	10.301	8,9	1.097	9.788	8,9	973	8.886	9,1
10-15 ha	994	15.732	15,8	906	14.696	16,2	849	13.838	16,3
15-20 ha	941	22.370	23,7	890	21.535	24,2	824	20.410	24,8
20-30 ha	1.404	48.628	34,6	1.406	49.793	35,4	1.369	49.969	36,5
30-50 ha	1.109	58.698	52,9	1.171	63.847	54,5	1.223	68.360	55,9
> 50 ha	245	22.876	93,3	252	23.772	94,3	279	26.164	93,8
Total :	6.932	183.044	26,4	6.705	187.449	28,0	6.401	191.286	29,9

(1) Ces données ne sont disponibles que pour les années 1967, 1968 et 1969.

La densité du cheptel bovin varie sensiblement par classes de grandeur des exploitations. Exprimé par 100 ha de cultures, les exploitations de moins de 5 ha ont 79 bovins, les exploitations de 5 à 15 ha possèdent 123 bovins, les exploitations de 15 à 30 ha 145 bovins et celles supérieures à 30 ha 148 bovins.

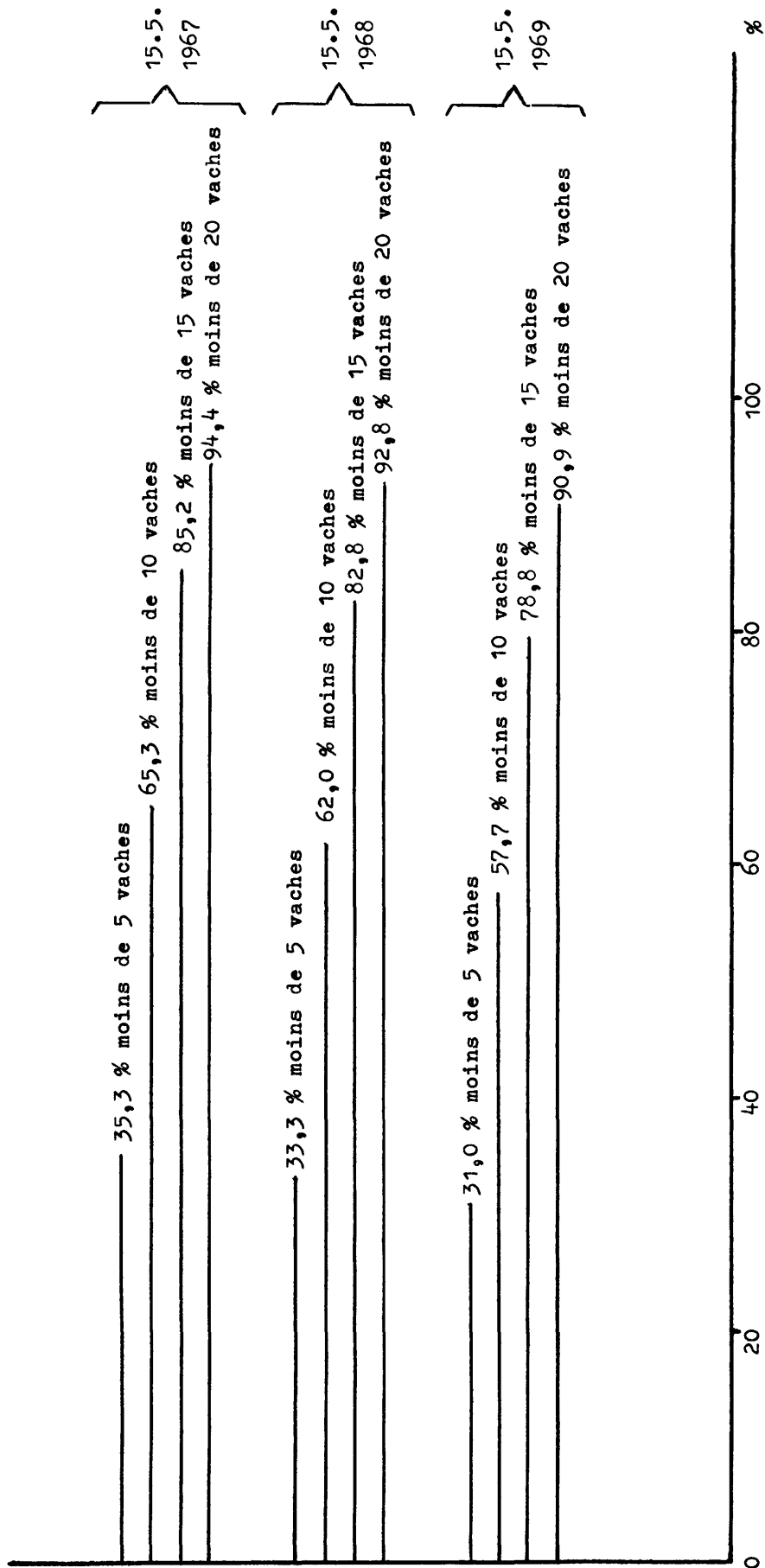
Le tableau 17 et le graphique 1 aux pages suivantes montrent que la plupart des exploitations détiennent des troupeaux très faibles.

Environ 30 % des exploitations ont moins de 5 vaches et environ 60 % des éleveurs ont moins de 10 vaches. Uniquement 9 % des exploitations (15.5.1969) détiennent des troupeaux supérieurs à 20 vaches. Toutefois, comme il se dégage du graphique, les troupeaux de moindre importance sont en nette régression, tandis que le nombre de troupeaux de 20 vaches et plus augmente annuellement.

Tableau 17. - Les exploitations agricoles suivant le nombre de vaches qu'elles détiennent.
(Recensement agricole du 15 mai 1969)

Classes de grandeur (Superficie des terres de culture)	Total		Nombre d'exploitations détenant										plus de 50 vaches	
	Nombre d'expl.	Nombre de vaches	1 vache	2 vaches	3 vaches	4 vaches	5 vaches	6-10 vaches	11-15 vaches	16-20 vaches	21-30 vaches	31-40 vaches		41-50 vaches
moins de 1,00 ha	3	3	3	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
1,00 à 1,99 ha	115	177	69	35	8	2	--	1	--	--	--	--	--	--
2,00 à 4,99 ha	536	1.210	117	234	135	34	14	2	--	--	--	--	--	--
5,00 à 9,99 ha	853	3.127	52	152	233	195	122	94	5	--	--	--	--	--
10,00 à 14,99 ha	784	4.740	12	33	47	86	138	446	19	3	--	--	--	--
15,00 à 19,99 ha	797	7.037	3	4	9	17	29	543	176	16	--	--	--	--
20,00 à 29,99 ha	1.341	16.253	4	3	3	9	9	435	682	162	33	1	--	--
30,00 à 49,99 ha	1.194	21.318	2	2	1	2	4	48	356	494	255	25	4	1
plus de 50,00 ha	270	7.550	3	1	2	--	--	6	6	38	123	62	20	9
Totaux	5.893	61.415	265	464	438	345	316	1.575	1.244	713	411	88	24	10
%	100		4,5	7,9	7,4	5,8	5,4	26,7	21,1	12,1	7,0	1,5	0,4	0,2

Graphique 1 - LES EXPLOITATIONS AGRICOLES SUIVANT LE NOMBRE DE VACHES QU'ELLES DETIENNENT
 (15.5.1967 / 15.5.1968 / 15.5.1969)



Chapitre II. - Prévisions pour 1980.

a) Evolution probable du nombre des exploitations agricoles.

Dans le premier chapitre sur les structures agricoles le tableau 2 donne l'évolution du nombre des exploitations agricoles au Grand-Duché de Luxembourg depuis 1950.

L'examen de ce tableau a permis de constater que le nombre des exploitations agricoles en-dessous de 20 ha a fortement diminué au courant des 19 dernières années et que le mouvement de concentration en unités plus grandes s'est opéré par conséquence au profit de celles supérieures à 20 ha.

Pour les besoins de la présente étude nous avons établi sur base de ce tableau des prévisions pour les années 1970/80 (tableau 18).

Il est à prévoir que la concentration en unités plus grandes se développe encore dans la prochaine décennie. Comme il se dégage du tableau 18, le nombre total d'exploitations agricoles diminuera entre 1970 et 1980 de 1.945 unités ou de 30 %. Ce sont les exploitations inférieures à 20 ha qui diminuent rapidement, tandis que le nombre des exploitations de 20 à 30 ha reste pratiquement stationnaire.

Le nombre des exploitations supérieures à 30 ha augmentera de 400 unités ou de 25 %.

Tableau 18 - Evolution du nombre des exploitations agricoles.

Classes de grandeur	Nombre d'exploitations recensées					P r é v i s i o n s			
	1950	1954	1958	1962	1966	1970	1974	1978	1980
2 - 5 ha	3.399	2.781	2.204	1.713	1.344	970	600	270	250
5 - 10 ha	2.844	2.493	2.081	1.713	1.316	940	590	300	250
10 - 20 ha	3.270	3.141	2.879	2.567	2.088	1.600	1.220	880	720
20 - 30 ha	1.222	1.340	1.457	1.445	1.434	1.380	1.360	1.350	1.320
30 - 50 ha	570	682	751	860	1.035	1.270	1.400	1.450	1.500
> 50 ha	140	133	165	189	226	300	400	450	475
Toutes classes	11.445	10.570	9.537	8.487	7.443	6.460	5.570	4.700	4.515

en indices:

2 - 5 ha	100,0	81,8	64,8	50,4	39,5	28,5	17,6	7,9	7,4
5 - 10 ha	100,0	87,7	73,2	60,2	46,3	33,0	20,7	10,5	8,8
10 - 20 ha	100,0	96,0	88,0	78,5	63,9	48,9	37,3	26,9	22,0
20 - 30 ha	100,0	109,7	119,2	118,2	117,3	112,9	111,3	110,5	108,0
30 - 50 ha	100,0	119,6	131,8	150,9	181,6	222,8	245,6	254,4	263,2
> 50 ha	100,0	95,0	117,9	135,0	161,4	214,3	285,7	321,4	339,3
Toutes classes	100,0	92,4	83,3	74,2	65,0	56,4	48,7	41,0	39,5

b) Facteurs qui influencent cette évolution.

aa) Manque de successeurs.

Il existe, tout d'abord, un assez grand nombre d'exploitations dans lesquelles le chef d'exploitation a atteint un certain âge et qui n'a pas de successeur pour continuer l'activité agricole. Il est prévisible que ces exploitations disparaîtront tôt ou tard en tant qu'unités de production individuelles.

Il se dégage du recensement agricole du 15 mai 1969 que, des 6.105 exploitations agricoles, 503 exploitations ou 8,2 % sont gérées par des exploitants âgés de plus de 65 ans et n'ayant pas de successeurs (tableau 19).

En outre, on a compté au 15 mai 1969 604 exploitations agricoles dans lesquelles le chef d'exploitation est âgé de 55 à 64 ans et dans lesquelles la reprise n'est pas garantie (tableau 20). En d'autres mots, 1.100 exploitations agricoles disparaîtront dans les 10 prochaines années faute de successeurs. Les surfaces ainsi libérées s'élèveront à environ 12.500 hectares.

Tableau 19. - Exploitations agricoles dans lesquelles le chef d'exploitation est âgé de plus de 65 ans et dans lesquelles la reprise n'est pas assurée. (Recensement agricole du 15 mai 1969)

	<2 ha	2-5 ha	5-10 ha	10-15 ha	15-20 ha	20-30 ha	30-50 ha	50 ha	T o t a l
Nombre d'exploitations recensées	45	116	164	93	48	31	4	2	503
Surface agricole utile (ha)	59	401	1.197	1.129	816	753	133	106	4.594
Population familiale totale	125	320	504	344	160	104	19	3	1.579
Main-d'oeuvre salariée	1	1	6	3	8	8	1	5	33
Population agricole totale	126	321	510	347	168	112	20	8	1.612
Main-d'oeuvre famil. perman.	14	59	126	83	46	33	6	2	369
" " non-perman.	60	173	265	173	88	49	11	--	819
" " salariée masc.	--	--	5	3	6	6	1	4	25
" " " fém.	1	1	1	--	2	2	--	1	8
Main-d'oeuvre agric. totale	75	233	397	259	142	90	18	7	1.221
Personnes non-occupées	51	88	113	88	26	22	2	1	391

Tableau 20.- Exploitations agricoles dans lesquelles le chef d'exploitation est âgé de 55 à 65 ans et dans lesquelles la reprise n'est pas assurée. (Recensement agricole du 15 mai 1969)

	<2 ha	2-5 ha	5-10 ha	10-15 ha	15-20 ha	20-30 ha	30-50 ha	>50 ha	T o t a l
Nombre d'exploitations recensées	14	72	166	156	97	66	29	4	604
Surface agricole utile (ha)	18	191	1.294	1.874	1.652	1.566	1.080	298	7.973
Population familiale totale	31	180	493	458	307	203	92	14	1.778
Main-d'oeuvre salariée	1	--	4	7	6	6	12	4	40
Population agricole totale	32	180	497	465	313	209	104	18	1.818
Main-d'oeuvre famil. perman.	4	28	124	147	102	79	20	6	510
" " non-perman.	22	101	259	224	139	93	58	6	902
" " salariée masc.	1	--	3	5	4	6	11	4	34
" " " fém.	--	--	1	2	2	--	1	--	6
Main-d'oeuvre agric. totale	27	129	387	378	247	178	90	16	1.452
Personnes non-occupées	5	51	110	87	66	31	14	2	366

bb) Création de nouveaux emplois industriels.

La création d'emplois nouveaux dans le secteur industriel, en particulier dans les zones rurales, incite beaucoup de jeunes agriculteurs à abandonner leur activité agricole. Les efforts du Gouvernement luxembourgeois d'implanter de nouvelles industries en dehors du triangle industriel du Sud et de la capitale permettent aux exploitants agricoles et à leurs fils de trouver un emploi non agricole sans pour autant quitter leurs villages.

Pour la majorité des petites exploitations la seule issue n'est donnée que dans l'abandon de l'activité agricole et le choix d'une occupation non agricole. L'exemple des régions du sud du pays et celui, plus récent, de l'installation d'industries moyennes dans d'autres régions du pays, montrent que la voie de l'abandon courant de la petite exploitation agricole est suivie presque sans exception dès que l'infrastructure économique offre des possibilités de reclassement suffisamment attrayantes. Il est dès lors permis d'admettre, sans se tromper, que si l'infrastructure économique présentait pour toutes les autres régions du pays les mêmes possibilités d'emplois industriels que dans le sud du pays, les petits exploitants agricoles se tourneraient, en nombre toujours croissant, vers ces nouveaux emplois.

Il résulte du tableau 21 à la page suivante que si l'ensemble de l'agriculture luxembourgeoise atteignait le stade de recul des exploitations agricoles constaté dans le sud du pays, il y aurait une réduction sensible du nombre des exploitations agricoles.

Tableau 21. - Structure prévisible régionale de l'agriculture luxembourgeoise telle qu'elle résulterait de la généralisation de la structure agricole des cantons de Capellen et Esch (région sud du pays).

Recensement agricole du 15 mai 1969.

Canton	Structure actuelle (Nombre d'exploitations)	Structure prévisible (Nombre d'exploitations)	Variations	
			en nombre	en %
Clervaux	680	411	- 269	- 39,6
Wiltz	448	290	- 158	- 35,3
Vianden	89	64	- 25	- 28,1
Diekirch	390	272	- 118	- 30,2
Echternach	323	251	- 72	- 22,3
Redange	517	396	- 121	- 23,4
Mersch	289	284	- 5	- 1,7
Luxembourg	273	235	- 38	- 13,9
Grevenmacher	331	281	- 50	- 15,1
Remich	216	152	- 64	- 29,6
Capellen	345	345	---	---
Esch	301	301	---	---
Total :	4.202	3.282	- 920	- 21,9

cc) Manque de capital d'investissement.

Les exploitations inférieures à 20 ha ne disposent pas du capital d'investissement nécessaire pour procéder à une adaptation efficace des bâtiments d'exploitation. Ceci se dégage d'une analyse des demandes d'aide introduites dans le cadre de la loi d'orientation agricole. En effet, environ 90 % des demandes proviennent d'exploitations supérieures à 20 ha. Les exploitations inférieures à 20 ha qui constituent actuellement 50 % de l'ensemble des exploitations agricoles, ne procèdent guère à des investissements importants. Ces exploitations se verront donc, tôt ou tard, amenées à abandonner leur activité agricole.

c) Les superficies libérales et libérées.

La "superficie libérale" comprend toute la superficie agricole qui - au cours de la période considérée - est comprise dans un mouvement au niveau de l'exploitation et qui offre, le cas échéant, la possibilité d'améliorer les structures. Il s'agit des superficies qui sont touchées par le décès, le départ ou la retraite de l'exploitant.

Si on déduit du total de ce mouvement des terres celles qui sont reprises par un successeur, membre de la famille, on arrive à la "superficie libérée". Elle correspond à la superficie des exploitations qui disparaissent.

Donc : superficie libérale moins reprise des biens paternels =
superficie libérée.

Dans le tableau 18 à la page 25 de ce rapport nous avons donné l'évolution probable du nombre des exploitations agricoles pour la période 1970-80. Nous avons constaté :

- un abandon massif des exploitations dans les classes de grandeur inférieures à 20 ha;
- une augmentation rapide des exploitations agricoles supérieures à 30 ha.

Le tableau 22 à la page suivante reprend non seulement la variation du nombre des exploitations agricoles, mais donne également le mouvement des surfaces agricoles dans les différentes classes de grandeur. On constate de ce tableau qu'il s'opérera un vaste mouvement des terres en provenance des exploitations abandonnées vers les exploitations restantes.

Les petites et moyennes exploitations, c'est-à-dire celles inférieures à 30 ha, perdront pendant la période 1970-80 20.682 ha qui, pour la plus grande partie, seront absorbés par les exploitations supérieures à 30 ha. En d'autres mots, les exploitants cessant l'activité agricole pendant la période 1970-80 mettront à la disposition des exploitants restants ou à d'autres utilisateurs environ 20.700 ha; ces surfaces sont donc mobilisées soit pour l'amélioration ou la réforme des structures agricoles, soit pour l'urbanisation, l'implantation de nouvelles industries et la construction de nouvelles routes.

On peut estimer que, pendant la période 1970-80 1.100 à 1.500 ha de terres seront retirées de l'utilisation agricole de sorte que 19.500 ha

de terres seront libérées pour l'agrandissement des exploitations restantes. L'étendue moyenne des exploitations agricoles supérieures à 2 ha passera de 20,78 ha en 1970 à 29,48 ha en 1980.

Outre ces surfaces agricoles libérées pour l'amélioration des structures agricoles une certaine partie des terres agricoles changent annuellement de propriétaires par le simple jeu de la succession. Le Grand-Duché de Luxembourg ne connaît pratiquement que des exploitations du type familial de grandeur moyenne qui sont reprises par un successeur, membre de la famille. On ne dispose actuellement pas de statistiques valables sur le nombre annuel de successions. Toutefois, comme toutes les exploitations agricoles sont une fois reprises pendant une génération (période de trente ans), un tiers des exploitations changent de propriétaires pendant les dix prochaines années. Cela veut dire que 1.750 exploitations environ seront reprises par des successeurs, membres de la famille des exploitants actuels. Les surfaces reprises par succession pendant les dix prochaines années peuvent être estimées à 20.000 ha.

En résumé, nous aurons pour la période 1970-80 :

a) terres retirées de l'utilisation agricole :	1.200 ha
b) terres libérées pour amélioration d'exploitation:	19.500 ha
c) terres reprises par un successeur :	20.000 ha
	<hr/>
Total :	40.700 ha

=====

Dans le chapitre II de l'étude, nous avons décrit l'image structurelle de l'agriculture luxembourgeoise de l'année 1980 et son évolution pendant les années 1970 à 1980. Dans le cas où aucun événement spécial n'influence cette évolution, l'agriculture du Grand-Duché de Luxembourg comptera en 1980 encore 4.515 exploitations agricoles, dont environ 30% en-dessous de 20 ha, 30 % de 20 à 30 ha et 40 % au-dessus de 30 ha. Environ 30 % des exploitations actuelles seront abandonnées au cours des années 1970 à 1980.

Récapitulation des principaux résultats de l'étude "Surfaces libérables".

	P é r i o d e		b a s e	P é r i o d e 1969-198	
	15. 5. 1950	15. 5. 1969		15. 5. 1980	Variation effective
1) Nombres d'exploit. agricoles de 2 ha et plus	11.445	6.700	- 4.515	4.515	- 2.185
<u>dont</u> : en activité principale		5.636			
en activité partielle		1.064			
Répartition selon la superf.					
de 2 à 5 ha	3.399	1.064	- 2.335	250	- 814
5 à 10 ha	2.844	1.055	- 1.789	250	- 805
10 à 20 ha	3.27	1.699	- 1.571	720	- 979
20 à 30 ha	1.222	1.376	+ 154	1.320	- 56
30 à 50 ha	570	1.224	+ 654	1.500	+ 276
plus de 50 ha	140	282	+ 142	475	+ 193
Répartition selon l'âge des chefs d'exploitation					
55 ans et plus		41 %			
45 ans à 55 ans		23 %			
2) Superficie agricole totale (ha)	138.269	134.581	- 3.688	133.109	- 1.472
dont: expl. moins de 20 ha	78.681	36.589	- 42.092	13.859	- 22.730

Tableau 22. - Le mouvement des surfaces agricoles dans les différentes classes de grandeur.

		1950	1958	1966	1970	1980
2 à 5 ha	Nombre d'exploitations	3.399	2.204	1.344	970	250
	S.A.U. en moyenne (ha)	3,24	3,29	3,35	3,37	3,45
	S.A.U. totale (ha)	11.006	7.246	4.497	3.270	862
5 à 10 ha	Nombre d'exploitations	2.844	2.081	1.316	940	250
	S.A.U. en moyenne (ha)	7,37	7,36	7,35	7,35	7,35
	S.A.U. totale (ha)	20.951	15.311	9.679	6.909	1.837
10 à 20 ha	Nombre d'exploitations	3.270	2.879	2.088	1.600	720
	S.A.U. en moyenne (ha)	14,29	14,58	14,88	15,00	15,50
	S.A.U. totale (ha)	46.724	41.980	31.078	24.000	11.160
20 à 30 ha	Nombre d'exploitations	1.222	1.457	1.434	1.380	1.320
	S.A.U. en moyenne (ha)	24,15	24,25	24,69	24,90	25,00
	S.A.U. totale (ha)	29.515	35.327	35.412	33.362	33.000
30 à 50 ha	Nombre d'exploitations	570	751	1.035	1.270	1.500
	S.A.U. en moyenne (ha)	36,53	36,55	37,14	37,50	38,50
	S.A.U. totale (ha)	20.824	27.447	38.444	47.625	57.750
50 ha et plus	Nombre d'exploitations	140	165	226	300	475
	S.A.U. en moyenne (ha)	66,06	65,37	64,00	63,50	60,00
	S.A.U. totale (ha)	9.249	10.786	14.464	19.050	28.500
Toutes classes	Nombre d'exploitations	11.445	9.537	7.443	6.460	4.515
	S.A.U. en \emptyset (ha)	12,08	14,43	17,95	20,78	29,48
	S.A.U. totale (ha)	138.269	138.097	133.574	134.216	133.109

GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
CHAPITRE I. : SITUATION STRUCTURELLE DE L'AGRICULTURE	
LUXEMBOURGEOISE ET SON EVOLUTION	301
- Introduction	301
- Les structures agricoles	301
a) Généralités	301
b) Evolution du nombre des exploitations agricoles par classes de grandeur	303
c) Evolution de la main-d'oeuvre agricole	307
d) Evolution du nombre de bovins et notamment du nombre des vaches laitières	320
CHAPITRE II. : PREVISIONS POUR 1980	324
a) Evolution probable du nombre des exploitations agricoles	324
b) Facteurs qui influencent cette évolution	326
c) Les superficies libérales et libérées	332

Informations internes sur L'AGRICULTURE

		Date	Langues
N° 1	Le boisement des terres marginales	juin 1964	F (1) D(1)
N° 2	Répercussions à court terme d'un alignement du prix des céréales dans la CEE en ce qui concerne l'évolution de la production de viande de porc, d'œufs et de viande de volaille	juillet 1964	F(1) D(1)
N° 3	Le marché de poissons frais en république fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas et les facteurs qui interviennent dans la formation du prix du hareng frais	mars 1965	F(1) D(1)
N° 4	Organisation de la production et de la commercialisation du poulet de chair dans les pays de la CEE	mai 1965	F(1) D(1)
N° 5	Problèmes de la stabilisation du marché du beurre à l'aide de mesures de l'Etat dans les pays de la CEE	juillet 1965	F D
N° 6	Méthode d'échantillonnage appliquée en vue de l'établissement de la statistique belge de la main-d'œuvre agricole	août 1965	F(1) D(2)
N° 7	Comparaison entre les « trends » actuels de production et de consommation et ceux prévus dans l'étude des perspectives « 1970 » 1. Produits laitiers 2. Viande bovine 3. Céréales	juin 1966	F(1) D
N° 8	Mesures et problèmes relatifs à la suppression du morcellement de la propriété rurale dans les Etats membres de la CEE	novembre 1965	F(1) D
N° 9	La limitation de l'offre des produits agricoles au moyen des mesures administratives	janvier 1966	F D
N° 10	Le marché des produits d'œufs dans la CEE	avril 1966	F(1) D(1)
N° 11	Incidence du développement de l'intégration verticale et horizontale sur les structures de production agricole – Contributions monographiques	avril 1966	F(1) D
N° 12	Problèmes méthodologiques posés par l'établissement de comparaisons en matière de productivité et de revenu entre exploitations agricoles dans les pays membres de la CEE	août 1966	F(1) D
N° 13	Les conditions de productivité et la situation des revenus d'exploitations agricoles familiales dans les Etats membres de la CEE	août 1966	F D
N° 14	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « bovins – viande bovine »	août 1966	F D
N° 15	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « sucre »	février 1967	F D(1)
N° 16	Détermination des erreurs lors des recensements du bétail au moyen de sondages	mars 1967	F(1) D(3)

(1) Epuisé.

(2) La version allemande est parue sous le n° 4/1963 de la série « Informations statistiques » de l'Office statistique des Communautés européennes.

(3) La version allemande est parue sous le n° 2/1966 de la série « Informations statistiques » de l'Office statistique des Communautés européennes.

		Date	Langues
N° 17	Les abattoirs dans la CEE I. Analyse de la situation	juin 1967	F D
N° 18	Les abattoirs dans la CEE II. Contribution à l'analyse des principales conditions de fonctionnement	octobre 1967	F D
N° 19	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « produits laitiers »	octobre 1967	F D ⁽¹⁾
N° 20	Les tendances d'évolution des structures des exploitations agricoles – Causes et motifs d'abandon et de restructuration	décembre 1967	F D
N° 21	Accès à l'exploitation agricole	décembre 1967	F D
N° 22	L'agrumiculture dans les pays du bassin méditerranéen – Production, commerce, débouchés	décembre 1967	F D
N° 23	La production de produits animaux dans des entreprises à grande capacité de la CEE – Partie I	février 1968	F D
N° 24	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « céréales »	mars 1968	F D
N° 25	Possibilités d'un service de nouvelles de marchés pour les produits horticoles non-comestibles dans la CEE	avril 1968	F D
N° 26	Données objectives concernant la composition des carcasses de porcs en vue de l'élaboration de coefficients de valeur	mai 1968	F D
N° 27	Régime fiscal des exploitations agricoles et imposition de l'exploitant agricole dans les pays de la CEE	juin 1968	F D
N° 28	Les établissements de stockage de céréales dans la CEE – Partie I	septembre 1968	F D
N° 29	Les établissements de stockage de céréales dans la CEE – Partie II	septembre 1968	F D
N° 30	Incidence du rapport des prix de l'huile de graines et de l'huile d'olive sur la consommation de ces huiles	septembre 1968	F D
N° 31	Points de départ pour une politique agricole internationale	octobre 1968	F D
N° 32	Volume et degré de l'emploi dans la pêche maritime	octobre 1968	F D
N° 33	Concepts et méthodes de comparaison du revenu de la population agricole avec celui d'autres groupes de professions comparables	octobre 1968	F D
N° 34	Structure et évolution de l'industrie de transformation du lait dans la CEE	novembre 1968	F D
N° 35	Possibilités d'introduire un système de gradation pour le blé et l'orge produits dans la CEE	décembre 1968	F D
N° 36	L'utilisation du sucre dans l'alimentation des animaux – Aspects physiologiques, technologiques et économiques	décembre 1968	F D

(¹) Epuisé.

		Date	Langues
N° 37	La production de produits animaux dans des entreprises à grande capacité de la CEE – Partie II	février 1969	F D
N° 38	Examen des possibilités de simplification et d'accélération de certaines opérations administratives de remboursement	mars 1969	F D
N° 39	Evolution régionale de la population active agricole – I : Synthèse	mars 1969	F D
N° 40	Evolution régionale de la population active agricole – II : R.F. d'Allemagne	mars 1969	F D
N° 41	Evolution régionale de la population active agricole – III : Bénélux	avril 1969	F D
N° 42	Evolution régionale de la population active agricole – IV : France	mai 1969	F
N° 43	Evolution régionale de la population active agricole – V : Italie	mai 1969	F D
N° 44	Evolution de la productivité de l'agriculture dans la CEE	juin 1969	F D en prép.
N° 45	Situation socio-économique et perspectives de développement d'une région agricole déshéritée et à déficiences structurelles – Etude méthodologique de trois localités siciliennes de montagne	juin 1969	F I(4)
N° 46	La consommation du vin et les facteurs qui la déterminent – RF d'Allemagne	juin 1969	F D
N° 47	La formation de prix du hareng frais dans la Communauté économique européenne	août 1969	F D en prép.
N° 48	Prévisions agricoles I Méthodes, techniques et modèles	septembre 1969	F D
N° 49	L'industrie de conservation et de transformation de fruits et légumes dans la CEE	octobre 1969	F D
N° 50	Le lin textile dans la CEE	novembre 1969	F D
N° 51	Conditions de commercialisation et de formation des prix des vins de consommation courante au niveau de la première vente – Synthèse, R.F. d'Allemagne, G.D. de Luxembourg	décembre 1969	F en prép. D
N° 52	Conditions de commercialisation et de formation des prix des vins de consommation courante au niveau de la première vente – France, Italie	décembre 1969	F D en prép.
N° 53	Incidences économiques de certains types d'investissements structurels en agriculture – Remembrement, irrigation	décembre 1969	F D en prép.
N° 54	Les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes frais dans la CEE – Synthèse, Belgique et G.D. de Luxembourg, Pays-Bas, France	janvier 1970	F D en prép.
N° 55	Les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes frais dans la CEE – R F d'Allemagne, Italie	janvier 1970	F D en prép.

(4) Cette étude n'est pas disponible en langue allemande.

		Date	Langues
N° 56	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale I. Autriche	mars 1970	F D
N° 57	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale II. Danemark	avril 1970	F D
N° 58	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale III. Norvège	avril 1970	F D
N° 59	Constatation des cours des vins de table à la production I. France et R F d'Allemagne	mai 1970	F D en prép.
N° 60	Orientation de la production communautaire de viande bovine	juin 1970	F D en prép.
N° 61	Evolution et prévisions de la population active agricole	septembre 1970	F D en prép.
N° 62	Enseignements à tirer en agriculture d'expérience des «Revolving funds»	octobre 1970	F D
N° 63	Prévisions agricoles II. Possibilités d'utilisations de certains modèles, méthodes et techniques dans la Communauté	octobre 1970	F D
N° 64	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale IV. Suède	novembre 1970	F D
N° 65	Les besoins en cadres dans les activités agricoles et connexes à l'agriculture	décembre 1970	F en prép D
N° 66	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale V. Royaume-Uni	décembre 1970	F D
N° 67	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale VI. Suisse	décembre 1970	F en prép. D
N° 68	Formes de coopération dans le secteur de la pêche I. Synthèse, R.F. d'Allemagne, Italie	décembre 1970	F D en prép.
N° 69	Formes de coopération dans le secteur de la pêche II. France, Belgique, Pays-Bas	décembre 1970	F D en prép.
N° 70	Comparaison entre le soutien accordé à l'agriculture aux Etats-Unis et dans la Communauté	janvier 1971	F D en prép.
N° 71	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale VII. Portugal	février 1971	F en prép. D
N° 72	Possibilités et conditions de développement des systèmes de production agricole extensifs dans la CEE	avril 1971	F D en prép.
N° 73	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale VIII. Irlande	mai 1971	F en prép. D en prép.
N° 74	Recherche sur les additifs pouvant être utilisés comme révélateurs pour la matière grasse butyrique	mai 1971	F (1) D en prép. (1)
N° 75	Constatation des cours des vins de table II. Italie, G.D. de Luxembourg	mai 1971	F D en prép.

(1) Etude adressée uniquement sur demande.

	Date	Langues	
N° 76	Enquête auprès des consommateurs sur les qualités de riz consommées dans la Communauté	juin 1971	F D en prép. I en prép.
N° 77	Surfaces agricoles pouvant être mobilisées pour une réforme de structure	août 1971	F D en r ép.

